

République Algérienne Démocratique et Populaire

UNIVERSITE ABOU BEKR BELKAID
TLEMCEM

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET SCIENCES DE GESTION

Thèse pour l'obtention d'un Doctorat en Science de Gestion

Option : Management

THEME

**ESSAI SUR LA FORMATION HISTORIQUE
DE L'ENTREPRISE PRIVEE ALGERIENNE :
LES RAPPORTS AMBIGUS DE
L'ENTREPRISE PRIVEE ET L'ETAT**

Présentée publiquement par

MERAD-BOUDIA Mohamed Djamil

Directeur de thèse :

Pr. KERZABI Abdellatif

Membres du Jury

<i>Pr. CHAIB Baghdad</i>	<i>(U. Tlemcen)</i>	<i>Président</i>
<i>Pr. KERZABI Abdelatif</i>	<i>(U. Tlemcen)</i>	<i>Encadreur</i>
<i>Pr. SALEM Abdelazziz</i>	<i>(U. Oran)</i>	<i>Examineur</i>
<i>Pr. YUCEFI Rachid</i>	<i>(U. Mostaganem)</i>	<i>Examineur</i>
<i>Pr. CHERIF TOUIL Nouredine</i>	<i>(U. Mostaganem)</i>	<i>Examineur</i>
<i>Dr. SENOUSI Kouider</i>	<i>(U. Tlemcen)</i>	<i>Examineur</i>

Année Universitaire 2015-2016

Dédicaces

Je dédie cette thèse à mes parents,

A ma femme et mes enfants,

A mes sœurs et frère,

A tous qui me sont chers.

Remerciements

Pour commencer ce manuscrit, quelques lignes de remerciements, non moins importantes que les pages qui suivent ; en général, c'est par là que commence la lecture. Ils le sont aussi parce qu'il s'agit d'une reconnaissance à des personnes qui ont contribué scientifiquement ou humainement à ce travail et sans qui l'étude n'aurait pu aboutir.

Je tiens d'abord à exprimer ma reconnaissance à mon encadreur, M. Kerzabi Abdellatif, Professeur à l'Université de Tlemcen, pour l'intérêt qu'il a porté à ce sujet ainsi que pour la liberté et l'autonomie qu'il m'a accordées. Je le remercie infiniment pour son soutien et sa disponibilité.

Je remercie également le Professeur Chaïb Baghdad, Maître de Conférences à l'Université de Tlemcen, pour l'honneur qu'il me fait en présidant le jury de cette thèse.

Mes remerciements s'adressent également à messieurs les professeurs, Salem Abdelaziz, Youcefi Rachid, et Senoussi Kouider, pour avoir accepté de juger ce travail.

Enfin, un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de ce travail.

S O M M A I R E

INTRODUCTION GENERALE	1
------------------------------------	---

CHAPITRE 1 : FORMATION DU CAPITALISME

Introduction	11
Section 1. La Féodalité	13
1. Les origines du système féodal	13
2. Développement des liens féodo-vassalique	14
3. Suzerains et vassaux dans leur rapport féodo-vassalique	17
4. Église et féodalité.....	18
5. Monarchie et féodalité	20
6. Déclin de la féodales	21
Section 2. L'apparition du capital marchand.	22
1. La naissance des villes : bourgeoises marchandes, guildes et corporations	22
2. L'expansion monétaire et bancaire	27
3. La révolution industrielle.....	31
4. Le capitalisme et le pouvoir.....	42
Section 3 : Le Capitalisme	52
1. Naissance du capitalisme	52
2. Renaissance et Réforme.....	56
Conclusion	64

CHAPITRE 2 : L'ACCUMULATION PRIMITIVE DU CAPITAL EN ALGERIE

Introduction	66
Section 1. Principe de la propriété dans l'Islam	68
1. Les différentes formes de la propriété	69
2. Le propriétaire et le droit de jouissance	72
3. L'Islam et l'État	73
4. L'Islam et le féodalisme « Iqta'a »	76
Section 2. L'Algérie pendant la domination turque : Les institutions.	78
1. Les régimes politiques avant les Deys (1518-1671)	79
2. Les institutions sous les deys (1671-1830)	82
3. Les régimes des libertés publiques	95

Section 3 : L'accumulation primitive du capital en Algérie	97
1. Mode d'exploitation des terres	98
2. Les ressources fiscales de la Régence	109
3. Le système économique dominant dans la formation sociale algérienne	111
Conclusion	116

CHAPITRE 3 : CAPITALISME COLONIAL ET PETITE BOURGEOISIE ALGERIENNE

Introduction	117
Section 1. L'accumulation du capital en Algérie	118
1. Développement de l'activité marchande et usurière.....	118
2. La politique agraire du pouvoir politique colonial	120
3. Formes de l'accumulation du capital entre 1880-1930	124
Section 2 : Accumulation du capital et hégémonie de bourgeoisie coloniale	127
1. La concentration du capital au sein des grandes propriétés	127
1.1. Stratification et différenciation de la société algérienne	127
1.2. L'accumulation du capital entre 1919 et 1930	128
2. La ségrégation économique	132
Section 3. Aux origines du capital : colonisation et développement dépendant.....	148
1. Emergence de la petite bourgeoisie algérienne.....	148
2. Mécanismes de l'émergence des propriétaires fonciers algériens	151
3. La politique économique de soutien de l'accumulation du capital.....	155
4. L'échec de la politique agraire de modernisation du secteur traditionnel .	156
5. L'échec de la politique économique	156
6. Orientation à long terme du développement économique : Le plan de Constantine	158
Conclusion	169

CHAPITRE 4 : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

Introduction	170
Section 1. Le passage de l'économie coloniale à une économie nationale (1962-1966).....	171
1. Les caractéristiques de l'économie algérienne en 1962.....	171
2. Secteur privé et Discours politique dominant.....	173
2. Evolution de la place et du rôle de la propriété privée dans le discours doctrinal..	175
3. Situation sociale et affirmation de la petite bourgeoisie (1962-1965)	183
4. La percée politique de la petite bourgeoisie	189
Section 2- Période entre 1965-1969 : l'État demiurge	192

1. Le renforcement de l'appareil d'État	193
2. Les reformes administratives	194
3. Le rôle dévolu au capital privé	195
4. La recherche d'un programme économique	200
5. L'industrie au début des années 1970.....	201
6. Transformation du capital commercial au capital industriel	211
Section 3- Opinion et stratégie relationnelle des industriels algériens envers les agents de l'Etat	215
1. Catégories et groupes industriels	216
2. L'opinion des entrepreneurs sur la politique gouvernementale.....	218
3. Les stratégies dans les relations avec l'administration	219
Conclusion.....	225
CONCLUSION GENERALE	227

INTRODUCTION
GENERALE

Introduction générale

La question du développement des entreprises privées au développement de l'économie nationale a toujours occupé une place importante dans les discours étatiques. L'émergence et le développement des entreprises privées en Algérie sont fortement liés à la nature contemporaines de l'extension et de la domination du capital financier tant dans l'acception qui se dégage de la relecture des classiques que dans celle développée par les grands théoriciens économiques.

Les structures de l'économie algérienne et des pans entiers de la société algérienne ont été soumis à la logique de fonctionnement du capital financier qui leur imprime ses caractéristiques propres. Le double mouvement développement de l'économie marchande/enveloppement des économies naturelles sur lequel repose le procès d'internationalisation du capital et des économies nationales est intimement lié au processus d'émergence, de développement et de domination du capital financier au niveau mondial.

La période de l'accumulation primitive décrite par Marx du capitalisme au XIXe siècle, ou du développement récent des sociétés multinationales, « le capital privé a toujours besoin de l'existence d'un pouvoir étatique ». L'action économique de l'Etat semble administrer des choses plutôt que des hommes, gérer des flux plutôt des rapports sociaux. Elle se présente comme au-dessus des classes plutôt que des rapports sociaux. Dès lors la tentation est grande d'envisager un Etat-sujet qui intervient de façon exogène dans l'économie, selon la conception keynésiennes néoclassiques. Par contre l'idée marxiste d'un Etat superstructure ayant une autonomie relative par rapport à la base économique. La difficulté est de voir comment se fait l'articulation, c'est-à-dire comment l'Etat a une action à la fois immanente et non réductible au rapport fondamental d'exploitation capitaliste.

L'État a été, et est toujours, le principal instrument du capital, notamment financier, dans sa constitution en forme économique dominante. La conjugaison des lois économiques générales et de la violence étatique, à l'époque coloniale, a accéléré le mouvement de soumission formelle des procès de travail et de production non-capitalistes à la logique de la loi de la valeur. La violence n'est en effet, sous quelque forme que ce soit, qu'un moyen pour le capital pour asseoir rapidement ses propres lois de fonctionnement. La fusion du capital, essentiellement financier, avec l'appareil d'État est la base du capitalisme d'État dont les intérêts se confondent avec ceux de la classe dominante détentrice des moyens financiers et de production, et plus généralement du capital.

INTRODUCTION GENERALE

La description d'une économie reflète évidemment le régime économique par lequel elle se caractérise. De la même façon, selon le régime économique considéré, certains mécanismes apparaissent plus ou moins, ou encore sous une forme ou sous une autre, plus ou moins voilée quelquefois.

Cependant, comme il s'agit de matière économique, d'une réalité sociale, humaine et non physique. Il apparaît clairement plus loin, tout mécanisme ou évolution économique repose sur des comportements humains. Et rien ne garantit la totale invariance de ceux-ci ni de leurs résultats.

L'essentielle du contenu pourrait s'appliquer à une économie collectiviste toute aussi bien qu'à une économie de type capitaliste. Sur certains points cependant, l'évolution des faits dans les deux cas exprime des tendances différentes, ou traduit des mécanismes plus ou moins spécifiques.

Ces différences toutefois ne sont telles qu'il se révèle utile d'aborder successivement les économies développées de type collectiviste, les économies développées de type capitaliste

En Algérie, économie et politique sont intimement liées. Dans une large mesure la stratégie algérienne de développement économique et social est une réponse à la situation historique léguée à l'indépendance du pays par le régime coloniale. Le capital français a, dès les débuts de la colonisation de l'Algérie, procédé à la création de structures relevant de l'État métropolitain, et plus tard de l'État colonial, pour s'assurer l'existence d'institutions à son service. Ces structures étatiques intimement confondues avec le capital, notamment financier, sont la base et l'essence du « capitalisme d'État colonial ». Le « capitalisme d'État colonial », ou l'État comme agent du capital a été le principal instigateur de l'émergence et du développement des rapports sociaux de production capitalistes en Algérie. La politique française en Algérie est demeurée immuable à travers ses vicissitudes : la domination de la bourgeoisie capitaliste et de sa forme de propriété.

Le rythme et les formes du développement du capitalisme ont répondu, dans une large mesure, aux besoins spécifiques du capital financier international et français. Ceci apparaît clairement avec la fondation de la Banque de l'Algérie, base du futur système bancaire et financier, dont le rôle est de servir l'accumulation du capital et plus particulièrement de veiller sur les intérêts du capital financier. Les compagnies financières et les consortiums bancaires européens ont été les principaux bénéficiaires d'une grande partie des concessions territoriales, forestières, minières et ferroviaires. Ils ont été, également, le point de chute de

INTRODUCTION GENERALE

l'essentiel des transferts de fonds publics et des subventions destinées à la valorisation du capital. En un mot, l'Algérie a été un champ privilégié pour la fructification du capital productif d'intérêt.

L'explication des transformations économiques et des mutations sociales qui ont accompagné l'extension du secteur privé, doit indubitablement s'appuyer sur l'analyse, dans une première phase, la structure de l'État à l'époque de la présence ottomane en Algérie et l'articulation de la formation des structures de la propriété en Algérie. Ainsi le pouvoir turc, en dehors des terres beylicales, ne peut en aucun cas intervenir dans l'organisation de la production ou la répartition du produit. Il ne peut même pas imposer certaines productions aux producteurs qu'elle que soit la terre. Toutefois sa domination apparaît dans le prélèvement d'une partie de la production sous la forme d'impôt en nature. Mais les prélèvements fiscaux ne sont possible que si les tribus sont soumises et les paiements des impôts ne sont obtenus que par la « force et la ruse ». De même qu'il existe un bled Maghzen soumis à la perception, il existe un bled Siba échappant à cette imposition. En effet des régions entières sont en fait presque indépendantes, surveillées par quelques garnisons retranchées.

Au début du 19^e siècle, la fiscalité en vigueur en Afrique du Nord porte sur les récoltes, le capital et le marché sur ses diverses formes. Les recouvrements de ces contribuables sont confiés aux aghas et aux caïds qui utilisent aussi à cette fin les tribus maghzen et les tribus azelas. La nomenclature des impôts ne signifie pas pour autant que la fiscalité est lourde parce qu'ils ne sont redevable que les tribus soumises. Or, tous les auteurs insistent sur la faiblesse de la domination des Turcs qui ne contrôlent ni directement ni indirectement la totalité des tribus situées sur le territoire de la régence. Le critère décisif de la domination est l'armée. Or, au Maghreb, la plupart des hommes sont plus ou moins restés guerriers, et là où s'arrête la puissance militaire ottomane, s'arrête aussi, les tentatives de prélèvements fiscaux. La domination turque en Algérie n'a pas affecté les moyens de production qui demeurent aux mains des producteurs directs. Elle n'a pas bouleversé non plus les mécanismes de répartition des produits. Elle reste donc, faible et éphémère et ne se manifeste qu'à l'occasion du recouvrement des impôts. La colonisation française mettra un siècle pour séparer les producteurs de leurs moyens de productions ; mais un demi-siècle lui aura fallu seulement pour soumettre formellement la totalité des producteurs au capital.

INTRODUCTION GENERALE

L'Algérie va être conquise progressivement et la colonisation va accéder aux terres de manière plus importante. Les colons se substituent aux anciens grands propriétaires issus de la classe dominante turque en maintenant à leur profit les relations qui liaient les khammès à leurs anciens propriétaires.

L'accumulation primitive comme ensemble de processus sociaux donnant naissance au capitalisme va permettre le début d'une accumulation du capital dès 1850. Cette accumulation va se réaliser essentiellement dans l'agriculture. Dans un premier temps, la politique suivie a été en faveur de la colonisation par une paysannerie parcellaire. En deuxième temps, la politique agraire va favoriser les détenteurs de capitaux essentiellement les sociétés, en leur assurant la gratuité d'accès aux terres les plus fertiles.

L'une des caractéristiques principales de la bourgeoisie coloniale et son développement, est de réaliser, grâce à l'exclusion de la vie économique de la majeure partie de la population, une monopolisation de l'action étatique à son profit. Avec le processus d'expropriation on assiste à une transformation des paysans parcellaires en khammès dont le nombre s'accroît durant cette période de guerre. La 1^e guerre mondiale, révélant pour la première fois une forte concentration du capital dans l'agriculture aussi bien européenne que des algériens et une prolétarianisation croissante dans les campagnes.

Les exigences de l'accumulation du capital qui, comme on l'a vu, se développent rapidement à partir de 1880. La volonté de déposséder les producteurs au profit des colons était clairement exprimée. Ainsi, la loi du 16 Février 1897, apparaît comme un moyen rapide pour développer le processus de francisation des terres. Cette loi a une importance considérable.

En premier lieu, elle élargit les bases de l'usure en lui donnant la possibilité de prendre la terre comme gage. Elle multiplie les possibilités d'achat pour les européens, mais suivant son importance résulte de la possibilité d'aliéner la terre au profit d'autres algériens ; Les usuriers, les commerçants, enrichis, vont pouvoir accéder à la terre en expropriant d'autres algériens.

Par ce biais, la bourgeoisie agraire algérienne se développe. Son renforcement est entièrement lié au développement du capitalisme colonial. Tirant le maximum de profit de l'introduction des rapports marchands dans les campagnes algériennes, favorisée par la

INTRODUCTION GENERALE

politique administrative de la France en Algérie, elle constitue pour le moment une base économique propre en liaison avec le développement de l'accumulation du capital.

Durant les deux dernières années de la guerre, on voit s'accélérer brutalement les ventes des européens aux algériens. Les algériens favorisés par la guerre : gros propriétaire fonciers enrichis par la situation de pénurie, commerçants enrichis par la spéculation sur les produits agricoles comme sur les produits manufactures, trafiquants de toutes sortes mettant à profit l'isolement économique des différentes régions et la pénurie de différentes catégories de produits.

Les achats aux européens sont effectués par une bourgeoisie citadine qui désire placer son argent en terres étant données les limites de son accumulation dans les villes. Aussi bien, cette propriété foncière citadine ne va pas manquer d'influencer idéologiquement, économiquement et politiquement les campagnes.

Ce processus de libération de la force de travail à une forme liée au processus d'expropriation : en général, lorsque l'expropriation se réalise au profit des algériens, les paysans expropriés sont maintenus sur leur terre comme khammès, ou métayers au cinquième. Ceux des paysans expropriés qui ne sont pas maintenus sur la terre deviennent ouvriers journaliers ou chômeurs. L'usure va trouver un terrain favorable à son développement ; elle va profiter aussi bien aux Algériens qu'aux Européens.

Les procèdes usuraires tels la rahnia, t'senia entre algériens prêts sur hypothèques au profit des européens. Entre algériens, les pratiques de rahnia, de t'senia se développent à la suite de prêts. La transformation en prolétariat d'une partie, malheureusement notable, de la petite propriété, absorbée par les usuriers, notamment les rahniataire, formation rapide de fortunes nouvelles nées du négoce, de l'économie, des avances à gros intérêts, et qui consistent sur certains points à la constitution de grands domaines ou de fortes réserves de capitaux : tels sont les aspects économiques notoires qu'offre, dans ces dernières années, la société indigène. Quelques fortunes algériennes atteignent la grandeur de celles des européens, mais elles sont rares, comparativement.

Le secteur privé, dans le cas de l'Algérie, puise, comme on l'a vu, ses fondements dans l'histoire coloniale. Le processus d'élargissement du secteur privé comme une condition de rupture avec le marché mondial, les déséquilibres économiques et les contradictions sociales

INTRODUCTION GENERALE

qui existeraient ne seraient que le résultat du décalage entre la dynamique économique et les dynamiques sociales résultant des formes institutionnelles de gestion. Ce décalage traduirait l'intensification des luttes pour le contrôle de l'appareil d'État. Les luttes de classe en Algérie s'exprimeraient sous deux formes; la première, contingente, n'est que l'expression des stratégies corporatistes des groupes sociaux qui constituent le secteur étatique, la seconde, structurelle, serait une stratégie unitaire liée à une forte conscience commune des effets passés de l'ordre colonial sur la société algérienne toutes classes confondues, puis les effets plus récents de la nouvelle division internationale du travail.

Le modèle de croissance algérien en accordant, à travers le secteur étatique, une prépondérance excessive au secteur industriel est à l'origine des profonds déséquilibres qui secouent l'économie et la société algériennes. Les choix technologiques, la taille des entreprises, la localisation et les procédés de réalisation des projets industriels auraient, en outre, aiguisé les distorsions au niveau national.

On considère que le secteur public est fondé sur des rapports antagonistes opposant les travailleurs à une bourgeoisie d'État fortement liée au capital national et international. La compression des besoins des masses productrices est la logique de fonctionnement des fractions sociales dominantes qui étendent ainsi leur base de reproduction en développant un processus de "suraccumulation" du capital. Le secteur public n'est que le prolongement de l'ancien secteur étatique colonial. Il y a eu substitution juridique et continuation de la logique de valorisation du capital.

Les nouvelles conditions nouvelles conditions créées par l'indépendance et le contexte économique et social de la rupture de la domination coloniale, qui s'est traduit par le départ massif de la population européenne et la déclaration de vacance de leur biens, ont été, de toute évidence été à l'origine d'une redistribution des fortunes, et conséquemment, d'une redéfinition du projet social et d'une renégociation des alliances au sein du pouvoir de l'État national.

Du côté du pouvoir d'État, le gonflement dépenses publiques et la promotion d'une administration et d'une élite pléthorique, la prise en charge désordonnée des terre coloniales vacantes ont réduit dans de fortes proportions les capacités de développement par l'utilisation d'une épargne locale. Du côté des couches sociales urbaines, nouvellement urbanisées ou constituées par le rapatriement des réfugiés algériens à l'étranger. L'indépendance est

INTRODUCTION GENERALE

synonyme d'occupation rapides de créneaux importants (circuits commerciaux, artisanat de production et service, la petite industrie,...).

C'est dans ce contexte historique et politique qu'il faudrait replacer la réflexion sur le projet social populiste de la période de transition. L'analyse de discours de Tripoli et d'Alger, doit prendre en charge les phénomènes d'instabilité politique du pays, de la restructuration des couches sociales, l'émergence du pouvoir de l'État et de la transformation de la petite bourgeoisie locale. Ainsi, on ne peut analyser l'évolution du capital national privé sans prendre en considération les luttes de classes autour du projet social populiste. Cette prise de conscience, par l'occupation des réseaux de commercialisation et l'appropriation des profits, liés à la fonction de distribution, cette prise de contrôle de la sphère de réalisation (hors hydrocarbure) de la valeur produite, d'importation ou à l'exportation, sont donc à l'origine de l'essor considérable du capital commercial de gros.

Par ailleurs, la période du code des investissements de 1966, est contemporaine de la mise en place, au niveau des appareils de l'État et du secteur industriel d'État, une planification centralisée. Ce processus fait que, dès l'origine, de l'État le noyau organisateur et le principe moteur de l'accumulation nationale, privée et étatique.

C'est à cette période qui va permettre la structuration du rythme d'accumulation du capital privé. Ce développement du capital privé en profondeur et en largeur cristallisés dans le mouvement de multiplication d'entreprises, le passage à des pratiques de valorisation proches de la forme de fabrique, l'installation d'emblée dans le procès de l'accumulation dans l'industrie, pendant cette période.

D'une façon générale, le cas des entreprises créées est assez clair, dans la mesure où il leur est imposé un alignement de leurs capacités de production sur celle des entreprises existantes, qu'elles soient publiques ou privées. Par ailleurs, si l'on suppose une reproduction à une échelle progressive, c'est-à-dire une accumulation, le montant du capital variable et de la valeur sous forme de moyens de production, doit être supérieure à la seconde, le constant sous forme d'objet de consommation, car il doit y'avoir un excédent de moyens de production pour entreprendre une production nouvelle.

Parce que le discours hégémonique de l'État national a développé depuis 1962, une idéologie péjorative de l'exploitation et de la propriété exploiteuse, l'analyse du procès d'exploitation de la force de travail est toujours immédiatement analysée autour des rapports

INTRODUCTION GENERALE

de domination, non seulement économique et donc circonscrite au seul espace productif, mais plus largement sociale et idéologique.

En 1971-72, le capital privé semble déjà être bien structuré, ses pratiques de valorisation semble relativement cohérentes, les positions monopolistiques et oligopolistiques et les relations de domination, caractéristiques de son développement inégal, sont mise en place, fonctionnent et se reproduisent selon ces alias de la politique étatique. À la fin de la période de la planification, le secteur privé dans industries et le BTP n'était pas négligeable. Véritablement greffé sur le procès étatique d'accumulation, le secteur privé s'est approprié une grande part des « fruit de la croissance ». À un autre niveau, la période 72-80, est celle de la croissance sans précédent de l'investissement productif étatique et privé. Ce développement va se poursuivre dans les années 80, avec les différentes lois promulguées pour donner le champ libre au secteur économique privé, mais aussi donner accès au citoyen à la propriété (achat de lot de terrain, autorisation d'activer dans le petit commerce,...). Dans les années 90, l'Algérie va connaître un bouleversement social, politique, et économique important. La chute brutale des prix des hydrocarbures va laisser l'économie exsangue. Sous pression du FMI, l'Algérie applique une série de réforme douloureuse pour le peuple conjugué à une instabilité politique. Ces réforme front basculer l'économie nationale du modèle socialiste vers une économie du marché. Libération du commerce extérieur, dévaluation du dinar, application de la loi de la monnaie et du crédit, réforme du code de travail. Dans ce contexte les contraintes subies par le secteur privé est partiellement levée. La liberté d'investissement est consacrée mais les contraintes reste importante comme mentionnée les différents rapports sur l'investissement, tel que Doing-Business, qui souligne, le rôle de l'État dans les nombreux blocages dans l'acte d'investir (bureaucratie, corruption, changement perpétuelle des lois,...).

Le but de notre travail c'est d'analyse d'une part l'action de l'état dans les affaires économiques et le comportement des entreprises privées et d'expliquer ensuite les origines historiques, sociales et politique de l'ambiguïté de la relation entre l'état et les propriétés privées.

La présente thèse, est une contribution à la nature de l'entreprise privée dans le développement économique face un État démiurge, omnipotent. Plus concrètement, elle se propose de comprendre l'origine de cette relation conflictuelle. Nous considérons que cette relation est due à des facteurs d'ordre historique et culturel.

Qu'elles sont les considérations historiques et sociales qui ont donné lieu à ce type particulier de relations (conflituelles) ?

Et comment l'entreprise privée se comporte devant ce type de relations ?

Pour ce faire, nous avançons deux hypothèses :

- L'échec du développement en Algérie du secteur privé est dû à la nature de la relation qu'entretient l'État avec l'entreprise privée

- L'entreprise privée ne s'est pas adaptée à la nature particulière de cette relation

La formulation de ces hypothèses est le résultat de lecture de plusieurs travaux de recherche s'intéressant aux origines et développement du capitalisme, mais aussi et surtout un fruit d'une réflexion sur l'État indépendant. Celui-ci est construit, pour des raisons historiques et idéologiques, sur une conception populiste et «néo-patrimonialité» de la société et de l'économie. Cette conception a produit un système politique qui se caractérise par l'indissociable unité entre le politique et l'économique, qui a provoqué la crise de l'autorité sur les lieux de travail et la présence dans les institutions administratives et économiques des forces sociales prédatrices. La rente pétrolière est un élément structurel de cet ensemble social, dans lequel l'économie a toujours été dépendant du politique.

Ce travail est autant plus indispensable, vu l'importance de l'entreprise privée. Nous interpellons sur les causes de cette situation singulière, vu les capacités et les ressources de l'Algérie.

Dans le présent travail, nous allons donc tenter de jeter la lumière sur l'histoire de la formation de l'entreprise privée et à travers elle la petite bourgeoisie algérienne. Nous exposons aussi la relation de celle-ci envers l'État quel que soit sa forme à travers l'histoire algérienne.

Nous pouvons aussi examiner ces pratiques et ces applications au plan historique à la lumière des études de l'histoire économique de Maghreb en général et de l'Algérie en particulier

C'est l'analyse historique du point de vue socioéconomique, que nous avons tenté de faire pour parvenir à notre objectif.

Nous étions donc amenés à diviser notre recherche en quatre chapitres.

INTRODUCTION GENERALE

Le premier chapitre s'intéressant aux origines et développement du capitalisme et donc de l'entreprise privée notamment en Europe.

Le deuxième chapitre nous donnons un aperçu des conditions politiques, économiques et sociales qui régnaient en Algérie à l'époque postcoloniale.

Le troisième chapitre traite du rôle de la colonisation dans la déstructuration de la société algérienne et à travers elle la structure économique. Nous exposerons également dans ce chapitre la résilience de la société algérienne et la naissance d'une petite bourgeoisie et nous donnons un aperçu historique de sa formation, après avoir éclairé son rôle général et sa contribution dans le cadre de colonisation. Nous signalons également certaines difficultés qui se posent aux chercheurs dans leurs tentatives pour saisir la structure de l'économie algérienne.

Le quatrième chapitre traite de la relation entretenue entre l'État, nouvellement indépendant, avec sa classe dite bourgeoisie nait de l'époque coloniale et les entreprises privées. L'évolution des discours doctrinaux sur le secteur privé à travers l'évolution politique et économique de l'Algérie et le développement du capitalisme d'État et l'impact qu'il eut sur le développement ou le déclin du secteur privé.

CHAPITRE I
FORMATION
DU CAPITALISME

Introduction

L'homme primitif dépendait dans une très large mesure de la nature environnante. Longtemps la chasse resta la principale source de moyens d'existence. Celle-ci fournissait en quantités accrues les moyens d'existence indispensables. Les progrès de la chasse donnèrent naissance à l'élevage primitif. L'agriculture primitive constitua un nouveau progrès considérable dans le développement des forces productives de la société.

La loi économique fondamentale du régime de la communauté primitive consiste à assurer aux hommes les moyens d'existence nécessaires à l'aide d'instruments de production primitifs, sur la base de la propriété communautaire des moyens de production, par le travail collectif et par la répartition égalitaire des produits. Avec le passage à l'élevage et à la culture du sol apparut la division sociale du travail. La formation de tribus de pasteurs a marqué la première grande division sociale du travail. À côté de l'agriculture et de l'élevage, d'autres activités productrices prenaient leur essor¹.

Le perfectionnement des instruments de production, l'élévation de la productivité du travail permit donc de passer à l'exploitation individuelle. La nécessité du travail en commun, de l'économie communautaire se faisait de moins en moins sentir. Si le travail en commun entraînait nécessairement la propriété commune des moyens de production, le travail individuel requérait la propriété privée².

L'apparition de la propriété privée se fit au début par l'entremise des chefs des communautés gentilices (anciens, patriarches) au nom de la communauté qu'ils représentaient. Mais avec le développement de la division sociale du travail et l'extension des échanges, les chefs de la communauté en vinrent peu à peu à considérer le bien de la communauté comme leur propriété. L'apparition de la propriété privée et de l'échange marqua le début d'un bouleversement profond de toute la structure de la société primitive³.

Grâce à l'essor des forces productives, le travail de l'homme, dans l'élevage et l'agriculture, lui procura plus de moyens d'existence qu'il n'en fallait pour son entretien. Il

¹- Bloc Marc, « La société féodale », édition l'humanité, Paris, édition 1982, p. 32.

²- Bloc Marc, Op. Cit., p.33.

³- Bloc Marc, Op. Cit., p.37.

devint possible de s'approprier le travail supplémentaire. Il était donc profitable de ne pas mettre à mort les prisonniers de guerre, comme auparavant, mais de les faire travailler, d'en faire des esclaves. Les esclaves étaient accaparés par les familles les plus puissantes et les plus riches. Avec les progrès de l'inégalité des fortunes, les riches se mirent à réduire en esclavage non seulement les prisonniers de guerre, mais aussi les membres de leur propre tribu appauvris et endettés. Ainsi naquit la première division de la société en classes : la division en maîtres et en esclaves. Ce fut le début de l'appropriation sans contre-partie par certains individus des produits du travail d'autres individus¹.

Sous le régime de l'esclavage, la population se divisait en hommes libres et en esclaves. Les hommes libres, à leur tour, se divisaient en deux classes : les grands propriétaires fonciers, qui étaient en même temps de grands propriétaires d'esclaves, et les petits producteurs (paysans, artisans²) dont les plus aisés utilisaient également le travail servile et possédaient des esclaves.

L'État esclavagiste a joué un rôle considérable dans le développement et la consolidation des rapports de production de la société fondée sur l'esclavage. L'histoire des sociétés fondées sur l'esclavage dans l'Orient ancien, en Grèce et à Rome montre qu'avec le développement de l'économie esclavagiste la lutte de classe des masses asservies contre leurs oppresseurs s'intensifiait. Les révoltes d'esclaves se combinaient avec la lutte des petits paysans exploités contre la couche privilégiée des grands propriétaires d'esclaves et de terres.

Au cours des siècles, les soulèvements d'esclaves furent fréquents ; les paysans ruinés se joignaient à eux. Les plus importants éclatèrent aux 2^{ème} et 1^{er} siècles avant notre ère et du 3^e au 5^e siècle de notre ère³. Les propriétaires d'esclaves réprimèrent ces révoltes avec la dernière cruauté. Les soulèvements des masses exploitées, et surtout des esclaves, minèrent la puissance de Rome. La chute de l'Empire romain marqua aussi la fin du régime de l'esclavage dans son ensemble à ce régime succéda la féodalité.

¹- Rothbard N. Murray, « L'Homme l'Economie et l'État », ed. Charles Coquelin, Paris 2007. p.128

²- Rothbard N. Murray, *Op. Cit.*, p.137.

³- Rothbard N. Murray, *Op. Cit.*, p.142.

Section 1. La Féodalité

1. Origine de la féodalité

La féodalité au sens strict du terme, apparaît dans les pays nés de la décomposition de la dynastie carolingienne – la France, l'Allemagne, le royaume de Bourgogne-Provence, l'Italie de l'époque – et aux pays ayant subi l'influence de ces États comme l'Angleterre, certains royaumes chrétiens d'Espagne, les États latins du Proche-Orient. Ce type de société, que l'on nomme aussi parfois « le régime féodal ».

On peut concevoir la féodalité comme un ensemble d'institutions créant et régissant des obligations d'obéissance et de service de la part d'un homme libre dit « vassal », envers un homme libre dit « seigneur » et des obligations de protection et d'entretien de la part du « seigneur » à l'égard du « vassal » ; l'obligation d'entretien ayant le plus souvent pour effet la concession par le seigneur au vassal d'un bien dit « fief ».¹

Les origines des institutions féodo-vassaliques doivent être cherchées dans la monarchie franque à l'époque mérovingienne et tout particulièrement dans les pays d'entre Loire et Rhin qui en ont constitué le cœur. Au VI^e et au VII^e siècle, l'État franc connaît une situation très fréquemment instable, trop souvent anarchique. Des gens avaient besoin de protection et venaient la demander à quelque personnage puissant la protection contre une forme quelconque de service. Ce qu'il convient de retenir, c'est que de nombreux hommes libres se sont mis sous la protection et au service d'autres hommes libres, en conservant leur statut de liberté ; les textes contemporains les nomment *ingenui in obsequio*, les hommes libres en dépendance.

Au nombre des personnes libres qui s'étaient placées sous la protection particulière et au service propre du roi, figuraient les « *antrustions* » ou membres de la *trustis*, mot francique affublé d'une terminaison latine, qui paraît correspondre à *comitatus*, c'est-à-dire à la suite de compagnons armés.²

¹ - Bloc Marc, *Op. Cit.*, p.160.

²- Dobb Maurice, Sweezy Paul-M, « Du féodalisme au capitalism – problème de transition », édition François Maspero, 1977, p.35.

2. Développement des liens féodo-vassalique

Système féodal reposant sur l'existence de liens entre seigneurs et vassaux. La vassalité est la forme revêtue par les liens de dépendance entre hommes libres au Moyen Âge. Élément constitutif de la féodalité au même titre que le fief, elle en représente l'élément personnel. Le vassal prête hommage à son seigneur et s'engage à le servir loyalement.

2.1. Naissance de la vassalité

La vassalité est née au haut Moyen Âge, d'un besoin de protection que l'État et la famille n'assuraient plus. En ce sens, la clientèle romaine et le compagnonnage militaire germanique apparaissent comme des antécédents de la vassalité.

À l'époque franque, de nombreuses personnes, « libres en dépendance » et de condition sociale variée, sont entretenues et nourries par un maître (dont le roi). Une distinction d'ordre économique et social s'opère progressivement parmi eux : ceux qui font le métier des armes se hissent à leur tête ; les autres vont redescendre dans l'échelle sociale, voire entrer dans le servage. Au VIII^e siècle, le mot vassal ne désigne plus que les dépendants de rang supérieur¹.

Charlemagne et ses successeurs utilisent la vassalité pour consolider l'armature administrative de l'Empire carolingien : des groupes de vassaux royaux vivent dans l'entourage de l'empereur, nourris par lui, ou bien ils sont installés sur des bénéfices qu'ils ont reçus en concession viagère, dans les régions mal assimilées ; mais les agents du souverain, et en particulier les comtes (les plus puissants), doivent aussi entrer dans la vassalité de l'empereur. La vassalité se diffuse ainsi largement dans l'Empire carolingien.²

Ainsi, le seigneur demande et enferme dans les siennes les mains de celui qui est désormais son homme et qui lui engage sa foi. Mais, en même temps, le vassal agit librement : c'est par volonté qu'il devient l'homme de son seigneur, mais cela ne veut nullement dire son esclave, son serf. De plus, les deux hommes s'embrassent, s'étreignent. On a pu parler à ce propos d'un véritable rapport charnel, familial, qui les remet à égalité³ : cet hommage est réservé aux membres de l'aristocratie, ou plutôt il exclut le paysan. Le tout, enfin, par

¹- Le Goff, Jacques, *La civilisation de l'occident médiéval*, ed. Flammarion, Paris, 2008, p.128

²- Le Goff, Jacques, *Op. Cit.*, p.148

³- Le Goff, Jacques, *Op. Cit.*, p.149

l'intermédiaire du serment prêté sur les reliques, est sacralisé par l'Église, qui se voit ainsi reconnaître une position éminente de légitimatrice du rapport social ainsi créé.¹

2.2 Système de dépendance

Les relations vassaliques sont issues du contrat établi dans la monarchie franque aux temps carolingiens. Par vassalité, terme moderne issu du celtique *gwas* (serviteur), latinisé en *vassus* ou, dès le début du IXe siècle, *vassallus*, on désigne une forme particulière de dépendance personnelle caractéristique de la noblesse du Moyen Age classique.

Ce système de dépendance a pour traits distinctifs la nature personnelle du lien et l'association entre vassalité et fief, éléments qui favorisèrent la constitution de clientèles armées et la féodalisation de la société (Société féodale). Au Moyen Age central, la vassalité régissait autant les grands du royaume, qui étaient les obligés du roi, que les détenteurs de petits fiefs et elle contribua pour une part décisive à la formation de la noblesse.²

2.3. Le Bénéfice

L'une des origines du système féodal est à chercher dans la coutume des rois germaniques qui, dès l'époque mérovingienne, octroient à leurs guerriers fidèles ce que les textes latins appellent un « bienfait », en général une terre. Le bienfait (qui deviendra le « bénéfice ») correspond à un service ; il est personnel. Les textes sont rares, mais il y a quelques cas d'emploi du terme germanique *feo* (ancêtre de fief) dans le sens de bienfait. Le procédé devient fréquent à l'époque carolingienne, et Charlemagne en fera un outil de gouvernement.³

A l'époque où l'agriculture représentait l'activité économique par excellence, la source de richesse l'emportant sur toutes les autres, il pouvait paraître utile de céder au recommandé une terre destinée à assurer son entretien. Cette terre, le seigneur pouvait en faire donation en pleine propriété (*proprietas*) au recommandé. Le seigneur concédait cette terre en tenure. On qualifie de « tenure » (allemand *Leihe*), une terre dont le propriétaire concède à une autre personne, dite « tenancier », l'usage et la jouissance pour une durée prolongée,

¹- Gonshof, François-Louis, « Qu'est-ce que la féodalité ? », ed. Tallandier, Paris, 1982. p.15

²- Gonshof, François-Louis, *Op. Cit.*, p.20.

³- Gonshof, François-Louis, *Op. Cit.*, p.28.

d'une manière telle que le tenancier exerce sur la terre un pouvoir immédiat et direct (nous dirons aujourd'hui un droit réel) ; le tenancier est donc titulaire de ce que le droit romain appelait un *ius in re aliena*, un droit sur une chose appartenant à un autre¹.

Ces tenures du type le plus usuel pourraient être qualifiées de tenures onéreuses, parce que les redevances et surtout les prestations en travail dues par le tenancier y étaient relativement lourdes. Mais à côté d'elles, il y avait d'autres tenures, dont le trait essentiel était le caractère spécialement favorable au tenancier : celui-ci n'était tenu de fournir au concédant aucune prestation en travail et il n'avait d'autres redevances à acquitter qu'un cens modique.

Le caractère avantageux de ces concessions justifie la qualification *beneficium*, bienfait, que textes contemporains emploient souvent à leurs propos.

Le *beneficium*, « bienfait » ou « bénéfice »², peut être défini comme une tenure peu onéreuse ou même gratuite, que le tenancier devait à la bienveillance du concédant.

Les bénéfices que nous connaissons le mieux à l'époque mérovingienne sont ceux dont la concession faisait l'objet d'un contrat de « précaire » (*precaria*). Ce contrat conférait au bénéficiaire de la concession les droits de l'usufruitier sur la terre concédée. Le contrat se formait par l'établissement de deux chartes dressées pour servir de titres, respectivement au propriétaire concédant et au tenancier bénéficiaire de la concession, ou « précariste », notant que le terme « *prestaria* »³ était parfois employé pour désigner la charte émanant du concédant.

La *precaria* ou « précaire »⁴ donnait naissance à une tenure, généralement d'une certaine importance, concédée le plus souvent à vie, contre paiement d'un cens peu élevé, parfois même sans obligation pour le tenancier de payer un cens. Les concessions en précaire étaient faites surtout par des églises, quelquefois par des rois ou des grands propriétaires laïques ; elles portaient fréquemment sur des domaines entiers, des fractions de domaines ou sur des groupes de domaines. Leur raison d'être pouvait être fort variée : provoquer la mise en culture

¹- Guerau Alain, Fief, Féodalité, Féodalisme, Enjeux sociaux et réflexion Historienne, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 45e Année, No. 1 (Jan. - Feb., 1990), pp. 137-166 Published by: EHESS Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/27582756> .Accessed: 07/01/2015 16:34.

²- Ganshof, François-Louis, *Op. Cit.*, p.38.

³- Ganshof, François-Louis, *Op. Cit.*, p.39.

⁴- Ganshof, François-Louis, *Op. Cit.*, p.45.

de terres peu ou guère exploitées ; amener le précariste à donner lui-même un autre bien au concédant, quitte pour le précariste à le reprendre également en précaire ; s'assurer la bienveillance de quelques puissants personnages ; régulariser les suites d'une usurpation subies en réservant l'avenir, etc.¹

2.4 Le fief

Investi et mis en possession du fief par le seigneur, le vassal n'en est pas propriétaire : il n'a que le droit utile ou usufruit, le seigneur gardant le droit éminent ou direct. En cas de sous-inféodation, c'est-à-dire lorsque le vassal a lui-même un vassal, il peut lui concéder en fief une partie de celui qu'il a reçu : on aboutit alors à un partage du droit de propriété. En théorie, la concession du fief est viagère : le vassal en jouit sa vie durant, et autant qu'il rend le service du fief. Le contrat de fief peut être rompu par le défi, rupture de la foi jurée par l'un des contractants, et par la mort de l'un d'eux.²

3. Suzerains et vassaux dans leur rapport féodo-vassalique

La vassalité était un système socio-politique qui établissait entre les guerriers une relation fondée sur un serment de fidélité. De la vassalité naît une société politique pyramidale au sommet de laquelle se trouvaient le roi et les princes. La vassalité établissait entre le suzerain et ses vassaux des droits et des devoirs mutuels, droit du ban du suzerain, c'est-à-dire le droit de convoquer ses chevaliers pour la guerre. Les chevaliers avaient le droit de d'ost, c'est-à-dire de répondre à la convocation du ban seigneurial³. Le chevalier avait le devoir du service de garde du château. Chaque année le vassal devait passer certains nombres de jours à garder le château de son seigneur et le devoir de la chevauchée, c'est-à-dire parcourir à cheval les territoires de la royauté pour s'assurer sa sécurité. Enfin, la vassalité n'impliquait pas seulement des devoirs militaires, elle impliquait aussi des devoirs de nature socio-économique. L'aide financière que le suzerain était en droit d'exiger de ses vassaux pouvait servir à payer la cérémonie d'adoubement du fils aîné du seigneur ou, servir à payer la dot de mariage de la fille aînée du seigneur ou, si le suzerain est capturé à la guerre, ses

¹- Ganshof, François-Louis, *Op. Cit.*, p.52.

²- Halphen Louis, *L'essor de l'Europe (XIe – XIIIe siècles)*, PUF, Paris 1948, source : Site web : http://classiques.uqac.ca/classiques/halphen_louis/essor_europe_xi_xiii/essor_europe_xi_xiii.html.

³- Ganshof, François-Louis, *Op. Cit.*, p.57.

vassaux devaient aider sa famille à payer sa rançon. Enfin, les vassaux avaient le devoir de soutenir financièrement leur seigneur lorsqu'il partait en croisade le seigneur avait le droit de convoquer ses vassaux à sa cour, il s'agissait du devoir de cour et de conseil du vassal, il était du devoir des vassaux de prodiguer leur conseil à leur suzerain. Le vassal avait également le devoir de d'assister au tribunal de son, seigneur que celui-ci eu été baron, comte ou roi. En contre-partie, le seigneur avait le devoir de protéger ses vassaux devant la justice et de leur rendre bonne justice. Enfin le dernier devoir du seigneur était de nourrir, loger, vêtir et équiper ses vassaux comme le voulait la coutume¹.

C'est là qu'arrive la féodalité durant les IXe, Xe, XIe et XIIe siècles. La monnaie d'or et d'argent était rare, la terre était donc la seule source de richesse au début du moyen-âge. Plutôt que d'assumer à même son trésor, les frais d'entretiens de ses vassaux, les seigneurs préfèrent chasser leur vassaux, c'est-à-dire installer leurs vassaux sur des tenures nobles appelées fiefs. Le fief allait permettre aux vassaux d'être des rentiers du sol, vivant des redevances des paysans. Cela allait recouvrir les dépenses rattachées à ses devoirs militaires et financiers envers son seigneur.²

Fort de son droit éminent qui lui permettait de saisir le fief de son vassal, le seigneur pouvait ainsi maintenir son feudataire dans le respect de l'engagement pris. La vassalité établissait entre les guerriers, une hiérarchie d'autorité politique et sociale cimentée par la fidélité et les devoirs mutuels.

La vassalité engendra une élite guerrière et politique par ses devoirs, elle engendra par la concession un fief et une élite socio-économique. L'entrée du fief dans la vassalité marquait ainsi la naissance de la féodalité³.

4. Église et féodalité

4.1 La collaboration de l'Église

L'attitude de l'Église vis-à-vis du système féodal est d'abord ambiguë : hommes d'Église dirigeants et aristocrates appartiennent aux mêmes familles, au même groupe social, même si leur idéal peut être divergent.

¹- Ganshof, François-Louis, *Op. Cit.*, p.62.

²- Ganshof, François-Louis, *Op. Cit.*, p.64.

³- Ganshof, François-Louis, *Op. Cit.*, p.66.

La plupart des clercs formés dans l'Empire carolingien ont longtemps cru qu'Église et noblesse pouvaient ensemble maintenir l'ordre du monde. Les immenses domaines de l'Église ont donc été mis à contribution pour permettre l'essor de telle ou telle famille, de telle ou telle principauté : abbayes ou évêchés s'achètent ou se passent d'oncle à neveu, voire de père en fils (les prêtres mariés n'étant pas rares). Il faut soutenir à tout prix rois et princes, dont les ressources s'épuisent, à recruter des vassaux et à entretenir des bandes guerrières : d'eux dépend la survie de la chrétienté¹.

4.2. L'action des réformateurs

Certains clercs ont pensé que l'Église et la foi chrétienne allaient se perdre dans cette collaboration avec la noblesse. Ils ont voulu réaffirmer que la seule légitimité en ce monde est celle de la parole de Dieu, dont découle tout pouvoir et que seuls les clercs peuvent faire triompher. Pour cela, il faut une Église forte, indépendante, et donc radicalement séparée de cette féodalité étouffante. Accédant aux postes clés de l'Église grâce à des princes convaincus (et aux empereurs germaniques), les « réformateurs » passent à l'offensive pour soumettre le temporel au spirituel.²

D'abord, ils lancent les mouvements de paix : aucun pouvoir laïque n'assurant l'ordre public, l'Église impose la trêve de Dieu, interdisant de faire la guerre le dimanche, les jours de fête, puis le vendredi, jour de la Passion du Seigneur, et la paix de Dieu obligeant les guerriers à ne pas porter leurs armes sur les femmes, les paysans, les clercs, les marchands, les voyageurs, et à respecter leurs biens, notamment les moulins et les animaux de labour. Ceux qui enfreignent ces interdits sont menacés d'excommunication et assurés de perdre le salut éternel.³

Pour rendre effective la coupure salvatrice entre Église et féodalité, l'observation du célibat des prêtres est exigée en même temps que le mariage laïque est strictement réglementé. L'Église manipule d'autant plus légitimement ces liens sacrés que le célibat des prêtres la met en dehors du jeu des alliances familiales, cruciales pour le réaménagement de l'aristocratie en lignages patrilinéaires. Le mariage entre cousins est prohibé, l'homme doit sortir du clan

¹- Marc Bloch, *Op. Cit.*, p.187

²- Marc Bloch, *Op. Cit.*, p.192

³- Marc Bloch, *Op. Cit.*, p.224

familial pour chercher une épouse ; divorce, bigamie et adultère sont durement punis ; les parrains et marraines d'un même enfant sont eux aussi interdits de mariage¹.

Ainsi, alors que les « jeunes » chantent dans la lyrique courtoise l'amour interdit qu'ils cristallisent sur la « dame » de leur seigneur, les moines chantent l'amour conjugal, qu'il s'agit d'inculquer coûte que coûte à ces rudes guerriers. Et les évêques réformateurs frappent haut et fort, pourchassant par exemple de leur vindicte le roi de France Philippe Ier, bigame notoire, qui doit faire pénitence avec sa concubine, Bertrade de Montfort.²

5. Monarchie et féodalité

Les monarchies féodales, procédant comme les lignages aristocratiques, se recentrent sur leurs biens dynastiques : l'essor économique leur assurant des ressources accrues, elles essaient à partir de ce centre de faire admettre leur supériorité aux autres princes.

Le roi se pose en seigneur suprême dans le royaume, et oblige les barons à lui rendre les services vassaliques d'aide et de conseil : l'armée royale doit être celle de tout le royaume, la justice et le droit du roi doivent être supérieurs à tout autre. La force des monarchies féodales vient de leur capacité à utiliser à leur profit les institutions féodales elles-mêmes. Guillaume le Conquérant en est le meilleur exemple à partir de 1066 ; les rois capétiens en France reconstruisent leur puissance de la même façon, un siècle plus tard.

Philippe Auguste modifiera les règles de transmission des fiefs : quand un fief était partagé entre deux frères, le premier prêtait seul hommage au seigneur, le second prêtant hommage à son aîné (système du parage). Cette pratique, qui multipliait les intermédiaires, est désormais interdite : chaque frère doit faire hommage pour sa part au seigneur. La mesure profite à tous les seigneurs, mais surtout au premier d'entre eux, le roi de France. De même, Philippe Auguste saura utiliser la commise (confiscation de fief) contre son ennemi Jean sans Terre³.

En effet, le roi d'Angleterre est le vassal du roi de France pour ses possessions continentales. C'est ainsi le cas de Jean sans Terre, qui doit prêter hommage pour ses terres de

¹- Belin de Launay, Jules, *La féodalité : son organisation, ses droits, son origine*, ed. De Lenoel-Herourt, Amiens, 1855, p.14 - source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

²- Belin de Launay, Jules, *Op. Cit.*, p.18.

³- Dobb, Maurice et Sweezy, Paul-Marlor, *Op. Cit.*, P.47

Normandie et d'Aquitaine. En 1199, se sentant menacé par un mariage projeté entre Hugues de Lusignan et Isabelle d'Angoulême – qui réunirait les deux comtés d'Angoulême et de la Marche, et mettrait en danger son contrôle de l'Aquitaine –, il enlève Isabelle (qui n'a que douze ans) et l'épouse. Les Lusignan, furieux, portent plainte auprès de Philippe Auguste, dont ils sont aussi vassaux. En 1202, Philippe Auguste convoque à Paris Jean sans Terre en tant que duc d'Aquitaine. Jean refuse de venir : son fief principal en France est la Normandie, et en tant que duc de Normandie il peut prêter hommage « en marche » (sur la frontière) ; tout conflit peut donc se régler par une entrevue sur les limites des États. L'absence à la cour du seigneur étant faute grave, la cour française décide la commise, confisquant tous les fiefs de Jean dans le royaume. Reste à exécuter la sentence : mais les vassaux de Jean étant déliés de leur serment par le roi de France, celui-ci triomphe¹.

6. Déclin de la féodalité

Les trois phénomènes qui y mirent fin au régime féodal, ou qui du moins l'obligèrent à évoluer plus rapidement sont : l'urbanisation, le commerce extérieur et l'expansion monétaire. Dobb résume l'explication couramment acceptée du déclin du féodalisme comme suit : «...L'économie naturelle et l'économie d'échange, constituent alors deux ordres économiques qui ne peuvent coexister, et la présence de la dernière suffit, nous dit-on, à amorcer la dissolution de la première de ces formes ... ».²

En d'autres termes, la cause essentielle de l'échec du féodalisme, selon Dobb, réside dans la surexploitation de la force de travail. Les serfs ont abandonné en masse les domaines des seigneurs, et ceux qui sont restés étaient trop peu nombreux et trop exploités pour permettre au système de se maintenir sur l'ancienne base. Ce furent ces circonstances plutôt que la montée du commerce qui ont obligé la classe féodale dominante à adopter ces expédients : transformation de la corvée, location des terres domaniales à des fermiers-tenanciers, etc., qui aboutirent à une transformation des rapports de production à la campagne.³

¹- Dobb, Maurice et Sweezy, Paul-Marlor, *Op. Cit.*, P.48

²- Dobb, Maurice et Sweezy, Paul-Marlor, *Op. Cit.*, p.48

³- Dobb, Maurice et Sweezy, Paul-Marlor, *Op. Cit.*, P.53

Engels ajouta « Dès le XVe siècle, les bourgeois des villes étaient devenus plus indispensables à la société que la noblesse féodale. Sans doute, l'agriculture était-elle l'occupation de la grande masse de la population, et par suite, la branche principale de la production. [...] D'autre part, les besoins de la noblesse elle-même avaient grandi et s'étaient transformés au point que, même pour elle, les villes étaient devenues indispensables [...]. Un certain commerce mondial s'était développé... »¹

Section 2. L'apparition du capital marchand.

1. La naissance des villes : bourgeoises marchandes, guildes et corporations

Vers le 10^{ème} siècle apparaît une accalmie et une atmosphère de sécurité et de détente. Les routes ne sont plus aussi dangereuses que par le passé : on peut, en cas de mauvaise récolte, aller se ravitailler dans d'autres régions. On peut même se procurer des denrées que les terres ou l'atelier du domaine ne produisent pas. C'est dans ce contexte qu'apparaît un nouveau type d'individu dans la société féodale : le marchand.²

Dans l'occident européen, le caractère essentiellement rural de la vie économique et social correspond à toute la période d'installation du mode de production féodal, du IVe au Xe siècle. Ainsi des villes comme Lund en Baltique ou Venise, pratiquèrent dès le IXe siècle le commerce lointain, notamment entre l'Espagne musulmane et l'Espagne Chrétienne. Mais, c'est seulement au XIe siècle que le grand commerce se généralisa. Sa pénétration se combina d'ailleurs avec la croissance de la production locale pour le marché, avec la progressive substitution d'ateliers urbains aux ateliers confiés aux serfs sur la réserve seigneuriale pour la fabrication d'objets courants. Ce premiers pas vers la spéculation est à l'origine de l'opposition villes-campagnes, dont le rôle dans l'histoire est très important.³

Collectivement, les villes restaient liées au système féodal, reconnaissant des suzerains, possédant elles-mêmes des seigneuries. Mais, sur leur territoire et surtout dans leur enceinte murée, les habitants étaient libres, et participaient à l'organisation collective.⁴

¹ - Engels Frederich, « La décadence de la féodalité et l'essor de la bourgeoisie » 1884
Consulté le 30/11/2014 : <https://www.marxists.org/francais/engels/works/1884/00/fe18840000z.htm>

² - Bloc Marc, *Op.cit.*, p.187.

³- Bloc Marc, *op.cit.*, p.189.

⁴- Bloc Marc, *op.cit.*, p.190.

A l'intérieur des villes, les nobles, les marchands, les corporations artisanales se disputent le pouvoir municipal, s'éliminent réciproquement ou signent des compromis. Dans certaines villes méditerranéennes et aussi en Flandre, la production textile destinée à l'exportation prend figure de grande production contrôlée par un puissant capital marchand.

En fait la première étape de la formation du capitalisme ne pouvait se fonder que sur un bond en avant des forces productives, celui-ci eut lieu entre le milieu du XVe et le milieu du XVIe siècle. ¹

1.1 Le mercantilisme

A partir du XVIe siècle, la pensée économique n'est plus dominée par les théologiens, mais par des penseurs laïcs qui se soucient en premier lieu de la puissance de l'État : les mercantilistes. Afin d'assurer l'expansion de la richesse du Prince, les valeurs religieuses sont oubliées. Peu importe que l'usure soit un péché ou non, les gouvernants ne se soucient plus que telle ou telle politique commerciale ne soit pas chrétienne : seule compte la raison d'État.

Cette pensée n'est pas celle du capitalisme, vu qu'elle ne se soucie que de l'importance de la puissance de l'État et non du développement de la richesse privée. Toutefois, d'abord parce qu'elle contribue à éliminer les valeurs religieuses, ensuite parce qu'elle peut trouver intérêt au développement des affaires privées, elle prépare les évolutions futures.

Souvent la création de monopoles par l'État constituait un compromis entre l'enrichissement des marchands et la mainmise de la puissance publique sur les activités les plus lucratives. Ce fut par exemple le cas des différentes Compagnies des Indes.²

1.2 Les forces de production : inventions et découvertes (XVe- XVIe siècle)

C'est au cours de la crise générale du féodalisme que de nombreuses inventions vinrent modifier le niveau des forces de production. L'usage de l'artillerie à pousser à la production du métal. La fabrication du premier haut fourneau au XIe siècle. La diffusion de la pensée humaine par l'invention de l'imprimerie, le progrès de la science de la navigation joue un rôle

¹ - Amin Samir, « L'accumulation à l'échelle mondiale », éditions Anthropos, Paris, 1971, pp. 37-39.

² - Dobb, Maurice et Sweezy, Paul-Marlor, *Op. Cit.*, p.123.

non moins important. C'est le commencement d'un processus qui mettra l'industrie au premier plan du progrès.¹

Dans les grandes villes spécialisées d'Europe, l'artisanat, tourné essentiellement vers l'exportation, est dominé par les grands négociants et drapiers, si bien que les rapports économiques entre artisans et marchands s'apparentent à du salariat. Les négociants contrôlent à la fois l'apport de matières premières en amont et la vente des produits finis en aval.

La population urbaine se différencie déjà en plusieurs classes économiques distinctes, riches pour certaines, pauvres pour d'autres. La ville de Florence en est le parfait exemple : on y trouve très tôt des banquiers qui développent des succursales à travers l'Europe et asservissent l'industrie à leur recherche du profit. Parmi eux de grandes familles, telle celle des Médicis, créent les premiers rapports « privilégiés » entre le monde des affaires et le monde politique.²

Apparition des bourses à la fin du Moyen Âge Selon Fernand Braudel, l'apparition des premières bourses remonte au XIV^e siècle dans ces cités italiennes où le commerce est permanent (contrairement aux foires médiévales se déroulant sur des périodes restreintes) et où se concentrent l'essentiel des activités financières.

C'est toutefois la création en 1409 de la bourse de Bruges, un hôtel dédié à l'échange de marchandises, lettres de change et effets de commerce, qui marque un tournant dans le développement des activités financières. La place s'impose rapidement grâce à l'ouverture de son port, à la renommée de ses foires commerciales et au climat de tolérance et de liberté dont profitent marchands et investisseurs de toutes origines. Ce sont ces mêmes atouts qui permettront ensuite à la place d'Anvers (créée en 1460) de se développer au début de la Renaissance. On pouvait lire à son fronton : *Ad usum mercatorum cujusque gentis ac linguae* (« À l'usage des marchands de tous les pays et de toutes les langues »).³

Cette poussée du progrès interne fut soutenue, à partir des dernières années du XV^e siècle, par l'apport de richesse extérieure due à l'expansion maritime et coloniale. La découverte de la route des Indes et de l'Amérique, ont élevé le niveau scientifique et élargi la

¹ - Jessua Claude, « Le capitalisme », édition Que sais-je ? , Paris, 2012, p.14

² - Jessua Claude, Op. Cit, p.18

³ - Bloc, Marc, op.cit., p.192.

conception du monde en Europe. Une nouvelle ère s'ouvrait pour le capital marchand, plus féconde que celle des villes méditerranéennes du moyen âge. Un marché mondial se constituait, touchant tout le système productif européen et de grands États allaient en profiter pour s'édifier¹.

1.3 La naissance de la société bourgeoise

Pour Werner Sombart² la naissance du capitalisme date du XIV^e siècle avec l'émergence de la civilisation bourgeoise et de l'esprit d'entreprise à Florence.

Pour Fernand Braudel³, le capitalisme est une « civilisation » aux racines anciennes, qui a déjà connu des heures prestigieuses attestées par le rayonnement des grandes cités-États marchandes : Venise, Anvers, Gênes, Amsterdam, etc. mais dont les activités restent minoritaires jusqu'au XVIII^e siècle.

C'est au XI^e siècle qu'apparaît la bourgeoisie. À l'origine, le terme de bourgeois désigne l'habitant du bourg, et c'est donc le développement des villes en Europe qui a permis le développement de la bourgeoisie⁴.

Or, les villes européennes présentent au Moyen Âge nombre de caractéristiques. Après l'effondrement de l'Empire romain, et en même temps que lui, de la structure urbaine sur laquelle il s'appuyait, une renaissance urbaine se dessine à partir du XI^e siècle⁵.

Des milliers de villes naissent alors, mais sont bien souvent organisées selon un modèle encore campagnard, n'étant guère qu'un « regroupement rural », incluant dans leurs murs champs et jardins. Seules certaines d'entre elles vont réellement s'urbaniser, en mettant en place une nouvelle structure sociale ; elles jouent un rôle moteur évident, en Italie du nord, entre Loire et Rhin, et sur les côtes méditerranéennes ; elles voient se développer des corps de métiers, des marchands, une industrie, un commerce lointain qui leur permet de drainer des

¹- Bloc, Marc, *op.cit.*, p.197.

²- Sombart Werner, « Le bourgeois, Contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne », Éditions Payot, 1928. p.35

³- Braudel, Fernand, « la Dynamique du capitalisme », ed. Flammarion, 1985. p.23

⁴ - Chaussinand-Nogaret Guy, « Aux origines de la Révolution : noblesse et bourgeoisie. » In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 30^e année, N. 2-3, 1975. p.265.

⁵ - Chaussinand-Nogaret Guy, *Op.cit.*, p.273.

ressources, des banques. Déjà se développe une forme de bourgeoisie, et même, de capitalisme¹.

Autour de ces villes privilégiées, l'État territorial s'affaiblit : si celui-ci renaît en France, en Angleterre, en Espagne, en revanche, en Italie, dans les Flandres et en Allemagne, les villes sont bientôt parfois suffisamment fortes pour se constituer en univers autonomes et s'affranchir de l'espace politique ancien, acquérant ou extorquant des privilèges, se constituant ainsi un véritable rempart juridique.²

Ces villes, désormais sans entraves, innovent dans tous les domaines : sur le plan financier, avec les emprunts publics (le Monte Vecchio de Venise) et la lettre de change, la création des premières sociétés commerciales, sur le plan industriel, sur le plan commercial où les échanges lointains se développent. Les villes deviennent « des petites patries de bourgeois », à Florence, à Venise, ou à Nüremberg. Une mentalité nouvelle se met en place, qui est le tout premier capitalisme d'Occident : à la différence du noble qui augmente les impôts seigneuriaux pour ajuster ses revenus à ses dépenses, le marchand calcule ses dépenses selon ses revenus, et cherche à n'investir qu'à bon escient, en identifiant et en limitant les risques³.

1.4 Les aspirations de la bourgeoisie

Dès ses origines, la bourgeoisie s'est révélée une classe exploiteuse et avide de s'enrichir et pour cela prête à utiliser tous les moyens. Son enrichissement est allé de pair avec l'appauvrissement des autres couches de la population, avec la destruction de sociétés entières. Son caractère de classe exploiteuse est apparu dans toute son horreur. Tout est bon pour s'enrichir⁴.

Cependant, elle ne fut pas que cela. Son grand apport fut d'avoir transformé la société féodale, d'avoir battu en brèche une noblesse inutile, d'avoir favorisé les échanges, l'essor des

¹ - Chaussinand-Nogaret Guy, *Op.cit.*, p.277.

²- Leuilliot Paul, « Bourgeois et bourgeoisies ». In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 11e année, N.1,1956,p.91.

URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-649_1956_num_11_1_2521.

³ - Leuilliot Paul, *Op. Cit.*, p.93

⁴- Leuilliot Paul, *Op. Cit.*, p.97

techniques et des sciences. La bourgeoisie a transformé la société, a créé le marché mondial, diffusé les idées nouvelles. Pendant toute une période, on peut même dire qu'elle a joué un rôle progressiste dans l'histoire¹.

Ses aspirations à faire partie de la classe dominante n'en devenaient que plus vives. Aux 16ème et 17ème siècles, les bourgeois ne rêvaient pas de révolution ; ils rêvaient de devenir nobles. Beaucoup y parvinrent, grâce à l'acquisition de charges au service du roi. Comme l'Etat avait besoin d'argent, il s'était mis à vendre ces charges aux bourgeois ; c'est ainsi que se constitua la noblesse de robe : de juristes, de collecteurs d'impôts, de parlementaires. En accédant à la noblesse, la fraction la plus riche de la bourgeoisie profitait désormais du système en place. Cela explique sa moindre détermination à vouloir renverser ce système. Mais la noblesse de robe était loin de représenter toute la bourgeoisie. La bourgeoisie marchande, en particulier, restait méprisée. Or, elle allait se développer énormément. La perspective d'accéder à la noblesse de robe n'allait plus lui suffire².

Par bien des aspects, elle étouffait dans une société féodale qui posait des limites à son développement ; plus largement, le système féodal, avec son organisation de la société et de l'économie, avec ses impôts, ses taxes, ses corporations de métier héritées d'un autre temps était un frein au développement de la production.³

Au fil des siècles, la bourgeoisie a pris conscience de sa force en tant que classe et ne s'est plus contenté de sa place dans cette société. Elle ne veut plus voir une partie des richesses de la société avalée par une noblesse devenue totalement inutile. Elle veut devenir la seule classe dominante de la société.⁴

2. L'expansion monétaire et bancaire

Le monde économique change totalement d'aspect. Nous passons des sociétés rurales, repliées sur elles-mêmes, où l'autoconsommation agricole tenait une place dominante, où les échanges monétaires n'avaient qu'une importance marginale en comparaison des échanges en nature à une société ouverte sur l'extérieur. Dans cette société nouvelle, les relations

¹- Leuilliot Paul, *Op. Cit.*, p.99

²- Leuilliot Paul, *Op. Cit.*, p.101

³- Leuilliot Paul, *Op. Cit.*, P.103

⁴- Amin Samir, *Op. Cit.*, P.131

hiérarchiques du pouvoir seigneurial ont été remplacées par des relations marchandes. Les fortunes n'étaient plus uniquement terriennes : elles commencent à revêtir une apparence plus abstraite, dématérialisée, se présentant comme des sommes de monnaie. Un des facteurs qui expliquent cette transformation réside précisément dans la croissance des moyens de paiement qui sont apparus sur les marchés.¹

Après la chute de l'Empire romain d'Occident, les espèces monétaires, particulièrement les pièces d'or et d'argent, ont pratiquement disparu de la circulation, car elles sont l'objet d'une thésaurisation extrêmement importante. Au cours du XIII^e siècle, la reprise du grand commerce avec l'Orient à la suite des croisades provoque la réapparition des pièces d'argent, et même des pièces d'or. Ces dernières proviennent surtout des échanges avec l'Afrique et les pays musulmans d'Orient. L'or est encore rare par rapport aux besoins du commerce, de sorte qu'on a recours à différents moyens pour surmonter cette pénurie.²

En premier lieu, on a fréquemment recours à la dévaluation, procédé qui consiste à réduire la teneur en or des pièces frappées, ce qui en réduit la valeur. Le deuxième type de procédé réside dans le recours au crédit, c'est-à-dire des prêts consentis par un fournisseur ou par un banquier à son client, ou bien l'on a affaire à des procédures de compensation ou à des émissions de traites ; autrement dit, à l'émission de monnaie scripturale. C'est bien pourquoi les banquiers italiens de Lucques, de Gênes, de Florence ou de Venise, ou encore les Fugger à Augsbourg, jouent un rôle si important dans l'expansion du grand commerce. Chacune de ces maisons de banque disposent d'un réseau de correspondants dans les principales places commerciales d'Europe, condition impérative de l'envergure de leurs opérations³.

Les grandes découvertes maritimes viennent renforcer cette évolution. Dans une large mesure, d'ailleurs, ces découvertes sont souvent motivées par l'espoir de découvrir de l'or et de l'argent dans les terres nouvellement conquises. C'était surtout vrai des Espagnols : dans la première moitié du XVI^e siècle, ils importent en Europe, à partir des Antilles, puis du Mexique, du Pérou, de Colombie, une centaine de tonnes d'or, auxquelles vient s'ajouter d'énormes quantités d'argent dans la seconde moitié du siècle : la production annuelle se

¹- Néré, Jean, « Le développement du capitalisme », *Revue Historique*, T. 203, Fasc. 1 (1950), Presses Universitaires de France, p.66 - URL: <http://www.jstor.org/stable/40947842> .consulté le: 07/01/2015 17:08

²- Néré, Jean, *Op. Cit.*, p.68

³- Néré, Jean, *Op. Cit.*, p.71

monte à près de 200 t à partir de 1580. Un peu plus tard, au cours du XVII^e siècle, l'or du Brésil vient s'ajouter à l'or et à l'argent importés en Europe par les Espagnols.¹

2.1 Le rôle croissant des banques

Dès la seconde moitié du XVI^e siècle, l'effet de ces importations de métaux précieux à usage monétaire se fait sentir en Europe. On enregistre en effet une hausse générale des prix sans précédent, ce qui fait l'occasion des premières formulations de la théorie quantitative de la monnaie². De manière plus générale, l'expansion monétaire et bancaire détermine le passage à une économie mondialisée où les places commerciales et financières communiquent entre elles et où la réputation des opérateurs conditionne le crédit qu'on peut leur accorder³. On voit ainsi s'affirmer, au cours des XVI^e et XVII^e siècles, la prépondérance de places qui sont successivement Venise, Gênes, Séville, Barcelone, Lisbonne, Anvers, Amsterdam, Londres⁴, la tendance traduisant de façon de plus en plus évidente la primauté des océans par rapport à cette mer fermée qu'était la Méditerranée. C'est, d'une part, l'essor des transports maritimes qui a déterminé cette évolution ; c'est, d'autre part, le mouvement cumulatif des connaissances, des qualifications professionnelles, des capitaux, lesquels procèdent nécessairement par accumulation, qui a provoqué l'émergence des grandes puissances économiques de chaque époque.

On remarque que les traits distinctifs principaux du capitalisme se trouvent désormais présents : progrès cumulatifs des richesses, rationalité de la conduite des affaires par l'utilisation des réseaux de communications, par la comptabilité, par des opérations bancaires, par le profit, esprit d'aventure et aussi d'indépendance à l'égard des pouvoirs centraux ou des pouvoirs locaux. Il s'agissait, en somme, d'une véritable révolution commerciale et financière qui s'était déroulée du XII^e au XVIII^e siècle, consacrant la fin du Moyen Âge et l'avènement des Temps modernes. Or, c'est au cours du XVIII^e siècle que le monde va être bouleversé par un événement dont on ne percevra que plus tard la signification : la révolution industrielle.⁵

¹- Beaurepaire, Pierre Yves, *L'Europe des lumières*, ed. PUF, Paris, 2004 – p.87

²- Néré, Jean, *Op. Cit.*, p.93

³- Beaurepaire, Pierre Yves, *Op. Cit.*, p.115

⁴- Jessua, Claude, *Op. Cit.*, p.27

⁵- Jessua, Claude, *Op. Cit.*, p.45

2.2 Plus-value et profit

La production capitaliste étant une production de marchandises, il faut distinguer la production du profit (ou, plus exactement, de la plus-value) et sa réalisation. La plus-value naît au cours du processus de production ; elle provient du fait de la main-d'œuvre salariée, en travaillant sur la matière première à l'aide des machines, remplit une double fonction : elle conserve la valeur du capital constant avec lequel elle opère, en incorporant des parcelles de cette valeur dans chaque nouveau produit qu'elle fabrique ; elle crée une valeur nouvelle, et cette valeur dépasse celle du propre salaire du travailleur. La plus-value est la différence entre la valeur créée par la force de travail et sa propre valeur¹.

Mais pour que le capitalisme puisse récupérer le capital avancé (capital constant + capital variable, le capital variable représentant le prix de la force de travail) et réaliser un profit, il faut que les marchandises soient vendues, et vendues à un prix susceptible d'accroître d'un tel profit le capital avancé. Cela pose deux problèmes. D'abord, celui de la vente proprement dite, c'est à dire de l'existence d'une demande sociale solvable.

Ensuite, celui du prix de vente : celui-ci peut-être tel que la firme vend à perte, qu'elle récupère tout juste son capital, qu'elle réalise un profit inférieur, égal ou supérieur à la moyenne des autres capitaux. La firme capitaliste va donc jouer sur plusieurs claviers, afin de s'assurer le maximum de profit².

Sur le plan de la production, elle va chercher à abaisser au maximum les coûts de fabrication : elle recherchera des techniques productives plus avancées, tentera d'abaisser les salaires et de réduire la main-d'œuvre employée en améliorant l'organisation du travail (rationalisation). La firme capitaliste aura recours au crédit pour que la plus grande part du capital puisse être investie en machines : elle cherchera un crédit de circulation, qui couvre la presque totalité du fond de roulement, et des crédits à long terme au marché des capitaux pour élargir sa sphère d'opération au-delà de ses moyens propres, émissions d'actions et d'obligations. En général, plus le rayon d'opération s'élargit, plus la production augmente, plus le capital fixe mis en mouvement s'accroît, et plus le coût unitaire (coût de l'unité

¹ - Jessua, Claude, *Op. Cit*, p.52

² - Jessua, Claude, *Op. Cit*, p.57

produite) baisse, et plus augmente de ce fait la compétitivité de l'entreprise et la masse absolue des profits qu'elle réalise.¹

3. La révolution industrielle

Cette expression désigne l'ensemble des améliorations rapides dont ont bénéficié les techniques de production dans les manufactures à partir du XVIIIe siècle. Les trois principales caractéristiques suivantes ²:

1/ la substitution des machines au savoir-faire et à l'effort humains.

2/ la substitution des sources inanimées d'énergie aux sources animales.

3/ la substitution de matières premières nouvelles et plus abondantes, en particulier de matières minérales et éventuellement artificielles, aux substances végétales et animales.

Cet ensemble d'événements a été précédé par une longue évolution, qui s'est déroulée sur plusieurs plans, et que cette évolution a abouti à mettre en évidence tous les éléments constitutifs du capitalisme. On comprendra dès lors pourquoi les pays européens ont été le théâtre de la révolution industrielle asymétrique. Certains pays en Europe comme, la Grande-Bretagne, la France et les Pays-Bas en ont été les éléments moteurs, alors que d'autres tel que l'Espagne ou le Portugal, restaient à l'écart de ce grand mouvement.³

L'essor du commerce international fait apparaître le capital marchand aux côtés du capital usurier. Ce capital finance d'abord des entreprises hasardeuses, mais qui assurent un profit très élevé (expéditions de piraterie, caravanes vers l'Asie et l'Afrique). Peu à peu, il s'organise (premières sociétés par actions, comptabilité double), se normalise (l'aire de la Hanse) et s'institutionnalise (guildes, foires). Il crée des instruments L'essor du commerce international fait apparaître le capital marchand aux côtés du capital usurier. Ce capital finance d'abord des entreprises hasardeuses, mais qui assurent un profit très élevé (expéditions de piraterie, caravanes vers l'Asie et l'Afrique). Peu à peu, il s'organise (premières sociétés par actions, comptabilité double), se normalise (l'aire de la Hanse) et

¹- Amin, Samir, « Le développement inégal, essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique », les éditions de minuit, Paris, 1973, p.126.

²- Le Goff Jacques, « Pour un autre moyen âge », ed. Gallimard, Paris, 2013, p.25

³ - Le Goff Jacques, (2013), p.37

s'institutionnalise (guildes, foires). Il crée des instruments La naissance du mode de production capitaliste est donc liée à la création historique des conditions d'existence indiquées plus haut. Elle est liée à la généralisation de la production marchande, à la création du marché mondial, comme à l'accumulation d'expériences scientifiques et de progrès techniques qui ont rendu possible la révolution industrielle.¹

Tous ces processus culminent dans l'affirmation du pouvoir politique de la bourgeoisie capitaliste.

3.1 Les modalités de la révolution industrielle

Pour en revenir à la révolution industrielle proprement dite, nous noterons simplement ici quelques caractéristiques principales de ce phénomène. Tout d'abord, son ampleur : jamais on n'avait vu la productivité par tête s'accroître dans de telles proportions. Par exemple, en une cinquantaine d'années la productivité dans les filatures a été multipliée par plusieurs fois mille ; dans le même laps de temps, elle a été multipliée par plusieurs fois cent dans le tissage, dans la fonderie, dans la fabrication des chaussures. Les innovations se réalisèrent surtout dans l'énergie : en particulier, l'utilisation du charbon, puis de la machine à vapeur mirent à la disposition des entreprises une puissance de production qui surpassait tout ce que l'on avait enregistré dans le passé.

Rien de tout cela n'était planifié ; les entreprises réagissaient au fur et à mesure des sollicitations du marché, et des interconnexions apparurent spontanément en fonction des nécessités entre des industries variées, telle la mécanique et le textile, la sidérurgie et la mécanique, les transports ferroviaires et le développement industriel général. On vit ainsi, au fur et à mesure qu'une branche se développait, apparaître des goulots d'étranglement ; par exemple, les filatures s'étant mécanisées, les tissages ne pouvaient plus absorber le surplus de leur production et étaient donc incités à innover et à mettre en œuvre de nouveaux métiers à tisser, eux-mêmes mécanisés et mus par des machines à vapeur. Cela devint un trait général de la production industrielle : les progrès y étaient cumulatifs, s'effectuaient par une série de

¹ - Le Goff Jacques (2013), *Op. Cit*, p.48

déséquilibres rattrapés¹ et les innovations y apparaissaient en grappes. C'était la pression de marchés concurrentiels qui obligeait ainsi les entreprises à s'adapter à des situations nouvelles.

3.2 L'organisation générale de la production

L'organisation générale de la production est elle-même affectée au premier chef par tous ces changements, car les nouvelles méthodes de production mettent largement fin aux pratiques du travail à domicile de la « cottage industry »². L'institution du salariat, la concentration de la main-d'œuvre dans de vastes ateliers s'étend au point de devenir la règle dans l'industrie : cela s'explique surtout par l'importance des capitaux exigés pour monter une entreprise moderne, dotée de tous les perfectionnements techniques nouveaux, efforts qui ne sont plus à la portée d'une famille de travailleurs à domicile. Cela s'explique aussi par la discipline désormais requise d'un ensemble de travailleurs dont les efforts doivent être coordonnés pour profiter au maximum des avantages de la division du travail. En cela, la révolution industrielle a été un phénomène typiquement capitaliste, dont aucun autre type d'organisation n'aurait pu être le théâtre.

Le résultat de ces transformations fut que l'on se trouva transporté dans un monde nouveau. Marx écrivait, dans son Manifeste communiste (1848) : « La bourgeoisie, pendant sa domination d'à peine une centaine d'années, a créé des forces productives plus massives et plus colossales que ne l'avaient fait toutes les générations précédentes mises ensemble. » Si l'on essaie de caractériser ces transformations, on peut d'abord remarquer que la part des produits manufacturés dans la consommation des familles est désormais plus importante ; de ce fait, l'orientation de la main-d'œuvre par branche s'en est trouvée modifiée : dans le Royaume-Uni, il ne restait plus que 12 % de la population active dans l'agriculture en 1912 et 5 % en 1951. La France a été beaucoup plus lente à s'industrialiser ; les pourcentages d'agriculteurs ont été de 60 % en 1789, 55 % en 1866, 31 % en 1951, 12,7 % en 1972 et 5 % en 1994.³

¹ - Maisseu André. « De la féodalité à la médiocratie ». In: Histoire, économie et société, 1992, 11^e année, n°4. p. 663. URL : http://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1992_num_11_4_1654 - Consulté : 04-01-2012

² - Chaussinand-Nogaret Guy. *Op. Cit*, p.237

³ - Chaussinand-Nogaret Guy. *Op. Cit*, p.269

Autre effet de la révolution industrielle : il s'agit de la transformation des conditions de vie des hommes. En longue période, l'on constate qu'un nombre croissant de consommateurs ont pu désormais accéder à des biens qui leur étaient autrefois inaccessibles, bénéficiant ainsi, enfin, des effets du progrès technique. Il ne faut pas se dissimuler cependant que les changements des modes de vie et de travail qui ont été imposés brutalement aux catégories sociales les plus modestes ont aggravé de façon souvent tragique les conditions d'existence d'une grande partie de la population au début du processus de l'industrialisation. C'est ainsi que s'est posée la « question sociale » au XIXe siècle et que sont apparues, sur fond d'importants mouvements sociaux, les doctrines socialistes dont l'effet se prolonge encore de nos jours.

Nous devons enfin prendre en compte le fait que la nature même des mouvements économiques généraux, ainsi que les rythmes qui scandent le déroulement se sont profondément modifiés. Avant la révolution industrielle, les nations européennes étaient essentiellement agricoles ; c'étaient donc les temps et contretemps de la production agricole qui marquaient la conjoncture. Désormais, ce sont les mouvements de l'industrie et du crédit qui vont gouverner les rythmes de l'activité économique. Retenons en tout cas de l'esquisse historique qui précède que la naissance et le développement du capitalisme n'ont été possibles que grâce à l'ouverture des régions et des nations les unes aux autres, à l'émancipation des producteurs à l'égard des pouvoirs locaux, à l'émancipation des esprits à l'égard des Églises, à la substitution des opérations en monnaie aux opérations en nature. Ces différents aspects se commandaient les uns les autres ; c'est en somme à la présentation de ces liaisons que cette esquisse historique était consacrée.

3.3 Innovation et monopole

Nous noterons au passage un point qui mérite d'être souligné et sur lequel Schumpeter avait attiré l'attention dès 1942 dans son livre *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Les grandes innovations naissent dans un contexte concurrentiel. Rien, cependant, ne serait plus défavorable à l'innovation qu'un régime de concurrence parfaite. La firme innovatrice espère toujours, étant la première, bénéficier d'une rente monopolistique pour un temps qu'elle espère être le plus long possible grâce à l'avantage que la législation sur les brevets lui assure par rapport à ses concurrents. Effectivement, il arrive que certaines innovations, comme nous

le montre l'exemple de Microsoft, confèrent à la firme innovante une position dominante sur son marché. La concurrence tendrait ainsi à se détruire elle-même.¹

C'est bien pourquoi les autorités de marché sont particulièrement attentives à ces phénomènes et se tiennent prêtes à intervenir dans tous les cas de ce genre. C'est dire que, en période de grandes et fréquentes innovations comme celle que nous connaissons actuellement, l'emploi du temps des différentes institutions protectrices de la concurrence est extrêmement chargé, comme nous le verrons au chapitre suivant. En ce qui concerne la « nouvelle économie », on notera que les firmes innovantes s'efforcent certes d'obtenir un avantage monopolistique sur leurs rivales, ce qui n'empêche pas que leurs innovations aient la propriété d'intensifier la concurrence chez les firmes utilisatrices. Cette concurrence, toutefois, ne sera pas une concurrence parfaite ; en raison des phénomènes de concentration, il s'agira plus vraisemblablement d'une concurrence monopolistique ou oligopolistique².

On remarquera que les processus qui viennent d'être décrits à grands traits sont caractéristiques du capitalisme, au point qu'il serait inconcevable de les voir naître et se dérouler dans aucun autre système. Ils s'accompagnent en effet de ce que Schumpeter³ appelait la « destruction créatrice », sorte de tempête économique qui entraîne la disparition brutale de centaines de milliers d'emplois, tout en provoquant la création d'emplois nouveaux en nombre égal ou supérieur. Cela ne peut se faire que si l'économie a un haut degré de flexibilité, donc une capacité d'adaptation rapide, et que si les conditions de la concurrence y sont respectées, tandis que, dans les économies de type soviétique, les entreprises étaient immortelles. Nous retrouvons ici les caractères que nous avons déjà mis en lumière dès les origines du capitalisme : autonomie des entreprises, marchés concurrentiels, flexibilité, ouverture à l'extérieur. Le corollaire de cette remarque est d'ailleurs que les pays les mieux

¹- Toussaint Eric, « La mondialisation capitaliste dans une perspective historique (du 15e au 21e s.), Le blocage du développement du Tiers Monde : éléments d'explication et pistes de solution » - In: Histoire, économie et société, 2012, 31^e année, n°24. P. 73. URL : http://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1992_num_11_4_1654 - Consulté : 14-11-2013.

²- Palloix Christian, « L'économie mondiale capitaliste et les firmes multinationales (Tome1), ed. Maspero - Presse Universitaire de Grenoble, 1975, p.57

³- Toussaint Eric, *Op. Cit*, p.93

placés dans la concurrence mondiale sont précisément ceux qui présentent au plus haut degré ces caractéristiques.¹

L'ouverture à l'extérieur s'entend des flux qui traversent les frontières ; ils concernent les marchandises et les services. Effectivement, les accords du GATT, désormais régulés par l'action de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), aboutissent, pour les pays les plus industrialisés, à un démantèlement de leurs barrières protectrices. Les flux de capitaux et autres transferts monétaires se sont accrus de telle sorte que les transactions financières quotidiennes (dont les opérations sur produits dérivés) représentent aujourd'hui environ cinquante fois le montant des transactions commerciales proprement dites, c'est-à-dire les transactions quotidiennes sur services et marchandises. Laissons de côté les flux migratoires, dont le cas est particulier. Il reste les flux d'informations, pour lesquels l'espace et le temps n'existent plus, car ils se déplacent à une vitesse proche de celle de la lumière ! L'ouverture à l'extérieur est marquée de nos jours par l'irruption de deux géants dans l'économie mondiale : la Chine et l'Inde. Ces pays, dits « émergents », sont parfois désignés par l'acronyme bric (Brésil, Russie, Inde, Chine) ; ce quatuor ne tardera d'ailleurs pas à faire place à l'arrivée d'autres pays, comme la Turquie, l'Afrique du Sud, le Mexique ; d'autres encore se profilent à l'horizon, en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est. Il ne s'agit plus de pays sous-développés, mais bien de nations en plein essor, qui consacrent de grands efforts à l'économie de la connaissance, qu'il s'agisse de la formation des hommes ou de la préparation des innovations futures. C'est dire que l'on va assister à des phénomènes spectaculaires de destruction créatrice : les vieux pays industriels, en particulier l'Europe, auront fort à faire pour s'y adapter. Ce sera en tout cas une chance pour le monde entier, car ces nouveaux tigres économiques constitueront le principal moteur de croissance de la planète.²

D'après Lewis Mumford³, le système technique de la Renaissance annonce le futur économique du monde occidental.

Le XVe siècle vit par exemple la mise au point de l'imprimerie à caractères mobiles par Gutenberg. Soucieux de préserver autant qu'il se peut les secrets de ses recherches, contraints

¹- Palloix Christian, *Op. Cit.*, p.59

²- Lafargue, Paul, « La religion du capital », édition Climats, Paris 1995, p.48

³ - Mumford Lewis, « Techniques et civilisations », édition Le Seuil, 1950, p.75

à des emprunts monétaires importants, il est en quelque sorte l'archétype des futurs capitalistes. Son objectif est de répondre à une demande insatisfaite : la demande de culture des esprits de moins en moins analphabètes de la Renaissance. Au besoin de publications à grande échelle de livres majeurs va rapidement suivre la demande d'une production plus diversifiée. La diffusion de Bibles à usage personnel contribue à l'essor de la Réforme, tandis que celle-ci accroît en retour la demande. En partie permise par les progrès de la métallurgie, la typographie lui fournit en retour des débouchés. Intérêt pour la mécanique, prémices de standardisation, productions de grandes séries, soucis de la productivité et esprit d'innovation. S'il faudra bien attendre des avancées similaires dans l'industrie textile pour connaître le décollage industriel, l'imprimerie montre bien que le terreau du capitalisme est plus ancien. Au sujet de l'imprimerie, Max Weber¹ fait remarquer qu'elle existait depuis bien longtemps en Chine et sûrement en Inde, mais comme de nombreuses techniques, héritées parfois de l'Antiquité (la force de la vapeur était par exemple connue dans l'Égypte antique), elle a dû attendre de pouvoir s'insérer dans un ensemble de techniques cohérentes et complémentaires pour pouvoir s'imposer. Elle ne le fit d'ailleurs pas sans rencontrer d'opposition, notamment de la part des copistes médiévaux².

3.4 Le rôle des marchés financiers

Cette ouverture des économies les unes aux autres a entraîné un rôle croissant des marchés financiers, c'est-à-dire des Bourses de valeurs. Désormais en effet, c'est de plus en plus par un appel aux marchés (par augmentation de capital ou par émission d'obligations) que les grandes firmes se procurent les fonds dont elles ont besoin pour financer leurs investissements. Or, les marchés financiers sont interconnectés et ils ont la particularité d'être beaucoup plus instables que les marchés des biens et des services. Ce sont en effet des marchés d'opinion : ils dépendent des prévisions des opérateurs sur l'évolution des valeurs négociées, prévisions qui ont nécessairement une fragilité intrinsèque. Les engagements et les dégagements des opérateurs sur telle ou telle valeur se font instantanément, à la différence des opérations industrielles, qui prennent du temps et qui présentent, une fois réalisées, un certain

¹- Dufour, Frederick-Guillaume, « Les débats sur la transition au capitalisme : une défense de l'approche qualitative », Cahiers de recherche sociologique, n° 45, 2008, p.76

²- Palloix Christian, (1975), *Op. Cit*, p.62

caractère d'irréversibilité, et donc d'inertie. Les transactions sur ces marchés sont affectées par le comportement moutonnier des opérateurs, comportement qui explique la formation des bulles financières, ainsi d'ailleurs que leur dégonflement. Les économies de marché acquièrent pour ces raisons une volatilité marquée : elles connaissent des fluctuations rapides, amplifiées par l'interdépendance internationale des économies. On l'a bien vu lors des crises de 1929, de 1987 et de 2001, ainsi qu'à l'occasion de la crise des surprimes survenue aux États-Unis en 2007. Elle a rapidement affecté toutes les places financières du monde, et elle est à l'origine de la plus grande crise économique que l'on ait connue depuis 1929. Cette crise, qui s'est déclarée dans toute son ampleur à la suite de la faillite de la banque Lehman Brothers le 15 septembre 2008, est loin d'avoir épuisé ses effets. Le monde a échappé de justesse en octobre 2008 à une crise systémique qui aurait été fatale, car toutes les opérations de crédit menaçaient d'être bloquées. La création du G20, groupe formé à cette occasion et composé du G8, plus les plus importants pays émergents, et sa réunion d'urgence à Washington a permis d'éviter la catastrophe. Le G20, après une deuxième réunion à Londres en avril 2009¹, jouera désormais un rôle permanent. À la lumière de cette crise, il apparaît donc que les nouvelles techniques financières revêtent un double aspect. Elles accroissent considérablement les possibilités de gain pour les opérateurs, mais elles accentuent de ce fait la vulnérabilité du système. Elles incitent en effet les opérateurs à prendre des risques importants, voire à se livrer à des actes délictueux. Le danger est grand de voir en certains cas les opérations financières se déconnecter de l'économie réelle. En l'occurrence, c'est l'économie financière qui a ébranlé le monde. La crise de l'économie réelle a désormais pris le relais ; elle devra aller jusqu'à son terme, dont il est impossible de prévoir la date. De nouvelles réglementations financières seront indispensables pour éviter le retour de semblables mésaventures.²

Les cycles économiques sont donc plus que jamais affectés par la financiarisation de l'économie. L'espace où ils se manifestent est devenu planétaire.

¹- Palloix Christian, « Procès de production et crise du capitalisme », ed. Maspero – Presse Universitaire de Grenoble, 1977, p.122.

²- Dufour, Frederick-Guillaume, *Op. Cit.*, p. 83.

URL : <http://id.erudit.org/iderudit/1002500ar> - Consulté le, 12/05/2012.

3.5 L'inégalité des nations

La question du développement dans certains pays, ou certaines civilisations, et pas dans d'autres mérite être posée. La situation économique au XVIIIe siècle dans les principaux groupes de pays (Europe occidentale, Islam, Inde, Chine, Japon) se trouvait à un niveau économique très comparable si l'on se fonde sur le produit par tête. Or, on peut noter qu'en particulier les Arabes et les Chinois avaient depuis longtemps inventé certains des procédés, des produits ou des méthodes dont la conjonction a déterminé la révolution industrielle en Europe. Comment se fait-il donc que ces peuples soient en quelque sorte restés sur place, alors que l'Europe occidentale était le théâtre d'une véritable mutation dans son appareil de production, mais aussi dans les mentalités et dans l'attitude des hommes dans les rapports sociaux.¹

Il n'y a certes pas de réponse précise et rigoureuse à de telles questions. On peut cependant poser quelques hypothèses. Si l'on prend le cas de la Chine, qui a été analysé de par D. Landes (1998)², il est frappant de constater qu'elle avait devancé les Européens dans des domaines importants comme la fabrication du papier, l'horlogerie, l'imprimerie, l'invention de la poudre, les constructions navales, la navigation elle-même puisqu'on trouve la trace de l'utilisation de la boussole dans des documents chinois datant du XIIe siècle. On peut alors se demander pourquoi la civilisation chinoise s'est laissé distancer dans tous ces domaines par l'Europe. Dans chacun des domaines cités, il existe une explication possible³.

D'une façon générale, il ressort de l'étude de ces innovations que leur exploitation s'est heurtée à des barrières largement dues à l'existence d'une administration impériale lourde et complexe, à l'absence d'un véritable système de marché et de droits de propriété. D'autre part, la motivation qui avait poussé les Européens à aller chercher en Orient ce qu'ils savaient ne pas pouvoir trouver chez eux était évidemment absente dans le cas de la Chine. Par-dessus tout, les Chinois considéraient leur empire comme le centre du monde et ils

¹- Palloix Christian, (1977), Op. Cit., p.127.

²- Palloix Christian, (1977), Op. Cit., p.129.

³- Palloix Christian, (1977), Op. Cit., p.143.

n'éprouvaient aucune curiosité envers ce qui se passait à l'extérieur. Les conditions de la stagnation économique se trouvaient ainsi réunies¹.

Le cas de l'Islam n'est pas moins instructif. Les Arabes avaient dominé les sciences, la philosophie, la médecine, du VIII^e au XII^e siècle. Ils avaient fait de leurs conquêtes ibériques des régions hautement civilisées, voire raffinées, où s'épanouissaient les arts, le commerce, les disciplines de la pensée. Les Arabes, jusqu'au XI^e siècle, nouèrent en Espagne des échanges culturels très riches, au point qu'ils permirent aux chrétiens de reprendre contact avec une partie de leur héritage grec. Tout cela était plus que prometteur, mais c'est précisément au cours du XI^e siècle que les capacités créatrices de l'Islam furent subitement tariées par des zélotes qui prirent en main les enseignements scientifiques et religieux. Ils manifestèrent la plus grande méfiance, jusqu'au rejet, à l'égard des apports culturels de l'Occident.²

Cette fermeture sur soi fut à l'origine du long déclin économique du monde islamique, ce qui nous permettra de remarquer que, pour l'Islam comme pour la Chine, c'est le refus des contacts avec l'extérieur qui a conduit à la stagnation de ces deux civilisations brillantes. C'est au contraire l'esprit d'aventure et l'ouverture sur l'extérieur qui ont déclenché en Europe une expansion sans précédent. On notera d'ailleurs que cette ouverture avait déjà commencé avec l'humanisme de la Renaissance puisqu'il s'agissait pour les chrétiens de reprendre contact avec les grandes créations littéraires, philosophiques, artistiques de l'Antiquité, malgré tout ce qui les séparait des normes de l'Église.

À ces considérations, il faut sans doute ajouter que l'on a vu s'affirmer en Europe cette séparation du temporel et du spirituel qui a été éminemment favorable à l'esprit de libre examen et, par conséquent, à l'épanouissement de la pensée philosophique et à l'essor des sciences.³

¹- Palloix Christian, (1977), Op. Cit., p.177.

²- Carpentier Elisabeth. « Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (Xe-XIII^e s.) ». In: Cahiers de civilisation médiévale. 26^e année (n°102), Avril-juin 1983, p.143 –
URL :http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/cmed_0007-9731_1983_num_26_102_2222
Consulté le : 12/12/2012.

³- Bournazel Éric, et Poly Jean-Pierre, La féodalité, Annales. Histoire, Sciences Sociales, 2002/5 57^e année, p. 127 - URL : <http://www.cairn.info/revue-Annales-2002-5-page-1209.htm> - Consulté le : 04-01-2012.

On pourrait poursuivre l'investigation et se demander pourquoi, dans l'Occident chrétien, certains pays qui avaient été à la pointe des grandes découvertes maritimes – tels l'Espagne et le Portugal – se sont largement laissé distancer ultérieurement par des pays comme l'Angleterre, la Hollande et même la France¹. On tend généralement à considérer que cette relative décadence des pays ibériques est due au fait que, ayant découvert des trésors dans les terres nouvelles, ils se sont contentés d'en jouir comme d'une rente sans les utiliser à des fins productives. C'est en somme l'illusion mercantiliste qui les a poussés à considérer ces trésors comme des richesses économiques et à se reposer sur leurs lauriers.

3.6 Les causes du décollage industriel

Sur le plan des comportements, l'esprit d'indépendance et de responsabilité personnelle s'est développé par réaction contre le pouvoir royal ou seigneurial absolu ; cela impliquait non seulement une volonté d'indépendance et d'affranchissement de la part des francs bourgeois, mais également des structures juridiques adéquates : système de droits de propriété, de libres contrats, tribunaux de l'ordre judiciaire propres à protéger les particuliers contre l'arbitraire des princes en intégrant les princes eux-mêmes dans l'état de droit. Cela suppose aussi une évolution des esprits de nature à remettre en question une grande partie des attitudes de soumission et de respect à l'égard des autorités et des vérités établies.

Deux phénomènes ont joué un rôle capital de ce point de vue : la Réforme au XVI^e siècle et la révolution scientifique au XVII^e. Nombreux sont les ouvrages, de Max Weber à Tawney², qui ont été consacrés aux relations entre l'éthique protestante et les comportements économiques. Sans contester la pénétration de certaines analyses, celles de Max Weber en particulier, on sera tenté d'en limiter la validité générale en se rappelant quel rôle ont joué, à la fin du Moyen Âge, les marchands, les banquiers, les navigateurs italiens, espagnols et portugais. Il faut aussi tenir compte du bouleversement intellectuel provoqué par les grandes découvertes de terres inconnues.

D'autre part, on peut constater, du point de vue plus matériel de l'évolution des techniques, que l'Europe avait vu apparaître, dès le Moyen Âge, outre le progrès de

¹- Lepage Henri, *Op. Cit.*, p. 201.

² - Dobb Maurice, Sweezy Paul-Marlor, *Op. Cit.* p.115.

l'agriculture, une multitude d'inventions qui s'étaient combinées et renforcées mutuellement pour dessiner les traits les plus caractéristiques de la modernité dans l'ordre de la production. Un grand mouvement en assurait l'application rapide et les destinait à être utilisées par le plus grand nombre. Ce fut le cas des moulins à eau, utilisés notamment dans l'industrie de la papeterie, ou des progrès de l'optique – utiles à la fabrication de verres correcteurs ou d'instruments destinés à l'observation. Ce fut le cas encore de l'imprimerie et des instruments de mesure de précision. Toutes ces inventions eurent pour effet de rendre possibles par la suite des productions de masse et la définition de normes auxquelles les fabrications auraient avantage à se conformer.¹

4. Le capitalisme et le pouvoir

L'esquisse historique nous a fait constater que le capitalisme est étroitement lié à une certaine structure des pouvoirs dans la société ; la naissance et le développement de ce système étaient liés, en effet, à une modification décisive de la nature du pouvoir politique. Une première approche nous inciterait à caractériser cette structure des pouvoirs comme mettant aux prises, d'une part les détenteurs du pouvoir économique, à savoir les capitalistes et les entrepreneurs, lesquels ont la propriété des instruments de production, et d'autre part les travailleurs, soumis à leurs employeurs dans le cadre du rapport salarial. Ce schéma, qui correspond en substance à la vision de Marx, implique que le pouvoir politique lui-même s'efface devant le véritable pouvoir : celui que confèrent la richesse et la possession des capitaux².

Dans une certaine mesure, nous avons pu constater en effet que le passage de l'ordre féodal au capitalisme a consisté en une substitution du pouvoir des marchands aux pouvoirs seigneuriaux. Dans ce processus d'émancipation, on observe toutefois que les bourgeois se sont souvent appuyés sur le pouvoir central – par exemple, en France, le pouvoir royal – qui tenait lui-même à s'affirmer aux dépens des grands feudataires. Cette relation était bien à double sens car le pouvoir royal lui-même a souvent utilisé l'appui des bourgeois pour combattre des vassaux trop turbulents et ambitieux. Néanmoins, les marchands, quant à eux,

¹- Dobb Maurice, Sweezy Paul-Marlor, *Op. Cit.*, p.118.

²- Palloix Christian, (1977), *Op. Cit.*, p.188.

n'ont pu se libérer du joug féodal et constituer une puissance qu'en substituant des prestations monétaires aux anciennes prestations en nature auxquelles ils étaient assujettis. En somme, ils ont en quelque sorte achetée leur émancipation. En d'autres termes, la monétarisation de la société a été solidaire de l'émergence de ce que Schumpeter appelait le *Steuerstaat* ou État fiscal.

Ce passage à l'État fiscal a été rendu nécessaire par le coût croissant des opérations militaires et des armements, phénomène que l'on avait déjà constaté à l'occasion des croisades ; il s'est accompagné d'une profonde redistribution des pouvoirs politiques. De nouvelles entités politiques se sont en effet constituées, regroupant d'anciennes seigneuries sous la forme de principautés, de duchés, de royaumes, d'États-cités, bénéficiant en quelque sorte des économies d'échelle inhérentes aux premiers stades de l'extension des champs de souveraineté¹. Ces entités vivaient désormais des recettes fiscales. Ce faisant, elles se sont mises tout naturellement à exercer les fonctions régaliennes indispensables à l'existence même des économies de marché. C'est d'ailleurs l'exercice de ces fonctions régaliennes qui constituait le fondement de leur légitimité.

Rappelons-nous en effet que les pouvoirs politiques locaux s'étaient installés, à l'origine, pour remédier à l'insécurité générale consécutive à la chute de l'Empire romain. Les pouvoirs politiques avaient donc avant tout pour mission de rétablir la sécurité des personnes et des biens, autrement dit de restaurer l'ordre public sur les territoires relevant de leur autorité, constituant ainsi des espaces économiques homogènes. Nous allons voir de plus près en quoi consistaient ces fonctions régaliennes². Nous serons alors en mesure d'explorer les implications économiques et politiques du système d'économie de marché qui s'est ainsi mis en place.

4.1 Les fonctions régaliennes

Elles consistent avant tout à assurer aux individus la sécurité de leur vie et de leurs biens en les protégeant de la violence qui pourrait leur être faite. C'était déjà le fondement de l'ordre féodal ; cela continue d'être le fondement de toute société politique. Cette violence

¹ - Devillers Gauthier, « L'état démiurge, le cas algérien - Histoire et perspectives méditerranéennes », édition L'Harmattan, 1987, p.75

²- Devillers Gauthier, *Op. Cit.*, p.115

elle-même peut provenir de l'intérieur ou de l'extérieur. Les dangers intérieurs tiennent à l'action incontrôlée de brigands ou d'assassins, agissant soit isolément, soit en bandes. Quant aux périls extérieurs, les invasions ou agressions de barbares ou d'armées étrangères les font courir à la population. La protection des populations implique donc la présence de forces armées afin d'assurer leur défense ; elle implique aussi l'existence d'une force de police et d'une magistrature judiciaire pour assurer l'ordre intérieur, et notamment la protection des routes et autres voies de communication.¹

Max Weber caractérisait la puissance politique comme détenant « le monopole de la contrainte légitime », et c'est précisément pour financer ce monopole qu'elle percevait impôts, redevances et taxes. À ces attributions de la puissance publique s'ajoutait le pouvoir de « battre monnaie »² : en effet, dans une société monétarisée où les transactions ne se faisaient plus en nature par voie de troc et où la contribution nécessaire au financement des fonctions régaliennes s'effectuait en monnaie, il fallait qu'une autorité publique se portât garante de la qualité des espèces monétaires en circulation, l'émission ou l'usage de la fausse monnaie étant considérés comme criminels. Le pouvoir monétaire était donc partie intégrante des attributs de la souveraineté. Aujourd'hui encore, quel que soit le statut de la Banque centrale, plus ou moins indépendante par rapport à l'État, elle a pour mission première de garantir la valeur interne de la monnaie, c'est-à-dire la stabilité des prix.

4.2 L'État de droit

On désigne par cette expression une situation dans laquelle, constitutionnellement, le pouvoir exécutif lui-même, c'est-à-dire l'État, a le devoir de respecter l'ensemble des règles qui constituent le droit. Ces règles définissent la portée et les limites des pouvoirs respectifs des personnes publiques et des personnes privées ; ce sont, en somme, les règles du jeu qui doivent servir de cadre à l'ensemble des relations sociales. Elles doivent être publiques, c'est-à-dire portées à la connaissance de chacun. Il s'agit donc d'un système d'information où chacun sait d'avance quelle sera la position de la puissance publique dans telle ou telle circonstance. En ce sens, une première cause d'arbitraire se trouve éliminée.

¹ - Lafargue, Paul, *Op. Cit.*, p.65

² - Lafargue, Paul, *Op. Cit.*, p.72

Ces règles elles-mêmes sont censées assurer aux membres de la cité la liberté de disposition de leurs biens, ainsi que le pouvoir de procéder aux transactions qui leur paraîtront nécessaires pour mener leur vie et prendre les décisions qu'ils jugeront opportunes. Bien entendu, ces règles reflètent les conceptions morales ou religieuses qui caractérisent une société à un moment donné de son évolution. Ce qui est important, c'est qu'elles s'imposent à tous, qu'elles aient une certaine stabilité et qu'elles laissent à chacun la liberté de mener sa vie à sa guise, sous réserve qu'il respecte les valeurs fondamentales de la cité¹.

Nous voyons ainsi apparaître deux caractères fondamentaux de la règle de droit : la transparence, grâce au caractère public de la loi, et la subsidiarité. Ce dernier point signifie que l'État ne doit pas régenter tous les aspects de la vie humaine, mais qu'il ne doit intervenir que dans les domaines où lui seul est en mesure de le faire, c'est-à-dire dans l'accomplissement des fonctions régaliennes. Quant au reste, la liberté des individus est assurée par l'institution des droits de propriété non seulement sur les biens de consommation, mais aussi sur les biens de production (terres, matières premières, équipements, capitaux de toute sorte). Cette liberté est encore assurée par la liberté des contrats, dont la nature et la mise en œuvre sont définies et assurées par la loi, la magistrature et la police. Le droit, en évoluant, a d'ailleurs étendu le champ de son action. Il est désormais admis que ceux qui sont en position de faiblesse doivent être protégés contre l'arbitraire dont ils risqueraient d'être victimes de la part des plus forts. C'est ainsi que tout un droit du travail est né et s'est développé au cours des XIXe et XXe siècles, consacrant notamment et encadrant l'institution syndicale.²

Nous voyons ainsi se dessiner l'armature juridique de droit public et de droit privé nécessaire à l'existence même des marchés. Si cette armature n'existait pas, l'incertitude serait telle que les décideurs s'en trouveraient paralysés et qu'ils seraient incapables de s'engager dans des opérations impliquant des relations avec autrui ou mettant en jeu des décisions dont les conséquences s'étendraient sur une longue ou une moyenne période. C'est dire qu'en ce cas la notion même d'économie de marché n'aurait plus aucun sens.

¹- Amin Samir, (1971), *Op. Cit.*, p.235

²- Lepage Henri, *Op. Cit.*, p.119

Notre réflexion ne peut toutefois s'arrêter en ce point, car jusqu'ici nous n'avons fait que rappeler la nécessité des fonctions régaliennes, l'État étant lui-même soumis à l'ensemble des lois afin de l'empêcher d'exercer sur la société un pouvoir arbitraire. Qu'est-ce qui garantira cependant que les lois elles-mêmes seront conformes aux besoins de la société, autrement dit qu'elles ne seront ni barbares ni absurdes ? C'est ici que nous voyons apparaître la notion de la démocratie, qui caractérise les sociétés modernes.¹

4.3 Naissance des démocraties

Si nous définissons la démocratie, conformément à l'étymologie, comme un régime politique qui assure le pouvoir du peuple, encore nous faut-il préciser la nature de ce pouvoir. Il ne peut guère consister que dans la capacité qu'auraient les peuples gouvernés d'exercer un pouvoir de contrôle sur les gouvernants. La science politique nous a désormais habitués à distinguer la démocratie directe et la démocratie représentative. La démocratie directe s'exerce essentiellement, dans les pays qui la prévoient, par les consultations référendaires. Cependant, c'est surtout la démocratie représentative qui caractérise la quasi-totalité des démocraties modernes : les citoyens élisent leurs représentants au Parlement. Le principe de fonctionnement repose sur l'idée que la responsabilité d'un gouvernement doit pouvoir être mise en jeu par les assemblées parlementaires qui représentent les citoyens, les parlementaires eux-mêmes étant périodiquement soumis au suffrage des électeurs. Les membres du Parlement exercent un pouvoir de proposition, mais aussi un pouvoir de contrôle sur l'action ou les projets du gouvernement, soit qu'ils acceptent ou refusent les propositions qui leur sont faites par ce gouvernement, soit qu'ils choisissent de le renverser. Rappelons enfin que, à son origine même, le Parlement avait pour fonction de voter le budget, de sorte que le contrôle qu'il exerçait sur le gouvernement n'était pas seulement politique mais aussi financier.²

Nous voyons donc affirmées deux exigences impliquées par ce système politique, à savoir le principe de responsabilité et le principe de transparence. Le gouvernement est responsable de ses actes devant le Parlement, donc devant les électeurs, et il peut à tout moment être appelé à rendre compte de sa gestion³. Quant au principe de transparence, il

¹- Lepage Henri, *Op. Cit.*, p.139

²- Palloix Christian, (1977), *Op. Cit.*, p.245

³- Palloix Christian, (1977), *Op. Cit.*, p.257

implique que le gouvernement fournisse au Parlement toutes les informations nécessaires à l'exercice effectif de ce contrôle et que les délibérations du Parlement soient elles-mêmes publiques. Si l'on ajoute à ces considérations l'existence d'un pouvoir judiciaire indépendant destiné à garantir l'application impartiale des lois et même la conformité des lois à la Constitution, nous voyons que la démocratie est constituée par un jeu de poids et de contrepoids (checks and balances), dont l'ensemble est censé protéger les citoyens contre un pouvoir incontrôlé, donc arbitraire. La logique de ce système était traduite, chez John Locke dès 1690, puis chez Montesquieu en 1748, par le principe de la séparation des pouvoirs.

4.4 Capitalisme et démocratie

L'importance de ces considérations pour notre propos tient au fait que les principes de la démocratie, tels qu'ils viennent d'être définis, sont ceux-là mêmes qui s'imposent à tous les opérateurs économiques, faute de quoi aucune économie de marché ne pourrait fonctionner. C'est en effet la démocratie qui établit pour les marchés des règles du jeu stables et publiques. Les opérateurs, qu'il s'agisse d'individus ou d'entreprises, sont responsables en ce sens qu'ils doivent respecter les règles des contrats qu'ils ont passés et les contraintes budgétaires auxquelles ils sont soumis ; s'ils ne le font pas, ils risquent des sanctions judiciaires, la faillite ou la perte de leur indépendance¹. Enfin, rappelons que le concept même de concurrence implique la transparence, c'est-à-dire une information aussi rapide et complète que possible. Si l'on observe que la loi de l'offre et de la demande est consubstantielle au capitalisme, cela revient à reconnaître que le capitalisme est précisément constitué par un ensemble de pouvoirs et de contre-pouvoirs. En somme, l'économie de marché est censée fonctionner suivant les principes mêmes qui sont le fondement de la démocratie politique. Le lien entre démocratie et capitalisme ne se limite pas là.²

Nous pouvons remarquer, en effet, qu'au concept de souveraineté du peuple correspond, dans l'ordre économique, celui de la souveraineté du consommateur : en dernière analyse, un bien ou un service ne pourra être écoulé sur le marché, donc ne pourra continuer d'être produit, que s'il correspond aux besoins qu'éprouvent les consommateurs. De même, si

¹- Palloix Christian, (1977), *Op. Cit.*, p.275

²- Palloix Christian, (1977), *Op. Cit.*, p.281

les systèmes de la démocratie politique ont pour devoir de protéger les citoyens contre toute forme de dictature, nous constatons, de façon analogue, que l'économie de marché se doit de protéger les consommateurs et les entreprises contre cette dictature économique que constitueraient les pratiques de monopole. Le droit, national ou international, de la concurrence a précisément pour fonction d'assurer cette protection. Rappelons en effet que des organismes comme la Federal Trade Commission aux États-Unis ou le Conseil de la concurrence en France, comme la direction générale de la Concurrence au sein de la Commission européenne, ont pour mission d'empêcher les « abus de position dominante », ainsi que les ententes qui seraient conclues entre des entreprises, ou encore les interventions gouvernementales abusives, sous forme de subventions par exemple, toutes pratiques qui viendraient fausser le jeu de la concurrence. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) elle-même vise à étendre à l'échelle planétaire cette police des marchés.

Le rapprochement entre la notion de démocratie et le système capitaliste peut d'ailleurs être poussé plus loin, car on peut prolonger l'analyse jusqu'au fonctionnement interne de l'entreprise.

4.5 La gouvernance de l'entreprise

Cette expression, tirée de l'anglais *corporate governance*, autrement dit, le gouvernement de l'entreprise sociétaire, constitue un thème désormais fréquent de discussion dans l'étude du comportement et de la structure des entreprises contemporaines. Elle désigne les rapports qui s'établissent entre les sociétés cotées en Bourse et leurs actionnaires, voire avec les marchés financiers dans leur ensemble. L'emploi du terme de « gouvernance » n'est pas arbitraire, car il implique un rapprochement explicitement souhaité entre les pratiques en usage dans les sociétés cotées et les pratiques politiques qui prévalent dans les démocraties parlementaires. En effet, quels sont les caractères le plus souvent évoqués lorsqu'on énonce les principes de la bonne gouvernance ? Ce sont la transparence, la responsabilité et, enfin, la lisibilité des procédures de décision. Sur ce dernier point, l'idéal dont on devrait se rapprocher serait : « un actionnaire – un dividende – une voix ». ¹

¹- Néré Jean, *Op. Cit.*, pp. 64-69

Ces principes tendent d'autant plus à devenir une règle pratique que l'on a affaire à des entreprises ouvertes à l'extérieur et placées sous le contrôle des grands marchés financiers. Le New York Stock Exchange joue en la matière un rôle particulièrement important, de sorte que ce sont désormais les normes américaines de gestion et d'information financière qui sont pratiquement imposées aux grandes entreprises, quelle que soit leur nationalité. Dans cette optique, la responsabilité des dirigeants est mise en jeu de façon permanente, la qualité des informations délivrées aux actionnaires est surveillée attentivement et notée par les analystes financiers ; enfin, l'on s'efforce d'assurer un traitement équitable aux actionnaires minoritaires par toutes sortes de procédures telles que les opa et les OPE¹.

Ce phénomène est tout à fait général en ce sens qu'il affecte les entreprises cotées de tous les pays de l'Europe de l'Ouest². Il est lié en effet à une profonde modification des modes de financement des entreprises : elles sont passées du financement bancaire au financement boursier, de sorte que la titrisation des grandes entreprises s'est substituée au recours à des crédits bancaires. C'est par l'augmentation de capital au moyen de l'émission d'actions qu'une entreprise d'une certaine taille peut désormais accroître ses fonds propres. Cela implique qu'elle se place sous le jugement permanent des principales institutions financières (banques, compagnies d'assurance, analystes financiers) ; c'est donc à un véritable examen de la part des marchés financiers que les entreprises doivent se soumettre à chaque étape de leur croissance, et ces marchés financiers sont désormais mondiaux³.

Il est compréhensible, dès lors, que l'approbation des marchés financiers soit d'une importance vitale pour les entreprises, en premier lieu pour les entreprises où une partie des sièges du conseil d'administration sont détenus par les représentants des groupes financiers actionnaires. Ces groupes, souvent étrangers car la mondialisation fait son œuvre, peuvent révoquer et remplacer l'équipe dirigeante en place si les résultats de la politique poursuivie jusque-là ne les satisfont pas. En second lieu, l'insatisfaction des marchés peut se traduire fort brutalement par la chute du cours des actions cotées en Bourse. Ce serait là un événement très grave, car les actionnaires seraient fondés à demander des comptes, et, de plus, c'est

¹- Dufour, Frederick-Guillaume, « Les débats sur la transition au capitalisme : une défense de l'approche qualitative », Cahiers de recherche sociologique, n° 45, 2008, pp.73-91.

²- Palloix Christian, (1975), *Op. Cit*, p.125

³- Depret Marc-Hubert & Co., Gouvernement d'entreprise, Enjeux managériaux, comptables et financiers, ed. De Boeck, Bruxelles, 2005. p.25.

davantage par des offres et par des échanges d'actions que les grandes sociétés procèdent à des acquisitions ou à des fusions lors des grandes opérations qui caractérisent les marchés mondiaux ; voir leurs titres se déprécier équivaldrait donc à une sérieuse réduction de leur capacité de manœuvre.

Observons que cette évolution est relativement nouvelle en Europe. Les entreprises sociétaires avaient souvent pris l'habitude d'échapper pratiquement au contrôle effectif de leurs petits actionnaires par mille procédés allant de l'enchevêtrement des conseils d'administration, où l'on retrouvait souvent les mêmes personnes qui se cooptaient et qui se contentaient souvent de faire acte de présence, jusqu'à l'émission d'actions à vote préférentiel dont l'attribution obéissait à des règles mystérieuses inconnues du grand public. Ce n'est pas sans raison que J. K. Galbraith, en 1967¹, a souligné le rôle que jouent les technstructures dans la direction des plus grands groupes industriels et financiers. La primauté des marchés financiers, en particulier la dictature des actionnaires, tend désormais à se substituer à celle des technstructures, avec le danger de voir les entreprises porter une attention excessive au court terme aux dépens des engagements de longue durée.

Ne nous abusons pas ; les observations que nous venons de faire ne signifient pas que l'arène économique est un modèle de démocratie et que les opérateurs économiques et financiers sont des parangons de vertu. Pas plus que les milieux politiques, les marchés financiers ne sont peuplés que de moralistes, comme l'ont montré les récents scandales (Enron, Andersen, Crédit Lyonnais, Vivendi, Elf, parmi d'autres) qui ont défrayé la chronique sur des places financières aussi importantes que New York ou Paris². Ce n'est pas par hasard que les préoccupations d'éthique dans le comportement des dirigeants d'entreprise et des institutions financières des différentes places sont de plus en plus souvent évoquées. Notre analyse veut simplement dire qu'il existe une parenté d'inspiration, voire de nature, entre les principes de l'économie de marché et les principes de la démocratie politique. Cette parenté a depuis longtemps été soulignée, en particulier par Hayek en 1944³, et elle fonctionne dans les deux sens : de même qu'une économie de marché serait à la longue incompatible avec un système politique totalitaire, de même une économie centralisée conduirait à la disparition de

¹- Depret Marc-Hubert, *Op. Cit.*, p.65.

²- Depret Marc-Hubert, *Op. Cit.*, P.86.

³- Hayek Frederik, « Droit, législation et liberté », éd. PUF, Paris, 1979, p.78

la démocratie politique¹. La liaison est si étroite en vérité qu'une certaine éthique économique, reposant sur la confiance grâce au respect des engagements pris, doit être observée par les agents, faute de quoi le système ne pourrait pas fonctionner. On remarquera d'ailleurs que même de vieilles démocraties politiques ne sont pas exemptes de dérives, voire de turpitudes comme la corruption. L'important est que ces errements conservent un caractère exceptionnel, soient bien considérés comme des délits et que les systèmes de contrôle et de sanction soient efficaces, ce qui est d'ailleurs très difficile à réaliser.²

Il s'agit d'un problème beaucoup plus difficile qu'on n'avait pu le croire. Il s'est surtout révélé au cours du dégonflement de la bulle financière qui s'était constituée jusqu'en 2001. On a pu, en effet, constater que certaines grandes sociétés occidentales avaient commis de graves irrégularités dans la tenue de leurs comptes et dans leurs méthodes de communication financière. Il est apparu que des conseils d'administration ne jouaient pas le rôle qui était censé être le leur, et que leurs membres ne faisaient pas preuve du zèle et de la vigilance nécessaires à l'exercice de leur mandat. Des commissaires aux comptes et des firmes d'audit, voire parfois des agences de notation, se sont trouvés dans des situations où leur indépendance a pu être mise en cause. Des cas de conflits d'intérêts ont pu être évoqués, qui faisaient peser des soupçons de connivence sur les dirigeants impliqués. Même les modes et les montants des rémunérations des principaux dirigeants, parfois exorbitants ou évoluant (à la hausse) en sens inverse des résultats de l'entreprise, ont été l'objet de critiques acérées. Cela explique qu'aux États-Unis comme en France³, d'importantes réformes soient en cours pour assainir le fonctionnement des marchés financiers et faire en sorte de rétablir un climat de confiance qui est indispensable au fonctionnement du système. C'est tout le système des contrôles internes des entreprises et des marchés qui doit être soumis à cet indispensable assainissement. C'est aussi toute une éthique des affaires qui doit être remise à l'honneur. On a trop longtemps cru qu'elle allait de soi.

Les exigences de transparence, d'équilibre des pouvoirs et de soumission au droit devront donc s'appliquer au monde économique comme au monde politique. Ainsi se trouve soulignée la relation étroite entre la démocratie et le capitalisme.

¹- Hayek, F., *Op. Cit.*, p.112

² - Hayek, F., *Op. Cit.*, p.117

³- Depret Marc-Hubert, *Op. Cit.*, p.147.

Cette relation n'a rien de mécanique. Les deux géants qui ont fait leur apparition sur la scène économique mondiale dans les dix dernières années sont la Chine et l'Inde. Ces deux pays ont adopté sans hésiter les principales règles de l'économie de marché. Si l'Inde est incontestablement une démocratie, la Chine conserve l'originalité d'être régie par un parti unique. Il est vraisemblable que d'importants changements politiques se produiront tôt ou tard, qui altéreront fortement cette situation exceptionnelle et qui, peu à peu, rapprocheront le système politique de la Chine de celui de la plupart des pays à économie de marché.

Section 3 : Le Capitalisme

1. Naissance du capitalisme

Il ne faut pas confondre « capitalisme » et « capital ». Le premier est un mode de production né de la pénétration du second dans la sphère de la production. Mais avant de bouleverser le mode de production, le capital existait, au sein de modes de production antérieurs, essentiellement de sociétés féodales et semi-féodales et du mode de production asiatique.

Depuis Marx, on définit habituellement le capitalisme comme une organisation économique et sociale fondée sur un rapport social nouveau, le salariat, et caractérisée par la séparation entre ceux qui détiennent les capitaux et ceux qui les utilisent dans le travail.¹

Une recherche étymologique permet d'apporter des précisions sur le sens du terme. Capitalisme vient bien après les termes de capital et capitaliste, ainsi Marx n'utilisait pas le terme de capitalisme mais celui de capital ou mode de production capitaliste. Le mot capital apparaît au 12^{ème} siècle dans le sens de fonds, d'avance ou masse d'argent à faire fructifier. Le mot capitaliste désigne un détenteur de richesses pour ensuite caractériser celui qui engage une masse d'argent dans le processus de production et notamment l'entrepreneur². Capitalisme vient au 19^{ème} siècle, employé par les socialistes allemands (Engel) puis se diffuse avec les sociologues-historiens qui entreprennent son étude : Max Weber avec L'éthique protestante et

¹- Dobb Maurice, Sweezy Paul-Marlor, *Op. Cit.*, p.142

²- Perroux, François, « Le capitalisme », Presses Universitaires de France, édition, Que sais-je ?, Paris, 1962, p.13.

l'esprit du capitalisme publié en 1901, Werner Sombart avec *Le capitalisme moderne* publié en 1902.¹

De ce rappel étymologique et historique, il ressort deux caractéristiques du capitalisme : le capital, masse d'argent, comme générateur de revenus, et le capitaliste, comme agent ou vecteur social. Dès l'origine, le capitalisme est ainsi pensé et étudié à travers sa dimension économique et sa dimension sociale. "Capitalisme doit être mis entre capital et capitaliste" écrivait Fernand Braudel.²

1.1 La production pour l'échange

A partir d'une certaine étape de développement des forces productives, l'échange – d'abord occasionnel et sans importance dans les sociétés les plus primitives – se régularise au sein de sociétés encore fondées sur une économie essentiellement naturelle. Ainsi apparaît la production pour l'échange (production de marchandises) aux côtés de la production pour satisfaire directement les besoins des producteurs ou de leur collectivité. La petite production marchande (par exemple l'artisanat corporatif au haut Moyen Age) n'est pas portée par le capital. Elle peut rester stable pendant des siècles et cohabiter avec une agriculture de subsistance, avec laquelle elle établit des rapports d'échange qui ne sapent ni l'un ni l'autre.

1.2 Capital usurier et capital marchand

Les produits de luxe drainés par le commerce international supposent, pour être consommés dans une économie essentiellement naturelle, un équivalent en argent. Le capital usurier s'approprie une partie de la rente foncière féodale et provoque l'endettement général de la noblesse. Il se soumet même les princes, les rois et les empereurs, en finançant leurs guerres et leur consommation de luxe. L'économie monétaire s'étendant (notamment avec l'apparition de la rente foncière en argent), l'usure s'empare de toutes les classes de la société, notamment par le truchement des prêts sur gages. Dans une L'essor du commerce international fait apparaître le capital marchand aux côtés du capital usurier. Ce capital

¹- Dobb Maurice, Sweezy Paul-Marlor, *Op. Cit.*, p.174.

²- Dannequin Fabrice, « Braudel et Schumpeter, deux manières pour voir le capitalisme », Lab. RIII, (Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation), Université du Littoral côte d'opale document de travail n° 85-2004. p.17

finance d'abord des entreprises hasardeuses, mais qui assurent un profit très élevé (expéditions de piraterie, caravanes vers l'Asie et l'Afrique). Peu à peu, il s'organise (premières sociétés par actions, comptabilité double), se normalise (l'aire de la Hanse) et s'institutionnalise (guildes, foires). Il crée des instruments économie essentiellement naturelle, le détenteur du capital argent est d'abord un étranger (Syriens, Juifs, Lombards, banquiers italiens au Moyen Age en Europe). Mais avec la généralisation de l'économie monétaire, une classe de propriétaire d'argent autochtones apparaît progressivement, qui finit par éliminer le plus souvent la domination des détenteurs de capitaux étrangers dès qu'est franchie une étape déterminée de développement économique.

L'essor du commerce international fait apparaître le capital marchand aux côtés du capital usurier. Ce capital finance d'abord des entreprises hasardeuses, mais qui assurent un profit très élevé (expéditions de piraterie, caravanes vers l'Asie et l'Afrique). Peu à peu, il s'organise (premières sociétés par actions, comptabilité double), se normalise (l'aire de la Hanse) et s'institutionnalise (guildes, foires). Il crée des instruments typiques du crédit capitaliste, qui sont les ancêtres de tout notre système monétaire contemporain (lettres de change, traites, monnaie scripturale, monnaie de papier, actions, titres de dette publique négociable).

1.3 De l'origine à la prégnance du capitalisme

Le capitalisme n'est pas survenu en un jour, ni en sept d'ailleurs. Son extension, son expansion ont pris du temps. Selon Braudel, "Le capitalisme ne sera pleinement en place que lorsque le capital accumulé sera utilisé au maximum, le 100 % n'étant jamais atteint évidemment.

Schumpeter (1946) évoque divers états historiques comme le résume le tableau ci-dessous.

Tableau.1.1 Divers états historique du capitalisme

Evolution du capitalisme	Période	Caractéristiques principales	Secteurs concernés ou moteurs
Essor du Capitalisme	Du VIII ^e au XVI ^e et notamment Epoque féodale mais caractéristiques existent dans monde gréco-romain ("factories producing for markets ; there were bankers ; and merchants that traded internationally." (Schumpeter, 1946, p 189).		Commerce internationale et "interlocal", réponse aux besoins financiers des "princes spirituels et temporels", exploitation de privilèges. (Schumpeter, 1946, p 190).
Capitalisme mercantile	XVI ^e au XVIII ^e	Développement des états nationaux (Schumpeter, 1946, p 192)	Commerce, finance
Capitalisme intact	XIX ^e	Laissez-faire ; démocratisation ; retrait de l'Etat et de la bureaucratie.	Révolution dans l'agriculture puis dans l'industrie (Schumpeter, 1946, p 193). Age de l'acier et de la vapeur
Capitalisme régulé ou entravé	Début XX ^e à 1945 ?	Développement des grandes firmes ; développement de la bureaucratie de la vie économique ; développement de l'hostilité au capitalisme	
Capitalisme guidé ou socialisme	En 1950 proche du socialisme aux Etats-Unis (Schumpeter, 1950, p 438)		

Source : Dannequin Fabrice, *Op. Cit.*, p 10-11

1.4 L'esprit du capitalisme

Ce n'est qu'en 1880 qu'est apparu le mot « capitalisme » ; les milieux socialistes allemands, notamment, Franz Mehring et Frederik Engels, furent les premiers à l'utiliser. Après les socialistes, ce furent les économistes et les capitalistes qui s'en emparèrent. Il passa ensuite aux historiens et aux sociologues, et, dès 1902, Werner Sombart « l'arbore triomphalement » sur la couverture de la première version de son livre « Capitalisme Moderne » (*Der moderne Kapitalismus*) (1928). En 1904, Jacob Strieder publie « Sur la genèse du capitalisme moderne » (*Zur Genesis des modernen Kapitalismus*) et Max Weber « L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme » (*Die protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus*) (1904). Max Weber et Werner Sombart furent ainsi parmi les premiers à utiliser le terme de capitalisme dans l'enceinte universitaire et à entreprendre des travaux relatifs à ce concept.¹

Dans l'acception courante du terme, le capitalisme désigne toute manifestation d'échange économique, d'usage monétaire et de poursuite lucrative d'un gain. Tout ce qui manifeste un quelconque effort d'enrichissement, que ce soit par la conquête militaire, par l'expropriation politique, par le vol ou l'escroquerie, est désigné par le vocable capitalisme. Selon M. Weber, le concept de capitalisme doit être composé graduellement, à partir de ses éléments singuliers qui sont à extraire un à un de la réalité historique.²

2. Renaissance et Réforme

2.1 L'éthique protestante

Max Weber dans l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme en 1905, considéré que l'émergence du capitalisme moderne date de la Réforme. Sur la base d'un constat sociologique, il lie l'esprit du capitalisme moderne à la mentalité protestante et le voit donc comme le résultat d'une évolution lente issue de la Réforme, et plus généralement de l'évolution religieuse se faisant dans le sens d'un désenchantement du monde. On remarque d'ailleurs que des formes sporadiques de capitalisme financier avaient été développées depuis

¹- Raphael, Freddy, « Werner Sombart et Max Weber », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 5bis | 1990, mis en ligne le 13 avril 2009, consulté le 10 octobre 2014. URL : <http://ccrh.revues.org/2981> ; DOI : 10.4000/ccrh.2981. – p.13

²- Freddy Raphael, *Op. Cit.*, p.17

bien longtemps par les Lombards et les juifs, non soumis aux contraintes religieuses du catholicisme. C'est d'ailleurs, ces derniers que Werner Sombart dans son livre intitulé « le Capitalisme moderne » attribuera la genèse du capitalisme moderne.¹

Selon Weber, le capitalisme occidental correspond à l'apparition d'un esprit nouveau, d'une révolution culturelle.

Weber emploie alors le terme capitalisme moderne pour caractériser la recherche rationnelle et systématique du profit par l'exercice d'une profession. Plus que la richesse, dont le désir n'est pas nouveau, c'est l'esprit d'accumulation qui s'impose comme vecteur d'ascension sociale.²

Cette nouvelle éthique se diffuse grâce à l'émergence de nouvelles valeurs : l'épargne, la discipline, la conscience professionnelle. Cette dernière permet par exemple l'apparition d'une élite ouvrière qui, au-delà du salaire, se soucie de la qualité de son œuvre. Le travail devient une fin en soi. En parallèle émerge un personnage emblématique, l'entrepreneur, qui recherche une réussite professionnelle profitable à la société dans son ensemble.

Le contexte favorable à cette évolution des valeurs est celui de la Réforme. Pour Max Weber, l'éthique du métier vient du luthéranisme qui encourage chaque croyant à suivre sa vocation, et qui fait de la réussite professionnelle un signe d'élection divine. En effet, les croyants ordinaires, sachant qu'ils n'ont pas la maîtrise de leur salut (logique de la prédestination), tentent ardemment de trouver dans leur vie privée des signes de cette prédestination, telle la réussite professionnelle, afin d'atténuer leur angoisse vis-à-vis de la mort et du jugement qui la suit. Par ailleurs le rapport direct à Dieu prôné par la religion protestante accélère le processus de « désenchantement du monde » (en supprimant nombre de pratiques religieuses par exemple), ce qui concourt à l'émergence de la rationalité. Déjà, Karl Marx avait remarqué un processus de démystification en écrivant :

« La bourgeoisie (...) a noyé les frissons sacrés de l'extase religieuse, de l'enthousiasme chevaleresque, de la sentimentalité à quatre sous dans les eaux glacées du calcul égoïste. » (Manifeste du Parti Communiste, 1848).

¹- Leuilliot Paul, *Op. Cit.*, p.92.

²- Leuilliot Paul, *Op. Cit.*, p.93

Cette rationalisation permet l'apparition de nouveaux dogmes qui fondent l'esprit du capitalisme : « La répugnance au travail est le symptôme de l'absence de grâce. », « Le temps est précieux, infiniment car chaque heure perdue est soustraite au travail qui concourt à la gloire de Dieu. »¹.

Max Weber illustre ses propos d'un texte de Benjamin Franklin, révélateur selon lui des nouvelles mentalités : « Celui qui perd cinq shillings perd non seulement cette somme, mais aussi tout ce qu'il aurait pu gagner en l'utilisant dans les affaires, ce qui constituera une somme d'argent considérable, au fur et à mesure que l'homme jeune prendra de l'âge. »²

Advice to a young tradesman, 1748

Les thèses de Weber ont été très critiquées. Le lien entre le dogme de la prédestination et l'esprit du capitalisme est très paradoxal, vu qu'il revient pour un fidèle à rechercher des signes d'élection tandis que le dogme affirme la prédestination comme de toute manière impénétrable. Des historiens infirment quant à eux la concomitance des deux phénomènes, Braudel par exemple, date le capitalisme à une période antérieure à la Réforme.

2.2 Les origines et les étapes du capitalisme selon Max Weber

Pour Max Weber, il y a eu à l'origine du capitalisme moderne, une collusion entre le développement de l'économie et un certain type de calvinisme. Ce que Luther et Calvin ont introduit, c'est un changement radical quant aux éléments rationnels de la conscience morale, qui est le centre de direction de toutes les matrices de décision affectant la croyance et la conduite, chez l'individu et dans le groupe. Tant que les valeurs suprêmes de la société occidentale ont été des valeurs nobiliaires et ecclésiastiques, l'homme voué à accumuler des gains n'avait qu'une activité illégitime. Le but suprême du bourgeois était d'accéder à un mode de vie nobiliaire, caractérisé par la possession d'une terre et de rentes. L'analyse de Max Weber, affirme que l'éthique protestante n'a pas agi tellement en conférant à l'activité économique sa rationalité, qu'en donnant aux bourgeois le sentiment que leur mode de vie

¹- Weber, Max, l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, 1905, document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales", p.73

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

²- Weber, Max, *Op. Cit.*, p.97.

était légitime. Elle leur a permis de recouvrer leur dignité, sans renoncer à leur activité économique.¹

Le capitalisme, comme tout phénomène historique, ne s'est pas développé selon une progression continue et harmonieuse, mais en une suite de tensions, de ruptures, d'accélération et de ralentissements. L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme analyse un moment essentiel du processus de rationalisation, qui caractérise la civilisation occidentale. Chez les moines médiévaux on perçoit déjà nettement cette rationalisation fondée sur une ascèse de la vie. Une des caractéristiques de ce nouveau capitalisme consiste en l'application du rationalisme ascétique à l'économie. Pour Max Weber, toute pensée ou activité rationnelle peut contribuer à l'émergence du système capitaliste, dès qu'elle s'applique au domaine économique, même lorsque l'économie n'est pas envisagée comme fin en soi². Max Weber est parfaitement conscient du fait que le capitalisme a préexisté au protestantisme, il existait déjà sous des formes plus ou moins élaborées, plus ou moins rationnelles à la fin de l'Antiquité et au Moyen Age³. Le capitalisme moderne représente, cependant, un phénomène radicalement neuf, qui frappe par sa singularité. L'esprit du capitalisme est entré en action. Le problème majeur de l'expansion du capitalisme moderne n'est pas celui de l'origine du capital, c'est celui du développement de l'esprit du capitalisme. Partout où il s'épanouit, partout où il est capable d'agir lui-même, il crée son propre capital et ses réserves monétaires –ses moyens d'action– mais l'inverse n'est pas vrai ». C'est ainsi que les protestants ont accumulé les richesses qu'ils condamnaient, que les moines ont, par ascétisme, créé ce qu'ils refusaient.

Pour Max Weber, il y a une adéquation significative entre l'esprit du capitalisme et l'esprit d'un certain protestantisme, une affinité spirituelle entre une vision du monde et un certain style d'activité économique. Pour fonder sa théorie du rôle éminent du protestantisme à l'origine du capitalisme, il s'emploie à montrer que les autres antécédents du système, tels que

¹- Freddy Raphael, « Werner Sombart et Max Weber », Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques [En ligne], 5bis | 1990, mis en ligne le 13 avril 2009, consulté le 10 octobre 2014. URL : <http://ccrh.revues.org/2981> ; DOI : 10.4000/ccrh.2981.

²- Freddy Raphael, *Op. Cit.*, p.53.

³- Perroux, François, *Op. Cit.*, p.27.

les réserves d'or, les découvertes, les techniques, le droit et l'organisation politique n'ont pas suffi à susciter, ailleurs, le capitalisme.

Weber ne s'intéresse nullement au développement du capitalisme en général, mais à l'esprit particulier et à l'ethos singulier des entrepreneurs qui sont à l'origine du capitalisme moderne. Il a donc circonscrit aussi clairement que possible son problème.

La définition wébérienne du capitalisme, dont la caractéristique essentielle est l'entreprise travaillant en vue de l'accumulation indéfinie du profit et fonctionnant selon une rationalité bureaucratique, est à la fois proche de celle de Marx, et s'en écarte sur plusieurs points. Comme ce dernier, Max Weber pense que l'essence du régime capitaliste est la quête du profit par l'intermédiaire d'un marché régulier. Lui aussi insiste sur la présence des travailleurs juridiquement libres, louant leur force de travail au propriétaire des moyens de production ; il souligne, enfin, que l'entreprise capitaliste moderne utilise des moyens de plus en plus puissants, renouvelant perpétuellement les techniques en vue d'accumuler des profits supplémentaires. Le progrès technique résulte d'ailleurs de la concurrence des producteurs. Cependant, à la différence de Marx, Weber estime que la caractéristique essentielle de la société moderne, c'est la rationalisation bureaucratique et, quel que soit le statut de propriété des moyens de production, aucune collectivité ne peut y renoncer. ¹

2.3 Sources et développement du capitalisme selon Werner Sombart

Werner Sombart utilise des définitions différentes, voire antithétiques du capitalisme, il met en avant la recherche d'un profit illimité, l'esprit d'entreprise qui amène l'abandon de l'activité artisanale au profit d'une carrière stimulante et risquée. Cette définition semble s'opposer radicalement à celle que M. Weber a proposée l'année suivante ; elle s'en rapproche, cependant, par certains aspects ; en effet, W. Sombart² mentionne également la rationalisation de l'entreprise, le refus de la jouissance et le sens du devoir. D'une manière générale, il définit le capitalisme par le principe d'acquisition, par opposition à une économie domestique ou naturelle, qui tend à la simple satisfaction des besoins. « L'économie capitaliste est fondée sur l'argent, les échanges, la circulation des richesses, la concurrence ; elle est animée par le désir

¹- Freddy Raphael, *Op. Cit.*, p.123.

²- Perroux, François, *Op. Cit.*, p.53.

individuel d'un profit illimité. Sombart définit l'esprit du capitalisme d'une manière radicalement opposée à celle de Weber, quand il écrit que le puritanisme n'est pas « responsable de l'épanouissement illimité de l'amour du gain, de la passion insensée de l'argent, de l'idiosyncrasie des affaires, toutes qualités caractéristiques de l'esprit capitaliste à son apogée... La morale puritaine n'a pas favorisé la course éhontée, sans scrupule dans le choix des moyens, aux richesses. W. Sombart définit le capitalisme comme l'organisation économique qui comporte la collaboration régulière de deux catégories différentes de la population : les propriétaires des moyens de production, qui remplissent en même temps les fonctions de direction, et les ouvriers voués uniquement au travail et ne possédant rien. Cette organisation est comprise de telle sorte que les représentants du capital sont les sujets économiques, chargés à la fois d'initiative et de responsabilité des résultats obtenus à la suite de leur initiative. La force motrice d'un tel système, c'est l'idée de profit, le capital doit tendre vers sa propre multiplication. Pour W. Sombart, comme pour M. Weber¹, le rationalisme est l'un des éléments déterminants du capitalisme. D'où la nécessité de fonder toute entreprise rationnelle sur le calcul, d'établir un plan à long terme et de choisir des moyens efficaces pour le réaliser. W. Sombart met l'accent sur la rationalisation et souligne l'importance du calcul rationnel dans la formation de l'esprit du capitalisme, qu'il décrit comme « un mélange singulier d'aspiration passionnée à l'infini et de froide spéculation rationnelle ». La rationalité économique semble parfois se confondre avec la recherche du résultat optimum quel que soit le moyen employé, et l'organisation rationnelle du travail devient une caractéristique secondaire du capitalisme.

2.4 Braudel et le capitalisme : L'économie-monde

L'édifice de la société selon Braudel² se compose de 3 étages : la "vie matérielle" ; "la vie économique" correspondant au marché et le "capitalisme". Le premier étage, se caractérise par l'autoconsommation, le hors marché, l'économie de la maison. Le monde économique ne semble véritablement débiter qu'au deuxième étage ; en effet "L'économie commence au seuil de la valeur d'échange." Au deuxième étage, le marché relie l'univers de la production et de la consommation à travers boutiques, colporteurs etc. Il constitue ainsi un ensemble

¹- Palloix Christian, *Op. Cit.*, p.189.

²- Braudel, Fernand, *Op. Cit.*, p.98.

d'institutions. Enfin, "Au-dessus des marchés, des boutiques, du colportage se situe, aux mains d'acteurs brillants, une puissante superstructure des échanges. C'est l'étage des rouages majeurs, de la grande économie, forcément du capitalisme qui n'existerait pas sans elle.". Ici règnent les grands marchands, les acteurs qui peuvent choisir, qui peuvent changer d'activité au gré des opportunités de profit. Des acteurs qui trichent, contournent les règles, les normes. "la zone par excellence de l'économie de marché multiplie les liaisons à l'horizontale entre les divers marchés ; un certain automatisme y lie d'ordinaire offre, demande et prix. Enfin, à côté ou mieux au-dessus de cette nappe, la zone du contre-marché est le règne de la débrouille et du droit du plus fort. Le capitalisme, à l'encontre de toute transparence, allonge la chaîne entre le producteur et le consommateur. "Plus ces chaînes s'allongent, plus elles échappent aux règles et aux contrôles habituels, plus le processus capitaliste émerge clairement."¹. Le commerce "international" en constitue l'activité fondamentale, vecteur de "surprofit"².

Néanmoins, loin de recourir à une vision téléologique d'obédience marxisante ou libérale, Braudel convoque des facteurs politiques et économiques. "Passer du marché régional au marché national, en cousant ensemble des économies d'assez court rayon, quasi autonomes et souvent fortement individualisées, n'a donc rien eu de spontané. Le marché a été une cohérence imposée à la fois par la volonté politique, pas toujours efficace en la matière, et par les tensions capitalistes du commerce, notamment du commerce extérieur et à longue distance. Un certain épanouissement des échanges extérieurs a précédé, d'ordinaire, l'unification laborieuse du marché national. Voilà qui nous incite à penser que les marchés nationaux devraient, par priorité, se développer au centre ou à proximité du centre d'une économie-monde, dans les mailles mêmes du capitalisme."³

Ainsi l'économie, quelle que soit d'ailleurs l'époque à laquelle on s'intéresse, est structuré par ces trois étages. Mais l'importance de ces trois étages varie : "je ne prétends pas, au contraire, que cette économie de marché, proche de la concurrence, recouvre toute l'économie. Elle n'y parvient pas plus aujourd'hui qu'hier bien que dans des proportions et pour des raisons tout à fait différentes. Le caractère partiel de l'économie de marché peut tenir, en effet, soit à l'importance du secteur d'autosuffisance, soit à l'autorité de l'Etat qui

¹- Perroux, François, *Op. Cit.*, p.57.

²- Perroux, François, *Op. Cit.*, p.58.

³- Perroux, François, *Op. Cit.*, p.61.

soustrait une partie de la production à la circulation marchande, soit tout autant, ou plus encore, au simple poids de l'argent qui peut, de mille façons, intervenir artificiellement dans la formation des prix. L'économie de marché peut donc être sapée par le bas ou par le haut, dans des économies attardées ou très avancées.". Cependant, les deux derniers siècles ont vu l'extension de l'importance de l'étage capitaliste.¹

¹- Dannequin Fabrice, *Op. Cit.*, pp.2-5

Conclusion

La question du commencement de l'histoire du capitalisme, de ses origines, a été source de débats sociologiques, économiques et historiques depuis le XIXe siècle. Pour Karl Marx, ce système de production, symbole du triomphe de la bourgeoisie sur la noblesse, ne serait qu'une étape dans l'histoire de l'humanité, caractérisée par la lutte des classes, et serait condamné à être renversé par le prolétariat. Les sociologues allemands du début du XXe siècle ont quant à eux mis en avant des explications culturelles et religieuses pour expliquer son émergence, Werner Sombart l'associant à la mentalité juive, Max Weber à l'éthique protestante. Plus récemment des historiens, tel Fernand Braudel, se sont intéressés à l'évolution dans le temps long de cette civilisation, en faisant remonter ses racines au Moyen âge.

On peut remarquer que dès l'Antiquité, des systèmes identiques avaient été mis en place par les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois, les Romains. Ces systèmes étaient toutefois davantage marqués par l'impérialisme et l'esclavagisme que par le capitalisme. A travers le monde, d'autres formes de capitalisme commercial se développent de manière précoce à l'époque féodale depuis l'époque carolingienne en Europe médiévale, ou sous la dynastie Ming en Chine.

La première poussée du capitalisme, telle qu'elle se manifeste au moyen âge en Italie et aux Pays-Bas, a contribué à dissoudre les anciennes puissances féodales ; on le voit assez nettement dans les républiques italiennes et notamment à Florence. Nous avons constaté aussi que les progrès des États princiers et monarchistes ont singulièrement contribué, dès le début des temps modernes, à la formation de grandes puissances financières, dont les Fugger sont le type le plus frappant. Les emprunts contractés par les souverains ont accru, dans de fortes proportions, le commerce d'argent et la spéculation. D'autre part, les monarchies absolues, en créant de puissants États unifiés sur les débris des puissances féodales, ont élargi le champ d'action des forces commerciales et financières.

Ainsi donc, le capitalisme est une civilisation aux racines anciennes, qui a déjà connu des heures prestigieuses attestées par le rayonnement des grandes cités-états marchandes : Venise, Anvers, Gênes, Amsterdam, etc. mais dont les activités restent minoritaires jusqu'au XVIIIe siècle. L'émergence de la civilisation bourgeoise et de l'esprit d'entreprise du XVe siècle, à Florence.

On trouve dans le Moyen Âge des premières manifestations du capitalisme commercial en Italie et aux Pays-Bas. Le commerce maritime avec l'Orient, suite aux croisades, a enrichi les cités de ces contrées. Dans les grandes cités, les marchands adoptent des méthodes de gestion capitalistes. Ils effectuent des ventes en gros, établissent des comptoirs et vendent leurs produits dans l'ensemble des grandes foires européennes. Dans cette époque trouble du Moyen Âge, ils règlent leurs paiements par lettres de change et c'est donc cette logique que se développent, en parallèle du capitalisme commercial, les premières activités bancaires du capitalisme financier : dépôts, prêts sur gage, lettre de change, assurance pour les navires,...

Ces capitalistes s'enrichissent si bien qu'ils étendent leur emprise économique sur l'ensemble de l'Occident chrétien, créant ainsi ce que Braudel appelle une économie-monde.

CHAPITRE II

L'ACCUMULATION

PRIMITIVE DU CAPITAL EN ALGERIE

Introduction

Du XVI^e au XIX^e siècle, la formation étatique établie par les Ottomans peut se définir comme une domination patrimoniale de type militaire. L'élément clé dans ce fonctionnement est incarné par le Dey. Le principe de la collégialité qui préside à sa cooptation ne l'empêche pas de gouverner comme un autocrate tout en déléguant ses pouvoirs¹.

De ce fait, la sphère politique se présente comme une imbrication de groupements d'intérêts. La caste dirigeante, formée par une agrégation d'individus éduqués en vue de l'administration et de la guerre et recrutés dans l'Empire sur la base du mercenariat, représente le Sultan-Calife et bénéficie de sa légitimité.

L'enchâssement de l'économie dans la politique ne facilite pas une claire séparation entre le patrimoine de l'État et les biens des dirigeants. L'engagement des janissaires dans les affaires a beau être mal vu, il n'en est pas moins multiforme.²

Les tribus, les corporations et les communautés religieuses qui constituent l'assise du pouvoir s'autogouvernent. Pour peu qu'elles s'acquittent de l'impôt et qu'elles ne troublent pas la sécurité, celui-ci les protège. Il intervient néanmoins dans la désignation de leurs représentants, en fait des alliés en combinant avantages et pressions et n'hésite pas à les diviser et à les mettre en concurrence à son profit. La règle est d'empêcher, sans y parvenir toujours, l'existence de groupements trop puissants à la base et l'émergence de factions stables au sommet. Une précision : un des aspects essentiels des alliances est leur fluidité.

Autre trait et non des moindres : structurée verticalement, la société est une société d'ordres. Tempérée par le devoir d'assistance, caractéristique des sociétés traditionnelles, l'inégalité entre riches et pauvres, puissants et faibles, gouvernants (ru'ât) et gouvernés (raïya) est la règle³.

La théorie conçoit la société comme un ensemble hiérarchisé. Sa codification s'appuie sur la religion islamique. L'islam algérien se caractérise par l'importance du rôle des

¹ - Ageron, Charles-Robert, « Histoire de l'Algérie contemporaine », éditions Dahlab, Alger, 2010, p.27.

² - Berque Augustin, « Écrit sur l'Algérie », ed. Edisud, Paris, 1986, p.25.

³ - Ageron, Charles-Robert, (2010), *Op. Cit.*, p.30.

confréries, institutions sociales, religieuses, politiques et à l'occasion militaires, car le pouvoir central n'a pas le monopole des armes. Les liens qui se nouent entre les chefs spirituels et leurs disciples sont de type autoritaire. Cela ne doit pas étonner. Les vertus prônées par la tradition islamique : respect, obéissance aux gouvernants, aux supérieurs en rang, aux parents conviennent à tous les pouvoirs, qu'ils soient de caractère spirituel ou temporel¹.

L'autoritarisme n'est pas simplement une caractéristique du pouvoir. Il est aussi celle de la société. Le devoir de chacun de ses membres de prendre en charge la censure des mœurs (hisba) et de faire respecter les interdits² crée une atmosphère de surveillance mutuelle, préjudiciable à l'émergence de l'individu. Dans cette société où l'instruction est d'abord confessionnelle, les vents du renouveau endogène n'ont pas prise.

L'ambiance de routine et d'immobilisme qui fait de l'innovation une initiative blâmable (bidâ')³ est peu propice au progrès. L'autocratie ne dissout pas la société dans l'État et ne l'incorpore pas. Contre paiement d'un impôt de plus en plus lourd à partir du déclin de la Course, elle se contente de l'absence de résistance ouverte de la part des sujets et ne persécute pas ceux qui ne s'opposent pas à elle. Le changement va emprunter alors le visage de la colonisation, qui fait entrer la modernité par une porte que les chantres de la démocratie n'avaient pas envisagée.

Pour la bourgeoisie c'est-à-dire la classe moyenne : petits patrons, commerçants, rentiers, fonctionnaires. Elle correspond à la forme nouvelle de l'économie, dont le commerce urbain est le facteur essentiel, et qui se substitue au régime féodal, fondé sur l'élément campagnard.

Le régime turc n'organisa en Algérie aucune bourgeoisie⁴. Il était trop instable il faisait, comme le souligné Augustin Berque, une effroyable consommation de richesses et

¹ - Esquer Gabriel, « Histoire de l'Algérie – 1830-1960 », édition PUF, Que sais-je ?, Paris, 1960, p.25.

² - Harbi Mohamed, Culture et démocratie en Algérie : Retour sur une histoire, ed. La découverte, le mouvement social 2007/02- n° 219-220, p.29 – URL : <http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2007-2-page-25.htm>

³ - Harbi Mohamed, *Op. Cit.*, P.30.

⁴ - Botems, Claude, « Manuel des institutions algériennes de la domination turque à l'indépendance : La domination turques et le régime militaire (1518-1830), Tome 1 », ed. Cujas, Paris, 1976, p.15.

d'hommes¹. Et cependant une classe moyenne aurait pu se constituer avec les Raïs, capitaine de la course.

Section 1 : Principe de la propriété dans l'Islam

Lorsque l'Islam a stipulé que le travail est à la source de la propriété et qu'il est l'instrument fondamental de la répartition des richesses, il a tout naturellement abouti à l'émergence de la propriété privée. L'appropriation est une caractéristique de l'homme et, tenant compte de ce fait, l'Islam a organisé socialement le droit à la propriété. Tout en reconnaissant - donc le principe de la propriété privée, l'Islam a fixé les droits de l'homme sur sa propriété conformément aux valeurs et aux principes moraux qui sont les siens. Ainsi, il reconnaît à l'homme le droit de s'approprier un bien, de jouir de sa possession, mais sans gaspillage et sans largesses. Il lui reconnaît, de ce fait, le droit de se constituer un capital et de l'investir, mais sans le faire fructifier par l'usure.²

Le capital dans la pensée économique islamique est le bien de Dieu, qui est le seul propriétaire réel et les hommes ne sont que les dépositaires sur terre de ce capital ou de ce bien. Cette qualité d'héritier impose à l'homme de recevoir les directives et de se conduire selon les enseignements de Dieu qui lui a légué ses biens³.

En fait, la communauté est toute entière dépositaire des biens de Dieu ; la propriété privée qui est instituée, dans l'Islam, on l'a vu, n'est en définitive que le moyen par lequel la communauté réalise les idéaux pour lesquels elle a été investie dépositaire des biens de Dieu. Ainsi, la relation communauté-individu ne se rompt pas du fait de l'appropriation de l'individu, de ses biens, ni ne disparaît la responsabilité de la communauté sur ces biens dont elle a la charge. Au contraire, la communauté doit protéger ce bien en interdisant qu'il soit confié des personnes irresponsables.⁴

¹ - Berque Augustin, *Op. Cit.*, p.69.

² - Gafuri Abdul hadi, *Islam et économie – réflexion sur les principes fondamentaux de l'économie islamique*, édition Dar Al Bouraq, Beyrouth, 2000, p.144.

³- Rodinson Maxime, « *Islam : Politique et Croyance* », édition du Seuil, Paris, 1966, p.43.

⁴ - Gafuri Abdul hadi, *Op. Cit.*, p.147.

Il apparaît clairement que l'homme est doublement responsable devant Dieu qui est le véritable propriétaire des biens de la terre, et devant la communauté qui est en vérité le véritable dépositaire de ces biens sur terre. À partir de là, la communauté peut interdire l'appropriation de ces biens par des irresponsables dont la gestion ne peut être saine.

Partant de ce principe que la terre est la propriété de Dieu et que la communauté en est le dépositaire sur terre. Le propriétaire ne peut décider, en toute souveraineté à qui, après sa mort va la totalité de ses biens ; mais seulement d'une partie, c'est-à-dire, le tiers ou le quart ou le cinquième ; et c'est la communauté, en fonction de textes sacrés ou par le truchement des dispositions de la jurisprudence, qui décide du sort de ses biens et qui organise leur répartition entre les héritiers.¹

1. Les différentes formes de la propriété

Louis Gardet, expose l'idée qu'il se fait du droit de propriété en islam. « En islam, écrit-il, l'homme [...] sera possesseur plus que propriétaire ; il aura des devoirs à acquitter vis-à-vis de la communauté car tel est le précepte de Dieu, moyennant quoi, il pourra exercer sur les biens à lui remis un droit d'usage privé, si l'on préfère : droit pratique d'usage et de jouir – non d'abuser. »

« Le vieux droit de l'islam, et il doit s'en féliciter, serait moins armé encore pour trouver en lui-même les éléments d'une économie capitaliste, si contraire par certains aspects à ses tendances les plus profondes », écrit-il dans sa conclusion. » Et d'ajouter « ce sentiment que l'usage et libre disposition des biens est lié pour le propriétaire à l'accomplissement préalable de devoirs définis » même si le droit musulman manque « d'une claire notion de la personne humaine ».²

Dieu seul a le haut domaine (mulk) sur les choses³. Et Il a fait de l'homme son khalif, son représentant sur la terre. Dieu répondit en donnant à Adam la science singulière que n'avaient pas les anges, en révélant à Adam le nom de « tous les êtres », en lui remettant le

¹ - Rodinson Maxime, « Islam et Capitalisme », ed. Seuil, Paris, 1993, p.85.

² - Gardet Louis, « Les hommes de l'Islam, approche des mentalités », 1984, p.97

³ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.19.

secret « du voile du nom ». Décret purement positif de la part de Dieu, acceptation passive, sans souveraineté dominatrice de la part de l'homme. Rien n'est lié à une constance de la nature humaine et à ses lois.

La révélation du nom a donc rendu l'homme maître et possesseur des choses. Tout d'abord dans l'état d'indivision ou de libre usage (ibâha). Mais à Dieu appartient ensuite d'attribuer tel bien à tel homme ou tel groupe d'hommes, l'interdisant ainsi à tout autre. C'est Dieu qui de l'extérieur établit une chose dans un état juridique défini. Une vente, un héritage, une attribution de butin, un travail, sera bien la manifestation d'un statut de propriété, mais à titre de signe, d'indice, et non de cause. Ce que l'homme tire de son bien par un effort personnel, c'est l'acquisition (kasb). Quant aux ressources ou aux moyens de vivre (rizq), elles ne lui appartiennent que par un nouvel investissement divin.¹

En résulte [...] un certain détachement de la propriété, ce qui ne va pas sans grandeur, car ce que Dieu a donné, Dieu peut le retirer, mais détachement qui s'accommode d'une recherche d'utilisation et de jouissance, du désir de jouir au mieux, dans l'instant présent, du bien ainsi confié²

En chrétienté, la vraie notion de propriété suppose à la base la reconnaissance d'un droit de propriété fondé sur la nature concrète de la personne humaine [...] elle suppose non moins nettement que l'usage doit être « en quelque sorte commun », que le propriétaire, donc, est responsable dans sa gestion devant la communauté³.

En islam l'homme [...] sera possesseur plus que propriétaire ; il aura des devoirs à acquitter vis-à-vis de la communauté car tel est le précepte de Dieu, moyennant quoi, il pourra exercer sur les biens à lui remis un droit d'usage privé, si l'on préfère : droit pratique d'usage et de jouir – non d'abuser.⁴

L'Islam reconnaît trois formes de propriété : la propriété privée, la propriété publique et la propriété de l'État. Aucune de ces propriétés n'a été imposée par les circonstances et ne

¹ - Gardet Louis, *Op. Cit.*, p.105.

² - Berque Augustin, *Op. Cit.*, p.69.

³ - Esquer Gabriel, *Op. Cit.*, p. 47.

⁴ - Gardet Louis, *Op. Cit.*, p.102

revêt donc pas un caractère exceptionnel mais permanent. La Différence entre la propriété publique et la propriété de l'État, ces deux formes de propriété peuvent tendre vers le même but social, cela n'empêche pas qu'elles aient chacune leur statut juridique différent. Le propriétaire public est la communauté musulmane (Umma) toute entière, et le propriétaire de la seconde, est l'État. La différence entre ces deux formes de propriété se manifeste ainsi¹ :

- a) Le mode d'exploitation doit conduire chacune de ces. deux propriétés à contribuer .à la construction d'une société islamique juste et fraternelle. La terre et les richesses publiques doivent être exploitées par le pouvoir public dans le but de satisfaire les besoins de la communauté musulmane et de créer des services sociaux et culturels (hôpitaux, établissements scolaires, etc.). Il n'est pas permis au pouvoir politique d'utiliser cette forme de propriété pour satisfaire les besoins exclusifs d'une partie de la communauté musulmane aux dépens d'une autre ; autrement dit, il n'est pas permis à l'État de distribuer les fruits de l'exploitation de ces richesses publiques aux pauvres par exemple, à moins que cela soit justifié par une nécessité impérieuse, faute de quoi sera rompu l'équilibre social.

A la différence de la propriété publique, la propriété de l'État peut être soit utilisée pour le bien général, soit pour le bien d'une partie de la communauté musulmane, les pauvres, les nécessiteux, les infirmes, etc².

- b) La propriété publique n'est pas susceptible d'être appropriée privativement, même lorsqu'elle a été vivifiée par un travail humain, alors que celui qui vivifie une terre étatique dans les limites permises par l'État acquiert sur elle un droit spécial, un droit de jouissance prioritaire, mais-juridiquement, la terre appartiendra toujours à l'État.
- c) L'État ne peut en aucun cas vendre ou donner une partie de la terre publique, alors qu'il le pourra, s'agissant d'une propriété étatique, si cela est dans l'intérêt général de la communauté musulmane³.

¹ - Gafuri Abdul hadi, *Op. Cit.*, p.153.

² - Gafuri Abdul hadi, *Op. Cit.*, p.167

³ - Gafuri Abdul hadi, *Op. Cit.*, p.172.

2. Le propriétaire et le droit de jouissance

L'Islam limite le droit du propriétaire à la jouissance de son bien. Théoriquement, certaines de ces limitations sont intrinsèques à la théorie de la répartition des richesses naturelles, comme la règle qui empêche le propriétaire de décider du sort de son bien après sa mort, et de le léguer à qui il voudra. D'autres limitations sont intrinsèques à la théorie de la répartition des richesses produites telle l'interdiction faite au détenteur de capitaux de faire fructifier son capital par l'usure¹. Certaines autres limitations sont d'origine économique, dues à la doctrine qui considère que l'individu est religieusement et moralement membre d'une société à laquelle Dieu a délégué ses richesses, et par conséquent, la propriété ne doit en aucun cas constituer une source d'injustice pour la société.²

Il se trouve que le seul point sur lequel concordent les différentes doctrines économiques, au niveau doctrinaire, est la croissance de la production en tirant le plus de rendement possible de l'exploitation des richesses naturelles. Toutes les doctrines sont d'accord sur l'importance de ce point et sur la nécessité de le réaliser avec les moyens qui sont conformes avec le cadre général tracé par chacune d'elles, et elles refusent tout ce qui ne l'est pas. Le capitalisme refuse pour développer la production et accroître les richesses, tout ce qui s'oppose au principe de la liberté économique. Concernant ce même point, l'Islam rejette tout ce qui n'est pas conforme avec sa conception de la répartition des richesses, et avec ses valeurs, telle la justice sociale.³

L'Islam a donc fait de l'augmentation de la production et de l'exploitation des richesses naturelles, une doctrine économique qui a ses règles, ses objectifs conformes aux valeurs qui sont celles de l'Islam en tant que religion. Lorsque l'Islam appelle les Musulmans à «vivre ici-bas » comme s'ils vivaient éternellement, et penser au Jour du Jugement dernier comme s'ils allaient mourir demain, il ne fait qu'inciter les Musulmans à produire et à profiter des

¹ - Berque, Jacques, Charnay, Jean-Paul, « Normes et valeurs dans l'Islam contemporain », éd. SNED, Alger, 1978, p.84.

² - Rodinson Maxime, (1993), *Op. Cit.*, P.102.

³ - Rodinson Maxime, (1993), *Op. Cit.*, P.117.

richesses que Dieu créa à leur intention, mais tout en restant pieux, croyants et justes selon la conception de l'Islam.¹

3. L'Islam et l'État

L'État est un reflet d'une situation historique déterminée, et chaque période historique n'est guère comparable à une autre. Ainsi, dans l'État islamique instauré à Médine, celui-ci correspond à effort pour assoir les principes contenus dans le message coranique. Il est donc, nécessaire de faire appel à la contribution financière des fidèles « contribuable » sans laquelle l'État médinois n'aurait pu soutenir une telle entreprise². L'État médinois fonctionna de façon fort différente. La forme de justice qui y régna n'est probablement peu d'équivalent. L'Islam avait l'époque entraîné une véritable révolution sociale transformant la société arabe sur deux plans, sur le plan religieux et dans la structure tribale.³

Dans L'État musulman instauré à Médine, le Khalif ou Chef d'État, était désigné par les notables des tribus par une prestation de serment d'allégeance dite la Moubai'a et qui supposait un consensus communautaire dit Ijm'a, cela même si tous les musulmans ne participaient pas directement à la désignation du chef.⁴

Ainsi, l'Islam construisait la société et l'État sur la base de la religion islamique, rétablissant sa conception de la justice et de la sécurité. Il avait défini la propriété d'une façon qui le rendait intimement liée à la justice sociale. Il avait institué le respect des contrats commerciaux en les débarrassant de l'usure et de la fraude.

Le trésor public dit « Baït Al-Mal », qui signifie littéralement « maison du trésor », est l'institution concernée par les recettes et les dépenses de l'État. L'instauration des registres où sont détaillé les mouvements des avoirs de et vers « Bai't al-Mal », après que les musulmans eurent conquis la Perse et les terres byzantines. Ces transformations apportées successivement

¹ - Rodinson Maxime, (1993), *Op. Cit.*, p.128.

² - Arib Mokhtar, « L'État algérien, éléments historiques constitutifs et forces sociales motrices », OPU, Alger, 2006. p.7.

³ - Arib Mokhtar, *Op. Cit.*, p.25.

⁴ - Gardet Louis, *Op. Cit.*, p.135

ont donné aux Musulmans un vrai trésor public où étaient gardées des richesses dont on tenait le détail exact dans les registres « Dawawin ». Ces registres se divisaient en deux catégories :

3.1. Les ressources

3.1.1. Le service des impôts fonciers (Kharaj) et des biens publics (Fay').

C'est le service où sont préservées et enregistrées les ressources de l'État et qui sont considérées comme propriété de tous les Musulmans. De même, font partie de cette catégorie, les revenus fiscaux qui sont imposés aux Musulmans en cas d'insuffisance des ressources déposées dans le Bat al-Mil pour répondre aux besoins des Musulmans et à la défense de leurs intérêts selon les lois établies par le législateur.

Ce service se subdivise en plusieurs départements :¹

- Celui des « butins » : il comprend les butins « gana'm », les « fay' » et le cinquième des gains « Hums ».
- Celui des impôts fonciers.
- Celui des propriétés agraires : il comprend les terres conquises par la force `Unwa, et `Uchr (impôt d'un 1/10 sur les terres), les propriétés de l'État et du peuple.
- Celui des tributs (jizya)².
- Celui des prises (fay'): il comprend les revenus de l'impôt à 1/10 et à 1/5 (Uch et Khums), les mines, et les loyers des terrains ou des constructions publiques qui sont loués à des particuliers, et les richesses des défunts qui n'ont pas laissé d'héritier.³

¹ - Gardet Louis, *Op. Cit.*, p.57.

²- Berque, Augustin, *Op. Cit.*, p. 75.

³ - Berque, Augustin, *Op. Cit.*, p. 87.

3.1.2. Le service des donations

Ont les définis comme suit ¹:

- Département de la Zakat (ouchr) (impôt sur l'or et l'argent et les avoirs).
- Département d'impôts sur l'agriculture et les arbres fruitiers (Zuru').
- Département des impôts sur les troupeaux.

3.2. Les dépenses

Les dépenses se répartissent dans ² :

- Le service des donations, pour les pauvres et les nécessiteux, ainsi que les débiteurs, les voyageurs, les agriculteurs et les artisans.

- Le service des équipements ;

Il comprend ³:

- Le département de l'année : chargé de l'enrôlement, de la formation et de l'entraînement des soldats.

- Le département de l'équipement militaire.
- Le département de la fabrication des armes.
- Le service des amendes.
- Le service des dépenses des propriétés publiques.
- Le service des urgences.
- Le service du bilan public et de la comptabilité générale.
- Le service de la surveillance.

¹ - Gardet Louis, *Op. Cit.*, p.57.

² - Berque, Augustin, *Op. Cit.*, p. 93.

³ - Ageron Charles-Robert, (2010), *Op. Cit.*, p.37.

3.3. Le Service des Finances Publiques « Bait Al-Mal »

Durant la période du Prophète, il n'y a pas eu beaucoup d'institutions qui n'aient été aussi complexes que Bait Al-Mal¹. Car la vie était à cette époque-là, très simple.

Les ressources constituées des butins de guerres, de la Zakat que l'État distribuait aussitôt à tous les nécessiteux, ce qui en restait était conservé par le Prophète pour servir à satisfaire d'autres besoins qui se manifesteront par la suite.

Cela dit, sachant que rarement il y avait un surplus entre les ressources et les dépenses, on peut se demander comment un état peut maintenir des réserves dans lesquelles il puise pour satisfaire les besoins futurs. Pour répondre à cette question, nous pouvons dire que :²

- L'État musulman ne disposait pas de fonctionnaires permanents auxquels il aurait versé des traitements. Le mode de rétribution en était simple : le fonctionnaire occasionnel était rétribué pour le travail effectué. Le percepteur de la Zakat disposait en guise de salaire d'une part fixe de cette Zakat. Les fonctionnaires et les gouverneurs qui percevaient la Zakat étaient donc payés à la source par une part qu'ils prélevaient sur la Zakat.

- Les biens des riches musulmans étaient consacrés à répandre l'islam et financer la campagne militaire au nom de Dieu. Ces hommes nantis faisaient la meilleure donation possible ; ils prenaient sur eux d'équiper des hommes pour les expéditions, de leur fournir des armes, des chevaux, de les nourrir, de les vêtir...

4. L'Islam et le féodalisme « Iqta'a »

Dans la terminologie de la Sira, on rencontre le mot « Iqta'a » qui se rapporte aux terres et aux mines. Il se trouve chez plusieurs jurisconsultes qui disent que³ : « Le chef de la communauté a le droit de donner iqta'a sur une catégorie donnée de terres ou de mines ». Cependant il existe des désaccords sur les limites de cette « Iqta'a ». Il convient de souligner la différence de signification de ce terme dans la doctrine islamique et celle à laquelle il

¹ - Botems, Claude, 21

² - Gafuri Abdel Hadi, *Op. Cit.*, p.147.

³ - Gafuri Abdel Hadi, *Op. Cit.*, p.148.

renvoie en ce qui concerne le moyen âge européen¹. En effet, dans ce dernier contexte, comme ont la vue dans chapitre précédent, il désigne les relations entre les seigneurs et leurs paysans serfs qui cultivaient leurs terres. Alors que pour la doctrine islamique, tel qu'il exprimé par les jurisconsultes musulmans², ce terme s'applique à l'acte de désignation par le chef de la communauté musulmane d'un individu pour l'exploitation d'une ressource naturelle, et par conséquent, l'acquisition pour cet individu d'un droit de propriété sur cette ressource, résultant de son travail.

Pour bien comprendre cette définition, il faut prendre en compte que les ressources naturelles qui n'ont encore jamais été exploitées ne peuvent être accaparées par les individus qu'après l'autorisation du dirigeant. D'après les règles islamiques ce droit revient au chef de la communauté (Khalif)³ qui doit les exploiter soit de manière directe (par lui-même), soit par des projets collectifs, soit enfin en donnant la permission d'exploitation à un individu suivant les conditions d'utilité sociale (productions utiles) et les nécessités de l'égalité sociale tel que l'Islam la conçoit.

Également, l'Islam ne conçoit pas la féodalité comme une condition de l'appropriation par l'individu de la ressource qui lui est déléguée car cela peut fausser son sens de mode d'exploitation des ressources naturelles et de répartition des possibilités de travail. Le droit de propriété ne se limite pas en effet au produit de son travail, et personne ne peut lui réclamer cette terre ou cette mine aussi longtemps qu'il continuera de l'exploiter de façon rentable pour la société.

La Féodalité n'est pas une appropriation pure et simple mais plutôt un droit concédé par le chef de la communauté à un individu sur une ressource naturelle inexploitée ; cet individu étant l'exploitant exclusif.

En outre, l'Iqta'a se fait sous certaines conditions que le délégué doit respecter sous peine de perdre la ressource qui lui est allouée au profit de quelqu'un d'autre. Par exemple, lors de la phase de préparation de la terre, qui précède l'exploitation effective de celle-ci, le

¹ - Rodinson Maxim, (1993), *Op. Cit.*, p.78.

² - Gafuri A. *Op. Cit.*, p.118

³ - Gafuri A. *Op. Cit.*, p.123.

délégué doit s'abstenir de gêner le travail des autres. De même, il doit bien observer les limites de la terre qui lui a été déléguée et éviter de les dépasser, tout en empêchant que les autres débordent sur son champ de travail. Également la phase de préparation de la terre ne doit pas être trop longue car l'objectif principal de l'Iqta'a est de répartir les fruits et les possibilités de travail sur les membres de la société.¹

Et si cette phase de prolonge, elle risque de perturber le processus de production car elle laisse des ressources inexploitées. Et si le délégué présente une excuse valable pour cela, on lui laisse un délai, mais s'il n'a pas une raison valable et continue à laisser la terre inexploitée, on l'exproprie et délègue la terre à un autre.

Pour mieux clarifier la signification de la féodalité dans l'Islam il faut rappeler qu'il existe une autre forme d'exploitation des ressources naturelles. Il s'agit de l'affermage ou de la nomination d'un individu qui exploite une terre appartenant au peuple « kharaj ». Mais la différence avec la féodalité européenne, c'est que l'individu ici n'a aucun droit sur la terre, laquelle reste toujours la propriété publique et l'individu reçoit les récoltes de cette terre comme rémunération.²

Section 2 : L'Algérie pendant la domination turque : Les institutions

L'Etat algérien était appelé par les Européens « Régence d'Alger ». Cette dénomination lui fut appliquée durant toute la période d'influence turque

Pour comprendre la nature et l'étendue des transformations survenues durant les différentes étapes historiques de la vie de la nation algérienne, une étude de son évolution socio-économique est nécessaire. Les trois systèmes socio-économiques successifs qui ont prévalu avant et pendant la colonisation, puis dans la période post-indépendance, et en dépit des profonds bouleversements, ce sont conditionnés et façonnés mutuellement.³

¹ - Gardet Louis, *Op. Cit.*, p.75.

² - Gardet Louis, *Op. Cit.*, p.89

³ - Benachenhou A, « L'État Algérien en 1830 - Ses institutions sous l'Emir Abdelkader », éditions ENAG, Alger, 2009. p.9.

De nombreux auteurs ont tenté d'expliquer la nature du système socio-économique d'avant 1830. Pour Samir Amin, la société maghrébine était caractérisée par un « mode de production tributaire » dominant¹. Pour René Galissot, il s'agissait plutôt d'un mode de production semi-féodal. Benachenhou A.², a essayé de démontrer la coexistence d'un système tributaire étatique et d'une organisation socio-économique communautaire. Selon lui, la relation entre ces deux systèmes représentée par la capacité de l'État à lever l'impôt sur les producteurs, était faible et instable. Ces deux systèmes s'articulaient autour d'une relation dominant-dominé et cette classe dominante au pouvoir constituée de Turcs, était incapable d'exercer un contrôle total ou partiel sur les moyens de production.

L'approche de Bennoune³ diffère des trois auteurs précédant, selon ses propos, la société algérienne précoloniale était composée de segments socio-économiques semi-indépendants, intégrés de façon souple et différenciée.

1. Les régimes politiques avant les Deys (1518-1671)

1.1. Les beylerbeys

Le régime des beylerbeys a duré près de soixante ans, de 1518 à 1587. Né de façon fortuite, ce système d'administration de l'Algérie devait engendrer lui-même ses propres règles. Composé de capitaine corsaire commandé par les frères Aroudj et Kheir ed-Din. Cette corporation des capitaines appelée « Taïfa des raïs » était composée en grande partie de « Turcs de profession », c'est-à-dire de chrétien venant le plus souvent de Calabre, de Sicile ou de Corse, qui, devenus renégats, se livrèrent à la course pour leur propre compte et celui de sultan de Constantinople. Jusqu'au XVIIe siècle la Taïfa des raïs jouit à Alger d'un immense prestige auprès de la population. En effet, le produit de la course est l'un des facteurs essentiels de l'économie algérienne. Lorsqu'en 1518, Kheir-ed-Dine fit acte d'allégeance envers le sultan, il reçut en contrepartie un renfort de janissaires turcs. Ce sont eux qui allaient

¹ - Amin, Samir, (1973), *Op. Cit.*, p.125.

² - Rogan Eugene, « Histoire des arabes, de 1500 à nos jours », édition Tempus, Paris, 2013, p.81.

³ - Bennoune Mahfoud, « De la colonisation au développement post-indépendance – Une histoire économique et sociale de l'Algérie (1830-1990) » publié chez Cambridge University Press 1988 sous le titre original de « The making of contemporary Algeria 1830-1987 », édition I.A.I.G, 2009, p.27.

être les principaux artisans de la conquête du territoire algérien. Regroupés au sein de l'Odjaq, méprisés par les raïs, ils vont constituer la seconde force politique¹.

A la mort d'Euldj Ali, qui fut beyberbey de 1568 à 1587, le sultan put croire que le moment était venu de rattacher plus étroitement l'Algérie à l'Empire ottoman.

1.2. Les pachas triennaux

Le régime des pachas triennaux instaure en 1588, allait durer jusqu'en 1659. Son avènement marque le début de la primauté politique de l'Odjak. Durant ces années, marquées par des troubles, apparaissent les structures définitives de la Régence d'Alger. Si le pacha, désigné par le sultan, ne tient que des prérogatives honorifiques, il avait également le droit de rendre la justice aux habitants de la ville, et de nommer à diverses charges.

Toujours durant cette période apparaissent les principaux clivages sociaux. L'élément turc se scinde en trois catégories : l'Odjak, la Taifa des raïs, les Couloughlis.²

1.2.1. *Odjak*, composé de miliciens turcs recrutés avec la permission du sultan, dans les diverses parties de l'Empire ottoman. Leur nombre varia sensiblement ; en 1634, il est évalué à 22 000.

1.2.2. *Taifa des raïs*, semble s'être désintéressée du gouvernement de la Régence. Les profits de la course l'attirent davantage. Néanmoins elle représente toujours une puissance considérable.

1.2.3. *Couloughlis* - On désigne sous ce terme les fils de Turcs mariés à des femmes maures. Les Couloughlis, nombreux à Alger, sont tenus en haute suspicion par les janissaires. S'ils peuvent faire partie de la milice, en revanche, ils sont écartés de toutes les charges publiques. Les Couloughlis se révoltèrent à plusieurs reprises. Mais en 1610 et en 1633 leurs révoltes

¹ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.23

² - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.25.

sont impitoyablement réprimées ; les survivants se réfugièrent en Kabylie ou ils fondèrent la tribu des Zouathna. Le reste de la population est constitué des Maures, chrétiens et juifs, dont la principale fonction aux yeux des Turcs est de payer les impôts.

1.3. Les aghas

Le renversement des pachas marque l'apogée de l'Odjak. La Régence se transforme en une sorte de « République militaire » mais vivant dans l'anarchie. Lorsque le Divan se réunit en 1659 pour se prononcer sur le gouvernement futur, il est décidé que les affaires de la Régence seront réglées par le seul Divan. Ce dernier sera présidé par l'agha de la milice. Cette charge en principe ne dure que deux mois, le nom de son titulaire : l'Agha des deux lunes : Iki Al Aghassi. Les pachas, qui continueront à être nommés par le sultan, auront droit aux honneurs mais ne devront plus se mêler de politique.¹

Lassé par l'instabilité politique qui nuisait à ses intérêts la Taifa des raïs devait y mettre un terme en 1671. A la faveur d'une nouvelle émeute, le régime des aghas est renversé et l'on entre dans la dernière phase : celle des deys.

Les liens tissés entre les forces politiques turques de la Régence et la Sublime Porte vont en se relâchant avec le temps. Le Divan de l'Odjak demeure tributaire de Constantinople². L'évolution des institutions, s'élaborent progressivement au gré des nécessités. Simple compagnonnage à l'origine, le gouvernement se mue en une oligarchie militaire. C'est l'armée, la milice, qui doit faire face aux tâches de l'administration en créant les institutions dont elle a besoin à cet effet. Souvent elle sera conduite à s'appuyer sur l'organisation indigène, en la contrôlant ou en s'efforçant de la remodeler³.

¹ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.27.

² - Vatin, Jean-Claude, « L'Algérie – Politique, histoire et société », El Maarifa éditions, Alger, 2010. p.64

³ - Vatin, Jean-Claude, *Op. Cit.*, p.72.

Ce sont ces institutions que nous allons étudier maintenant en nous limitant à la période des deys. Nous envisagerons successivement : l'administration proprement dite, l'organisation des principaux services publics, et, enfin, le régime des libertés publiques.¹

2. Les institutions sous les deys (1671-1830)

La présence des Turcs s'est maintenue durant trois siècles. Les forces dont ils disposaient sont numériquement faible (moins de 10 000 hommes). Néanmoins, ces effectifs se révéleront suffisants pour maintenir l'autorité dans la Régence. Les Turcs se contenteront d'asseoir solidement leur autorité dans quelques villes, et s'efforceront d'administrer l'arrière-pays par des moyens indirects, telle la constitution de *Maghzens*. Ce mode d'administration coloniale, qui n'est pas sans rappeler les pratiques des Romains, s'articule autour d'un centre : Alger, qui constitue le pivot de la domination turque. C'est là que se trouvent les institutions centrales du gouvernement, le reste du pays, aux frontières toujours mouvantes surtout l'est et à l'ouest, est administré au gré des événements historiques.²

L'opposition entre Turcs et Couloughlis a des répercussions importantes sur la structure de l'Odjak. Cette dernière ne peut se reconstituer qu'à l'extérieur de la Régence. L'autorisation du sultan étant nécessaire pour recruter des hommes sur les terres de l'Empire ottoman, par ce biais, un dernier lien d'allégeance subsiste entre Alger et la Sublime Porte. Mais, surtout, le fait que les janissaires considèrent que seule cette ville leur offre un cadre de prédilection pour constituer leur fortune, et mener une existence agréable, va permettre au dey d'Alger de tenir fermement en main ses lieutenants qu'il nomme à la tête des diverses provinces, et dont la tâche essentielle, outre d'assurer la sécurité du pays, sera de collecter l'impôt.³

L'administration turque, du point de vue géographique et du point de vue des fonctions, de la finalité, apparaît comme fortement hiérarchisée. Au sommet se trouve Alger, qui renferme les institutions centrales ; en dessous apparaissent des villes gouvernant des

¹ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.38.

² - Smati Mahfoud, « Formation de la nation algérienne », édition Sarl Zaïache imprimerie, Alger, [S.D] p.46.

³ - Smati Mahfoud, *Op. Cit.*, p.47.

territoires aux contours imprécis. Voyons donc d'abord les institutions centrales ; ensuite nous envisagerons les institutions régionales.¹

2.1. Les institutions centrales

Comme sous le règne des pachas triennaux et des aghas, l'organe premier du gouvernement demeure le Divan, mais cette institution a subi de nombreuses modifications. Emanant du Divan, exerçant souvent néanmoins des prérogatives propres, on trouve le dey. Ce dernier s'entoure de conseillers aux tâches imprécises : les Puissances ; enfin, sous leurs ordres, on rencontre de multiples agents affectés à des services précis.²

2.1.1. Le Divan

Le dey était aidé dans l'administration centrale par un conseil appelé divan composé de secrétaire d'État, genre de ministre ayant le titre de vizirs et de hauts fonctionnaires, tels que le Khodja el Kheil, chef de cavalerie, l'Agha el Arab (général des armées makhzen arabes et berbères) l'oukil el hadj, vizir de la marine et le Captan Raïs (amiral)³

Chaque secrétaire d'Etat ou vizir avait son bureau au palais appelé « oudjak », « dar soltan » ou « mechouar » ou dar el makhzen » ou « djenina ». Dans la même pièce, se tenaient ses auxiliaires appelés khodjas placés par ordre hiérarchique, de chaque côté du vizir.

La langue écrite utilisée était l'arabe régulier, rarement le turc ; le genre d'écriture était « farissi ».

Les vizirs étaient des juristes versés dans le droit musulman. Le conseil délibérait sous la présidence du dey qui avait une autorité très étendue, souvent dictatoriale⁴.

¹ - Smati Mahfoud, *Op. Cit.*, p.49.

² - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.58.

³ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.61.

⁴ - Djebari Youcef, « La France en Algérie – Bilans et Controverses – Volume II : Le développement d'un capitalisme d'État colonial », édition OPU, Alger, 1995, p.15

Le conseil n'avait pratiquement pas de pouvoir de décision et n'imposait pas son point de vue. Aucune majorité ne se dégageait par la voie de vote dans le sens actuel de l'institution.¹

La loi, telle qu'elle est conçue actuellement, n'existait pas. L'édit appelé dahir ou iradé était un genre d'ordonnance écrite en arabe dans un style fleuri où les citations de versets du Coran et de Hadith avaient une bonne place.

L'édit comportait des formules laudatives consacrées à la louange- divine ; le texte et la signature du dey suivaient. L'empreinte du sceau ovale était apposée soit au haut soit au bas de l'édit. Son grand diamètre était de deux ou trois centimètres.²

L'ordonnance du souverain était exécutoire dès qu'elle était scellée par le chambellan détenteur du sceau, « moultabâ » ou « sahib tabâ » ou dès qu'elle était articulée.

Le dahir individuel était remis à l'intéressé qui le gardait précieusement après ravoir couvert d'une basane verte ou rouge enluminée de dorures. Le dahir de portée générale était lu par le cadî, le muphti ou l'imam à la mosquée soit à la prière du vendredi, soit à celle de l'« asser » ou sur les marchés.³

Tout événement politique, mobilisation, recouvrement d'impôts, annonce d'une épidémie ou mesures à prendre pour s'en préserver, voyage du dey, nominations de hauts fonctionnaires etc..., étaient notifiées par cette voie.

L'Etat n'avait pas de journal officiel ni de périodique, mais les nouvelles se transmettaient avec une rapidité surprenante jusqu'aux moindres hameaux du beylik. Les événements officiels étaient transcrits chronologiquement sur un registre appelé « Tachrifat ».⁴

¹ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.62.

² - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.65.

³ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.66.

⁴ - Lacheraf Mostefa, « L'Algérie nation et société », Casbah éditions, Alger, 2006, p.14.

En général lorsqu'une question épineuse était évoquée en conseil, on se référait aux avis des juristes qui disaient la loi en se basant sur les versets du Coran et sur la tradition. Ce jugement faisait loi. En effet, dès qu'on trouvait dans le livre saint et la *souna* la solution d'un problème, la discussion prenait fin. Ces sources de droit étaient en quelque sorte les arbitres suprêmes dans la délibération, et la décision devenait irrévocable.

Dans les questions maritimes, on s'en remettait aux avis et à l'expérience de la *Taïfa des Raïs* (groupement des capitaines de vaisseaux). C'étaient d'intrépides marins qui avaient passé toute leur vie naviguant dans des fustes comme corsaires. La plupart n'étaient pas très instruits, mais possédaient une longue pratique de la navigation en mer et un courage à toute épreuve.

Les finances étaient gérées par le *khaznadar*, genre de trésorier général qui tenait une comptabilité sommaire. Il gérait les deniers de l'Etat assez strictement.¹

L'*oukil el hardj* était une sorte de ministre des Affaires étrangères et de la marine.

Pour les questions militaires, on prenait les avis du *Khodja el Khail* ou de l'*Agha el Arab*.

Les biens *habous* qui étaient très nombreux en Algérie, étaient gérés par un *oukil* selon une réglementation traditionnelle consacrée²

Dès lors une dernière étape devait être franchie. L'apparition du Petit Divan visait à substituer à la République anacyclique et militaire de l'*Odjak* une oligarchie restreinte plus efficace. Cette tentative ayant partiellement échoué, un nouveau système fut élaboré l'essentiel des prérogatives gouvernementales allait revenir aux Puissances.³

La justice *Makhzen* rendue par les *beys*, les *aghas* et les *caïds* appelée « *hokm* » ou « *amr el makhzen* » ou « *ada* » était librement administrée, selon les prescriptions coraniques et selon les coutumes locales « *ada* » ou « *orf el djari* » ou « *qanoun* » ou même le bon sens.

¹ - Lacheraf Mostefa, *Op. Cit.*, p.18.

² - Benamrane, Djilali, « Agriculture et développement en Algérie », édition SNED, Alger, 1980, p.27.

³ - Lacheraf Mostefa, *Op. Cit.*, p.29.

C'était une justice gratuite, expéditive et peu formaliste. Elle n'était alourdie par aucune procédure ou actes judiciaires d'aucune sorte. Les plaideurs ne manquaient cependant pas de faire des cadeaux aux juges¹.

Au sein du divan, c'étaient les généraux d'armée qui représentaient cette justice.

Enfin le « Cadi el qodat » (super magistrat) ou Cheikh el Islam, disait la loi musulmane. Il était le seul personnage devant l'avis duquel tout le monde s'inclinait.²

Le divan s'élevait en cour suprême dans les grands crimes.

Tous ces hauts fonctionnaires du pouvoir central avaient, à l'échelle provinciale et locale, des représentants sur lesquels ils n'exerçaient pas le moindre contrôle.

Le divan n'élaborait aucune loi dans le sens actuel du mot. Il prenait des décisions verbales que le dey consacrait sous forme de dahir. Elles faisaient cependant jurisprudence, et on s'y référait toutes les fois qu'une affaire similaire se présentait.³

2.1.2. Les Puissances

Il s'agit d'un regroupement des principaux fonctionnaires supérieurs de la Régence, constituant une sorte de Conseil de gouvernement. Longtemps, les Puissances vont apparaître comme l'organe essentiel, fondamental de la Régence. Toute la vie politique repose sur elles. Leur pouvoir découle de la totalisation des prérogatives détenues individuellement par chacun des membres. En tête, le dey, ensuite des hauts fonctionnaires en nombre variable.

Le Dey. — En théorie le dey est désigné par le Grand Divan ; la réalité est beaucoup plus complexe. Les deys se sont efforcés de battre en brèche le principe de d'élection et d'introduire une dévolution automatique de la fonction du dey. Ces tentatives n'ont pu être couronnées de succès, les éléments favorables à la constitutionnalisation de ces règles faisant

¹ - Benamrane, Djilali, *Op. Cit.*, p.29.

² - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.69.

³ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.71.

défaut ; en effet, les trop fréquentes révoltes de la milice empêchèrent le développement d'un processus coutumier, la désignation du dey varie en fonction de deux hypothèses.¹

La force, et l'appartenance au groupe des Puissances. Dans un cas comme dans l'autre la prise du pouvoir sera suivie d'une vague ratification par la milice présente à Alger. Cette anarchie s'explique par le fait qu'en 1659 l'élimination politique des pachas, théoriquement désignés par Constantinople, a privé la Régence du seul mode de légitimation du pouvoir central. Les deys s'efforcent bien d'introduire le principe d'une désignation anticipée de leur successeur, par le biais de l'association au pouvoir, mais les trop fréquentes révoltes de la milice empêchent cette règle de pénétrer dans les mœurs constitutionnelles.²

Tel est le principal personnage de la Régence placé à la tête des Puissances. Il nous faut maintenant envisager les autres personnages qui constituent ce conseil.

Les autres « Puissances ». Elles sont en nombre très variable. Le conseil qu'elles constituent varie selon la volonté du dey. Il convoque qui il veut. Néanmoins quatre personnages figurent toujours dans ce conseil. Il s'agit des responsables des principaux postes clés de la Régence. Cette particularité explique l'influence croissante des Puissances dans la désignation des deys et, par voie de conséquence, dans le gouvernement de la Régence. Ces quatre Puissances sont : le trésorier (khasnadji), l'agha des Arabes, l'intendant des domaines (khodjet el-Kheil), le responsable de la marine (vekil hardji).³

- *Le khasnadji* est la principale puissance. Il est chargé de recevoir les différentes sommes constituant les revenus de la Régence. Il doit noter sur un registre spécial les sommes qui entrent dans le trésor. C'est lui qui pourvoit au paiement de la solde des janissaires dont le montant est fixé par le dey. Cette fonction lui confère une place de premier plan ; en effet, les principaux délégués du dey sont obligés de faire leur cour au trésorier afin d'obtenir le

¹ - Ageron Charles-Robert, (2010), *Op. Cit.*, p.47.

² - Garcin, Jean Claude et Cie, « États, sociétés et cultures du monde musulman médiéval, X^e-XV^e siècle – Tome2. Sociétés et cultures », édition Presses Universitaires Françaises, l'histoire et ses problèmes, Paris, 2015. p.494.

³ - Ageron Charles-Robert, (2010), *Op. Cit.*, p.49.

débloqué des fonds nécessaires au paiement des yoldachs servant sous leurs ordres, faute de quoi, ne pouvant faire face à l'échéance de la solde, ils périssent massacres. De plus, si ces délégués sont chargés de la collecte de l'impôt, ils doivent recevoir un quitus du trésorier, sinon ils risquent d'être étranglés sur l'ordre du Dey.¹

Les problèmes financiers tenant une place de premier plan dans le gouvernement de la Régence, un certain nombre de précautions ont été introduites. C'est ainsi que le dey, jusqu'à la révolution d'Ali Khodja n'a pas accès au Trésor dont, cependant, il a la clé. Seul le khasnadji peut pénétrer dans la pièce où s'entassent les ressources de la Régence. Mais qu'il s'agisse d'enfermer ou de retirer des sommes, le khasnadji ne peut procéder à ces opérations qu'en présence d'un contador ou saïgi entouré de plusieurs écrivains et de deux aides, en général deux Israélites, chargés de contrôler les monnaies douteuses et de peser les autres².

Ce luxe de précautions ne doit pas faire illusion, le personnel subalterne tient ses pouvoirs du khasnadji qui l'a nommé ; en outre, si l'entente entre le dey et son trésorier est bonne, ces deux personnages auront à leur disposition les ressources du deylik.

L'agha des Arabes. A l'origine cet agha recevait le commandement des contingents arabes. Lorsque la milice commence à décliner, le rôle des troupes auxiliaires croît en importance, il deviendra prépondérant des lors que les deys se serviront des troupes arabes contre la milice dans les périodes de troubles. L'agha des Arabes obtient, à une date indéterminée (sans doute vers le début du XVIIIe siècle), le commandement et l'administration de toute la région entourant Alger : le Dar es-soltan. Cette mesure a vraisemblablement été prise pour limiter l'emprise des janissaires. Elle explique l'importance de ce personnage qui assume la sécurité autour d'Alger. Craint et respecté par la milice, l'agha des Arabes est l'arbitre des situations difficiles. Néanmoins, il n'usera que très rarement de son pouvoir pour briguer la charge de dey, sans doute préfère-t-il conserver sa place d'arbitre que de s'exposer aux aléas de la fonction deylicale.³

¹ - Ageron Charles-Robert, (2010), *Op. Cit.*, p.55.

²- Ageron Charles-Robert, (2010), *Op. Cit.*, p.63.

³- Ageron Charles-Robert, (2010), *Op. Cit.*, p.75.

- *Le Khodjet el-Kheil* (l'écrivain des chevaux). Au départ, cet agent est chargé de recenser les chevaux livres au titre de l'impôt. Avec le déclin de la course, le dey est obligé de demander à l'impôt en nature ce que la flibusterie ne peut plus fournir. Dès lors, le khodjet el-Kheil contrôle toutes les rentrées des impôts en nature : céréales, animaux, laine, cire, miel, huile, beurre, etc. Il répartit ces denrées entre les janissaires et revend le surplus à la population. De ce fait, son rôle est analogue à celui d'un ministre du ravitaillement. Son influence déjà importante s'intensifiera avec l'agonie de la course. Toute l'économie d'Alger et des régions directement soumises à l'autorité du dey repose entre ses mains. Disposant du pouvoir d'affamer ou de rassasier la population, son autorité sera rarement contestée et ira même croissant de 1798 à 1818.¹

Le vekil hardji, dernière Puissance, apparaît à l'origine comme le responsable de la marine. Il doit veiller au bon entretien de la flotte des rais. Avec le déclin de la course son rôle tend à s'effacer néanmoins, il conservera un rôle dans la direction des Affaires étrangères, direction qui entraine dans ses attributions à l'époque ou toute la politique étrangère de la Régence était dominée par les problèmes maritimes.

Telles sont les Puissances. Leur entente aboutit à une véritable concentration du pouvoir entre les mains de celui qui devient leur porte-parole le dey. Elles constituent « une sorte de lobby politique, un club très fertile où les relations sont dénuées d'indulgence, mais dont les membres s'entendent pour claquer la porte au nez des nouveaux venus ». Si l'entente entre les Puissances vient à se briser, la crise politique se profile immédiatement à l'horizon. Un rapport de 1766 met déjà fort bien en évidence les rapports étroits entre les Puissances et le dey.²

« Le dey est le chef du corps politique dont les principaux officiers de la Régence sont les membres. Ils ont tout intérêt à leur conservation réciproque. Ils veillent continuellement l'un pour l'autre et ne s'écartent jamais de ce but important... ».

¹- Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.97.

²- Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.100.

Si les Puissances apparaissent essentiellement comme un organe politique, il existe cependant de nombreux fonctionnaires subalternes chargés de veiller à la bonne marche d'un secteur des services publics.¹

2.1.3. Les agents de l'administration

La liste des agents occupant une fonction administrative est fort longue et varie selon les époques en fonction de l'influence croissante ou décroissante des divers groupes socio-politiques.

Le recrutement varie selon la nature des charges. Pour certaines, comme celle de khodja, (secrétaire), il doit savoir lire et écrire. D'autres charges sont uniquement réservées à des Turcs ou Couloughlis, à l'inverse certaines fonctions pour pourvues par des Arabes.

Les diverses fonctions dont les agents de la Régence sont investis apparaissent comme fortement spécialisées, notamment deux activités gouvernementales, les finances et la justice.

En matière de finance : le khaznadar, trésorier général qui tient une comptabilité sommaire et gère les deniers de l'État assez strictement², le beit-el-Maldji, chargé des successions vacantes du domaine deylical et des confiscations, on peut ensuite citer à titre d'exemple le Khodja Maghzen ez-zra, chargé de percevoir l'impôt en nature sur les terres cultivés, le Khodja ed-djeld surveillant le monopole des peaux, le Khodja el-Melh affecté au monopole du sel³.

Le mode de rémunération de tous ces agents est variable, disons que ceux qui, par leurs fonctions, sont amenés à manipuler des deniers publics prélèvent à titre d'émolument un dixième des sommes qu'ils ont perçus.

Malgré les structures administratives établies dans la régence, il est très difficile de parler d'un véritable gouvernement avec des structures et des institutions au sens moderne du terme. Il existe au sein de la régence d'Alger, une masse politiquement et administrativement indisciplinée, désireuse de conserver intacts ses privilèges. Elle ne se sent guère concernée par

¹- Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.107.

² - Benachenhou, (2009), *Op. Cit.*, p.16.

³ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.118.

le territoire qu'elle occupe, n'ayant le plus souvent aucun désir de s'y fixer à titre définitif. Ceci explique le caractère provisoire, l'absence d'élaboration et de stabilité des institutions et permet de comprendre leur total effondrement en 1830.¹

Si, au niveau central, l'intégration demeure très superficielle, au fur et à mesure que l'on s'éloigne d'Alger les données du problème se modifient et, au niveau de l'administration régionale, l'intégration va devenir une nécessité.

2.2. Les institutions régionales

Traditionnellement le territoire de la régence d'Alger, est découpé en quatre régions : un territoire placé directement sous l'autorité d'Alger appelé, Dar es-soltan et trois provinces ou Beyliks, dirigées par des Beys : le beylik de l'Ouest, autour de Mascara ; le beylik du Titteri, autour de Médéa ; enfin, le beylik de l'Est, autour de Constantine. Dans ce dernier beylik, la population est essentiellement constituée de petits cultivateurs, mettant en valeur les terres appartenant au bey « Azels » moyennant, le paiement d'une redevance : le Hockor. Le reste du pays est soumis à de grandes familles locales, les Djouadis, dont les chefs acceptent de collaborer avec les Turcs, créant ainsi un lien entre le bey et la population². Enfin, les massifs montagneux, Kabylie, Aurès et les territoires du sud échappent totalement à l'influence turque. Au beylik de l'Ouest, et afin d'assujettir la population, les tribus sont intégrées dans une hiérarchie militaire et fiscale. Il existe un maghzen supérieur composé de tribus privilégiées (Douar et Smala), qui doivent au bey le service militaire mais sont par contre déchargées des impôts dits « non-coraniques », en particulier le kharadj, et obtiennent la propriété de leurs terres. Le Makhzen inférieur, groupe de tribus qui ne doivent d'un service militaire sporadique et ne bénéficient que de l'exemption du Kharradj.³

Les tribus raïas (soumises) ne jouissent d'aucuns privilèges. Elles sont totalement soumises aux Turcs par l'intermédiaire des makhzens. Ce sont elles qui subissent le poids de l'impôt dans sa rigueur.

¹ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.129.

²- Esquer Gabriel, *Op. Cit.*, p.79.

³ - Benachenhou, (2009), *Op.Cit.*, p.24.

2.2.1. Les agents de l'administration régionale

A. Le Bey : vivant au milieu d'une population le plus souvent hostile, le bey s'appuie pour se faire obéir, sur les troupes janissaires mises à sa disposition par le dey. Si on prend l'exemple de Constantine, tous les ans, le dey envoie au début du printemps 1250 hommes au bey qui dispose lui-même d'une garnison de 250 hommes. Avec ces contingents de 1500 soldats, le bey mène les opérations de recouvrement de l'impôt dans sa province. Le maintien de la sécurité et l'organisation économique relèvent également de ses attributions. Le bey peut prendre toutes les initiatives que lui permettent ses ressources, ses facultés d'administrateur et son personnel.¹

B. Le Caïd : nommés par le bey, ils sont chargés d'établir le montant des impôts dus par les diverses collectivités et de veiller à leur recouvrement. Dans le beylik de Constantine, les Caïds ont des fonctions très spécialisées tel le Caïd el-achour, dont le rôle se borne à déterminer le montant de l'achour payable par chaque tribu.²

C. Les Hakems : ils exercent en milieu urbain. Leur fonction est identique à celles des Caïds, ils contrôlent la rentrée des impôts et de diverses taxes. Le Hakem est assisté d'un personnel spécialisé. On peut citer le Kaïa qui commande la milice urbaine ; l'amin el-aïoun responsable de l'approvisionnement en eau ; le Mezouar chargé de la police de la ville ; le Muktasseb auquel est confié la surveillance des marchés ; Le Cheikh el-Bled décharge le Hakem des questions purement municipales.³

D. Les Cheikhs : nommés par les Caïds, ils sont directement au contact des populations. C'est la raison pour laquelle ils sont choisis parmi les familles arabes les plus influentes. Trois grands services sont exigés des Cheikhs : lever l'impôt, veiller à la

¹ - Djebari Youcef, *Op.Cit.*, p. 19.

² - Benachenhou, (2009), *Op.Cit.*, p.29.

³ - Benamrane Djilali, *Op. Cit.*, p.31

sécurité publique réunir les contingents militaires servant aux cotés de l'Odjaq. En raison de leur origine ils détiennent des pouvoirs de justice sur les populations.¹

Tous les agents de commandements cités, sont nommés par l'autorité qui leur est directement supérieure. En outre les pouvoirs qu'ils exercent sont identiques. On retrouve les trois préoccupations majeures : fiscalité, sécurité et organisation économique. Cependant, il est possible de distinguer deux groupes : celui des tribus intégrées, qui subissent l'influence turque, soit sous forme de domination, soit en participant à cette domination, d'autres parts, il existe des tribus indépendamment qui rejettent l'autorité turque.

2.2.2. Les Institutions locales

A. Les tribus intégrées : certaines tribus jouissent d'un statut favorable, elles détiennent des privilèges. Cette situation leur est acquise, soit en raison de leur participation aux activités militaires des Turcs, il s'agira en particulier des tribus Maghzen, soit en raison de leur influence sociale, c'est-à-dire les tribus nobles et maraboutiques. Les Turcs cherchent à nouer des alliances avec ces tribus, tout en s'efforçant de limiter les pouvoirs de leurs chefs en les plaçant sous la tutelle d'un agent turc. A l'inverse, on rencontre des tribus, dites raïas, étroitement soumises à l'autorité turque et qui doivent notamment supporter l'essentiel de la charge fiscale.²

L'alliance des tribus supérieures aurait pu conduire à un renversement rapide de la domination turque, ou, tout au moins, à l'asphyxie des Turcs dans les centres urbains. Cette éventualité ne s'est jamais réalisée. Cette carence s'explique par la présence d'une institution solidement enracinée dans les mœurs : les çofs, c'est-à-dire des ligues regroupant des tribus ou fractions de tribus. Les çofs ayant entre eux des intérêts divergents eurent pour conséquences de maintenir un équilibre politique favorable aux Turcs³. En effet, les Turcs jouèrent admirablement avec les çofs qu'ils se gardèrent bien

¹ - Benachenhou, (2009), *Op.Cit.*, p.37

² - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.135.

³ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.136.

de faire disparaître, dressant l'un contre l'autre, favorisant l'un au détriment de l'autre, ils entretiennent des rivalités constantes, détournant ainsi la population de toute idée d'unité. Cette politique explique l'absence d'intégration, l'impossibilité de réaliser une véritable unité nationale dans la Régence. Numériquement inexistantes, les Turcs parvinrent, par ce biais, à se maintenir sans grandes difficultés pendant plusieurs siècles.¹

B. Les tribus indépendantes : Il s'agit de populations qui, non seulement refusent la domination turque, mais en outre accueillent cette dernière avec hostilité. Nous en avons trouvé des exemples dans chaque beylik, mais nous n'en retiendrons qu'un seul, celui qui de nos jours est le mieux connu : la Grande Kabylie. En pays kabyle l'unité politique et sociale de base est le village, mais si des hameaux se sentent trop faibles pour mener une existence autonome, ils se réunissent et constituent ensemble une unité commune. Les villages peuvent constituer des tribus « Arch » et la réunion de plusieurs tribus aboutit à une confédération, qui constitue la forme la plus poussée d'intégration. A l'inverse, certains villages peuvent être scindés en fractions, qui traduisent une organisation familiale patriarcale très poussée.

Les institutions générales, il s'agit essentiellement des organes propres aux tribus et confédérations et aux çofs. Les tribus et confédérations sont organisées sur le même modèle que le village. Elles sont dirigées par un *amin* désigné par les notables des différents villages². Comme les tribus et les confédérations jouent un rôle militaire important, les amins exercent surtout des fonctions dans ce domaine. Ils fixent les contingents que chaque village doit fournir, lèvent les impôts nécessaires à l'organisation des expéditions militaires, etc.

A l'époque de la domination turque sur la Régence, les Kabyles présentent trois caractéristiques : ils sont recherchés pour servir dans les troupes auxiliaires du dey, ce sera le cas de la tribu Zouaoua ; ils sont écartés des marchés et places publiques en raison

¹ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.142.

² - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.147.

de leur réputation solidement ancrée de faux monnayeurs ; enfin, ils se refusent à payer tout impôt aux Turcs, les contributions ne devant servir qu'à la collectivité kabyle.

3. Le régime des libertés publiques

3.1. La pratique religieuse

Etant musulmans (de rite Hanafites), les turcs, ont laissé une totale liberté à la population dans la pratique de leur culte. Cet exercice de la religion est marqué par une très forte présence des confréries. Elles joueront un rôle important et l'origine des tentatives d'émancipation et des révoltes qu'a connus les 18^{ème} et 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècle.

Les confréries les plus importantes sont au nombre : la Taïbia, les Derkaoua, la Tidjania, la Quadriya.¹

3.2. La liberté du travail

Dans les villes, c'est créée un système de corporations groupant les habitants en fonction à la fois de leur activité économique et de leur ethnique. A la tête de chaque corporation il y a un *amin* chargé de la gestion administrative de la corporation et qui détient également les pouvoirs juridictionnels pour tous les litiges revêtant un caractère professionnel.²

Dans les campagnes, l'élément de base est le marché qui constitue un lieu de réunion et un centre d'activité économique. Les turcs surveillent étroitement ces marchés. Ne pouvant contrôler directement l'activité artisanale et l'embryon de productions industrielles, ils s'efforcent de tenir les marchés, en introduisant une taxation des prix, des monopoles de vente pour certains produits. Cette politique peut leur permettre à tout moment d'asphyxier économiquement certaines tribus en les privant d'un lieu d'échange pour leurs produits.³

¹ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.152.

² - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.157.

³ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.158.

3.3. La diffusion de l'enseignement

L'enseignement est un des aspects les plus positifs de la politique menés par les Turcs. Il est aussi développé qu'en France durant la même époque. Cet enseignement est intimement lié à l'activité religieuse. Les revenus des fondations religieuses, des biens habous, permettent de recruter, en les rémunérant, des enseignants (mouadeb) et d'entretenir les locaux destinés à l'enseignement.¹

On trouve, de façon générale, deux degrés d'enseignement. En premier lieu des écoles primaires « m'cids » dirigés par un mouadeb. Au-dessus des m'cides existait un enseignement secondaire dispensé dans les médersas en milieu urbain, et dans les Zaouias en milieu rural. Cet enseignement aurait dû être complété par des études supérieures comme à la Karaouine de Fez ou la Zitouna de Tunis. Néanmoins, quelques medersas s'efforcent de remédier à cette carence.²

Le caractère essentiel de l'organisation administrative turque est qu'elle est centralisée, figée et disparate. La contradiction entre le premier caractère et le dernier tient fait que les Turcs se sont considérés comme des chefs, et non plus comme des chefs d'état. Cette dernière notion n'apparaît pas dans les rapports que les Turcs entretiennent avec la population musulmane. L'unité ne pouvant s'effectuer au niveau du gouvernement central, elle éclate et s'atomise à l'intérieur des groupements intermédiaires : religieux, militaires, féodaux.³

¹ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.159.

² - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.161.

³ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.168.

Section 3 : L'accumulation primitive du capital en Algérie

L'accumulation primitive du capital est le processus historique qui a conduit la bourgeoisie à se créer son capital, qui a permis la révolution industrielle, et le salariat. On l'appelle accumulation primitive car elle s'opère dans un cadre pré-capitaliste et c'est elle qui met en place les rapports de production capitaliste, qui rendent possible l'accumulation du capital par l'exploitation du travail.

Les bourgeois européens, profitèrent du pillage des Amériques, à un degré ou à un autre, par le commerce des épices, du coton et aussi des esclaves noirs. Cet afflux de richesses sans précédent dans l'histoire est ce qui va véritablement asseoir la puissance de la bourgeoisie. Cette incroyable accumulation de richesse par la bourgeoisie, Marx l'appelle l'accumulation primitive du capital.¹

« La découverte des contrées aurifères et argentifères de l'Amérique, la réduction des indigènes en esclavage, leur enfouissement dans les mines ou leur extermination, les commencements de conquête et de pillage aux Indes orientales, la transformation de l'Afrique en une sorte de garenne commerciale pour la chasse aux peaux noires, voilà les procédés idylliques d'accumulation primitive qui signalent l'ère capitaliste à son aurore. » K. Marx, *Le Capital*.²

Au 16ème siècle, la bourgeoisie est devenue prédominante sur le plan économique. L'Etat s'est tout d'abord substitué à la bourgeoisie nationale dans les activités qui relèvent traditionnellement du domaine de celle-ci en vue d'un réajustement de la position d'un capital algérien dans la sphère d'accumulation intérieure. Ensuite, il a essayé d'entreprendre tous les moyens permettant de stimuler et de faciliter toute action du secteur privé.

¹ - Amin Samir, (1971), *Op. Cit.*, p.65.

² - Amin Samir, (1971), *Op. Cit.*, p.78.

1. Mode d'exploitation des terres

Donc, à la veille de la colonisation, il existait dans proportions variables, divers types d'appropriation des terres. La propriété de la terre étant une notion généralement assez fluide du fait des conditions historiques et l'application du droit musulman, il en résulte une recherche accrue à l'appropriation du produit, ceci se traduit par des modes d'exploitation qui étaient spécifiques au mode de production précolonial. En droit musulman, il existe une distinction entre les terres mortes ou incultes et les terres.

1.1. Le mode d'exploitation dans les terres Beylicales

Le Dey à Alger ou ses représentants les Beys de Constantine, d'Oran ou de Médéa règne directement ou par des intermédiaires de leurs représentants, les Caïds, sur d'immenses domaines publics et avaient le choix entre plusieurs modes d'exploitations.¹

Les autorités turques, le dey essentiellement et les deux beys, possèdent à titre privé des terres qu'elles afferment ou font cultiver. Ces domaines sont constitués des haouchs que les Français ont déclaré domaine national dès qu'ils ont su qu'ils étaient la propriété de l'ancien dominateur, notamment dans la Mitidja. Ces domaines sont encore plus vastes dans le Constantinois et sont connus sous le nom de Azelas (ou Azels). A la différence des terres maghzens, les terres beylick de l'algérois sont exploitées non pas par des producteurs qui en affectent le produit, mais par des khammès, travailleurs séparés d'avec les moyens de production, rémunérés au 1/5e du produit net, au profit du dey ou du bey du Titteri. Les terres azels, par contre sont concédées aux dignitaires turcs qui les font exploiter par des khammès aussi. Mais que ce soit sur les terres beylick de la Mitidja ou du constantinois, il a été rencontré des cas de fermage semblables à ceux de l'Europe. Il semble aussi que certaines tribus ont bénéficié de concessions de terres azelas afin de Jouer le même rôle que celui des tribus maghzens.²

¹ - Benamrane, Djilali, *Op. Cit.*, p.33.

² - Benamrane, Djilali, *Op. Cit.*, p.38.

D'où proviennent les terres beylick le dey a constitué son domaine sur la base des principes de l'accumulation primitive, essentiellement le séquestre qui sera repris par l'administration coloniale française.

En excluant les terres azelas dont le droit de jouissance a été concédé dans les mêmes conditions que celui octroyé aux tribus maghzens, sur les terres beylick, la contradiction oppose détenteur de moyens de production d'une part et travailleurs libres, ou soumis formellement, d'autre part quand il s'agit de procès de travail de type Khammassa.

1.1.1. Touiza : Il consiste à instaurer un système de travail volontaire auquel, sont assujettis les paysans du voisinage sous le contrôle du Caïd, lui-même intéressé par le résultat d'exploitation. Cette pratique contraignante, devient l'expression d'une solidarité agissante qui lie les différentes catégories sociales.¹

1.1.2. Zouidja : Il s'agit de fermage ou de location de parcelles de terres superficielle variable, calculé sur la base des labours journaliers effectué par une paire de bœufs ou autres animaux de trait. Cette pratique avantage les adjudicataires intéressés par les terres situées dans plaines et les terres moins fertiles situées dans les coteaux et les montagnes.²

1.1.3. Azel : Dénommé aussi, « Naiba », ou « Ghrama ». Il s'agit de concessions ou de donations en jouissance, rarement en toute propriété, de parcelles relevant du domaine public, par *Amr El Bey*, ordre du bey, aux membres de la famille du Bey, aux serviteurs dévoués et aux anciens combattants, le plus souvent en monnayant un impôt spécial.³

¹ - Benamrane, Djilali, *Op. Cit.*, p.33.

² - Benamrane, Djilali, *Op. Cit.*, p.35.

³ - Benamrane, Djilali, *Op. Cit.*, p.41.

1.2. Le mode d'exploitation dans les terres Habous

Les terres Habous données par des particuliers à des fondations religieuses à des Saints, à des congrégations, à des villes, voire à des familles ayant une fonction spécifiquement religieuses. Ces derniers, occupés à accroître leur train de vie et leur puissance sociale. Leur prestige et la richesse des chefferies et autres noblesses guerrières installées sur les terres Archs et Melks, exploitent d'une manière quasi-féodale, les familles paysannes qui leur restent attachées par des liens fondés sur les croyances religieuses.

Cette forme d'exploitation, assez répandue dans les confréries religieuses « Zaouia » dont l'usufruit était théoriquement destiné à couvrir les frais de la congrégation, était moins généralisée dans les « Habous publics » où selon la loi musulmane, un oukil (gérant) assure la gestion sous contrôle d'un Cadi (juge) et effectue toutes opérations commerciales selon le principe de l'adjudication publique et en faveur du plus offrant.¹

Il faut signaler que ce mode d'exploitation, il existe un lien personnels entre la famille religieuse et les familles paysannes installées sur les biens Habous, qui rappellent étrangement les liens caractéristiques du mode de production féodal, à cette différence près que la famille religieuse dans le mode de production précolonial, n'est pas propriétaire de la terre. Quand la terre arch se dégrade elle devient melk et quand le melk est convoité par les Turcs, les détenteurs de la terre melk la mettent à l'abri des griffes du beylick par le habbous. Le habbous est frappé d'interdiction générale de vente ou d'aliénation, c'est le bien de main-morte musulmane et les Turcs ou leurs représentants ne peuvent en aucun cas s'accaparer le bien habboussé. Dans les habbous, disent les jurisconsultes musulmans, la propriété est entre les mains de Dieu. Elle sera en fait entre les mains de ses représentants. Les détenteurs de biens melk désignent des dévolutaires successifs dont le dernier est toujours une institution religieuse entre-temps, ils gardent l'usufruit. Les bénéficiaires, généralement les héritiers, jouiront successivement de l'usufruit suivant un ordre indiqué par le constituant du habbous qui mettra, en dernier lieu, entre les mains des "savates de Dieu" le bien qu'elles emploieront à leur plus grand profit. Dans les faits, la caste religieuse, constituée sur la base des habbous,

¹ - Djebari Youcef, *Op. Cit.*, p.25.

s'est transformée en Algérie en réel propriétaire du moyen de production qu'elle exploite par des corvées collectives et individuelles.¹

Le habbous se rencontre fréquemment et dispose de grandes surfaces dans l'ensemble des pays musulmans soumis à la domination turque. L'Egypte et la Tunisie sont arrivées à être constituées essentiellement de biens habbous. En Algérie, paraît-il, 1/5 des terres sont habboussées².

Les détenteurs de biens haboussés, vue leur importance, ont réussi à faire admettre qu'un jugement de cadî leur permettrait d'échanger le bien ainsi classé contre un autre quand il ne produit pas suffisamment. Cette idée de réemploi est une dérogation implicite de l'inaliénabilité. La coutume a même autorisé qu'il soit donné en bail tic longue durée ou à perpétuité. La jouissance est ainsi remplacée par une rente perpétuelle, âna en Algérie, enzel en Tunisie.

Sur les terres habbous, le producteur est séparé totalement d'avec les moyens de production ; il peut être khammès, payé au 1/5 du produit, ou réquisitionné par les autorités maraboutiques pour des corvées individuelles ou collectives. Incontestablement, les détenteurs des terres habbous s'accaparent le produit du travail des fellahs et khammès qu'ils font travailler sur leurs terres.³

1.3. Le mode d'exploitation dans les terres Arch

Les terres Arch portent également la dénomination « Sebkhâ » ou « Ard El-Djemaa », la traduction littérale de cette dernière appellation est « Terre de la Djemaa ».

Dans les zones de densité moyenne, c'est-à-dire dans les vallées, les plaines et les piedmonts du Tell. Selon des proportions variables se combinent agriculture et élevage. La

¹ - Djebari Youcef, *Op. Cit.*, p.29.

² - Djebari Youcef, *Op. Cit.*, p.31.

³ - Djebari Youcef, *Op. Cit.*, P.38.

tribu ou l'Arch qui compte plusieurs milliers de personnes sont propriétaires de plusieurs milliers de hectares, une partie étant réservée aux cultures, le reste servant de parcours¹.

Dans les terres Arch, il existait généralement une distribution de terres plus ou moins délimités et d'une façon plus ou moins définitive aux familles constituant l'Arch. Plus au Sud, les activités pastorales sont quasi exclusives dans la propriété « Arch », le Melk se réduit alors au menu bétail et à des droits à culture sur des terres exigües. Une fois, la récolte achevée, il est procédé dans certains cas et dans certaines régions, à la remise en commun de toutes les terres et à une nouvelle redistribution par la Djemaa – Conseil des notables de la tribu – organisation qui ressemble à ce que Marx désigne par la forme communale antique.²

Donc, les caractéristiques des terres arch ont suscité beaucoup de controverses qu'il est possible de classer en trois grands :

1. Elles se distinguent par une appropriation collective semblable au communisme agraire du type de la Zadruga serbe³, cette thèse réunit l'ensemble des chercheurs marxistes.

2. Les détenteurs de terres arch ne sont que des usufruitiers plus ou moins précaires. Cette idée a été le fondement de la politique du gouvernement français.

3. Les terres arch n'existent pas, la terre collective non plus ; telle a été l'hypothèse de chercheurs très hétéroclites, marxistes convaincus ou tenant du système colonial.

Or, toutes ces affirmations n'ont été soutenu par aucune démonstration : la contenance des terres n'est pas contre, la production n'est même pas susceptible d'estimation, la population qui y vit demeure dans l'intermédiation. D'autre part, les règles qui régissent la

¹ - Benamrane Djilali, *op. Cit.*, p.45.

² - Benamrane Djilali, *Op. Cit.*, p.49.

³ - Djebari Youcef, *Op. Cit.*, p.43.

répartition des terres et du produit sont indéfinies. Le problème est donc de répondre d'abord à ces questions.¹

La terre arch est surtout prolifique dans la province de Constantine. En Oranie, elle aussi très étendue et est connue sous le nom de Sebegha². Son origine comme sa nature ont été l'objet de nombreuses controverses :

- Elle est considérée comme la terre du Kharadj (étranger) que la jurisprudence musulmane laisse aux vaincus contre le paiement d'un impôt du même nom.
- Elle est une terre collective identique à celle des anciens germains et des salves de Russie.

Sur la terre arch, chaque tribu adopte le mode d'appropriation qui satisfait aux nécessités de la communauté, la règle générale étant que chaque membre de la collectivité jouit des superficies qu'il est capable de mettre en valeur. Cette jouissance est conservée indéfiniment tant que la terre est vivifiée.

Ainsi, les terres arch sont placées en dehors de la législation turque et les cadis n'ont aucune capacité à légiférer sur les différends qui peuvent survenir entre les membres d'un arch. Seule est compétente la Djemaa, assemblée élues au suffrage direct, pour décider de la répartition des terres d'après les us et coutumes des populations de la tribu³.

La terre arch est donc inaliénable ; elle est la propriété de celui qui la travaille. Elle n'est pas une propriété privée puisqu'elle est répartie selon la capacité de vivication. Cependant, si l'étendus est proportionnelle à la capacité effective de labour, c'est-à-dire que l'affectation du

¹- Ageron, Charles-Robert (2010), *Op. Cit.*, p. 107

² - Djebari Youcef, *Op. Cit.*, p.54.

³ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.175.

moyen de production est collective, le produit est approprié par le producteur direct et sa famille¹.

En règle générale, les terres arch sont des terres collectives qui sont réparties périodiquement selon la capacité de travail, le produit du travail étant la possession de ceux qui ont mis en œuvre personnellement et directement le procès de production. Mais il est apparu dans les tribus mitoyennes des centres de population turcs et aux alentours des tribus maghzen une stratification sociale au profit des chefs et membres des djemaas. En effet, ces archs soumis, ne serait-ce que momentanément à la domination, sont contraints de verser des impôts au beylick qui transitent par les chefs qui les centralisent et qui se servent au passage. Le refus de la soumission par les membres de tribus entraîne leur éviction et leur séparation donc d'avec le moyen de production qu'est la terre. Seulement, cette séparation du travailleur d'avec les conditions de travail n'a pas engagé un processus de prolétarianisation car les disponibilités de terres, loin des Turcs et des maghzens, ont permis aux tribus archs dépossédées de vivifier de nouvelles terres².

1.4. Le mode d'exploitation dans les terres Melk

La terre melk a été considérée par les doctrinaires coloniaux comme semblable à la propriété privée française. "Son possesseur... peut l'aliéner, la détruire, la léguer, la recueillir en succession " affirme Demontes³. Mais cette propriété est suspendue en cas d'absence de vivification et elle appartiendra à celui qui y apportera des aménagements. Cette thèse, reprise par l'administration, été le cadre légal théorique dans lequel ont été produites les ordonnances de 1844 et 1846 qui ont dépossédé les algériens de leurs terres pour cause d'inculture, arguant implicitement que devenues mortes, en réalité terres de pacage, elles seront la propriété de celui qui y effectue des travaux, en l'occurrence l'État qui organise la colonisation officielle. Le melk est une tenure relativement proche de la propriété quiritaire, semble-t-il, de nature

¹ - Benamrane, Djilali, *Op. Cit.*, p.51.

² - Ageron, Charles-Robert (2010), *Op. Cit.*, p.119

³ - Benamrane Djilali, *Op. Cit.*, p.53.

emphytéotique puisque les détenteurs ont en la possession sous la condition d'obéissance et d'acquittement de l'impôt.

Comme pour les terres arch, la quasi-totalité des auteurs ignore l'importance du melk et spéculent sur son statut. Les terres melk, d'après certains documents, se situent dans tous les massifs montagneux de la province d'Alger, la Grande-Kabylie, les hauteurs des Beni Menacer, l'Ouarsenis et presque dans tout le reste de la province à l'exclusion des terres limitrophes d'Aumale qui sont arch. Dans la province d'Oran, elles occupent les massifs du Dahra près de Mostaganem et les massifs montagneux entre Tlemcen et Mascara. Dans la province de Constantine, elles se répartissent sur la Petite Kabylie et les Aurès¹. Enfin, toutes les oasis du sud sont régies par le régime des terres melk. Cette répartition géographique des terres melk permet déjà de réfuter les affirmations assimilant la possession du type melk au régime agraire kabyle en Algérie. D'autres travaux non publiés s'accordent à admettre que la propriété du type melk n'a jamais été prédominante ni spécifique aux berbères du Rif. La convergence de ces deux points de vue permet de lever le voile sur le mythe de l'exclusivité de la propriété melk chez les Berbères².

Ibn Khaldoun démontre que l'urbanisation passe par la désagrégation des communautés rurales « Badya », le melk comme jouissance limitée est phase intermédiaire à la sédentarisation. Cette désagrégation est le résultat des dissensions tribales dues à la stratification sociale de la tribu.³

Par conséquent, le passage du arch au melk est dû aux lois historiques et non pas, comme il sera prétendu, le arch et le melk sont les exclusivités des Arabes, pour le premier, et des Berbères, pour le second.

¹ - Benamrane Djilali, *Op. Cit.*, p.56.

² - Arib Mokhtar, *Op. Cit.*, p.63

³ - Ageron Robert, « Les algériens musulmans et la France – 1871-1919 » ed. Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines, série « Recherche », tome 45-46, PUF, Paris, 1966, p.68.

Sur les terres melk, le producteur ne justifie de ses droits que par la simple possession. La contenance du melk est généralement indéterminable en raison des unités de mesure utilisées. Elle est calculée en termes de Secca (socs de charrues), Djebda (joug) ou Zouidja (paire de bœufs), et dans tous les cas est désignée l'étendue labourée durant une saison par une charrue attelée à deux bœufs. Or, cet espace est variable de 5 ha dans les régions montagneuses à 10 ha dans les plaines. De plus, les seccas sont souvent, et même toujours, entourées de terres en friche qui permettent une rotation des cultures et qui constituent des terrains de pacage qui sont inclus dans les parcelles formant les seccas¹.

Les terres melk sont indivises. L'institution de l'indivision au sein de la famille élargie est une règle successorale du droit musulman qui préconise la pérennité du bien immeuble en cas de décès d'un membre de la collectivité. De ce fait n'apparaît donc jamais la propriété individuelle. Cette pratique de l'indivision a obéi en réalité à plusieurs causes :

- La société musulmane est une société patriarcale qui ne souffre aucune contradiction au sein de la famille élargie et l'indivision permet "politiquement" au chef de famille de régler tous les différends.
- Économiquement, le partage ne peut être que désastreux en raison du morcellement de la propriété en petits lopins invraisemblables et contrecarre la division sociale du travail au sein de la famille.

La sauvegarde de l'indivision a engendré une Clause équivalente au droit de préemption, la Chefaa, qui permet aux membres de la tribu, voire même de la fraction de tribu ou la tribu dont se réclame cette famille, de s'opposer à toute aliénation et de se présenter comme acquéreurs prioritaires².

La terre melk est incontestablement une dégradation de la terre arch. Il apparaît clairement que la répartition périodique ne s'effectue plus d'une part, d'autre part, le principe

¹ - Smati Mahfoud, *Op. Cit.*, p.55

² - Djebbari Youcef, *Op. Cit.*, p.48.

de la capacité à labourer comme critère d'appropriation ne joue plus. Toutefois, la détention du moyen de production c'est-à-dire la terre essentiellement, est liée au travail du producteur. Sans vivification point de jouissance. Cet argument a été enfreint lors de la mise en œuvre des mécanismes successoraux qui permettent à certains indivisaires de se désintéresser du travail de la terre tout en gardant intacts leurs droits indivis en réclamant, alors, une rente en nature. L'émergence de cette forme de surtravail donnera naissance aux antagonismes que Ibn-Khaldoun qualifie de tribaux au 13^{ème} siècle, mais qui sont au 19^{ème} siècle une sorte de soumission formelle du producteur non pas au capital au sens abstrait, mais au détenteur physique de droits qui ne peuvent se réclamer de la propriété capitaliste. ¹

1.5. Le mode d'exploitation dans les terres Maghzen

Les terres maghzen sont des concessions octroyées à des tribus qui prêtent allégeance au bey ; elles répriment les révoltes locales et lèvent les impôts.

Colonies militaires et agricoles, les tribus maghzen reçoivent de l'État les terres et les armes. Quand elles ne sont pas mobilisées par le caïd représentant de l'autorité turque, elles cultivent les terres et font paître leurs troupeaux. La possession des terres maghzens est très précaire car le Dey peut mettre fin à la concession territoriale qu'il a consenti. Cependant, la nature de cette possession est différente suivant l'origine des terres ²:

1 Si les concessions des Maghzens se situent sur des terres anciennement arch ou sabeghas, ce qui paraît être dans la majorité des cas notamment en Oranie, les détenteurs ne peuvent ni louer ni céder leurs terrains en jouissance, et encore moins les transmettre par héritage ou les vendre.

2. Si les concessions ont été des terres melk confisquées lors des révoltes ou de non-paiement des impôts, elles sont susceptibles de legs ou d'échange contre d'autres terres.

¹ - Djebari Youcef, *Op. Cit.*, P.56.

² - Ageron Robert, (1966), *Op. Cit.*, p.87.

Sur ces terres la jouissance est très précaire. Le bey n'y affecte pas les moyens de production ni le produit mais il garde un droit éminent de propriété sur elles. Les modalités de répartition des terres et du produit ne sont pas connues, mais il semble que les tribus maghzens sont fortement stratifiées en raison de la part des impôts perçus qui restent aux mains des chefs d'une-part, et d'autre part, du fait de la hiérarchisation de leurs membres au profit de ceux qui entretiennent des relations étroites avec les autorités turques.¹

La caractéristique fondamentale de la propriété foncière en Algérie avant la colonisation est donc son immobilisation² :

1 Les terres arch ou sabeghas forment un territoire compact qui ne peut être aliéné ou réparti sous quelque forme que ce soit qui détache le producteur d'avec la terre.

2 Les terres melk, de par l'indivision et le droit de préemption ou Chefaa, demeurent au sein de la famille élargie, et, dans le pire des cas au sein de la tribu ou confédération de tribus.

3 Les terres habbous, de par leur nature, sont frappées d'insaisissabilité.

4 Les terres maghzens, bien que demeurant propriété éminente du dey, sont toutefois, la possession des tribus maghzens qui en jouissent jusqu'à inexécution du contrat tacite qui les lie aux autorités de la régence.

5 Les terres beylick, en dehors des azelas des tribus, répondent à des critères de mobilité entachés de restriction. En effet, dans tous les cas, la terre revient au dey qui décide de son affectation.

Ainsi, la propriété privée au sens capitaliste du terme, c'est à dire la terre se transformant en marchandise n'existe pas en Algérie avant la colonisation, et c'est celle-ci qui la produira le plus souvent manu-militari.

¹ - Ageron Robert, (1966), *Op. Cit.*, p.91.

² - Ageron Robert, (1966), *Op. Cit.*, p.97.

2. Les ressources fiscales de la Régence

Les institutions financières sont certainement les plus importantes. C'est dans leur cadre que s'exerce l'activité principale des Turcs : percevoir l'impôt. Les ressources fiscales de la Régence étaient constituées par une multitude de taxes, certaines taxes constituent en quelque sorte un élément de base, qui sont des impôts traditionnels dans le monde musulman, et d'autres qui au contraire ont été créées par l'autorité turque¹.

2.1. Les impôts coraniques :

Ils sont au nombre de deux : l'Achour et la Zakat. Il s'agit d'impôt de quotité frappant les produits de l'activité agricole².

2.1.1. Achour :

C'est une dîme coranique assise sur les moissons. Un agent spécialisé : le caïd el-Achour, est chargé de déterminer une unité de base : la charrue (zouidja) correspondant à la superficie qui peut être cultivée avec une seule charrue. Cette unité variera, selon la nature du sol, entre 8 et 10 ha. Chaque zouidja sera taxée à une certaine quantité du produit semé (sâa), mesure variable selon les régions et allant de 140 à 200 l. L'Achour est un impôt qui rentre relativement bien. D'une part parce qu'il s'agit d'une taxe coranique que les populations sont habituées à verser, d'autre part parce qu'il frappe une population sédentarisée qui ne peut guère échapper à l'emprise turque³.

2.1.2. Zakat :

C'est un impôt qui porte sur le sur le bétail. Chaque éleveur sera obligé de livrer une partie du croit de son cheptel.⁴

¹ - Ageron Robert, (1966), *Op. Cit.*, p.87.

² - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.177.

³ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.179.

⁴ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.192.

2.2. Les impôts non coraniques :

Il s'agit particulièrement des taxes en nature, étroitement lié à l'activité économique, tel que les impôts fonciers, les taxes mobilières et les versements effectués par les puissances occidentales.¹

2.2.1. Les impôts fonciers : Les deux principaux sont les kharadj et les hockor.²

A- Les kharadj est un impôt payé par les tribus raïas et portant sur les terres non réputés musulmanes faisant l'objet d'une propriété privée.

B- Le hockor est une taxe foncière prélevée uniquement dans le constantinois. Il est perçu en argent et concerne surtout les terres qui ne peuvent faire l'objet d'une appropriation personnelle.

2.2.2. Les taxes mobilières : de nature très diverses, ces taxes sont infligées aux populations qui se sont soumises aux Turcs et qui ne bénéficient pas des privilèges consentis aux tribus du Makhzen. Les plus importantes sont les gharamas et la lezma. Les gharamas, s'agit de taxes imposées de façon arbitraire à certaines tribus. La lezma, est une taxe levée sur les tribus qui refusent de payer l'achour et la zakat, mais qui se sont soumises au Turcs. C'est un impôt de répartition et capitation.³

2.3. Les modes de perception des impôts

Il existe deux grands modes de recouvrement des impôts : en premier lieu on rencontre un système qui s'appuie sur la hiérarchie des agents du beylik ; en second lieu il faut mentionner la perception autoritaire et directe : *les méhallé*.⁴

¹ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.211.

² - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.213.

³ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.217.

⁴ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.218.

2.3.1 Le système hiérarchique : En fonction du degré de docilité des tribus placées sous son autorité, le caïd tantôt charge un simple fonctionnaire accompagné de quelques soldats pour réclamer les sommes exigées, tantôt, si la tribu est moins intégrée ; se tourne vers les cheikhs des tribus makhzens et leur demande de prélever eux-mêmes les sommes.¹

2.3.2 Les systèmes autoritaires : les méhallé : Il s'agit d'une véritable expédition militaire effectuant une tournée fiscale. Si les tribus essayent de se soustraire à leurs obligations, elles font immédiatement l'objet d'une razzia. Ce système eut pour conséquence de repousser certaines tribus sédentarisées au nomadisme, soit en raison de la ruine des cultures au cours des razzias, soit parce que les populations préférèrent la fuite à l'oppression fiscale.²

3. Le système économique dominant dans la formation sociale algérienne

Dans l'Algérie précoloniale les moyens de productions sont la terre et les instruments de travail du sol dans les campagnes ; les moyens de production urbains sont constitués par les instruments artisanaux, les ateliers publics, quelques moyens de production dans les manufactures.

En Algérie précoloniale, la communauté est dirigée par le Bey, représentant du Sultan Ottoman. Les terres Beylik, généralement de bonnes terres situées autour des villages de garnisons, constituent des propriétés réelles de la régence avec un système de forces productives et un système de rapport de production dominés par elle.

Les terres « Azels », sont des terres confisquées ou achetées par le Bey aux tribus. Concédées soit à des hauts dignitaires de la régence qui les font cultiver par des paysans, ou bien, à des tribus appelées « Azelas ».

Les terres tribales ou villageoises, situées sur les hauts plateaux. La capacité d'affectation de ce type de terre se fait au niveau des chefs de tribus.

¹ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.219.

² - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.235.

Ceci étant, il existe deux systèmes économiques, l'un fondé sur la propriété privée des moyens de production (terre) et l'autre fondé sur la propriété non privative des moyens de production. Pour rendre compte de cette articulation on doit analyser son lieu de développement qui est le mécanisme de perception fiscale organisée par l'Administration turque en Algérie. ¹

3.1. L'administration, la fiscalité et la société algérienne

Propriétaire des terres, l'intervention de la régence d'Alger à travers l'administration, ne se fait pas dans l'organisation de la production, mais plutôt au niveau de l'affectation du produit par le prélèvement d'une fraction du produit sous forme d'impôts essentiellement en nature. Ainsi, les principaux types d'impôts sont ; Le Djabri : c'est un impôt sur les récoltes de nature forfaitaire, remplacé vers 1830 par l' « Achour », impôt proportionnel à la récolte et non au nombre de producteurs. L'impôt sur le bétail ; il s'agit essentiellement de la Zakat perçue sur les troupeaux. L'impôt sur la terre « Hokor »², payé par les Azels et les tribus. L'impôt sur le marché ; imposé sur les tribus des montagnes et régions sahariennes.

Le prélèvement des impôts se fait selon deux modalités : par l'intervention des agents de l'État Turc ou bien par les autorités politiques des tribus elles-mêmes.

Tous les observateurs de l'Algérie à l'époque turque ont insisté sur le caractère vénal des charges publiques.³

L'exercice par l'État turc de sa propriété éminente sur les terres, par l'intermédiaire de prélèvement fiscal se traduit par l'élargissement des rapports féodaux au sein de la structure sociale algérienne. Ainsi, le pouvoir ne contrôle ni directement, ni indirectement la totalité des tribus situées sur le territoire. De même qu'il existe un Bled Maghzen, soumis à perception

¹ - Benachenchou Abdelatif, « Formation du sous-développement en Algérie », ed. OPU, 6^e édition, 2010, pp, 28-34.

²- Ageron, Robert, (1966), *Op. Cit.*, p.125.

³ - Benachenchou A., (2010), *Op. Cit.*, p.35.

fiscale, il existe un Bled Siba, échappant à cette imposition. Là où s'arrêtait la puissance militaire, s'arrêtait aussi la possibilité du prélèvement du produit¹.

Les contributions par la population, se faisait par la force, la ruse, les surprises ou le yatagan. Les tribus en vue d'échapper aux prélèvements outranciers de l'administration turque ou de ces agents, abandonnent souvent les cultures pour se livrer à l'élevage plus facile à retirer à l'appréciation fiscale. Au niveau politique, le mécanisme même du prélèvement accentue la stratification sociale et l'apparition d'une catégorie sociale dont le rôle est de répartir la charge fiscale parmi les fractions de tribu et qui par ce biais peut s'approprier une part du produit aggravant ainsi, sinon créant, l'inégalité des niveaux vie.

Ceci étant, nous examinerons maintenant la nature du système économique urbain et son articulation avec celui que nous avons identifié.²

3.2. Lutte économiques et systèmes sociaux

Dans l'Algérie précoloniale, la population urbaine est estimée entre 5 et 10 % de la population totale. Travaillant essentiellement dans le commerce et l'artisanat cette catégorie sociale productive était organisée en corporation.

La domination de la classe politique turque sur le système économique corporatif a eu pour effet le déclin de l'activité de l'artisan et du commerce et dans le même temps de la population urbaine. Néanmoins, trois éléments importants sont venus freiner l'expansion du marché urbain puis son déclin : la course, les accords commerciaux avec les puissances européennes et les prélèvements d'une partie de la production pour les besoins des Beylik.³

3.3. Mode économique coopératif

Dans les villes l'artisan est organisé en corporation. Cette organisation corporative est assez semblable à celle de l'Europe médiévale. La production artisanale destinée à l'échange n'est néanmoins qu'une production de valeurs d'usage. Aussi bien, le développement de ce système est lié à l'étendue des marchés qui fixe le nombre des maîtres. Le nombre de maître

¹ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p. 38.

² - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.39.

³ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p 42.

est fixé par la corporation selon des critères de qualification, d'ancienneté et de l'étendue du marché. Il s'agit d'un système de production marchande simple.

L'artisan est né pour les besoins de la classe politique qui domine la campagne, soit directement, soit par le prélèvement fiscal. De plus, cet artisan avait pour fonction de fournir à la population des biens qu'elles ne pouvaient pas se procurer directement ou par l'échange.

Les conditions du développement du marché urbain sont liées principalement à l'importance du prélèvement sur le produit de la terre. L'artisanat plus prospère est lié aux propriétés beylicales les plus importantes.¹

3.4. La domination de la classe politique Ottomane sur le système économique corporatif

Le déclin du marché détermine une régression du système corporatif sous l'effet de la domination économique et politique de la classe administrative turque. Cette domination freine l'extension des marchés à plusieurs niveaux² :

- La course et les accords commerciaux passés par l'État turc avec les puissances européennes.
- La domination turque sur les tribus est liée au niveau d'exploitation de ces tribus d'une part et la forme non marchande de cette exploitation.
- Le système est dominé par les prélèvements de la production pour les besoins du beyleks.

C'est pour ses raisons citées que le système corporatif avait peu de chance de se développer en système manufacturier par l'intermédiaire du système de fabrique et de l'intervention du capital marchand³.

¹ - Benamrane Djilali, *Op. Cit.*, p.59.

² - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p 44.

³ - Benachenhou, (2010), *Op. Cit.*, p. 47.

3.5. La formation sociale en Algérie comme lieu de réalisation du Capital

A l'époque de la présence ottomane en Algérie, la transition des pays européens vers le capitalisme était largement avancée. Du point de vue du capitalisme occidental, la formation sociale algérienne comme d'autres régions (Amérique Latine, Inde ...) constitue le lieu de réalisation du présumé capital : d'abord l'extension du marché de la sphère de la circulation¹.

Deux caractéristiques essentielles du commerce extérieur révèlent la nature éphémère de l'alliance entre la classe capitaliste européenne et la classe dominante turque. D'abord, le caractère administré du commerce extérieur algérien. En effet, l'autorité turque accorde des concessions commerciales au capital commercial européen et cette forme du commerce est le fondement d'une alliance objective de classe : la classe dominante turque accroît par les droits de sortie et redevances, ses bases financières et sa suprématie politique dans la formation sociale. De l'autre côté, les capitalistes marchands y trouvent l'occasion d'opérations fructueuses et les bases de leur développement.²

Cette alliance de classes entre l'aristocratie turque et le capital de négoce crée des rivalités entre les différentes puissances, ce qui rend très instable cette forme de commerce. De même, du fait des contradictions qui caractérisent la formation sociale algérienne, le volume du commerce est limité géographiquement par l'accès difficile des tribus aux marchés et économiquement limitée par la production artisanale au sein des communautés elles-mêmes. La classe dominante turque ne permettait pas un rapport social favorable à la pénétration du capitalisme dans les campagnes algériennes³.

Ces aspects essentiels, qui ne sont que l'effet des contradictions de classes au sein de cette formation sociale, vont déterminer aussi bien le fait colonial que les formes de l'accumulation primitive en Algérie⁴

¹ - Benachenhou, (2010), *Op. Cit.*, p. 53.

² - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.58.

³ - Guerid Djamel, « L'exception algérienne – La modernisation à l'épreuve de la société » - Casbah éditions, Alger, 2007, p.27.

⁴ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.61.

Conclusion

Le régime politique en Algérie à l'époque de la présence ottomane était une sorte de république militaire ou le pouvoir réel a toujours été entre les mains de la caste des Janissaires, le dey n'ayant jamais été que leur représentant ou leur instrument.

Le pays était divisé administrativement en Dar al Soltane, c'est-à-dire Alger et sa région, soumise directement à l'autorité du Dey et trois provinces ou beylicats, en l'occurrence, Titterie, Constantine et Oran, mais de vastes régions éloignées du Centre ou difficiles d'accès, comme les régions de Kabylie et les Aurès, échappaient à son contrôle.

Dans les faits, l'État Turc s'intéressait que rarement au sort de la population. Pour l'essentiel, cet État était vu comme « une machinerie d'oppression fiscale ». Il ne se manifestait guère auprès des administrés que lors de la campagne annuelle de prélèvement des impôts. Ce qui l'intéressait fondamentalement donc c'était la levée de l'impôt et le maintien de l'ordre public¹. Le résultat de cet état de fait, un mécontentement généralisé et des insurrections en chaînes.

L'Etat s'est tout d'abord substitué à la bourgeoisie nationale dans les activités qui relèvent traditionnellement du domaine de celle-ci en vue d'un réajustement de la position d'un capital algérien dans la sphère d'accumulation intérieure. Ensuite, il a essayé d'entreprendre tous les moyens permettant de stimuler et de faciliter toute action du secteur privé. L'Etat s'est tout d'abord substitué à la bourgeoisie nationale dans les activités qui relèvent traditionnellement du domaine de celle-ci en vue d'un réajustement de la position d'un capital algérien dans la sphère d'accumulation intérieure. Ensuite, il a essayé d'entreprendre tous les moyens permettant de stimuler et de faciliter toute action du secteur privé.

¹ - Guerid Djamel, *Op. Cit.*, p.30.

CHAPITRE III
CAPITALISME COLONIAL
ET FORMATION DE LA PETITE BOURGEOISIE
ALGERIENNE

Introduction

L'économie coloniale fondée sur l'exploitation et le peuplement a démarré avec l'expropriation massive des algériens, suivie par le démantèlement des modes de production agropastoraux qui prévalaient avec la colonisation. L'administration coloniale s'est accaparé les meilleures terres, localisées au Nord.

La colonisation n'est pas seulement l'exploitation des sols, elle s'accompagne aussi de prélèvements fiscaux, de monopoles commerciaux, d'échanges inégaux et saisies illégales. La conquête a livré un territoire sous contrôle turque. Le domaine français s'est déclaré héritier des biens habous, portant propriétaire religieuse, de la légitimation abusive d'exploitants sans titres, par aussi la libération de terre de parcours sous prétexte qu'elles n'étaient pas cultivées, et enfin l'expropriation.

À l'enrichissement rapide des colons nouvellement installés, c'est la population indigène qui en pâtit. Dans la plupart des zones de bon rendement les algériens ont été victimes désignées. Le besoin en mains d'œuvre est alimenté par la France et d'autres pays européens. A c'est arrivant, il fallait trouver les terres nécessaires, d'où une pression constante sur le foncier et la recherche des capitaux

L'apport financier considérable du processus d'accumulation du capital a donné un grand essor à l'agriculture notamment le vignoble. Ainsi, les viticulteurs européens poussent les petits et moyens propriétaires algériens à planter de la vigne, dans le but d'en réaliser eux-mêmes la commercialisation. À noter, que cette progression est réalisée aux deux tiers par des algériens selon un système proche du métayage appelé khadara¹.

La loi du 16 Février 1897², apparait au début comme un moyen rapide pour développer le processus de francisation des terres a eu comme conséquence l'élargissement des bases de l'usure en lui donnant la possibilité de prendre la terre comme gage. Elle multiplie les possibilités d'achat pour les européen, mais suivant son importance résulte de la possibilité d'aliéner la terre au profit d'autres algériens ; Les usuriers, les commerçants, enrichis, vont

¹ - Ageron, Charles-Robert (1966), *Op. Cit.*, p.135.

² - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.247.

pouvoir accéder à la terre en expropriant d'autres algériens et ceci de la manière la plus légale du monde.

Les achats effectués par les algériens durant cette période, révèle la différenciation sociale qui s'opère au sein de la population algérienne. Tandis que la paysannerie, ruinée par l'usure et les lois foncières, cède progressivement une forte quantité de terres aux européens, des algériens enrichis par l'usure. Les procédés usuraires (rahniyas, t'senias)¹ entre Algériens se développent à la suite de prêts usuraires : l'emprunteur cède matériellement sa terre comme gage et ne peut généralement pas la récupérer. La plupart des grandes fortunes foncières des indigènes ont une origine semblable.

Par ce biais, la bourgeoisie agraire algérienne se développe. Son renforcement, entièrement lié au développement du capitalisme colonial, tire le maximum de profit de l'introduction des rapports marchands dans les campagnes algériennes. Favorisée par la politique administrative de la France en Algérie, elle constitue une base économique propre en liaison avec le développement de l'accumulation du capital.

Section 1 : L'accumulation du capital en Algérie

1. Développement de l'activité marchande et usurière

En dehors de certains impôts secondaires, avant 1830, les tribus s'acquittaient un impôt en nature. Le prélèvement fiscal est nécessairement proportionnel à la production pour celles des tribus qui le payaient. À partir de 1845, le paiement se faisait en argent « d'après les tarifs de conversion fixés localement. De plus, la collecte doit se faire en monnaies française car l'État français décide que seule cette monnaie à cours en Algérie².

Parce qu'elles doivent payer leurs impôts, les tribus écoulent leurs produits au marché. Mais cette situation crée des conditions favorables à l'emprise du capital de négoce. En 1845, la situation est la suivante :

¹ - Djebari Youcef, *Op. Cit.*, P.66.

² - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.77.

Tableau 3-1 : Volume des transactions en 1845

	Blé	Orge	Moutons	Bœufs	Laines	Tissus de laine	Peaux de bœufs	Nombre d'arabes venus sur le marché
	<i>HL</i>	<i>HL</i>	<i>U</i>	<i>U</i>	<i>Kg</i>	<i>M</i>	<i>U</i>	
Constantine	40 039	31 193	87 909	24 284	498 911	190 597	22 087	195 899
Oran	9 536	20 207	20 215	26 657	17 344	2 344	752	70 537
Bône	92 754	26 029	27 693	12 181	138 000	37 700	9 062	76 575
Alger	4 698	3 996	54 900	22 072	450	-	-	76 040
Sétif	2 056	4 922	20 939	7 860	12 940	14 603	4 487	118 590

Source : Benachenhou, op. cit. , p 70

Selon le tableau ci-dessus, les céréales apportées par les tribus passent de 44 488 hectolitres¹ en 1837 à 59 230 hectolitres en 1838 puis 203 935 hectolitres en 1845. Ce faible volume d'échange est dû à l'agitation politique et aux révoltes quasi-permanentes en Algérie.²

Après le 1851, le commerce intérieur prend une extension beaucoup plus large. Les commerçants et négociants voient tout l'avantage qu'ils peuvent retirer d'une extension du volume d'échange. Le développement du commerce intérieur est par ailleurs encouragé par le développement des voies de communication. La mise en place d'un système d'escompte d'effets commerciaux par la banque de l'Algérie créée en 1851, facilite aussi l'activité marchande. Cette pénétration monétaire, l'extension de la sphère de la circulation causerait une plus grande fragilité dans la reproduction du système économique indigène.

Mais cette transformation va, en même temps qu'elle crée les conditions de l'usure, en faire naître les moyens. Le phénomène de l'usure en Algérie va croître à partir 1850 et son rôle dans l'expropriation des paysans à partir de 1870.³

Entre 1830 et 1880, la population algérienne régresse en nombre et les conditions même de la reproduction s'en trouvent transformées. De plus l'expropriation, un mouvement de défrichement de terres conduit la population indigène vers les régions les moins fertiles.

¹ - L'unité « hectolitres » rapportée tel qu'elle est mentionnée dans l'ouvrage.

² - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.71.

³ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.73.

L'accumulation du capital, ne s'est opérée que par processus de soumission du système économique autochtone au système colonial.

2. La politique agraire du pouvoir politique colonial

L'Algérie va être conquise progressivement et la colonisation va accéder aux terres de manière plus importante. Les colons se substituent aux anciens grands propriétaires issus de la classe dominante turque en maintenant à leur profit les relations qui liaient les khammès à leurs anciens propriétaires.¹

Deux politiques agraires vont s'affronter. Dans un premier temps, la politique suivie a été en faveur de la colonisation par une paysannerie parcellaire. En deuxième temps, la politique agraire est sensiblement transformée ; elle va favoriser les détenteurs de capitaux essentiellement les sociétés, en leur assurant la gratuité d'accès aux terres les plus fertiles.

La loi du 11 janvier 1851 réalise l'assimilation douanière de la colonie à la France. Elle accorde la franchise aux produits naturels algériens. Cette loi va avoir pour résultat de lever les obstacles juridiques à la réalisation du capital qui est l'extension de la sphère de la circulation mais aussi relever toute possibilité d'accumulation du capital dans l'industrie. Cette conjoncture favorable détermine une extension des emblavures et une progression du capitalisme dans l'agriculture dans les années 1851-1856.²

2.1. Les obstacles à la formation de l'accumulation du capital

L'accumulation primitive comme ensemble de processus sociaux donnant naissance au capitalisme va permettre le début d'une accumulation du capital dès 1850. Cette accumulation va se réaliser essentiellement dans l'agriculture. Ainsi, c'est le blé qui constitue pendant cette période l'activité la plus prospère. À la suite de la loi douanière de 1851, l'extension des emblavures et le progrès de la production vont de pair comme le montre le tableau suivant pour les cultures européennes.

¹ - Benchenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.92.

² - Djebari Youcef, *Op. Cit.*, p.74.

Tableau 3-2 : Volume des transactions du blé tendre et dur entre 1872 et 1880

Produits	Année	Européens	
		Superficies cultivées (Hq)	Quantité récoltées (q x)
Blé tendre	1872	67.214	593.333
	1873	75.343	650.043
	1874	85.663	775.740
	1875	92.848	811.357
	1876	88.045	803.057
	1877	89.272	641.914
	1878	96.871	730.951
	1879	98.530	901.657
	1880	112.457	1.021.824
Blé dur	1872	91.395	770.343
	1873	100.301	766.916
	1874	103.642	796.946
	1875	168.646	1.181.253
	1876	140.664	961.421
	1877	108.718	631.557
	1878	105.422	609.098
	1879	107.066	659.095
	1880	119.672	917.217

Source : Benachenhou, Op. Cit., p 103

Le capitalisme agraire a donc pour base la céréaliculture et d'importants moyens budgétaires et financiers lui soient consacrés.

2.2. Développement de la bourgeoisie et le monopole de production

L'une des caractéristiques principales de toute bourgeoisie coloniale est de réaliser, grâce à l'exclusion de la vie économique de la majeure partie de la population, une monopolisation de l'action étatique à son profit. On peut analyser cette amorce de monopolisation des moyens budgétaires et financiers en présentant pour cette période la structure du budget de l'Algérie et ses effets économiques. La structure du budget est caractérisée essentiellement par la pression fiscale qu'elle fait peser sur la population algérienne. Si on examine les recettes, on constate que les impôts arabes, payés par les seuls algériens y occupent une place écrasante. Prenons l'exemple de l'année 1880 : sur un total de 35 millions F de recettes globales, les populations musulmanes ont versé 22 millions selon les structures suivantes¹ :

¹ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.105.

- Impôts arabes	13 à 14 millions
- Centimes additionnels	2,3 millions
- Centimes extraordinaires	0,8 millions
- Taxes municipales	5 millions
- Impôts directs et indirects	0,8 millions

On doit aussi noter que, outre la pression fiscale pesant sur les algériens, le contribuable français a été largement mis à contribution. Pour les années 1830-1887, le total des dépenses aura été de 4.868 millions F et celui des recettes de 3.661 millions F. Ce déficit permanent par le trésor français a permis le financement des dépenses au profit de la colonisation¹.

2.3. Le développement du capitalisme rural

L'effet des trois contraintes citées ci-dessus semble avoir été l'utilisation très poussée des formes d'associations ou de métayage nécessitant peu de moyens financiers, assurant une force de travail à bon marché.

Durant cette phase d'accumulation du capital entre 1850 et 1880, l'expropriation des producteurs n'a été suivie par la mise en place d'un capitalisme agraire dynamique. La spéculation foncière, l'intervention de sociétés financières, l'instabilité des débouchés ont pour résultat une faible croissance du rapport salarial dans les campagnes². Ce qui explique le nombre considérable de khammès que révèlent les statistiques. Mais le khammessat, comme système de rapport de production est maintenant, l'une des formes du capitalisme formel dans l'agriculture algérienne³. Le développement du capitalisme durant la période suivante n'a pas exclu mais renforcé le capitalisme formel dans l'agriculture selon des multiples formes. L'instabilité de l'accumulation du capital et des débouchés qui déterminent ce développement du capitalisme formel.⁴

¹ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.106.

² - Rezig Abdelouahab, « L'accumulation coloniale en Algérie durant l'entre-deux guerres » ; édition OPU, Alger, 2007, p.42.

³ - « Il y a capitalisme formel lorsque le procès de production est orienté vers le gain monétaire mais sans que la force de travail soit une marchandise ni que les moyens de travail soient très développés. »

⁴ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.123.

2.4. La faiblesse de l'accumulation du capital dans l'industrie

La fragilité de l'accumulation du capital dans l'agriculture n'est pas sans effet sur l'accumulation dans l'industrie. En premier lieu, le maintien par la colonisation d'un système de production basé sur le khammessat ne réalise pas la séparation intégrale du producteur d'avec ses moyens de production. Le marché s'élargit donc très peu dans les campagnes. Néanmoins, même une forte croissance de la circulation des produits agricoles et de la force de travail ne détermine pas d'elle-même les conditions d'une accumulation élargie dans l'industrie.

Les dépenses publiques qui constituaient une forte incitation à l'accumulation du capital dans l'industrie (la construction de chemins de fer, de barrages, de routes, de bâtiments,...) n'ont pas été suffisamment importantes pour susciter l'accumulation du capital. En effet, l'assimilation douanière réalisée par la loi de 1851 qui en interdisent la modification exclut l'Algérie l'accumulation du capital dans les secteurs industriels.

En effet, la bourgeoisie coloniale réclame une protection du marché métropolitain en vue de pouvoir écouler ses céréales. Cette bourgeoisie réclame aussi des fonds budgétaires en vue de réaliser des travaux nécessaires à son développement.¹

Tableau 3.3. Effectifs des ouvriers dans les diverses industries algériennes au 31-12-1890

Activités	Nombre d'ouvriers
Alimentation	6 191
Produits chimiques	536
Bâtiment	4 040
Industrie du bois	2 342
Céramiques	1 167
Carrosserie	1 452
Constructions navales	694
Industries extractives	3 165
Textiles	15 023
Métallurgie et constructions mécaniques	2 428
Vêtement et accessoires	1 187
Cuirs et peaux	694
Imprimerie-papeterie	771
Industrie diverses	1 627

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p 126

¹ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.125.

Le tableau suivant indique pour 1894 une liste significative de produits importés. Elle reflète la nature de la répartition du revenu à l'intérieur de l'Algérie aussi bien que les alliances politiques passées entre la bourgeoisie coloniale et la bourgeoisie européenne.¹

Cette inégalité dans la répartition du revenu est défavorable à l'accumulation du capital dans l'industrie. En effet, une répartition inégalitaire du revenu monétaire produit une demande très variée de produits en petites quantités. Dès lors l'accumulation du capital, n'est pas en mesure de produire un taux de profit satisfaisant on se lançant dans tous les secteurs à la fois.

3. Formes de l'accumulation du capital entre 1880-1930

L'accumulation du capital se développe en Algérie par la conjonction de trois éléments : le développement des débouchés, la mise en place d'un système de financement et la disponibilité de la force de travail à prix réduit

3.1 Les éléments favorables à l'accumulation du capital

3.1.1. Le développement des débouchés

À partir de 1880, l'accumulation va être renforcée par l'élargissement des débouchés. Ainsi, lorsque la crise phylloxérique² s'abat en 1875 sur le vignoble français, des représentants des plus grands producteurs de vin français se rendent en Oranie en vue d'acquérir à des prix très avantageux les quantités de vin disponibles. On estimait, à l'époque que le revenu d'un hectare de vigne était de 4.000 francs alors que celui du blé ne valait que 300 francs. Très rapidement, le développement des débouchés détermine un développement prodigieux des plantations, et une augmentation du prix du sol. Mais ces deux mouvements n'ont été possibles qu'avec un système de financement adéquat et une forte progression de la qualité de travail disponible.³

3.1.2. Le système de financement

L'incroyable développement de l'activité vignoble, incita la banque de l'Algérie à mettre en place le financement nécessaire à l'extension de l'investissement. Pour cela, elle prêta soit directement à court terme, soit par l'intermédiaire de comptoirs d'escompte. Grâce à ce crédit, les colons peuvent financer l'exploitation et les équipements ou entrer en possession des terres.

¹ - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.46

² - Maladie de la vigne causée par une sorte de puceron ravageur de la vigne nommé « Phylloxéra de la vigne ».

³ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.127.

Les comptoirs d'Escompte et la banque de l'Algérie font des crédits de campagne mais aussi des crédits pour la construction des infrastructures et l'achat des terres.¹

3.1.3. Le coût de la main d'œuvre

Le problème de la rareté de la main d'œuvre fut résolu par l'arrivée en Algérie des ouvriers agricoles et des petits viticulteurs français ruinés par la crise du phylloxera. De plus, une forte émigration espagnole assura le complément. Dès 1890, on assiste à la mise en place des rapports d'autorité : le capital est entre les mains des européens, la force de travail non qualifiés étant fournie par les algériens. Un élément supplémentaire intervient : l'administration met à la disposition des colons, la main d'œuvre pénitentiaire. Celle-ci se développa à la suite de la mise en place du code de l'indigénat.²

3.2. La prédominance du capital agraire

À partir de 1860, une série de lois nouvelles visant à privatiser la structure foncière ont permis de faire éclater les régions communautaires autour desquels reposait l'exploitation des sols et de concentrer des terres aux nouveaux colons. L'État français donne gratuitement 687.000 hectares jusqu'en 1900 et crée quelque 700 villages de colonisation. La colonisation libre progresse parallèlement, de 1871 à 1900, les colons parviennent à acquérir près d'un million d'hectares, alors que de 1830 à 1870, ils n'en avaient acquis que 481.000.³

L'accumulation du capital en Algérie entre 1880 et 1914 a pour base essentielle l'agriculture. Les secteurs essentiels de cette accumulation sont la céréaliculture et la viticulture. L'accumulation dans la viticulture constitue l'élément dominant du développement du capitalisme par les surfaces cultivées (voir tableau), les effectifs de salariés qu'elle emploie, l'effet qu'elle exerce sur l'accumulation dans les autres secteurs et le rôle qu'elle remplit dans le commerce extérieur durant cette période.⁴

¹ - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.46.

² - Smati Mahfoud, *Op. Cit.*, p.35.

³ - Raffinot Marc, Jacquemot Pierre, « Le capitalisme d'État Algérien », édition Maspero, Paris, 1977, p.28.

⁴ - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.51.

Tableau 3.4 - Surface des propriétés viticoles (1880-1914)

(Unité : Hectares)

Année	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910	1914
Superficie	23.724	70.886	110.048	122.186	154.430	179.950	152.129	180.735

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.140.

On constate que le vignoble qui ne couvre que 10 % de la superficie exploitée par les européens, représente 44 % de la valeur du domaine. Sur une superficie sept fois moindre que celle occupée par les céréales, la valeur du vignoble est de 15 % plus importante.

L'exportation des vins occupe par ailleurs une part croissante dans l'ensemble des exportations coloniales (en milliers de francs).¹

Tableau 3.5- Volume des exportations des vins (1905-1914)

(Unité : en hectolitres)

Valeur	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914
Exportation des produits viticoles	51.091	58.587	75.964	81.326	95.512	214.095	203.475	35.475	164.166	97.920
Exportations des algériennes	228.763	280.294	338.488	319.205	329.218	513.603	509.603	546.099	501.169	371.623
%	22,30	20,90	22,40	25,50	29	41,70	39,90	43,10	32,70	26

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.142.

La céréaliculture constitue le second secteur de l'accumulation du capital en Algérie. Mais la croissance même du vignoble, la rentabilité moindre dans la céréaliculture, limitent la croissance de ce secteur.

Tableau 3.6- Évolution de la superficie du domaine céréalière européen

(Unité : Hectares)

Année	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910	1915
Superficie	372.722	535.9631	413.759	417.624	532.091	591.091	752.750	887.521

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.148.

Face à cette situation une politique protectionniste est promue en France, dès 1885. Un autre élément vient d'ajouta, c'est celui de la faiblesse des rendements dû à l'épuisement du sol que les engrais ne vient pas fertiliser. Mais, comme dans la viticulture, la crise est favorable à la concentration de la propriété et donc du capital.

De 1900 à 1915, une transformation profonde dans les méthodes culturales allait transformer le secteur de la céréaliculture. Ces nouvelles méthodes a permis l'extension des

¹ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.140.

cultures vers des régions moins arrosées. Ce qui favorise l'appropriation des terres par les tenants des capitaux. Au total, l'accumulation du capital connaît un développement important malgré les crises liées à son orientation extérieure.¹

Section 2 : Accumulation du capital et hégémonie de bourgeoisie coloniale

La première guerre mondiale a eu des effets contradictoires en Algérie. Tout en accélérant l'accumulation du capital, elle en a révélé le caractère dépendant. Elle ouvre aussi la voie à la concentration du capital et détermine aussi un approfondissement des processus de classification sociale au sein de la population algérienne. Les besoins de la guerre imposent la mobilisation par l'achat des produits d'Algérie. Cette croissance des exportations, suscite un accroissement des profits aux mains des viticulteurs et des commerçants. La paysannerie est vivement sollicitée par les spéculateurs pendant la période et les commerçants réalisent de gros profits. La spéculation est alimentée par l'inflation et la relance. Mais simultanément la guerre freine l'accumulation du capital.²

1. La concentration du capital au sein des grandes propriétés

La concentration du capital résulte des effets directs et indirects de la 1^{ère} guerre mondiale. Son impact était direct, parce que la mobilisation des colons laisse des terres sans culture et indirectement la guerre détermine une concentration du capital parce qu'elle amoindrit les capacités de reproduction de la petite propriété quel que soit le type d'activité par le resserrement du crédit qu'elle produit et la hausse des prix des moyens de production et la force de travail. Ceci constitue bien sûr un élément favorable à l'accumulation du capital.

Aussi bien, on constate l'amorce d'un mouvement d'urbanisation de la population européenne lié à la concentration du capital. 65 % des européens habitent dans les communes de plus 4.000 habitants et 38 % dans les trois grandes villes d'Alger, d'Oran et de Constantine³.

1.1. Stratification et différenciation de la société algérienne

La période de la première guerre mondiale favorisa l'expropriation des paysans algériens et accentua la différenciation sociale dans les campagnes. Les besoins nés de cette situation, la

¹ - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.27.

² - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.154.

³ - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.29.

stagnation de l'offre pour des raisons diverses, fait apparaître un déséquilibre sur les marchés et une forte augmentation des prix des produits. Le capital commercial, face à cette conjoncture, accentue sa pression sur la paysannerie pour en obtenir le maximum de produits. A cette période de crise, se sont surtout les intermédiaires collecteurs et les spéculateurs qui en ont tiré les grands bénéficiaires.

Les mauvaises récoltes, la hausse des prix, la pénurie accentuent la pression des usuriers, des marchands et la liquidation des propriétés par les paysans. Un mouvement de population vers les centres européens se développe tandis qu'augmente le nombre des ouvriers agricoles.

Avec le processus d'expropriation on assiste à une transformation des paysans parcellaires en khammès dont le nombre s'accroît durant cette période de guerre. La 1^e guerre mondiale, révélant pour la première fois une forte concentration du capital dans l'agriculture aussi bien européenne que des algériens et une prolétarianisation croissante dans les campagnes : croissance du nombre des ouvriers agricoles et des khammès (en 1914, le nombre de khammès augmente de 407 050 à 634 600 en 1930)¹.

1.2. L'accumulation du capital entre 1919 et 1930

Dans le cadre de la réorganisation sociale opérée par la première guerre mondiale et la nouvelle tendance inflationniste mondiale, l'accumulation du capital se développe entre 1920 et 1930. Cet élargissement de l'accumulation du capital est basé sur le développement minier, la création de fabriques de ciment ou d'engrais, l'extension rapide du vignoble, l'amélioration de la culture céréalière, l'apparition de cultures intensives maraichères.

Au développement de ces productions principales, on doit rajouter celui de la production des minérales de fer, cuivre, sel, etc. La production de phosphates a été vite monopolisée par deux sociétés à capitaux issus de la métropole².

Pour la production de matériaux de construction, l'Algérie colonisée importe 90 000 tonnes de ciment³. La guerre allait montrer l'extrême vulnérabilité de l'accumulation du capital due à l'insuffisance de matériaux de construction. Aussi bien, la production augmenta durant la

¹ - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.33.

² - Liabes Djillali, « Entreprises, entrepreneurs et bourgeoisies d'industrie en Algérie. Quelques éléments pour une sociologie de "l'entreprendre" », Cahiers du CREAD n° 1, premier trimestre, (pp. 97-113), 1984, p.99

³ - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.34.

période 1920-1930 et atteint le double d'avant-guerre. Néanmoins les importations augmentent largement malgré. Mais c'est la production des engrais phosphatés qui connaît un réel progrès passant de 40 000 tonnes en 1920 à 100 000 tonnes en 1930¹.

1.2.1. Développement du secteur viticole

Entre 1920 et 1934, le vignoble connaît une prodigieuse extension. Avant 1930 surtout cette extension est due au développement des débouchés et à la hausse continue des cours, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 3.7 - Superficie et quantité de produite de vignoble

Année	Superficie (Ha)	Production (Hl)	Exportation (Hl)
1921	168 724	7 034 267	-
1924	180 757	10 141 589	7 394 048
1927	207 367	8 402 618	7 121 531
1930	234 916	12 821 141	10 939 434
1934	373 292	16 631 032	11 652 304

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.163.

Cette extension se fait parallèlement à une concentration progressive de la propriété du vignoble.²

Tableau 3.8 - Structure de la production viticole (1933)

Nombre de vigneron	%	Production (Hl)	%
3 304	28,14	126 000	0,79
1 327	11,03	198 000	1,24
949	8,06	240 000	1,51
733	6,22	261 000	1,64
2 268	19,31	1 455 000	9,11
1 374	11,70	1 973 000	12,45
1 149	9,78	3 518 000	22,19
420	3,56	2 336 000	18,12
175	1,48	725 000	4,58
30	0,24	878 000	5,54
21	0,16	434 000	2,73
6	0,05	3 174 000	20,01
Total	11 756	15 857 000	

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.164.

¹ - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.38.

² - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.157.

Ce tableau indique que 652 vignerons soit 5,5 % de nombre global réalisent 51 % de la portion. Au bas de l'échelle, 6 313 vignerons, soit 53 %, réalisent seulement 5,2 % de la production. Cette concentration de la propriété est bien entendu une concentration des profits. De même, le développement des plantations viticoles s'est accompagné de la création d'un nombre important de caves coopératives. En 1926, les 67 caves en exploitation, avait reçu de la colonie 10 millions d'avance à 2 % et 2,8 millions de francs de subvention. En 1933, les caves au nombre 166, ont reçu 63,03 millions d'avances à 2 % et 12,5 millions de subventions.¹

Cet apport financier considérable a donné un grand essor au vignoble dont la superficie double pratiquement en 7 ans, de 1927 à 1934. Plus encore, les viticulteurs européens poussent les petits et moyens propriétaires algériens à planter de la vigne, dans le but d'en réaliser eux-mêmes la commercialisation. Mais ce développement considérable des plantations créé les conditions de la crise de surproduction qui suivire dont le plus direct sera la stagnation des superficies, des rendements et de la production pendant trente ans.²

1.2.2. Les différents secteurs

Il s'agit essentiellement des cultures intensives maraichères, fruitières ou industrielles. Ainsi pour la pomme de terre, la production moyenne passe de 401.000 quintaux en 1916-1920, à 617.000 en 1921-1926 et 819.000 en 1926-1930. La culture des primeurs est le champ idéal d'accumulation du capital de la moyenne bourgeoisie européenne. La production des agrumes connaît un développement prodigieux mettant à profit les travaux publics d'irrigation. En 1929, on estime à 8.800 hectares la superficie qui lui est consacrée. Ainsi l'exportation des agrumes passent de 116.000 quintaux en moyenne à 225.000 quintaux. Enfin, à cette période on assiste à un développement considérable de la culture du tabac ; entre 1916 et 1920, la superficie était de 16.500 hectares pour une production de 174.000 tonnes et une exportation de 122.110 tonnes, pour la période 1921-1925, était respectivement 21 810 h, 208 000 t, 161 460 t, et la période 1926-1930, 24 490 h, 224 000 t, 197 950 t.³

À noter, que cette progression est réalisée aux deux tiers par des algériens selon un système proche du métayage appelé khadara⁴. Le khadara a droit à la moitié du produit de la

¹ - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.45.

² - Ageron Charles-Robert, (2010), *Op. Cit.*, p.56.

³ - Bennachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.168.

⁴ - Smati Mahfoud, *Op. Cit.*, p.46.

vente des tabacs récolté. Ce qui est intéressant pour la production, c'est de disposer d'une force de travail quasi gratuite (travaux accomplis par les femmes, les enfants du planteur). Nous sommes donc, en présence d'un capitalisme formel imposé par les conditions technique de production.

Au total l'accumulation du capital dans la période 1919-1930 repose essentiellement sur deux secteurs : la viticulture et la céréaliculture malgré l'apparition d'autres cultures et le développement minier.

1.2.3. Soutien financier de l'État et hégémonie politique de la bourgeoisie coloniale

Après la crise économique des années 1890 qui avait vu l'emprise du capital financier sur le capital productif agraire. Le crédit agricole mutuel était créé pour accompagner le secteur agricole dans sa quête de développement. Les caisses régionales accordent du crédit aux caisses locales qui les distribuent des prêts à court terme et des avances à long terme aux exploitants agricoles. L'État quant à lui, intervient plus systématiquement pour faciliter le réescompte du papier agricole auprès de la banque d'Algérie et aussi pour le financement à long terme. De ce système allaient surtout profiter les sociétés coopératives dont le nombre allait conséquemment s'accroître durant cette période¹.

A partir 1923, l'ensemble du système de financement est réorganisé dans le sens de l'accroissement de ses capacités financières : création d'un fonds de dotations de crédit agricole, centralisation au niveau budgétaire l'ensemble des fonds mis à la disposition de l'agriculture, création d'une caisse foncière agricole pour le long terme².

Ainsi progressivement la bourgeoisie coloniale est parvenue à mettre en place un système de financement qui lui assure la disposition de fonds budgétaires importants à faible coût. On peut mesurer les résultats du soutien multiforme de l'État par l'aide financière en examinant la croissance du nombre de coopérative.³

¹ - Vatin Jean-Claude, *Op. Cit.*, p.122

² - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.176.

³ - Vatin Jean-Claude, *Op. Cit.*, p.125.

Tableau 3.9 - La croissance du nombre de coopérative agricole (1933)

Unité : millions de francs

Types	Nombre	Avances reçues	Subventions
Docks à céréales	25	14,3	7,1
Docks à tabacs	3	5,4	2,7
Caves coopératives	166	63,03	12,5
Société de mat. agricoles	101	8,3	2,02
Sociétés diverses	36	15,1	1,58
Totaux	331	106,2	26

Source : Exposé de la situation générale de l'Algérie en 1933, citée par Benachenhou, *Op. Cit.*, p.179.

L'ensemble du système de financement mis en place semble avoir profité essentiellement aux européens et parmi eux la fraction dominante du capital colonial. Rarement la bourgeoisie n'exprimé aussi clairement dans les faits son hégémonie politique.

2. La ségrégation économique

Selon Benachenhou¹ : « L'exclusion des algériens du bénéfice du système de financement est reconnue par ses organisations mêmes. En 1898 le directeur de la Banque de l'Algérie résume clairement la situation.

« Il ne faut espérer, affirme-t-il, que le crédit aille jamais aux indigènes, étant donné l'absence irréparable de garantie à laquelle on se heurte dans cette classe d'emprunteurs. En dehors de ce qu'ils peuvent présenter à l'hypothèque, quand ils sont détenteurs de titres de propriété privée, ils n'ont rien à offrir au crédit, pas même l'honnêteté.

« Trente année plus tard, violette gouverneur pouvait écrire : Pour les indigènes, la situation est infiniment plus grave car beaucoup de société de crédit mutuel les ignorent, disons donc plus simplement que le crédit agricole est pratiquement inexistant. »²

L'examen de la structure des recettes révèle l'emprise de la bourgeoisie coloniale sur le budget puisque celle-ci parvient à se soumettre à la pression fiscale pour la faire peser sur la masse de la population algérienne. L'examen de trois budgets, ceux de 1907, de 1914 et de 1921 peut nous révéler cette situation d'oppression financière dans laquelle la bourgeoisie agraire maintient le peuple algérien.

¹ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.210.

² - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.72.

Tableau 3.10 - Structure des recettes de la bourgeoisie coloniale (1907-1914-1921)

Unité : millions de Francs

	1907	1914	1925
Total des recettes ordinaire	88,2	126	386,4
Total des impôts et revenus	47	70	326,7
Impôts directs et pourcentages	13 - 23 %	8,2 – 13 %	80,3 – 25 %
Impôts indirects et pourcentages	28,2 - 62 %	41,8 – 66 %	182-56 %
Impôts sur la fortune et pourcentages	5,8 – 15 %	13,7 % - 21 %	63 – 19 %
Emprunts	6,5	21,9 %	36,5
Fonds de réserve	5	6	5

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.186.

Ce tableau montre que la bourgeoisie coloniale tout en maîtrisant, grâce à la propriété des moyens de production, une fraction croissante des revenus, a pu se libérer de la charge fiscale puisque l'impôt sur le revenu représente une faible part de la totalité des recettes fiscales. Grâce à son hégémonie politique, la bourgeoisie coloniale a pu systématiquement minimiser l'assiette de l'impôt et son taux. Il suffit de comparer pour une même période, les taux pratiqués en France et Algérie d'une part, et l'écart entre la valeur locative fiscale des immeubles et leur valeur réelles.¹

Tableau 3.11 - Impôt direct en Algérie et en métropole entre 1907 et 1925

	Propriété bâties	Propriété non bâties	Bénéfice Agricole	Bénéfice Commerciaux	Bénéfice non commerciaux
Algérie	5 %	5 %	3,5 %	3,5 %	3 %
France	12 %	12 %	7,2 %	9,6 %	7,2 %

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.186.

En métropole, à cette époque, des mesures d'exonération bénéficient aux petits producteurs marchands, consolidant ainsi l'alliance de classe entre la bourgeoisie et la paysannerie parcellaire ; en Algérie, où cette alliance n'a aucune raison d'être, la paysannerie parcellaire n'est absolument pas exemptée d'impôt. Tout exploitant agricole, propriétaire ou non est astreint à l'imposition foncière et à l'impôt sur les bénéfices agricoles. Aucune exemption n'étant admise. Ainsi, sur les 644 443 paysans astreints aux impôts sur les bénéfices

¹ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.186.

agricoles contre 696 100 en France où la paysannerie est beaucoup plus nombreuse, la terre plus fertile mais où l'on pratique l'exonération et l'abattement.¹

De fait, la masse de la population algérienne est frappée plus encore à travers les impôts sur la dépense. Ceux-ci constituant près des deux tiers des recettes fiscales sont l'instrument idéal d'oppression fiscale sur les couches les plus pauvres de la population ; en diminuant le pouvoir d'achat des masses, ils activent le processus de prolétarianisation. Du fait de la prépondérance numérique des algériens et malgré leur faible niveau de vie, ces impôts sont acquittés en grande partie par eux : on estimait leur contribution à 55 % vers 1930. De plus, ces impôts connaissent la progression la plus forte.²

Enfin, la faible part des impôts sur la fortune reflète elle aussi, l'emprise de la bourgeoisie sur l'appareil politique. L'analyser des parts respectives des impôts acquittés par les habitants des campagnes est la suivante :

Tableau 3.12 - La part des algériens dans les impôts directs (1907-1913-1921)

Année	Part des algériens dans le total des impôts	Part dans les impôts directs	Part dans les impôts sur la dépense
1907	45 %	70 %	26 %
1913	41 %	66 %	26 %
1921	27 %	16 %	28 %

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.189.

La politique des emprunts a, durant, toute la période, reçu l'approbation et le soutien de toutes les fractions de la classe dominante : la fraction dominante de la bourgeoisie agraire l'approuve parce qu'elle conditionne l'allègement de la fiscalité et permet les grands travaux nécessaires à l'accumulation du capital. Enfin le capital industriel la soutient parce qu'elle lui ouvre des marchés importants, dans le secteur du bâtiment, des travaux publics, de l'équipement ferroviaire etc...

On constate que les fonds alloués à l'administration servent en fait à maintenir les appareils de reproduction des rapports de production, on se rend compte à quel point le budget

¹ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.187.

² - Isnard Hildebert. IV. Vigne et colonisation en Algérie (1880-1947). In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 2e année, N. 3, 1947. pp. 288-300, p. 293- doi : 10.3406/ahess.1947.3303
URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1947_num_2_3_3303

est accapare par la classe dominante soit pour réprimer, à travers l'administration, soit pour servir ses intérêts économiques : entretien de routes, de ports, subventions de toutes sortes.

La structure des dépenses pour cette période concernent surtout les voies de communications (routes, ports, aérodromes, chemins de fer), les PTT, la construction de barrages. Les dépenses de colonisation sont consacrées à l'installation des colons sur les lots concédés gratuitement par l'administration. On constate la faible part consacrée aux investissements dits sociaux tels qu'écoles, hôpitaux, etc... Ce qui exprime cette faiblesse, c'est la répression politique exercée sur les masses algériennes obligées de participer largement au budget de l'État mais presque totalement exclues du bénéfice des dépenses publiques. Celles-ci sont orientées, comme on l'a vu, vers la satisfaction des intérêts de la classe dominante par la réalisation de travaux collectifs nécessaires à l'accumulation du capital. On a pu évaluer l'importance des fonds publics qui ont été consacrés à cette tâche entre 1900 et 1948.¹

Pour la période 1901 à 1948, le total des investissements civils publics se montent à 490 milliards de francs en 1950 répartis comme suit ²:

Moyens de communication	336 milliards
Colonisation, hydraulique, agriculture	61 milliards
Recherches minières et équipement électrique	20 milliards
Habitat et urbanisme	14 milliards
Équipement social, culturel, administratif	40 milliards
Grands travaux	10 milliards

A ces investissements, on doit ajouter 55 milliards réalisés par les collectivités locales dont nous avons analysé la destination.

Quelques remarques sont nécessaires :

- en premier lieu la moyenne annuelle des investissements est de 11,5 milliards par an c'est-à-dire environ six fois plus que dans la période 1830-1900. On voit clairement que le

¹ - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.82.

² - Marseille, Jacques, Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce - Bairoch Paul, Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, Année 1988, Volume 43, Numéro 1, p. (144-147), p.146.
URL : http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1988_num_43_1_283477_t1_0144_0000_003

développement de l'accumulation du capital à imposer aux finances publiques une charge de plus en plus importante.

- le financement de cet investissement public a été fait par des ressources fiscales algériennes : 187 milliards par des emprunts dont les annuités sont couvertes par le budget : 265 milliards par des subventions, prêts et avances de la Métropole pour : 38 milliards.

Le budget algérien a donc participé soit directement soit par annuités d'emprunts à courir, à concurrencé de 86 % de cet effort d'équipement ; la Métropole directement pour 14 %. Ces chiffres prouvent que l'équipement public en Algérie a été réalisé sur ressources fiscales c'est-à-dire grâce à l'oppression financière à laquelle était soumise la population algérienne la plus pauvre.¹

2.1. Le développement des processus d'accumulation primitive

De 1880 jusqu'à 1930, parallèlement à l'accumulation du capital, se développent des processus d'accumulation primitive du capital c'est-à-dire de séparation des producteurs d'avec leurs moyens de production et d'accès à ceux-ci par les capitalistes : production de force de travail libre et expropriation vont de pair. Il convient d'analyser les rapports entre ces deux types de processus : durant la période précédente, de 1830 à 1880, l'accumulation primitive précède nécessairement l'accumulation du capital ; à partir de 1880 c'est l'accumulation du capital elle-même qui détermine l'extension des processus d'accumulation primitive².

L'accès à la terre devient une contrainte de l'accumulation du capital ainsi que la disponibilité de la force de travail à prix réduit. Inversement, les crises de l'accumulation du capital produisent généralement un arrêt sinon un ralentissement des processus d'accumulation primitive.³

Il s'opère ainsi une inversion des rôles. Durant cette période, on se trouve en présence de trois processus liés d'accumulation primitive du capital : le premier est toujours le fait des lois foncières ; le second est réalisé par l'usure, le troisième est déterminé par l'emprise du capital

¹ - Marseille, Jacques, *Op. Cit.*, p.147.

² - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.200.

³ - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.45.

commercial sur la paysannerie parcellaire. On doit enfin signaler la destruction de l'artisanat réalisée systématiquement à cette époque.¹

Durant la période de 1880 à 1930, les phases de développement du capital se sont traduites par une extension du processus d'expropriation de la paysannerie mais qu'inversement les phases de crise de l'accumulation sont marquées par un ralentissement des processus d'expropriation au moins tels qu'on peut les saisir à travers les statistiques relatant les ventes de terres des algériens aux européens et inversement. Avant de les examiner, rappelons la législation foncière qu'il les a rendus possibles ou renforcés.²

Les exigences de l'accumulation du capital qui, comme on l'a vu, se développe rapidement à partir de 1880, détermine le vote de plusieurs lois foncières pour accélérer l'expropriation des producteurs directs et l'accès à la terre pour la bourgeoisie. Les lois du Senatus Consulte de 1863, le séquestre de 1871 et la loi Warnier, vont constituer un arsenal juridique puissant mis entre les mains de la bourgeoisie à cet effet³.

La volonté de déposséder les producteurs au profit des colons était clairement exprimée à un moment où le capitalisme triomphant ne prenait même pas la précaution d'être discret. Ainsi, la loi du 16 Février 1897, apparaît comme un moyen rapide pour développer le processus de francisation des terres c'est-à-dire ce processus se fait qu'au profit des acheteurs européens. Ainsi, tout algérien, qu'il veuille vendre à un européen ou à un autre algérien, qu'il veuille seulement contracter une dette en donnant sa terre en gage, ou qu'il veuille « franciser » son droit de propriété, pourra obtenir après enquête la délivrance d'un titre de propriété constatant son droit de propriété, en territoire « arch » aussi bien qu'en territoire « melk ». Cette loi a une importance considérable.⁴

En premier lieu, elle élargit les bases de l'usure en lui donnant la possibilité de prendre la terre comme gage. Elle multiplie les possibilités d'achat pour les européens, mais suivant son importance résulte de la possibilité d'aliéner la terre au profit d'autres algériens ; Les usuriers,

¹ - Rousset Paul, « Emigration – Paupérisation et Développement du capitalisme d'État en Algérie », Éditions Contradictions, Bruxelles, 1973. p.13.

² - Rousset Paul, *Op. Cit.*, p.14.

³ - Botems, Claude, *Op. Cit.*, p.252.

⁴ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.* , p.202.

les commerçants, enrichis, vont pouvoir accéder à la terre en expropriant d'autres algériens et ceci de la manière la plus légale du monde.¹

Tableau 3.13 - Superficie des propriétés francisées suivant l'état d'exécution du 31 décembre 1927

Enquête requises		Nombre d'enquêtes suivies d'homologation	Superficie des immeubles pour lesquels des titres de propriétés individuelles ont été délivrés à la suite d'enquêtes partielles					
Nombre d'enquêtes	Superficie des terrains visés par les demandes d'enquêtes (Hectares)		Melk (hect.)	Arch (hect.)	Domaine public (hect.)	Domaine de l'État (hect.)	Domaine communal (hect.)	Total (hect.)
14.591	1.502.733	9.191	26.323	552.697	22.689	56.565	10.739	904.013
		814.020						

Source : Benachenhou, *Op. Cit.* , p.205.

Par ce biais, la bourgeoisie agraire algérienne se développe. Son renforcement est comme on le voit entièrement lié au développement du capitalisme colonial. Tirant le maximum de profit de l'introduction des rapports marchands dans les campagnes algériennes, favorisée par la politique administrative de la France en Algérie, elle constitue pour le moment une base économique propre en liaison avec le développement de l'accumulation du capital.

Pour la période 1880 à 1934, des statistiques relatant les ventes des algériens aux européens et inversement, puisque à partir du 1 janvier 1877, face à l'extension du nombre de transactions, l'administration coloniale a été amenée à publier annuellement des chiffres.

Pour la période 1877 à 1897, le tableau suivant a été établi.

¹ - Vatin Jean-Claude, *Op. Cit.*, p.134.

Tableau 3.14 - Structure des transactions immobilières intercommunautaires entre 1877-1898

Année	Immeubles ruraux vendus par les indigènes au européens		Immeubles ruraux vendus par les européens aux indigènes	
	Superficie (hectares)	Prix (francs)	Superficie (hectares)	Prix (francs)
1877	22.194	1.746.567	2.520	383.190
1878	11.288	1.203.652	2.848	501.489
1879	18.129	2.157.053	4.164	1.241.661
1880	10.143	2.477.791	2.917	495.943
1881	54.184	4.067.117	1.171	577.502
1882	29.093	4.176.984	2.465	734.549
1883	64.375	5.569.744	3.951	893.282
1884	32.713	2.967.759	3.705	986.879
1885	21.557	2.898.941	1.602	605.023
1886	13.404	1.947.414	5.037	990.739
1887	13.641	2.287.298	5.013	822.470
1888	15.576	1.764.933	5.073	762.150
1889	13.641	1.852.044	23.234	1.109.452
1890	19.683	2.296.003	6.463	939.663
1891	13.404	1.751.919	10.458	1.423.024
1892	17.806	2.488.658	8.868	1.186.620
1893	32.102	2.987.870	5.423	1.098.077
1894	23.133	2.112.415	5.061	672.884
1895	21.796	2.318.931	6.250	1.077.102
1896	18.643	1.817.583	6.619	955.862
1897	31.472	2.478.747	6.381	1.053.394
1898	27.429	3.165.876	10.140	1.571.511
Totaux	563.762	56.495.302	131.374	20.087.471

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.210.

On constate que le développement de l'accumulation du capital dans la viticulture a été accompagné d'une extension rapide des achats faits par les Européens entre 1880 et 1884.

Ce mouvement ascensionnel est interrompu à deux reprises en 1885, 1887 puis en 1894. Ces reculs correspondent aux deux crises de 1885-1887 et 1893-1894 dans la viticulture. Pendant toute cette période, c'est l'accumulation du capital dans la viticulture qui détermine le rythme des achats effectués par les Européens. En effet durant toute cette période la céréaliculture est en crise avec un recul des superficies emblavées entre 1885 et 1894, et une reconversion du capital dans le vignoble.

La deuxième remarque est que, la céréaliculture étant en crise permanente, toute crise dans la viticulture est accompagnée d'un mouvement rapide de vente aux Algériens. Ainsi si l'on compare les deux décennies 1879-1888 et 1889-1898, on constate que durant la première, la moyenne annuelle achetée par les algériens était de 3.373 hectares à 222,2 frs l'hectare ; durant la seconde la moyenne annuelle achetée par les algériens monte à 9.090 hectares à 122,03 l'hectare. La chute de la valeur moyenne de l'hectare indique la crise dans les valeurs moyenne de l'hectare indique la crise dans les transactions et au-delà de l'accumulation du capital.

La troisième remarque a trait à la valeur moyenne des hectares achetés ou vendus. Il est clair qu'elle reflète, à côté du mouvement d'accumulation, des mouvements spéculatifs réalisés par les européens. Achat en vue de revendre à prix supérieur. En 1880 et 1890, les européens achètent l'hectare à 96,5 frs en moyenne mais le vendent à 222,5 frs en moyenne.

La spéculation foncière continue à être un domaine d'accumulation du capital souvent plus rentable que la production elle-même. Parallèlement, les ventes aux algériens s'effectuant a un prix important, il est clair que l'accès à la terre épuisé ou entame largement les capacités financières de l'acheteur algérien, phénomène qui va freiner l'équipement et la modernisation des terres achetées. C'est un point à voter pour (analyse des formes de l'accumulation du capital.¹

Tableau 3.15 - Structure des transactions immobilières intercommunautaires entre 1899-1908

Année	Immeubles ruraux vendus par les indigènes au européens		Immeubles ruraux vendus par les européens aux indigènes	
	Superficie (hectares)	Prix (francs)	Superficie (hectares)	Prix (francs)
1899	27.399	3.085.079	12.968	2.268.139
1900	25.726	2.652.779	7.568	1.400.742
1901	23.105	2.267.731	12.239	1.970.149
1902	11.865	1.642.011	15.292	2.797.203
1903	17.224	2.417.068	19.010	3.551.517
1904	20.365	2.630.976	14.629	3.092.986
1905	30.731	3.214.852	9.822	2.273.139
1906	30.771	3.124.903	13.881	3.151.986
1907	40.250	4.902.116	8.927	2.663.629
1908	49.990	5.472.780	11.458	2.717.839
Totaux	277.428	31.329.295	125.794	25.887.329

¹ - Vatin Jean-Claude, *Op. Cit.*, p.101.

Tableau 3.16 : Structure des transactions immobilières intercommunautaires entre 1908-1914

Année	Immeubles ruraux vendus par les indigènes aux européens		Immeubles ruraux vendus par les européens aux indigènes	
	Superficie (hectares)	Prix (francs)	Superficie (hectares)	Prix (francs)
1909	61.606	9.942.512	11.551	2.908.398
1910	66.801	9.291.173	12.137	3.787.015
1911	67.481	11.485.501	14.240	5.265.905
1912	76.365	12.670.472	13.021	5.914.947
1913	68.636	9.398.031	19.443	7.109.256
1914	41.859	6.484.288	9.561	3.898.879
Totaux	382.748	59.271.977	79.953	28.884.400

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p. 212-213

Le premier constat dans l'analyse de ces deux tableaux, c'est que la céréaliculture est sortie provisoirement de la crise grâce aux nouvelles techniques dans l'agriculture. Les chiffres ascensionnels des achats effectués par les européens sont interrompus en 1902-1903 par les effets de la crise de mévente de vin en 1901 et le poids énorme de la dette hypothécaire qui pèse sur l'agriculture coloniale à cette époque.

On constate par ailleurs que la crise Viticole des années 1904-1908, crise profonde, ne modifie pas la tendance des achats. L'explication en est que cette crise dans la viticulture a été largement compensée par la croissance prodigieuse de l'accumulation du capital dans la céréaliculture dont les superficies emblavées par les européens passent, rappelons-le de 532.091 hectares à 752.750 hectares entre 1900 et 1910¹.

Les achats effectués par les algériens durant cette période, soit 205.000 hectares entre 1900 et 1914, révèle la différenciation sociale qui s'opère au sein de la population algérienne. Tandis que la paysannerie, ruinée par l'usure et les lois foncières, cède progressivement une forte quantité de terres aux européens, des algériens enrichis par l'usure², le commerce, par l'exploitation de paysans au sein d'associations diverses dont le khammessat est le plus typique, mettent à profit les crises de l'accumulation du capital ou simplement les effets de la concentration foncière au sein de la propriété européenne pour s'accaparer des terres.³

¹ - Rousset Paul, *Op. Cit.*, p.24.

² - Rousset Paul, *Op. Cit.*, p.38.

³ - Benachenhou A., (2010), *op.cit.*, p.214.

Encore une fois insistons sur cette liaison intime entre l'accumulation du capital colonial et la naissance et le développement d'une bourgeoisie foncière algérienne.

Tableau 3.17 - Structure des transactions immobilières intercommunautaires entre 1915-1919

Année	Immeubles ruraux vendus par les indigènes au européens		Immeubles ruraux vendus par les européens aux indigènes	
	Superficie (hectares)	Prix (francs)	Superficie (hectares)	Prix (francs)
1915	10.144	2.069.774	3.499	1.369.129
1916	14.930	4.021.152	7.263	3.640.925
1917	19.961	6.486.038	8.379	5.067.521
1918	16.839	8.840.087	20.315	14.646.895
1919	19.089	13.526.829	40.152	30.520.840
Totaux	80.963	34.943.880	79.608	55.245.310

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.215

Tableau 3.18 - Structure des transactions immobilières intercommunautaires entre 1920-1934

Année	Immeubles ruraux vendus par les indigènes au européens		Immeubles ruraux vendus par les européens aux indigènes	
	Superficie (hectares)	Prix (francs)	Superficie (hectares)	Prix (francs)
1920	35.258	24.342.047	30.131	28.691.016
1921	36.173	15.792.488	20.879	16.500.575
1922	29.538	16.431.801	18.029	15.403.304
1923	27.175	16.849.191	18.880	16.431.129
1924	27.789	16.881.399	29.077	29.353.667
1925	23.817	20.596.890	17.681	20.844.640
1926	33.054	32.063.934	30.704	42.708.796
1927	31.005	33.762.683	22.468	40.801.001
1928	27.646	39.247.733	17.192	45.331.082
1929	21.232	39.942.562	17.732	46.485.574
1930	17.397	39.673.780	13.615	36.632.412
1931	16.775	37.470.174	10.097	30.006.364
1932	26.038	48.553.159	6.833	22.081.109
1933	29.492	51.894.637	12.027	35.606.220
1934	28.932	41.139.418	7.583	15.445.377
Totaux	352.897	380.607.841	252.325	400.275.674

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.215

Durant les deux dernières années de la guerre, on voit s'accélérer brutalement les ventes des européens aux algériens. Nous avons vu précédemment quels étaient les algériens favorisés par la guerre : gros propriétaire fonciers enrichis par la situation de pénurie, commerçants enrichis par la spéculation sur les produits agricoles comme sur les produits manufactures, trafiquants de toutes sortes mettant à profit l'isolement économique des différentes régions et la pénurie de différentes catégories de produits.¹

Enfin pour la période 1920-1934, le Système de financement de l'agriculture et le développement prodigieux du crédit à court terme créent autant de facilités à l'accumulation du capital. Parallèlement, on assiste à un développement des ventes des européens aux algériens. Les milliers d'hectares achetés par les algériens consolident sérieusement la propriété de la bourgeoisie foncière algérienne.²

Les ventes des terres aux européens ont été rendues possibles par la succession d'une série de mauvaises récoltes à partir de 1920 qui va affaiblir la paysannerie algérienne. Mais inversement ce fait même prouve que les terres des européens n'ont pu être achetées par la paysannerie algérienne elle-même. Il est fort probable que les achats aux européens sont effectués par une bourgeoisie citadine qui désire placer son argent en terres étant données les limites de son accumulation dans les villes. Aussi bien, cette propriété foncière citadine ne va pas manquer d'influencer idéologiquement, économiquement et politiquement les campagnes.³

Au niveau économique surtout, le transfert de valeur va s'opérer vers les villes dégradant ainsi les conditions de la reproduction dans les campagnes. Mais aussi, le capitalisme agraire va prendre une forme particulière en liaison avec le contrôle citadin de la propriété. Au total, vers les années 1930, voici le résultat du processus d'expropriation après un siècle de colonisation.⁴

¹ - Benachenhou A., (2010), op.cit. , p.216.

² - Rezig Abdelouahab, *Op. Cit.*, p.107.

³ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.217.

⁴ - Liabes, Djillali, « Capital Privé et patrons d'industrie en Algérie 1962-1982 », Edition CREA - Alger, 1984, p.180.

Tableau 3.19 - Structure des transactions immobilières intercommunautaires d'avant 1877 et jusqu'à 1934

Année	Immeubles ruraux vendus par les indigènes au européens		Immeubles ruraux vendus par les européens aux indigènes	
	Superficie (Ha)	Prix (francs)	Superficie (Ha)	Prix (francs)
Avant 1877	54.994	-	31.878	-
De 1877 à 1898	563.762	56.495.302	131.374	20.087.471
De 1899 à 1908	277.428	31.329.295	125.794	25.887.329
De 1909 à 1914	382.748	59.271.977	79.953	28.884.400
De 1915 à 1919	80.963	34.943.880	79.608	55.245.310
De 1920 à 1934	352.897	380.607.841	250.325	400.275.674
Totaux	1.712.792	562.648.295	698.932	530.380.184

Source : Calvelli, *Op. Cit.*, citée par Benachenhou, *Op. Cit.*, p.217

2.2. Le processus de libération de la force de travail.

Ce processus de libération de la force de travail à une forme liée au processus d'expropriation : en général, lorsque l'expropriation se réalise au profit des algériens, les paysans expropriés sont maintenus sur leur terre comme khammès, ou métayers au cinquième. Ceux des paysans expropriés qui ne sont pas maintenus sur la terre deviennent ouvriers journaliers ou chômeurs ; on voit apparaître dans les campagnes algériennes les paysans sans terre mais aussi les paysans sans terre et sans travail. Les statistiques apparaissent dans le tableau suivant :

Tableau 3.20 - Répartition de la population agricole algérienne

Propriétaires	Ensemble (femmes, hommes et enfants) 1.768.000	% dans la population agricole 54,7 %	Actifs 620.899	% dans la population active 54,7 %
Fermiers	107.499	3,3 %	37.455	3,3 %
Khammès	998.935	30,9 %	350.715	30,9 %
Ouvriers	356.128	11,02 %	151.108	11,02 %
Totaux	3.230.647	100 %	1.135.166	100 %

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.218

En 1914, la différenciation sociale s'accroît parmi les algériens. La population agricole totale algérienne est 3.605.459 dont : propriétaires, 1.775.603, soit 48,6 %, fermiers 107 637 soit 3,5 %, khammès 1.147.476 soit 31,4 %, ouvriers 598.743 soit 6,4 %¹.

Donc, si la colonisation s'est emparée de 3.362.000 hectares, elle en a par contre, revendu de 900.000 hectares aux algériens. Cette situation est due aux crises économiques et la stratégie du capital commercial algérien. Mais l'appropriation des terres par les algériens eux-mêmes a suivi d'autres voies qu'il conviendra d'identifier. Comme suite :

- La forte proportion des propriétaires, soit 54,7 % ne représente pour en grande partie que de très petites terres de moins de 10 hectares. L'effet décisif de l'application des lois foncières a été le morcellement prodigieux de la propriété, le développement de la paysannerie parcellaire. Le résultat en est que cette paysannerie pauvre, déjà majoritaire en 1900 au sein de la paysannerie algériennes, va être obligée, pour réaliser la reproduction de sa force de travail, de chercher du travail chez les propriétaires fonciers colons ou algériens. Elle entre ainsi en concurrence avec la paysannerie sans terre.

- La forte proportion des khammès est l'indice décisif d'une grande privatisation des terres entre les mains de propriétaires algériens. Quoique, comme on le montrera, les colons avaient depuis longtemps eu recours à ce type de contrat d'exploitation, il n'en reste pas moins qu'il constitue le type même du système de rapports de production au sein de la population agricole algérienne.

- La faible proportion d'ouvriers journaliers, qui ne sont pas tous des travailleurs salariés permanents, marque clairement que la dépossession des travailleurs ne s'est pas traduite très rapidement par l'apparition en Algérie d'un capitalisme agraire très dynamique. Il nous faudra en établir les raisons.

À travers la parcellarisation des terres par leur francisation et l'affaiblissement conséquent des bases de la paysannerie, le paysan parcellaire voit son existence menacée par les aléas climatiques et sa propriété menacée par la pression fiscale. L'usure va trouver un terrain favorable à son développement ; elle va profiter aussi bien aux Algériens qu'aux Européens.²

¹ - Vatin Jean-Claude, *Op. Cit.*, p.163.

² - Vatin Jean-Claude, *Op. Cit.*, p.164.

Les procédés usuraires sont ceux-là mêmes que nous avons déjà exposés : rahnias, t'senias entre Algériens,, prêts sur hypothèques au profit des européens. Entre algériens, les pratiques de rahnia, de t'senia¹ se développent à la suite de prêts usuraires : l'emprunteur cède matériellement sa terre comme gage et ne peut généralement pas la récupérer. A partir de 1920, la paysannerie algérienne assiste à une dévalorisation de son produit en liaison avec la surproduction mondiale de céréales et la croissance de la production des européens elle-même. Aussi bien voit-elle s'accroître la précarité de sa situation qu'aggravent les mauvaises récoltes.

La plupart des grandes fortunes foncières des indigènes ont une origine semblable. Un indigène se rend acquéreur d'une part dans une propriété indivise, ou s'y installe comme créancier rahnitaire d'un des copropriétaires. Peu à peu, il étend le cercle de ses opérations aux voisins et arrive progressivement à éliminer tous les anciens occupants, moyennant des avances insignifiantes. Quand il a ainsi réuni entre ses mains la majorité des terres qu'il convoitait, il en poursuit la vente, grâce à la connivence ou à la bienveillance intéressée d'un cadî et s'en fait déclarer seul adjudicataire pour le même prix qu'il a avancé sur elle².

La pratique de la rahnia et de la tsenia n'a pas épargné les terres, inaliénables en principe avant leur francisation par enquêtes partielles. Mais précisément les usuriers vont précipiter le mouvement des enquêtes partielles comme le leur en donna le droit la loi de 1897. Enfin les titulaires de postes administratifs vont eux-mêmes développer le processus de l'usure et de l'expropriation de la paysannerie. Ainsi, révélant l'ampleur de cette emprise, une circulaire du Gouverneur général du 15 juin 1906 est venue décider Qu'à l'avenir tous les fonctionnaires et agents indigènes, magistrats, officiers ministériels, instituteurs musulmans, agents du culte musulman ne pourront en aucun cas et sous aucune forme, pratiquer la rahnia au lieu de leur résidence ou dans la circonscription où ils exercent leurs fonctions.

Au total, les observateurs admettent que l'introduction de la vie économique moderne dans la société indigène y a produit son effet habitue. Elle a brisé les cadres anciens et rompu l'équilibre traditionnel. L'effondrement de toutes les fortunes historiques sous le poids réuni de charges trop lourdes, de prodigalités puériles et d'incapacité financière. Transformation en prolétariat d'une partie, malheureusement notable, de la petite propriété, absorbée par les usuriers, notamment les rahnitaire, formation rapide de fortunes nouvelles nées du négoce, de

¹ - Vatin Jean-Claude, *Op. Cit.*, p.122.

² - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.222.

l'économie, des avances à gros intérêts, et qui consistent sur certains points à la constitution de grands domaines ou de fortes réserves de capitaux : tels sont les aspects économiques notoires qu'offre, dans ces dernières années, la société indigène.

En Algérie, l'extension de la sphère de la circulation, la croissance des exportations déterminent une orientation générale de la production vers l'échange. Le propriétaire foncier même en recourant au khammessat, a pour objectif la vente de la production et par ce biais le gain monétaire. Contrairement au seigneur Modal, le propriétaire n'affecte pas le produit du surtravail à la consommation somptuaire ou à la guerre privée mais à acheter de nouvelles terres ou à investir dans le commerce urbain. Au total le procès de production est orienté vers la valorisation du capital et son accumulation. De ce point de vue, le processus économique global est de type capitaliste mais, en sens inverse, la force du travail n'est pas salariée et les moyens de travail restent archaïques. Le procès de production n'est que formellement capitaliste. Nous sommes en présence d'un capitalisme formel. Le capitalisme formel constitue le type d'articulation entre le capitalisme et l'agriculture dite « traditionnelle »¹.

2.3. L'emprise du capital commercial sur la paysannerie.

La commercialisation du produit, rendue nécessaire par le poids fiscal considérable qui pose sur la paysannerie parcellaire et la nécessité de recourir à l'achat monétaire de certains produits (sucre, thé, etc.) est opérée selon une division du travail qui fait intervenir successivement les commerçants algériens et le capital commercial étranger. Ainsi, pour certains produits se généralisent des pratiques de ventes de récoltes sur pieds

Quelques fortunes algériennes atteignent la grandeur de celles des européens, mais elles sont rares, comparativement.

Ainsi, en 1927, on constate que sur 19 gros négociants en huiles d'olives et fabricants, il existe un seul algérien, Tamzali². Parmi les producteurs exportateurs de dattes, nous trouvons la même situation : un algérien (le même) pour 8 européens. Les négociants en graines, en fruits et légumes sont dans leur totalité des européens. Cette situation n'exclut pas bien entendu que les commerçants algériens jouent le rôle de relais. Mais il est incontestable que le capital commercial est largement concentré entre les mains des européens. Plus encore, les sociétés

¹ - Rousset Paul, *Op. Cit.*, p.58.

² - Meynier Gilbert, « L'Algérie révélée », édition Librairie Daloz, Genève, 1981, p.127.

commerciales jouent un rôle prépondérant : quels que soient les produits, il est incontestable que la part la plus forte des transactions est réalisée par des sociétés commerciales.

Ces différentes modalités de commercialisation, l'emprise du capital commercial sur les producteurs directs, la soumission de ce même capital commercial au capital productif, le rôle subordonné du capital algérien. Les commerçants algériens n'assurent que l'intermédiation entre le producteur et les grosses affaires.

Section 3 : Aux origines du capital algérien : colonisation et développement dépendant

1. Émergence de la petite bourgeoisie algérienne

Dans les années vingt, sur les mêmes bases que la bourgeoisie coloniale, un embryon de bourgeoisie algérienne se développe., il y a trois sociétés dont des bourgeois algériens possèdent tout ou partie du capital: une petite société de tourisme, Djidjelli Plage, la société des Établissements Mustapha Tamzali, transformée en société anonyme en 1924 (capital: 300 000 F.) et dont le négociant Omar Bouderra est actionnaire: c'est la seule société anonyme dans laquelle les capitaux soient exclusivement algériens. Trois ans plus tard, les Tamzali s'associent avec un autre capitaliste algérien et plusieurs européens pour fonder une société de négoce des céréales. Plusieurs bourgeois algérois figurent, dans les années vingt, au conseil d'administration de plusieurs établissements financiers : Mahfoud Zedek Ben Turki (manufacture de tabacs Abdelkader Ben Turki) siège à la Banque de l'Algérie et à la Banque Populaire et il est conseiller du commerce extérieur de la France. Hamdan Ben Redouane ("négociant en articles indigènes") est administrateur de la Banque de l'Algérie et succède à son père Youssef comme administrateur de la chambre de commerce d'Alger¹. Mais, même associée à la bourgeoisie coloniale, la bourgeoisie algérienne lui reste, en tout, subordonnée et bien moins puissante qu'elle. La plupart des entreprises algériennes restent familiales et certaines prospèrent remarquablement. Le nombre de maisons « indigènes » à faire de la publicité dans la presse jeune-algérienne est bien plus important qu'avant-guerre : à côté des Ben Turki et Ben Mouhoub (tabacs), Tamzali, Ben Brihmat (épicerie), Hammoud (limonade) naguère cités, on trouve une foule de nouveaux venus : Ahmed Gandouz (monuments funéraires, Tlemcen), Koudja Bach (sacs en papier, Alger), Boualem Hafiz (foulards, Alger), Mohammed Ladjouze

¹ - Meynier Gilbert, *Op. Cit.*, p.129.

(tabacs, Alger), Abd El Kader Ben Hadj Kaddour (louage de voitures, Alger), Hafid Mohammed Said (électricité, Alger), Mohammed Stambouli (paies, couscous, Tlemcen), Sadek Denden (imprimerie, Alger), Hamdan Hafiz (travail du bois, Alger), Moulla Khelil (tabacs, Bougie).¹

La nature essentielle de la bourgeoisie algérienne qui investit peu dans les activités de transformation. Plus encore que la bourgeoisie coloniale, elle est dans la dépendance de l'industrie et de la finance française. Le rôle, d'ailleurs bien modeste, de relais est pour elle la seule voie d'accumulation du capital. Cette accumulation est favorisée est dans la dépendance de l'industrie et de la finance française. Le rôle, d'ailleurs bien modeste, de relais est pour elle la seule voie d'accumulation du capital. Cette accumulation est favorisée par la guerre. Le boom du tabac permet à la plupart des manufactures de prospérer. Quelques-unes se modernisent et deviennent relativement importantes : outre Ben Turki et Ben Mouhoub, Bentchicou (Constantine), Ben Arbia (Blida)..². Extension et modernisation, aussi, de la minoterie et de toutes ses activités d'aval-semouleries, pâtes alimentaires dans le Constantinois, à Mostaganem, à Tiaret... C'est surtout dans l'industrie et le commerce de l'huile d'olive que s'édifient les fortunes les plus importantes. Les Tamzali dominent la production dans le département d'Alger. La guerre est pour eux une période prospère grâce au réseau serré de courriers qu'ils envoient quadriller les montagnes bordant la basse vallée de la Soummam. Ils font ainsi le trust des olives et s'installent en grand à Alger dès le lendemain de la guerre. À Tlemcen, la modernisation et l'agrandissement de l'huilerie Ben Kalfat date de la guerre. Une moyenne bourgeoisie de l'huile se fortifie en Kabylie. Elle diversifie souvent ses activités dans les différentes branches du négoce : ainsi, les Aïssani, les Chabour, les Sahli, les Yanat, de Sidi Arch et surtout les Meziane de Tizi-Ouzou, Akli Selloum, directeur, dans les années vingt, du comptoir commercial de Tizi-Ouzou qui emploiera plus de cent personnes et Mohammed Achour, ingénieur civil qui se reconvertisse dans le négoce. Belkacem Aït Adberrahman, modernise la plus importante minoterie algérienne de Tiaret mais on en trouve un grand nombre de moindre stature dans de nombreuses villes. Rezki Cherfaoui, qui, parti du négoce des céréales édifie à Affreville (Khemis miliana) une importante briqueterie qui emploiera jusqu'à 200 ouvriers³. Au niveau de la petite bourgeoisie commerçante, très nombreux sont les Kabyles à tenir boutique dans les villes de

¹ - Meynier Gilbert, *Op. Cit.*, p.131.

² - Meynier Gilbert, *Op. Cit.*, p.132.

³ - Meynier Gilbert, *Op. Cit.*, p.133.

l'intérieur. À côté du bloc kabyle, qui fournit à toutes les couches de la bourgeoisie, se trouve le bloc des Tlemcéniens qui ne rayonne guère au-delà de l'Oranie où ils tiennent négoce, tels les Benachenhou installés à Relizane. Mais c'est à Tlemcen même que les plus grosses fortunes s'édifient sur la ruine de l'artisanat. C'est au lendemain de la guerre que se créent ou s'agrandissent les plus importantes manufactures Tlemcéniens : broderie sur cuir (Benmansour), tapis (Hebri Chafai, Raouti Lezzoun, ingénieur électricien reconverti), minoterie et huilerie (Raoutsi Ben Kalfat, Mohammed Lachachi)...¹ C'est pendant la guerre que Larbi Bendimered commence à développer l'entreprise créée en 1912 qui deviendra très vite la plus grosse affaire de transports de l'Oranie. A un niveau moins élevé, nombreuses sont les lignes d'autocars créées pendant et après la guerre dans de nombreuses régions. Un service Djelda-Aumale est créé en 1914, un service Bou Saada-Djelfa en février 1915 ; la ligne est prolongée en 1917 jusqu'à M'sila. En 1916, est créée la ligne Laghouat-Ghardata et, peu après, la ligne Alger-Ghardaia. Le plus gros entrepreneur mozabite est Abdallah Boukamel. A la veille de 1914, il fit suivre à son fils aîné Mohammed des études de mécanique à Alger et ses deux cadets, M'Hamed et Ahmed suivent la même voie pendant la guerre. Les Boukamel vont rapidement faire de l'affaire paternelle la plus grosse entreprise de transports du Sud-Algérois. Dans l'été 1918, ils lancent, avec plusieurs commerçants mozabites et avec la participation d'un capitaliste d'Alger, Sadek Denden, la Société des Transports du Sud-Algérien, au capital de 600 000 F.. Les exemples d'enrichissement d'une bourgeoisie mozabite ne se comptent pas : ainsi, la manufacture d'ébénisterie Hadj Yahia, au M'zab et à Maison Carrée (El-Harrach). Dans le Tell, la plupart des Mozabites bénéficient du moratorium et s'enrichissent dans le commerce-de détail. L'activité des Mozabites se diversifie dans toutes ses branches : "articles indigènes", quincaillerie, librairie-papeterie...²

C'est donc dans trois groupes que se trouvent les bourgeois algériens : Kabyles, Tlemcéniens, Mozabites. Sur un échantillon de 70 "industriels" ou gros négociants de la période de guerre et d'après-guerre, plus des 3/5 appartiennent à l'un de ces trois groupes (31% Kabyles, 18.5% Mozabites, 13% Tlemcéniens)³. Mais les Kabyles et les Mozabites de l'échantillon ont plus souvent que les Tlemcéniens des entreprises de stature moyenne. Les bourgeois

¹ - Meynier Gilbert, *Op. Cit.*, p.135.

² - Meynier Gilbert, *Op. Cit.*, p.137.

³ - Meynier Gilbert, *Op. Cit.*, p.138.

constantinois sont peu représentés : ils sont peut-être sous-estimés pour des raisons inconnues, mais l'impression prévaut qu'ils sont moins actifs que les Tlemcénien.¹

2. Mécanismes de l'émergence des propriétaires fonciers algériens

Pour comprendre les mécanismes qui ont permis l'émergence de l'accumulation du capital algérien, il faut d'abord analyser la situation du capital européen. Le constat fait à propos de l'accumulation du capital européen dans cette période démontre clairement une stagnation du dynamisme capitalistique européen. Cette stagnation peut être expliquée par la chute l'activité économique, notamment des secteurs viticoles et céréalières, sur lesquels était basée l'accumulation du capital dans la période précédente².

La crise mondiale de 1930, plus encore qu'en France métropolitaine, a bloqué l'essor économique et l'effort d'équipement ; les exportations minières ont enregistré une chute brusque, les prix agricole se sont effondrés et cet effondrement a provoqué la stagnation ou le recul de nombreuses productions :³

Tableau 3.21 : Effet de la crise mondiale de 1930 sur l'économie algérienne

	1930	Point bas de la crise
Production de minerai de fer	2.232.000 tonnes	1932 = 467.000 tonnes
Production de phosphate	847.000 tonnes	1936 = 531.000 tonnes
Prix du blé à l'exportation	157 frs	1935 = 79 frs
Prix du vin à l'exportation	152 frs	1935 = 80 frs
Prix du mouton à l'exportation	190 frs	1935 = 120 frs

Source : Direction du plan et des études économiques, « Plan de Constantine » (1959-1963), p.13.

La guerre mondiale de 1939-1945 brise le développement économique de l'Algérie. En 1939 et 1943, la mobilisation prive l'économie de l'essentiel de ses forces vive. L'Algérie est coupée de second client, l'Angleterre, entre 1940 et 1943, puis entre 1943 et 1945 de la métropole, avec laquelle elle effectue 85 % de ses échanges.

¹ - Meynier Gilbert, *Op. Cit.*, p.142.

² - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.299.

³ - Direction du plan et des études économiques, « Plan de Constantine 1959-1963 - Rapport général », édition Imprimerie officielle d'Alger, juin 1961, p.13.

La production minière s'effondre en 1943 et les exportations ne reprennent que lentement. L'agriculture est frappée par une sévère sécheresse, la production agricole tombe en 1945 et 1946 à 40 % de la moyenne des années 1930 à 1940, niveau inconnu depuis le début du siècle :

Tableau 3.22 - Effondrement de l'activité économique pour la période 1943-1945

	1939	Point bas de la guerre	1950
Minéral de fer	2.940.000 T	1932 = 467.000 T	2.570.000 T
Phosphate	530.000 T	1936 = 531.000 T	685.000 T
Blé	12.100.000 Qx	1935 = 79 frs	10.600.000 Qx
Orge	10.600.000 Qx	1935 = 80 frs	8.040.000 Qx
Vin	17.900.000 Hl	1935 = 120 frs	14.200.000 Hl
Troupeau ovin	6.400.000 têtes	2.800.000 têtes	4.500.000 têtes

Source : Direction du plan et des études économiques, *Op. Cit.*, p.13.

Ainsi, l'évolution des superficies propriétaires des européens selon les statistiques affichées, aurait été la suivante :

Tableau 3.23 - Répartition des superficies agricoles européennes

1930	1941	1951	1962
2.345.666	2.720.000	2.726.000	2.393.937

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.301

L'explication de la stagnation des superficies agricoles européennes dans cette période et son recul est due essentiellement à la remise en cause par le capital international de la place qu'il octroyait à l'accumulation européenne en Algérie. A partir de 1930, les intérêts du capital agraire en Algérie deviennent contradictoires avec ceux du capital viticole et de la céréaliculture français. Ceci a créé un mouvement de transaction des biens ruraux envers la bourgeoisie naissante algérienne, comme le démontre le tableau suivant :

Tableau 3.24 - Mouvement de transaction des terres européennes envers les exploitants algériennes (1941-1961)

Unité : Hectares

1941	1942	1943	1945	1946	1947	1948
16.562	15.907	9.934	14.798	17.583	8.757	18.160
1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
16.065	13.729	9.723	10.917	7.418	10.571	15.600
1956	1957	1958	1959	1960	1961	-
8.596	2.597	39.825	4.919	10.653	7.616	-

Source : Annuaire statistique de l'Algérie 1939-1947 jusqu'1961, citée par Benachenhou, *Op. Cit.*, p.302

Le total des superficies agricoles qui ont fait l'objet de transition est évalué à 235.500 hectares. Cette régression de l'accumulation du capital européen est significative d'un mouvement de reprise de terres par la bourgeoisie algérienne non seulement aux européens mais aussi au détriment des paysans algériens. Ceci révèle, comme il a été démontré auparavant, que la bourgeoisie foncière algérienne renforce sa base foncière à l'occasion des crises de l'accumulation du capital européen.

De même on assiste à un mouvement de concentration de la propriété de la terre chez les algériens

Tableau 3.25 - Évolution de la répartition des terres parmi les algériens

Classes	1930			1941		
	Nombre	Superficie	%	Nombre	Superficie	%
- de 10 ha	434.537	1.738.806	23	391.000	1.850.000	24
10-50 ha	140.010	2.635.275	35	118.000	3.0140.000	40
50-100 ha	35.962	1.595.398	21	17.400	1.226.000	16
+ 100 ha	7.035	1.593.498	21	5.600	1.584.000	20
Total	617.544	7.562.980	100	532.000	7.675.000	100

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.321.

Le premier constat fait de l'analyse du tableau, c'est la diminution du nombre de petits paysans qui exprime nettement le processus d'expropriation des producteurs. Chose qui aura un impact directe sur la diminution des superficies des autres classes, notamment celle de plus de 50 has.

L'autre phénomène en est l'importance des transactions entre algériens et européens durant les années qui suivent la crise sont démontrées dans le tableau suivant :

Tableau 3.26 - Transactions entre algériens et européens entre 1928 et 1937

Européens à musulmans				Musulmans à européens		
Année	Ha	Valeur	PV moyen Ha	Ha	Valeur	PV moyen Ha
1928	17.192	45.332	2.637	27.647	39.248	1.420
1929	69.547	46.486	668	21.233	39.943	1.881
1930	13.616	36.633	2.690	17.398	39.674	2.280
1931	10.097	30.006	2.971	16.775	37.470	2.234
1932	6.833	22.081	3.232	26.039	48.553	1.865
1933	12.027	35.606	2.961	29.493	51.895	1.750
1934	7.583	15.445	2.038	28.932	41.139	1.422
1935	19.007	59.229	3.116	67.173	30.354	452
1936	16.646	25.043	1.504	66.444	79.114	1.191
1937	19.691	38.616	1.961	13.673	16.892	1.235
Total	192.239	354.477	1.844	314.807	424.282	1.348

Source : Benachenhou, Op. Cit., p.322

On constate l'accélération des ventes au moment de la crise est accompagné par un fort mouvement d'expropriation des terres appartenant aux paysans. La situation de la paysannerie se dégrade de façon considérable, ne pouvant profiter des aides, présumées par l'impôt, elle est amenée à délaisser la terre et à partir vers les villes.

Ainsi, entre 1939 et 1946, les algériens vendent 550.000 hectares à d'autres algériens et 94.500 ha aux européens. Ces chiffres dévoilent la crise de la paysannerie parcellaire. Cette situation alimente un exode vers les villes. Entre 1936 et 1948, la population musulmane des villes passe de 722.000 habitants à 1.1129.000 habitants.¹

Au total, la guerre a accéléré la crise du capitalisme, l'expropriation de la paysannerie et la production du chômage rural et urbain.

¹ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.338.

3. La politique économique de soutien de l'accumulation du capital

La politique de soutien du secteur agricole prend la forme d'un soutien financier dont la bourgeoisie agraire va tirer le plus grand bénéfice. À partir de 1947 est mise en place une formule de crédit d'équipement à moyen terme. Ces prêts connaissent rapidement une forte croissance.

Tableau 3.27 - Évolution des crédits d'équipement de 1947 à 1952

Unité : millions de francs

Année	CACAM ¹	Crédit foncier	Total
1947-1949	1.245	965	2.210
1950	420	940	1.360
1951	612	1.015,5	1.627,2
1952	676	2.471,5	3.047,5

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.343

Parallèlement au crédit d'équipement, les exploitants agraires n'hésitent pas à utiliser des crédits à court terme à l'achat de matériel ou des managements fonciers. Cette progression du crédit s'explique, du point de vue du capital, par le désir de maximiser le profit pour une valeur donnée de la récolte.

Cette politique d'aide au capitalisme agraire est développée à partir de 1953. Le plan 1953-1956, estime qu'il est « indispensable que les exploitations européennes ou musulmanes, disposent de ressources longues à faible taux leur permettant de s'équiper en moyens individuels ou collectifs... »²

Tableau 3.28 - Structure d'investissement suivant les deux plans

	1 ^e Plan	2 ^e Plan
Agriculture, forêts, Hydraulique	33,5 %	37 %
Mines – Industries	6,5 %	8 %
Electricité et Gaz	35,8 %	26,5 %
Communications	24 %	27,5 %
Tourisme	0,2 %	1 %

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.345

¹ - Caisse de Crédit Agricole Mutuel.

² - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.345.

4. L'échec de la politique agraire de modernisation du secteur traditionnel

Amorcée à la veille de la deuxième guerre mondiale, cette politique a pour objectif de freiner l'expropriation de la paysanne et l'exode rural. Elle a pour moyen la disponibilité du crédit. Par le crédit, différents moyens sont mis en place pour renforcer le rôle des SIP (dénommées SAP en 1952) et la caisse centrale.

En réalité, il n'en fut rien et les chiffres parlent d'eux même. Pour 500.395 adhérents, les SIP distribuent 2.628,5 millions de francs soit 2,5 % des 104.436 millions de francs distribués aux 52.000 propriétaires fonciers qui pouvaient accéder aux financements des banques et au crédit mutuel. Les chiffres énoncés sont tellement dérisoires qu'on est en droit de dire qu'il y a là même par l'amorce d'une politique agraire. En fait, derrière ces énoncés se cache la pauvreté des réalisations et des moyens. Ainsi, alors qu'en 1944, on estimait à 600.000 le nombre de paysans à aider, l'action réalisée est évaluée comme suit :

Tableau 3.29 - Évolution des nombres de fellahs entre 1949 et 1954

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	Total
Nombre de fellah	930	682	119	0	10	59	1.790
Surfaces (Ha)	9.800	5.840	2.494	0	125	641	18.900

Source : Benachenhou, *Op. Cit.*, p.350

En fait, dernier de ce soutien, cette politique agraire a certainement atteint des résultats variables : elle a permis d'intégrer une frange d'algériens, paysans moyens ou gros propriétaires fonciers, dans la classe des capitalistes agraires. De cette période, le développement rapide d'une bourgeoisie agraire algérienne utilisant des moyens modernes de production et le salariat.

5. L'échec de la politique économique

La politique économique dirigée par l'administration a échoué fondamentalement en raison de la politique du pouvoir coloniale. La structure du pouvoir économique présente une répartition très inégalitaire des revenus et une faible capacité à résister à l'emprise du capital français sur le marché algérien. Cette emprise se matérialise en premier lieu, par la répartition de plus en plus inégalitaire : la masse des profits s'accroît au détriment de la masse des salaires. Ces derniers ne constituent qu'une proportion faible de la valeur ajoutée globale estimée à 28 %. Cette structure de la valeur ajoutée est le résultat de la politique de mécanisation intensive

dans l'agriculture. Même constat est fait dans l'industrie. Les transferts technologiques imposés par les groupes industriels, font apparaître une forte substitution technique. Dans l'industrie comme dans l'agriculture, il y a un rejet de la force de travail.

Les statistiques publiées en 1954, font apparaître, une concentration des revenus dans les villes au profit d'une minorité de la population, quels soit algériennes ou européennes. Pour les populations algériennes des villes par exemple, une enquête de 1959 a donné les résultats suivants :

Tableau 3.30 - Répartitions des revenus de la population urbaines musulmanes

Tranches de revenus (Francs)	Nbre de familles	% cumulé de la population	Revenus généraux	% cumulé des revenus
0 à 60.000 frs	41	7,3	1,6	0,7
60.000 - 120.000 frs	63	18,5	5,6	3,2
120.000 – 180.000 frs	59	28,9	8,8	6,6
180.000 – 240.000 frs	52	39,2	10,9	11,3
240.000 – 300.000 frs	55	48	15	17,8
300.000 – 600.000 frs	182	80	81,5	53,8
600.000 frs – 900.000 frs	68	92,1	51,5	75
900.000 frs – 1.200.000 frs	29	97,3	33,7	90
Plus de 1.200.000 frs	17	100	25,7	100

Source : INSEE et CEDA, 1959 – cité par Benachenhou, *Op. Cit.*, p.363

Analyse de ce tableau révéla une forte inégalité des revenus, ainsi, dans la catégorie basse, 38,2 % de la population dispose de 11,3 % du revenu et 7,9 % dispose de 25 % des revenus.¹

Cette forte inégalité dans la répartition des revenus serait aggravée, en raison de la concentration de la plus grande fraction des revenus de la propriété aux mains des européens.

Cette permanence de l'inégalité économique a donné lieu à une régression de la production industrielle. Le problème de l'industrie algérienne à l'époque coloniale réside dans les faibles liaisons intersectorielles et l'importation massive des produits intermédiaires. Ainsi, la politique préconisée à l'époque était la substitution à l'importation sans protection du marché local. Ainsi, le capital est alimenté à partir d'unités de production situées en France et un certain nombre d'entreprise françaises ont créé des filiales en Algérie. Cette situation a été un

¹ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p. 364.

frein dans la création d'emploi, la transformation du marché et le développement de l'accumulation du capital.

Dès lors, le faible taux de croissance de la production en Algérie entre 1950 et 1955 n'est que le résultat de la crise du capitalisme agraire d'une part et de la stratégie de substitution des importations sans protection d'autre part. Pour ces raisons, l'accumulation du capital en Algérie n'offre pas un débouché suffisant pour l'épargne qui s'y forme. Ces constatations, faites de façon officielle de l'échec de la politique économique réalisée jusqu'à là vont amener le pouvoir politique à rechercher de nouvelles bases à l'accumulation du capital.

6. Orientation à long terme du développement économique : Le plan de Constantine

1.1. Les Plans de Développement 1949-1956 :

Privé de l'impulsion que lui imprimait le dynamisme de son créateur, le système administratif mis l'administration coloniale, apparaît donc, tout au long des années 50, incapable de réaliser le démarrage économique. Ainsi, deux Plans quadriennaux de modernisation et d'équipement" avaient couvert la période 1949-1956, avec pour objectif l'établissement d'une infrastructure des services publics. Ils s'étaient révélés incapables d'une action décisive sur la production agricole et industrielle.

Cette période à vue la création des S.A.S., en vue de l'encadrement politique et social des ruraux et d'apporter un remède aux situations déplorables des regroupements¹. Au début de 1959, on comptera 600 S.A.S. L'année 1956 voit se multiplier les décrets : 26 mars, 25 avril, 13 juin, 12, 15, 21 Septembre. On se propose de libérer le khammès en rendant obligatoire le partage par moitié ; et, surtout, on met sur pied une vaste Réforme agraire dont un organisme nouveau, la Caisse d'Accès à la Propriété et à l'Exploitation Rurales (C.A.P.E.R.), est chargée de mener à bien les opérations :

- Acquisition de 250 000 hectares de terres, soit par accord amiable, soit par expropriation.
- Aménagement des terres obtenues (défrichement, assainissement D.R.S., équipement pour l'irrigation, plantations).

¹ - Lequy Roger, l'Agriculture algérienne, In: Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N°8, 1970. p.48, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0035-1474_1970_num_8_1_1081

- Création de villages de réforme agraire.

- Lotissement des terres aménagées en unités culturelles : 9 500 sont prévues pour 1963, d'une dimension suffisante pour garantir un revenu suffisant à chaque attributaire.

- Amélioration de l'encadrement technique : on ne compte que 210 moniteurs en 1956.

La Réforme se situe dans le prolongement de celle entreprise dix ans plus tôt. Elle est accueillie avec un scepticisme non déguisé. Tout au long des années 1957-1958, l'évolution politique sera telle que la Réforme agraire de 1956 passe au second plan des préoccupations qui aboutissent à un total échec.

1.1.1 Le Plan de Constantine : 1959-1963 :

Le discours du Général De Gaulle, prononcé à Constantine le 3 Octobre 1958, promet à l'Algérie un avenir économique et politique véritable. Le troisième "Plan de modernisation et d'équipement" doit couvrir la période 1959-1963.

L'effort consenti par la France est sans précédent : le montant de tous les investissements à effectuer pendant la durée du Plan dépasse 2 000 milliards de francs ; la production brute de l'Algérie doit ainsi s'accroître de 58 %.

L'Agriculture doit bénéficier de 22,5 % de l'ensemble des crédits : 350 milliards, essentiellement des fonds publics ; mais il est prévu que la production agricole n'augmentera ainsi que de 18 %.

Le Plan entend ainsi procéder à une réorganisation de l'économie algérienne, comportant une diminution rapide de la part du secteur agricole :

1954 : 33,5 % du P.I.B., 1959 : 24,1 %, 1962 : 17,8 %, 1964 : 16,2 % ¹

L'agriculture traditionnelle (80 % de la population musulmane) contribuait, en 1954, pour 17 % à la formation du Produit Intérieur Brut ; sa contribution devrait être réduite, au terme du Plan, à 8 %.²

¹ - Lequy Roger, *Op. Cit.*, p.49.

² - Lequy Roger, *Op. Cit.*, p.51.

Réorganisation de l'économie ; développement des différents secteurs : la politique des "Perspectives Décennales" définies en Mars 1958 par le Ministère de l'Algérie se trouve ainsi nettement améliorée. L'accent est mis désormais sur la création d'emplois (400 000, dont 380 000 dans le secteur non agricole) et sur une plus juste répartition du produit national.

On reprend des Plans antérieurs l'objectif de 400 000 hectares à restaurer ou à assainir, celui de 250 000 hectares à redistribuer, et on se propose de les réaliser avec un dynamisme et des moyens encore jamais déployés.¹

Cette amélioration et cette plus large répartition du capital foncier supposent la transformation des organisations agricoles existantes :

- Le nombre des S. A. P. doit être réduit, de 105 à 91, de façon à faire coïncider leurs limites avec celles des arrondissements : "Toutes les actions de développement rural sont désormais soumises à l'impulsion et à la coordination des sous-prefets"²⁶, qui disposent d'une nouvelle masse de crédits (D. E.L. : 21,9 milliards des 1960) pour les actions agricoles de toute nature.²

- Les Présidents des S.A. P. sont élus par leurs adhérents.

- La plupart des S. A. P. devront essaimer en "Sociétés Coopérative Agricoles du Plan de Constantine (S.C.A.P.CO.), qui fonctionneront dans le cadre de la Commune, animées par les élus locaux.

- Le nombre des moniteurs (260 en 1958) doit être porté à 2 950 des 1963, pour assurer une densité de un moniteur pour 200 fellahs exploitants.

Cette transformation des organismes agricoles ne saurait suffire. Rien de décisif ne sera accompli tant que l'ensemble de la population algérienne n'aura pas accès à l'enseignement :

Pour la promotion de l'agriculture traditionnelle, le premier besoin est d'instruction générale et de formation professionnelle. C'est une nécessité strictement indispensable, base

¹ - Benachenhou A., (2010), *Op. Cit.*, p.374.

² - Direction du Plan et des Études Économiques, *Op. Cit.*, p.109.

première, qui, satisfaite, permettra à la nouvelle agriculture algérienne de prendre en mains, elle-même, par ses associations professionnelles, son propre perfectionnement.

Le pourcentage des enfants musulmans scolarisés n'a cessé d'augmenter depuis 1945, où il était de 11 %. Il était de 14,6 % en 1954 ; il est de 18 % en 1958, le nombre des élèves des classes primaires étant passé entre les deux dates de 306.737 à 450.568, celui des classes secondaires de 7 000 à 9 800 (sur un ensemble de 44 000). Il faut pourtant encore accélérer le rythme de la scolarisation : le Plan prévoit 10 000 classes primaires nouvelles, auxquelles s'ajouteront les classes de dépannage tenues par les S.A. S., 200 Sections de Formation Professionnelle des Adultes, 280 Centres sociaux, et 5 nouvelles Ecoles d'Agriculture...¹

Par ailleurs, à la fin de 1958, le Service de Formation de la Jeunesse crée deux institutions nouvelles : les Foyers de Jeunes et les Centres de Formation de la Jeunesse Algérienne. Des Octobre 1959, ces deux types d'organismes intéressent 60 000 jeunes musulmans : il existe alors 100 CF. J.A., dispersés dans toute l'Algérie, en rapport étroit souvent avec les S.A. S.²⁸.

À la fin de 1958, l'Algérie dispose de onze barrages - réservoirs, construits pour la plupart entre 1926 et 1950. Leur capacité est de l'ordre de 800 millions de mètres cubes²⁹. L'ensemble des périmètres classés représente 151100 hectares, tandis que les surfaces équipées immédiatement irrigables sont évaluées à 105 000 hectares. Dans ce domaine encore, "la colonisation privée européenne est prépondérante : elle représente 75 % de l'ensemble. Or, 41613 hectares seulement sont réellement irrigués 44375 en 1954 - par 5 570 exploitants qui utilisent 252,8 millions de m³ d'eau."²

Le programme tracé par le Plan de Constantine prévoit l'achèvement de deux grands barrages (Meffrouch : 13 millions de m³, commence en 1956 ; Bakhadda : 14 millions de m³, commence en 1958) et le lancement de plusieurs autres chantiers (Bouamoussa : 120 millions de m³, irrigation de 20000 hectares ; restitution des barrages envasés comme celui de l'Oued Fodda, qui équivaldrait à 60 millions de m³).³

Le programme d'urgence, dit "des mille villages", engagé dans le courant de l'année 1959, allait s'intégrer dans le Plan, pour réaliser la première étape d'une action tendant à faire des

¹ - Lequy Roger, *Op. Cit.*, p.53.

² - Direction du Plan et des Études Économiques, *Op. Cit.*, p.111.

³ - Direction du Plan et des Études Économiques, *Op. Cit.*, p.127.

Regroupements jugés viables le point de départ de la modernisation du bled. . . des Avril 1960, après exécution des travaux d'aménagement et intervention de la C.A.P.E.R. pour louer, acheter ou exproprier les terres, 600 villages nouveaux sont réalisés.¹

Le démarrage du Plan se fait donc à vive allure. Le 10 Février 1959, le Premier Ministre installe le Conseil Supérieur du Plan de Constantine, composé de 45 personnalités, algériens musulmans et algériens de souche européenne y figurant en nombre égal :

"Les nouvelles orientations se manifestent davantage dans la maturation psychologique, les méthodes, les décisions, que dans des réalisations spectaculaires". . . ,

Au cours de l'année, 1200 municipalités rurales sont élues et mises en place : les élus doivent être les animateurs des S.C.A.P.CO².

Au 31 Décembre 1959, on compte 3111 classes nouvelles : il y en avait eu 1 879 en 1958 : 65 % d'augmentation. Le nombre des enfants musulmans scolarisés a augmenté du tiers : ils sont 593 911 dans les classes primaires.

152 000 hectares ont été acquis dans le cadre de la C.A.P.E.R. Dans cet ensemble, 2 000 hectares sont compris dans les périmètres irrigables : la loi Martin, du 18 Mars 1942, entre en application... La cession des lots aménagés - 513 le sont à la fin de l'année - s'amorce : on compte 220 attributaires.

À la fin de 1961, malgré la dégradation de la situation générale, le progrès des réalisations est encore plus sensible :

- L'achèvement des opérations de rachat ou d'expropriation des grands domaines de la Compagnie algérienne (66 000 hectares en 1954) et de la Compagnie Genevoise (16 000 hectares) a permis de porter à 194 000 hectares la superficie des terres acquises par la C.A.P.E.R. Sur cet ensemble, 71727 hectares seront dévolus à une cinquantaine de Centres de regroupement.³

¹ - Esquer Gabriel, « Histoire de l'Algérie – 1830-1960 », édition PUF, « Que sais-je ? », Paris, 1960, p.124.

² - Boussoumah Mohamed, « L'entreprise socialiste en Algérie », édition OPU, Alger, 1982. p.27.

³ - Lequy Roger, *Op. Cit.*, p.63.

- Le nombre des lots aménagés s'est élevé à 2 937 : 2 424 lots l'ont été en moins de deux années.

- 2 300 fellahs ont été recasés, dont 1500 pendant la seule année 1961.

- Le nombre des moniteurs agricoles s'est élevé à 1 400 (ils étaient 260 lors du lancement du Plan), auxquels s'ajoutent 87 moniteurs dépendant directement de la C.A.P.E.R.

- La moyenne des surfaces restaurées s'établissait de 1954 à 1959, à 25 000 hectares... L'effort défini dans le cadre du Plan et l'action propre au Service - dont le coefficient d'utilisation des crédits est un des plus élevés qui soient (79 % en 1961), accélèrent brusquement le rythme :¹

1959 : 25 376 hectares sont restaurés, 1960 : 34 400, 1961 : 34 000

- Les barrages de Meffrouch et de Bakhadda sont achevés.

Le barrage d'El Namoussa a été entrepris en 1960 ; la fin des travaux est prévue pour 1963. Quant à la restitution des barrages envasés, elle doit se terminer à la fin de 1962.

La surface réellement irriguée est, fin 1961, plus importante qu'elle ne l'a jamais été :²

1959 : 39 703 hectares, 1960 : 47 840 hectares, 1961 : 55 340 hectares.

- En matière d'équipement, la capacité des docks et silos des S.A.P., après réalisation à 97 % du Plan, s'est accrue dans les proportions suivantes :

1955 : 2 081 000 quintaux, 1961 : 3 931 000 quintaux

Le parc des tracteurs des S.A.P. est passé de 439 unités (fin 1958) à 833 unités, trois années plus tard.

Une très importante fraction des crédits d'équipement et la majorité des travaux hydrauliques réalisés ne concernent que les zones d'agriculture moderne ; les travaux de

¹ - Lequy Roger, *Op. Cit.*, p.67.

² - Lequy Roger, *Op. Cit.*, p.71.

restauration des terres et d'équipement du secteur traditionnel n'ont reçu que 11 % des crédits destinés à l'agriculture.¹

Cela ne peut, dans l'immédiat, qu'accentuer le déséquilibre fondamental entre les deux secteurs agricoles. On prévoyait une réduction de la part dévolue à l'agriculture traditionnelle : on l'obtient, mais c'est au prix d'une aggravation de la crise. Conséquence de cette politique économique et de la dégradation de la situation politique, la conjoncture se dégrade au fur et à mesure que l'on avance dans l'année 1961.

1.2. La période 1961-1963 ; récession, chaos, reprise :

1.2.1. La récession (1961)

La récolte de 1960 a été celle d'une année record pour l'agriculture algérienne. La situation politique et militaire, les conditions naturelles favorables sont venues seconder l'effort entrepris dans le cadre du Plan de Constantine, permettant un niveau de production encore jamais connu : 320 milliards de francs, pour le seul secteur agricole (26 % de l'ensemble du Produit National).

La régression enregistrée avec l'année agricole 1960-1961 en est d'autant plus sensible.

Dès l'époque des semailles, une sécheresse exceptionnelle a eu pour conséquence, nous l'avons vu, une réduction des emblavures évaluée à 400 000 hectares. Aucune amélioration climatique n'étant intervenue, la récolte des céréales se révèle catastrophique :²

1960 : 24174 milliers de quintaux, 1961 : 9 522 milliers de quintaux

Dans le même moment, l'extension des regroupements et l'aggravation de l'insécurité ayant empêché les soins nécessaires à la culture du tabac, l'apparition du « mildiou » entraîne une chute spectaculaire de la production :

1960 : 136,39 milliers de quintaux, 1961 : 23,34 milliers de quintaux

Sécheresse et regroupements continuent par ailleurs à décimer le troupeau : le cheptel ovin connaît une nouvelle réduction qui peut être estimée à 600 000 têtes.

¹ - Direction du Plan et des Études Économiques, *Op. Cit.*, p.139.

² - Direction du plan et des études économiques, *Op. Cit.* p.15.

Sans être aussi dramatique que certains voudront bien l'écrire, la baisse du revenu agricole constatable à la récolte 1961 est cependant importante : les estimations les plus vraisemblables font état de 15 % ; elle l'est¹.

Des Décembre 1960, le voyage en Algérie du General De Gaulle, et les manifestations musulmanes auxquelles il donne lieu, changent le climat politique. L'inquiétude succède à l'optimisme régnant lors du Plan Challe : inquiétude aggravée par la Conférence de Presse du 11 Avril 1961, ou sécession de l'Algérie et regroupement des Européens sont envisagés. Le déclenchement du putsch du 21 Avril, les négociations manquées d'Evian et de Lutrin (Mai-Juillet), le déchainement de l'OAS à partir de l'automne traduisent l'aggravation de la crise des esprits et renforcent l'inquiétude des communautés. L'avenir des Européens en Algérie paraît des lors précaire. Dès l'automne 1961, un mouvement s'amorce qui, à la fin de Décembre, a fait passer la Méditerranée à 135 000 de nos compatriotes . . .²

L'accident climatique se double donc d'une crise de confiance. Des 1961, la contraction de la demande économique est générale. On n'investit que dans les limites du nécessaire et de l'immédiat. Les investissements en matériel, qui étaient passés de l'indice 100 (1956) à l'indice 248 en 1960, tombent à l'indice 125 en 1961. Si la consommation d'éléments fertilisants (N.P. K) ne connaît encore qu'une baisse modérée (1960 : 37 777 t.; 1961 : 34704 t.), les achats de tracteurs s'effondrent : 1960 : 4821 tracteurs, 1961 : 1351 tracteurs.

Les disponibilités financières sont consacrées désormais à des achats de terres ou de matériel en France ou ailleurs. Seul l'effort accru fourni par les finances publiques permet de maintenir jusqu'aux derniers mois de l'année un rythme d'activité normal. Les différents organismes du réseau de Crédit Agricole portent le montant de leurs prêts d'équipement à 2,62 milliards de francs (1960 : 2,04), la moitié de ces prêts étant destinée aux agriculteurs du secteur traditionnel³⁷. Le budget des services publics suit une évolution encore plus nette :

Cette progression des dépenses publiques favorise de nouveaux progrès en matière d'équipement collectif : les S.A. P. achètent 130 tracteurs pendant l'année ; leur parc, qui comptait 439 tracteurs à la fin de 1958, est ainsi porté à 833 engins³⁹. De plus, le nombre

¹ - Lequy Roger, *Op. Cit.*, p.85

² - Direction du plan et des études économiques, *Op. Cit.*, p.18.

d'heures de travail accomplies par ces tracteurs double pratiquement, du fait de l'augmentation des travaux réalisés grâce aux crédits d'équipement local.¹

1.2.2. Le chaos et la reprise (1962-1963)

Tandis que négociateurs français et négociateurs algériens se rencontrent au Rousses (11-19 Février 1962), puis, pour la seconde fois, à Évian, l'anarchie et l'insécurité permanente s'installent en Algérie. Ce qui était récession devient chaos. Aux exactions de l'OAS s'ajoutent celles de l'A.L.N. grossie des ralliés de la dernière heure : de quelques dizaines de milliers d'hommes, les effectifs de l'Armée de Libération sont passés, en un mois, à 180 000 hommes.

Le 18 Mars, la signature des accords et du cessez-le-feu, loin de rétablir l'ordre, voit le pays plonger dans la confusion. La période transitoire qui s'étend du 18 Mars au 1er Juillet, fertile en manœuvres et évènements politiques, est ainsi marquée par la fuite précipitée d'une part essentielle de la communauté européenne. Pour le seul mois de Juin, on compte 328 000 départs ; au 1er Septembre, l'effectif des replis s'élevé à 580 000.

Le nombre des personnes actives comprises dans cet ensemble est de 160 000 personnes ; parmi elles : 11 000 chefs d'exploitation agricole (40 % de l'effectif recense en 1960 dans leur catégorie).²

À la fin de l'année 1962, le chiffre total des départs intervenus depuis la dégradation de la situation s'élevé à 785 000 : 76 % de la population européenne recensée en 1960, qui absorbait à cette date 40 % des produits consommés en Algérie par des particuliers, et assurait 55 % de la production agricole. Dès le début de l'année, chaque départ nourrit la crise économique. Au printemps, on peut estimer que l'économie ne tourne qu'à moitié de son régime normal. L'administration s'étirole, puis se désagrège, au fur et à mesure que disparaissent les agents et les cadres de souche européenne (82 % des agents et 95 % des cadres supérieurs). Il n'est plus question d'exécuter le programme d'équipement ni même souvent d'établir des statistiques.

La masse de la population atteinte par le chômage et le sous-emploi était demeurée à un niveau constant de 1954 à 1957 (990 000 personnes) ; elle avait même décru de 1957 à 1960.

¹ - Direction du plan et des études économiques, *Op. Cit.*, p.21.

² - Direction du plan et des études économiques, *Op. Cit.*, p.27.

Elle va atteindre, en quelques mois, des proportions inimaginables, au point qu'on pourra l'estimer, à la fin du printemps, à Cinq millions de personnes.

Tandis que les prix de l'alimentation montent, en quelques semaines, de 4,3 % à Alger, les investissements en matériel pour l'ensemble de l'agriculture (indice 100 en 1956 ; indice 125 en 1961) tombent à l'indice.¹

La quantité d'engrais consommés (34704 t. en 1961) est réduite à 14416 tonnes. La confiance dans l'avenir a disparu.

Des Juillet 1962, la communauté européenne n'a pas seulement perdu la direction politique et culturelle de l'Algérie : elle a perdu la direction de l'économie. Cela est bientôt évident dans tous les secteurs, mais nulle part plus sensible que dans le domaine agricole.

La faim de terres, le besoin de travail et de salaire sont tels dans l'Algérie du printemps 1962 que la population musulmane, au fur et à mesure du départ des "colons", au besoin en le suscitant, pratique une socialisation de fait.

Les "biens vacants" sont occupés et repris en mains par des "Comités de Gestion" composés d'anciens ouvriers agricoles ou d'anciens "moudjahidines". Dès Mars 1962, le Gouvernement Provisoire légalise cette pratique, puis l'étend, en Octobre à l'ensemble des terres des colons européens. Au début de 1963, les Comités de Gestion installés dans toute l'Algérie exploitent déjà 782 000 hectares des meilleures terres :²

- 682 000 hectares en céréaliculture,
- 55 200 hectares vignobles,
- 16100 hectares cultures maraichères,
- 15 900 hectares d'arboricultures,
- 2 600 hectares de cultures industrielles.

¹ - Liabes, Djillali, (1984), *Op. Cit.*, p.206.

² - Direction du plan et des études économiques, *Op. Cit.*, p.37.

À la fin de l'année, 2 300 Comités de Gestion détiendront 2 645 700 hectares des régions de propriété européenne. Jointe à celle du secteur musulman prive de type moderne - qui subsiste -, leur production assure 75 % du Produit Brut de l'agriculture.¹

Contrôle par l'Office National de la Réforme Agraire (O.N.R.A.) qui a pris le relai de la C.A.P.E.R., le "secteur socialiste" représente environ 150 000 travailleurs. Le secteur traditionnel, avec ses 5,2 millions de petits fellahs, ouvriers saisonniers, sans travail, subsiste : plus misérable que jamais à l'issue d'une guerre de huit années.

Le nombre des travailleurs algériens employés en France était de 350 000 en 1961 ; à la fin de 1963, il dépasse 505 000 personnes.²

Avant même que soit résolu le problème de la propriété du sol, le 15 Octobre 1962, le Gouvernement de la République Algérienne tente d'organiser la reprise des activités agricoles vitales pour le pays. La "campagne des labours" coordonne et rationalise les efforts spontanés des paysans.

La réussite est indiscutable. Trois millions d'hectares sont emblaves, dont 682 000 par les comités de Gestion : superficie comparable à celle de 1959 ; 3 046 000 hectares.

La récolte de l'été 1962 (23 571 milliers de quintaux de céréales) est déjà supérieure à la moyenne 1955-1959 (21200 milliers de quintaux) ; celle de l'été 1963 s'établit à 23 053 milliers de quintaux.³

¹ - Direction du plan et des études économiques, *Op. Cit.*, P.38.

² - Direction du plan et des études économiques, *Op. Cit.*, p.42.

³ - Direction du plan et des études économiques, *Op. Cit.*, p.49.

Conclusion

La colonisation française pousse à l'accaparement des meilleures terres. Poussant les algériens à s'installer sur des terres moins fertiles et formant une classe de population déshéritée. Les colons, venus massivement en Algérie avec d'autres immigrants européens, cultivent les terres sans avoir réellement la mentalité capitaliste, cherchant à en tirer le rendement maximum et le profit le plus haut. C'est vers les années 1890 que la mentalité changea. Les denrées produites s'exportait. Le marché colonial se constitua, reliant producteurs coloniaux et consommateurs de la métropole. Les échanges portent sur des qualités croissantes, ce qui pousse à l'acquisition ou la mise en cultures de terres de plus en plus grande de superficie et la propriété se concentre en un plus petit nombre de mains.

C'est ainsi que le développement du capitalisme industriel introduit les algériens, par le biais du circuit économique. À la colonisation, exportation des hommes, s'est ajouté le capitalisme, exploitation d'autres hommes. Ainsi, les travailleurs agricoles indigènes sont devenus un des éléments irremplaçable du mode d'exploitation coloniale.

Jusqu'à la première guerre mondiale, date d'une remise en cause cette relation entre colonisateur et colonisé et qui marque le début d'une série de difficultés économique modifiant les conditions de la production et des échanges. Cette période favorise l'expropriation des paysans algériens et accentue la différenciation sociale dans les campagnes. Avec le processus d'expropriation on assiste à une transformation des paysans parcellaires en khammès dont le nombre s'accroît durant cette période de guerre. Cette situation pousse les petits et moyens propriétaires algériens à activer dans le secteur agricole notamment dans les plantations de la vigne.

Le processus de francisation des terres a eu comme conséquence l'élargissement des bases de l'usure. Elle multiplie les possibilités d'aliéner la terre au profit d'autres algériens ; Les usuriers, les commerçants, enrichis, vont pouvoir accéder à la terre en expropriant d'autres algériens. La bourgeoisie agraire algérienne se développe et se renforce par son lien étroit au développement du capitalisme colonial. Favorisée par la politique administrative coloniale, elle tire le maximum de profit de l'introduction des rapports marchands dans les campagnes algériennes, en constituant une base économique propre à elle en liaison avec le développement de l'accumulation du capital.

CHAPITRE IV
CAPITALISME D'ÉTAT
ET SECTEUR PRIVE
EN ALGERIE

Introduction

Le développement économique des sociétés modernes repose essentiellement sur l'action de deux types d'organisations complexes, l'Etat et le secteur privé. Ces deux types d'organisations constituent les bases fondamentales du processus d'accumulation du capital. Ainsi, l'économie capitaliste dépend de l'entreprise privée, de son développement, de son rayonnement dans la société et de la liberté qui doit lui être préservée avec la plus grande conviction. D'autre part, personne ne remettra en cause le rôle essentiel de l'Etat dans le développement économique et social de la société et des entreprises du secteur privé.

Si l'importance de ces deux types d'organisation paraît reconnue au sein de la société moderne, leur rôle respectifs et les rapports qu'ils devaient entretenir entre soulèvent de nombreux questionnements. Les multiples reproches adressés à l'entreprise et à l'Etat, de même que leurs critiques mutuelles, témoignent de leur difficulté d'établir des rapports harmonieux entre elles.¹

Les événements qui précipitent le départ massif des colons au printemps 1962, et l'installation d'un pouvoir d'Etat formé autour d'un compromis de clans conduisent en effet à la promotion rapide de la petite et moyenne bourgeoisie aux postes de commande de l'appareil de l'Etat. Les structures administratives de la colonisation préservées servent de tremplin à l'ascension politique d'une classe dont les aspirations profondes peuvent enfin s'exprimer dont elles furent longtemps bridées par la présence de la minorité européenne. L'appropriation des biens confirme au plan social cette rapide promotion. En parallèle, le pouvoir en place s'est doté d'un arsenal de textes juridiques lui permettant d'atteindre tous les gros possédants algériens, qu'ils fussent jugés coupables d'irrégularités dans les transactions immobilières qui précédèrent et suivirent l'indépendance.²

Cette situation perdure jusqu'au « redressement révolutionnaire » du 19 juin 1965, selon l'expression consacrée. Les années qui s'en suivent vont s'orientées vers d'une part le

¹ - Delorme, Pierre, « Les rapports entreprise-État : éléments d'une problématique », édition, Presse de l'Université du Québec, 1990, p.2.

URL : <http://halsh.archives-ouvertes.fr/halshs-00204088/documents> - consulté le samedi 03/01/2015.

² - Quandt, W.B., « Société et pouvoir en Algérie : La décennie des ruptures », Casbah Éditions, Alger, 1999, p.25.

renforcement de l'appareil d'Etat et son implication dans l'activité économique, et d'autre part, rétablir la confiance du capital privé en procédant dès 1966 à de nombreuses restitutions de propriétés agricoles, de petites usines, d'hôtels, de restaurants étatisés trois ans auparavant.

Le capital privé fut davantage sollicité pendant les premières années du nouveau régime qu'il ne fut antérieurement ; la doctrine officielle était que les investisseurs nationaux devaient s'orienter vers les branches où l'Etat ne pouvait intervenir.

Après 1969, la primauté du développement des forces productives sur la transformation des rapports sociaux s'affirme comme le principe majeur qui commande l'évolution de la formation sociale algérienne contemporaine. Un programme nationaliste est donc mise en œuvre. Il s'articule autour de plusieurs éléments : l'étatisation, la récupération des ressources naturelles, l'industrialisation et la planification centralisée. Il conduit progressivement à l'émergence d'une véritable bourgeoisie d'Etat, issue de la petite et moyenne bourgeoisie, mais qui parvient s'autonomiser en s'assurant l'appropriation des moyens de production.¹

Section 1 : Le passage de l'économie coloniale à une économie nationale (1962-1966)

1. Les caractéristiques de l'économie algérienne en 1962

L'économie algérienne en 1962 peut être décrite comme une économie désarticulée, dépendante, extravertie et déséquilibrée, résultat de la politique économique coloniale de la France durant 130 ans.

Le degré de désintégration de l'économie algérienne peut être appréhendé à deux niveaux² :

- Sur le plan intersectoriel, l'industrie utilisait 25 % de la production agricole comme input tandis que l'agriculture ne consommait en bien industriels que 8 % de sa propre production.
- Sur le plan intra-sectoriel, cette désintégration est caractérisée par l'absence de base produisant les biens de production et les produits semi-finis ;

¹ - Liabes Djillali (1984), *Op. Cit.*, p.441.

² - Brahim Abdelhamid, « L'économie algérienne, défis et enjeux », édition Dahlab, 2^e édition, Alger, 1991, p. 58-59.

- Le développement relatif des industries des biens de consommation, souvent de petite taille, répondant à une demande intérieure faible et aux exportations ;
- L'absence quasi-totale de commandes que les différentes branches industrielles passent les unes aux autres.

L'industrie algérienne importait la totalité de ses biens d'équipements de l'étranger, aggravant ainsi sa dépendance, sur les plans financier, technique et commercial, à l'égard de la France. ¹

1.1. Dépendance financière

La prépondérance des capitaux d'origine extérieure était dans le domaine des finances publiques et des finances privées. Les fonds publics et les ressources d'épargne d'origine française ont contribué pour le financement de 60 % de l'ensemble des investissements à la veille de l'indépendance. Les fonds publics extérieurs étaient quatre fois supérieurs aux ressources publiques internes. Quant aux finances privées, elles comportent deux aspects : le premier concerne les ressources privées externes mobilisées grâce à la souscription aux emprunts émis en Algérie ; le second concerne les capitaux privés internes qui s'orientent vers la France qui draine ainsi l'épargne d'origine algérienne. Ce double mouvement traditionnel des capitaux a été aggravé en 1962 par les fuites des capitaux provoquées par le départ massif des européens.²

1.2. Dépendance technique

L'équipement disponible en Algérie à l'indépendance, était essentiellement d'origine française, ce qui impliquait le recours au marché français pour l'importation d'équipements et des pièces détachées.³

¹ - Brahimi Abdelhamid, *Op. Cit.*, p.59.

² - Amin, Samir, « L'économie du Maghreb - Les perspectives d'avenir », Les éditions de Minuit, Paris, 1966, p.27.

³ - Benhafsi Youcef, « Algérie - Un développement pas comme les autres – essai à caractère historique et économique », Éditions Dar Houma Alger, 2008, p.25.

1.3. Dépendance commerciale

C'est la forme de dépendance la plus perceptible, puisque l'essentiel des échanges commerciaux se faisaient avec la France. Les exportations algériennes vers la métropole représentaient 80 % de l'ensemble de ses exportations alors que les importations algériennes de produits français dépassent ce niveau. Cette dynamique des importations s'explique par une croissance de l'importation des biens consommation industriels plus.¹

2. Secteur privé et Discours politique dominant

2.1. Le Programme de Tripoli

L'organe suprême du FLN, le CNRA, réuni à Tripoli en mai et juin 1962, adoptera à l'unanimité le document intitulé *le Projet de programme pour la révolution démocratique populaire*, communément appelé le *Programme de Tripoli*.

Ce texte reproduit les orientations populistes de la *Plate-forme de la Soummam*. En particulier, le thème de l'unité nationale. Si le programme n'exclut pas du regroupement national que les féodaux administratifs » (caïds, aghas,...) et les « traitres qui ont pris fait et cause pour le colonialisme », c'est en ajoutant que l'unité nationale devra se faire autour des couches les plus opprimées du peuple, en tête desquelles il place la paysannerie. La « bourgeoisie » aura sa place dans le processus de construction nationale, mais en tant que composante subordonnée.²

Mais la nouveauté du programme réside surtout dans le fait qu'il trace les lignes de force d'une politique économique et qu'il inscrit celle-ci dans une « perspective socialiste ». Le document met au centre la question agraire. Il voit dans la réalisation d'une révolution agraire la tâche primordiale de la révolution démocratique populaire. Les mesures de la limitation de la grande propriété, tant coloniale qu'algérienne, devront être basées sur le principe « La terre à ceux qui la travaillent ».

¹ - Benhafsi Youcef, *Op. Cit.*, p.37.

² - Liabes, Djillali, (1984), *Op. Cit.*, p.443.

Le programme de Tripoli préconise, parallèlement une industrialisation axée sur l'initiative publique et planifiée. Il insiste sur l'importance des industries de base en soulignant leur rôle dans la modernisation de l'agriculture.

2.2. La place du secteur privé dans le programme

La nationalisation du crédit et du commerce ont défini une tâche à accomplir dans les plus brefs délais, tandis que celle des richesses minérales et énergétiques est fixée comme un « but à long terme ». L'État se réserve la mise en place de l'industrie de base. Dans les autres domaines, il est dit que « l'initiative privée peut être encouragée », mais il est dit que « l'initiative privée peut être « orientée dans le cadre du plan général d'industrialisation ».¹

Ce qui paraît le plus significatif dans le programme de Tripoli, c'est son silence en ce qui concerne le rôle de la petite bourgeoisie, ou, en termes plus généraux, des classes moyennes, dans la construction de l'Algérie indépendante. Dans l'énumération des composants du peuple algérien oublie les couche la petite et moyenne paysannerie pour retenir seulement d'une les paysans pauvres (ouvriers agricoles, khammés) auxquels sont assimilés les « tous petits propriétaires », d'autres parts les gros propriétaires fonciers.²

Le programme révèle par contre l'existence de la petite bourgeoisie des secteurs non-agricole, artisans, petits et moyens employés, fonctionnaires, petit commerçants et certains membres des professions libérales. De Villiers ajoute : « Son quasi silence (le programme de Tripoli) à propos du rôle et de la place de la petite bourgeoisie montre à notre sens que, le contexte de la révolution anticoloniale algérienne, les intérêts particuliers ne peuvent plus s'exprimer et être représentés. Les leaders nationalistes, en lutte pour pouvoir, ne peuvent chercher une légitimité que dans la réaffirmation d'orientations fondamentales, liées à la nature historique et aux caractéristiques sociales de la lutte de libération, au profit de ces masses déshérités dans lesquelles s'incarne une communauté nationale dépossédée de sa culture et de ses richesses par la colonisation, constituent désormais des thèmes obligés. »³

¹ - Larbi Hachemi, « Opinions sur l'économie algérienne suivies de notes de voyages », édition SNED Alger, 1973, p.19.

² - Amirouche Abdelhamid, Chelgham, Mohamed Kamel, In : CE.N.E.A.P (1985), *Op. Cit.*, p.28-29.

³ - Brahimi Abdelhamid, *Op. Cit.*, p.26.

2.3. La charte d'Alger (1964)

Le premier congrès du FLN, réuni du 16 au 21 avril 1964, a rejeté la voie capitaliste de développement en invoquant les motifs suivants :

- Elle secrète une structure de classes sociale où les salariés sont une simple marchandise soumise aux lois du marché ;
- Elle s'accompagne de crises de surproduction, de chômage des travailleurs et engendre l'imprégnation ;
- Elle tend à se modifier dans le monde contemporain avec l'intervention de l'État les affaires économiques ; mais ce capitalisme d'État n'a qu'un semblant de rationalité : les inégalités sociales y persistent tandis que la composition de la production, régie par l'intérêt capitaliste y demeure incohérente.

L'alternative est alors la voie socialiste de développement qui se définit par la nationalisation des moyens de production et surtout l'autogestion, solution véritable à la double contradiction de la propriété privée et la séparation maîtrise-exécution¹

La tâche principale de l'État dans la phase de transition vers le socialisme, d'abord consolider les socialistes en cours et intervenir dans le secteur privé pour en accélérer la collectivisation

Cependant la clarté des options de la charte d'Alger n'est pas révélatrice de la situation politique en Algérie entre 1962 et 1965. Ce n'est qu'à partir de 1966 que le modèle de croissance de l'économie algérienne reçoit la formulation définitive et se matérialise par une politique d'investissement cohérente.

Annoncée avec force l'opposition entre le « secteur socialiste » et « secteur privé » par la distinction entre la propriété privée exploiteuse et la propriété privée non exploiteuse.²

¹ - Benissad Mohamed Elhocine, « Économie du développement de l'Algérie – sous-développement et socialisme », édition OPU Alger, 1981, p.20.

² - Charte d'Alger – article 20 : « Vis-à-vis de ces couches privilégiées le pouvoir révolutionnaire doit adopter une politique fondée sur une distinction entre la propriété privée exploiteuse et la propriété privée non exploiteuse » - article 21 : « Le pouvoir révolutionnaire ne peut se permettre aucune pause dans la lutte contre la propriété privée exploiteuse, tant à la campagne que dans la ville. La sous-estimation de la base sociale des éléments capitalistes qui trouvent des alliés à l'extérieur du pays constitue un écueil pour l'affirmation d'une

3. Evolution de la place et du rôle de la propriété privée dans le discours doctrinal

La question primordiale de la nature des rapports de propriété en tant que supports des rapports sociaux de production dans une formation économique et sociale en transition est au cœur de toute réflexion sur la nature et le mode d'évaluation du projet social qui est mis en œuvre. Cette question a toujours occupé une place particulière dans la doctrine nationale notamment autour de la participation de l'épargne privée » à la constitution d'un système productif national autonome qui, selon la doctrine est un fait objectif dans la mesure où l'effort de l'État ne peut à lui seul assurer le résultat recherché.

3.1. La loi 63-277 du 27 juillet 1963 portant code des investissements

Cette loi devait à la fois permettre et circonscrire l'action des investisseurs étrangers. Cette loi s'adressait presque exclusivement aux capitaux étrangers jugés indispensables pour le développement de l'Algérie devant l'ampleur des besoins à satisfaire et la modicité des ressources financières disponibles.

Le code de 1963 n'accordait par contre aucune garantie ni avantage au capital privé national à qu'il est demandé de « quitter les chemins stériles de l'investissement immobilier et commercial pour participer aux activités productives »¹. Il attendait surtout de ce capital des sacrifices nationalistes. Le capital national ne pouvait bénéficier des garanties et avantages que dans le cadre des sociétés d'économie mixte.

Cette loi reconnaissait aux entreprises étrangères la garantie d'une juste indemnisation après toute nationalisation. Celle-ci pouvait intervenir tant que les bénéfices retirés de l'exploitation n'auraient pas atteint le montant du capital investi. Le titre V reconnaît le principe de la liberté des transferts à concurrence de 50 % des bénéfices nets dégagés et ceci, quel que soit les modifications qui seront apportées par la suite, à la réglementation du contrôle des charges.²

politique révolutionnaire. Les masses laborieuses à la ville comme à la campagne sont à même de vaincre les difficultés nées de la résistance et du sabotage des forces antisocialistes. Le devoir du parti et du pouvoir révolutionnaire est de leur montrer le danger de ces forces et de les mobiliser contre elles.

¹ - Hadjseyd Mahrez, « Quelques aspects de l'évolution du secteur privé industriel », In : La revue du CE.N.E.A.P « l'industrie privée en Algérie » n° 2, juin 1985, p.49-50.

² - Hadjseyd Mahrez, *Op. Cit.*, p.51.

Le code d'investissement de 1963 prévoit deux régimes particuliers d'agrément, les entreprises agréées, les entreprises conventionnées à l'État. Chaque régime se différencie au niveau des avantages accordés. En fonction de certains critères généraux : (location des entreprises, nombre d'emploi créés, effet indirects de l'investissement ...) toute entreprise, peut être agréée et bénéficier :

- D'un dégrèvement partiel ou total du bénéfice industriel et commercial du BIC des taxes sur les biens d'équipements et de taxe de production sur les fabrications.

- De l'exonération des droits de l'enregistrement pour les acquisitions immobilières.

L'entreprise conventionnée doit avoir obligatoirement un investissement d'au moins cinq (05) millions de nouveaux francs (DA) et créer au minimum 100 emplois.¹

Elle doit obéir aux priorités géographiques et sectorielles définies dans les plans et programme arrêtés par les pouvoirs publics.

Elle bénéficie outre des avantages du titre II cité plus haut :

- D'une garantie de stabilité du régime fiscal pendant 15 ans.
- D'une garantie de stabilité sur les emprunts à moyens et à long terme.
- D'une ristourne de tout ou partie des impôts et taxes sur les matières importées de l'étranger.

Elle doit à cet effet signer une convention avec l'État qui définit les droits et obligations des deux parties.

Cette loi n'a pas permis de mobiliser le capital étranger et national malgré les avantages et garanties non négligeables accordés.

Le premier obstacle était d'ordre politique. Le capital étranger tenait l'Algérie en suspicion d'instabilité politique et radicalisation révolutionnaire pouvant déboucher sur des

¹ - Hadjseyd Mahrez, *Op. Cit.*, p.53.

nationalisations qui mettaient en cause non seulement les bénéficiaires à rapatrier mais également les capitaux investis.¹

Le second obstacle est d'ordre économique ; tant qu'il s'agissait, comme dans le plan de Constantine, d'une extension exterritorialité d'industries métropolitaines, l'enjeu était minime, pour le capital international, alors qu'ici, il lui demandait de s'inscrire dans les projets d'un régime hostile au sein d'une conjoncture économique défavorable.

Il faut rappeler que l'économie algérienne à cette époque, était caractérisée par une insuffisance de l'épargne, une étroitesse des marchés et des coûts de production, surtout s'il fallait localiser les centres de production en dehors des quelques grandes agglomérations côtières.²

3.2. Le code d'investissement de 1966

Selon la résolution du conseil de révolution du 21 février 1966, il y avait nécessité d'étendre le code des investissements au capital national et de définir une véritable statut de l'investissement privé qui devait fixer le rôle, la place, les modalités et les légitimes garanties du capital privé dans le cadre du développement économique, et de créer les conditions d'une saine prévision des risques et gains possibles.

C'est ainsi que l'ordonnance n° 66-284 du 15 septembre 1966, prévoyait, pour prévenir toute incompatibilité possible, le monopole de l'État sur les « secteurs vitaux de l'économie ». Toutefois l'État peut faire appel au capital privé pour tels investissements si nécessaire :

L'État peut dans tous les secteurs s'associer dans des sociétés d'économie mixte au capital national ou étranger.

L'État peut également lancer des appels d'offre d'agrément pour la création d'entreprises par le capital privé.

L'article 4 de la loi rend l'agrément obligatoire et l'article 21 introduit des critères sélectifs pour être agréé.

¹ - Safi Nadir, « Essais d'analyse sociologique – tome II : emploi, industrialisation et développement », édition OPU ENAL, Alger, 1985, p.112.

² - Hadjseyd Mahrez, *Op. Cit.*, p.54.

L'agrément est accordé par le Wali (*préfet du Département, dans le texte du code*) en accord avec le ministère des finances et du plan et le ministère technique concerné pour tout investissement inférieur à 500.000 DA et par arrêté interministériel pris sur l'avis conforme de la commission National des investissements pour les montants supérieurs à cette somme.¹

L'investissement agréé bénéficie de deux types d'avantages, les premiers sont dits « garanties générales » et dont le bénéfice est automatique et les seconds sont accordés selon des critères sélectifs.

Les garanties générales concernent² :

1^e) Le reprise par l'État de l'entreprise qui devra se faire par voie législative et ouvre droit à une indemnité égale à sa valeur nette, les éléments patrimoniaux évalués à dire d'experts.

2^e) Le droit de transfert des bénéfices pour la part des capitaux étrangers effectivement importés ou celle des bénéfices transférables réinvestis.

3^e) Le droit de transfert des redevances sur brevets ou relatif à la rémunération de l'assistance technique.

4^e) Le droit de transfert des sommes nécessaires au remboursement d'emprunts contractés à l'étranger.

5^e) Le droit de recruter le personnel étranger nécessaire l'assistance technique dans les limites fixés par l'agrément.

Les autres avantages sont accordés sur proposition de la Commission Nationale des Investissements (C.N.I) selon les critères suivants³:

1^e) Choisir une localisation conforme à la politique de décentralisation arrêtée par l'État et un secteur économique figurant dans les propriétés du plan nationale de développement.

2^e) Opter pour les investissements ayant « un effet indirect sur les activités connexes et complémentaires ».

¹ - Hadjseyd Mahrez, *Op. Cit.*, p.53.

² - Hadjseyd Mahrez, *Op. Cit.*, p.55.

³ - Hadjseyd Mahrez, *Op. Cit.*, p.56.

3°) Etudier l'utilisation optimale des matières premières locales.

4°) Prévoir un rythme de formation professionnelle et de promotion des cadres nationaux susceptibles de permettre la relève du personnel étranger dans un délai raisonnable.

5°) Prévoir un volume de production suffisant pour se substituer aux importations.

6°) Prévoir des exportations dans tous les cas où il existe des possibilités.

7°) Opter pour une intégration optimale de la production.

8°) Assurer une couverture suffisantes pour les fonds propres.

9°) Opter pour les technologies avancées.

Si ces critères sont respectés la loi prévoit ¹:

- Une exemption totale, partielle ou dégressive des droits de mutation pour les acquisitions immobilières destinées à l'activité.
- Une exemption totale, partielle ou dégressive de l'impôt foncier pendant 10 ans.
- Le taux réduit de la TUGP pour les biens d'équipements importés.
- Une exonération totale, partielle ou dégressive di BIC.

Si ces entreprises signent une convention avec l'État, elles pourront bénéficier en outre :

- D'une garantie de la Caisse Algérienne de Développement (BAD) pour faciliter l'obtention d'avances bancaires.
- D'une stabilisation du taux de certains financements accordés par les institutions bancaires.

Si l'investissement envisagé dépasse cinq millions de dinars (5.000.000 DA) il peut bénéficier ²:

- D'une exclusivité d'agrément dans une zone géographique déterminée,

¹ - Hadjseyd Mahrez, *Op. Cit.*, p.57.

² - Hadjseyd Mahrez, *Op. Cit.*, p.58.

- D'un régime conventionnel d'impôt pendant 10 ans si le bénéfice net ne dépasse pas 15 % des fonds propres investis.
- De dispositions contingentaires pour faire face à la concurrence étrangère.

Les dispositions de l'ordonnance n° 66-284 du 15 septembre 1966 avaient dans leur cohérence et leur logique un aspect attractif certain sur l'investissement privé.

Ce code aurait pu clore définitivement le débat sur la place et le rôle du secteur privé s'il n'y avait pas eu des divergences sur son interprétation.

Le point fondamental était de savoir si l'agrément était obligatoire et préalable à toute démarche administrative ou non.

La CNI avait jugé que l'article 21 qui instituait des critères draconiens pour toute entreprise candidate à l'agrément, signifiait – malgré l'article 4 qui était sans ambiguïté à ce sujet – que celui-ci était facultatif et ne concernait que les entreprises qui le demandent.

C'est en grande partie cette interprétation de l'ordonnance qui n'a pas permis de canaliser et d'orienter convenablement le secteur privé industriel en ne faisant pas de l'agrément une obligation légale.

C'est ainsi que sur près de 5.000 entreprises industriels recensées en 1978, seulement environ 800 entreprises ont été agréées par la CNI entre 1967 et 1978¹.

D'autres parts, les créneaux réservés au secteur privé n'ont pas été définis, l'ordonnance prévoyait un décret qui devait préciser les « secteurs vitaux de l'économie » qui ne devait être initiés par l'État ou les organismes qui en dépendent.

L'autre point qui a limité l'efficacité de ce code, était le seuil maximum d'investissement du secteur privé.

La taille de l'entreprise du secteur privé du point de vue de l'emploi, du chiffre d'affaires et de l'investissement, faisait l'objet de discussions et d'appréciations sans résultat concret.

¹ - Liabes Djillali, *Op. Cit.*, p.259.

Ces trois éléments, la taille de l'entreprise, l'agrément et les créneaux à réserver au secteur privé, ajoutés à l'irrégularité des sessions de la CNI et à l'absence d'un organe central de coordination ont contribué à rendre le code des investissements de 1966 désuet.

La loi 82-11 du 21 août 1982¹ relate l'investissement économique privé national.

Cette loi s'est attachée surtout à lever les ambiguïtés signalées plus haut concernant l'agrément et le seuil maximum d'investissement.

Elle exclue de son champ le capital étranger et prévoit que les créneaux réservés au secteur privé seraient fixes à la veille de chaque plan national de développement.

La loi 82-11 distingue trois types d'investissements :

- l'investissement de création ;
- l'investissement d'extension ;
- l'investissement de renouvellement.

Elle rend tout d'abord l'agrément obligatoire et préalable à toute démarche administrative.

Les investissements de création et d'extension sont soumis à un agrément délivré par :

- arrêté du Wali sur avis conforme d'une commission d'agrément de la Wilaya (CAW) pour tout investissement inférieur 3.000.000 DA ;
- arrêté interministériel pris sur avis conforme de la Commission Nationale d'Agrément (CNA) pour les montants supérieurs 3.000.000 DA.

Le montant d'investissement autorisé pour un investisseur individuel ne devra pas dépasser 12 millions de dinars (depuis le 1^e janvier 1985) et celui des entreprises (SARL- SA) ne devra pas excéder 35 millions de dinars.²

La loi interdit la multiplicité des affaires et la concentration horizontale et verticale entre les mains d'un même détenteur de capitaux ou de commanditaires et, crée un Office chargé du Suivi, de l'Orientation et de la Coordination du secteur privé (OSCIP).

¹ - Hadjseyd Mahrez, *Op. Cit.*, p.58.

² - Hadjseyd Mahrez, *Op. Cit.*, p.59.

Selon les zones géographiques et la nature des biens produits, des avantages fiscaux et des crédits sont prévus notamment :

- Un crédit à moyen terme équivalant au maximum à 30 % de l'investissement total projeté ;
- La franchise de la TUGP sur les biens d'équipements importés.
- L'exonération du BIC, de la TAIC, du VF de 1 à 5 ans selon les zones géographiques.

Les entreprises créées avant cette loi continuent à être régies par le code des investissements de 1966 (article 40).

Après deux années d'application, la loi 82-11 du 21 août 1982 aurait besoin d'une adaptation dans le sens d'une cohérence interne, particulièrement pour préciser les notions du promoteur d'activité, de multiplicité des affaires et du devenir de certaines entreprises privées créées avant la promulgation de cette loi ayant pour actionnaires des étrangers ou l'Etat (ex. SOMETEXAL).¹

4. Situation sociale et affirmation de la petite bourgeoisie (1962-1965)

Au cours des années 1961-1962, près de 900 000 personnes quittant l'Algérie, presque exclusivement des Européens. Pour le seul mois de juin 1962, les départs s'élèvent à 328 000 personnes. Parmi cette population, on compte près de 300 000 actifs qui assuraient l'encadrement administratif et économique du pays. Les colons procuraient la moitié des ressources fiscales, absorbaient 60 % des importations et consommaient près de 40 % de la production locale.²

Ce flux migratoire suit la fuite des capitaux privés, mouvement qui s'est déclenché sur une vaste échelle dès 1959 et qui se poursuivra jusqu'en 1964. Cette double saignée, a un effet immédiat sur la vie économique de l'Algérie.

Elle provoque en premier lieu la désorganisation de tout l'appareil productif. Trois raisons essentielles en sont à l'origine : le manque de main-d'œuvre qualifiée et de techniciens qualifiée et de techniciens adaptés aux équipements coloniaux, la vétusté des équipements

¹ - Hadjseyd Mahrez, *Op. Cit.*, p.59.

² - Raffinot et al, *Op. Cit.*, p.27.

coloniaux, qui n'avaient fait l'objet d'aucun renouvellement à l'approche de l'indépendance, et enfin le resserrement du marché local pour des productions largement destinées à satisfaire demande monétaire d'origine européenne.

La chute de la production globale en valeur réelle fut de 35 % de 1960 à 1963¹. La situation est particulièrement grave dans l'agriculture d'exportation. Le vignoble enregistre une chute d'un tiers, les légumes d'un quart, les cultures industrielles de deux tiers. Cette régression résulte surtout de la limitation des débouchés pour les productions qui furent donc laissées en terre. La crise de l'agriculture traditionnelle est quant à elle plus ancienne ; elle franchit une nouvelle phase, cette fois définitive, sous le coup de la guerre.

Il convient pourtant de nuancer ce bilan. On remarque en effet que la régression à surtout porté sur les cultures spéculatives. Les cultures vivrières et céréalières ont bénéficié d'une récolte exceptionnelle. En outre, la productivité s'est maintenue à niveau élevé dans les exploitations où l'initiative des masses rurales a pu exercer sous le contrôle syndical.

En revanche, la situation était différente dans l'activité dans les activités sur lesquelles, faute d'organisation politique, leur autorité ne pouvait s'exercer ; la désorganisation affecta principalement les conditions de stockage et d'écoulement des produits agricoles, ainsi que tout l'environnement commercial et financier complémentaire.

Dans l'industrie, s'était l'arrêt presque total des opérations d'envergures lancées dans le cadre du plan de Constantine. Sa réussite reposait, on s'en souvient, sur l'effort de construction. Or le bâtiment et les travaux publics régressent de 55 % en 1963 par rapport à l'année précédente ; sur 2 000 entreprises de travaux publics, 1 400 disparaissent ; la production de ciment passe de 1,3 million de tonnes à 0,6 million d'une année à l'autre. Dans le secteur minier, la régression est de 20 % et dans la métallurgie de 15 %². D'autres données statistiques font état d'une très forte sous-utilisation des capacités de production : les usines de textiles travaillent à 58 %, les conserveries de poissons à 14 %, de fruits à 40 %², c'est l'arrêt total de la production de sucre, etc. Seul le secteur des hydrocarbures traverse sans trop d'encombres les événements de la guerre et de l'indépendance.

¹ - Rousset Paul, *Op. Cit.*, p.45.

² - Rousset Paul, *Op. Cit.*, p.53.

La chute des investissements est encore plus spectaculaire ; les dépenses d'équipement engagées en 1963 ne permettent même pas d'assurer l'amortissement technique d'un matériel délaissé par les colons depuis plusieurs années. En même temps, on assiste à une croissance vertigineuse des dépenses improductives sans contrepartie au milieu des ressources budgétaires. En valeur réelle, l'administration civile algérienne coûtait en 1963 deux fois plus chers que l'administration coloniale de 1954¹. A la même période, le nombre des agents publics passe de 30 000 personnes à 180 000, ce qui permet d'assurer l'accès à la fonction publique de nombreux nationaux.

L'arrivée massive de nouvelles couches dans les postes administratifs et militaires aura des conséquences plus profondes encore au plan social. La vacance des emplois, et à un degré moindre de l'habitat urbain, renforcera les distorsions de classes en détachant définitivement les classes bénéficiaires du reste de la population dont les conditions de vie n'ont pas changé, lors qu'elles n'ont pas empiré.

4.1. Le processus de substitution sociale

La vacance des emplois entraîne un très vaste et brutal glissement de population vers les zones urbaines, et, à l'intérieur de celles-ci, provoque des mouvements de substitution spatiale qui modèleront irrémédiablement rééquilibre social.

4.1.1. L'appropriation de l'espace colonial

L'exode rural est imposant : entre 1960 et 1963, les villes algériennes ont reçu 800 000 nouveaux habitants, dont la moitié pour la seule agglomération d'Alger. L'attraction est particulièrement puissante vers les communes urbaines déjà fortement peuplées et où la population européenne était importante : outre Alger, citons surtout Oran, Mostaganem, Blida, El Asnam, Annaba et Constantine².

Il faut rappeler ici les événements qui ont rendu possible cette brutale urbanisation. On peut estimer à 2 350 000 personnes, soit un tiers de l'effectif total de la paysannerie, le nombre des ruraux arbitrairement regroupés dans les camps par l'armée française, notamment

¹ - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.51.

² - Liabes D., *Op. Cit.*, p.134.

à l'occasion du plan Challe. Si l'on ajoute 1 170 000 paysans¹ recasés dans les villages existants ou ayant trouvé refuge en ville, plus environ 500 000 refugies au Maroc et en Tunisie, on obtient une image précise et saisissante de la désorganisation de la société agraire à la suite de la guerre. Plus de la moitié de la population rurale a été touchée par ce que l'on a appelé la « clochardisation » et s'est alors trouvée disponible pour l'exode vers les villes ou l'étranger.²

Des historiens et des sociologues ont montré la similitude de cette politique de la terre brûlée et du ratissage des campagnes avec celle conduite par les généraux de la conquête. Elle est bien l'aboutissement d'un processus séculaire qui visait dissoudre les communautés agraires. Mais, avec la guerre, ce processus a atteint cette fois en profondeur les zones où le mode de vie patriarcal avait tant bien que mal persisté. Expérience exceptionnelle de chirurgie sociale, la guerre a ainsi fait table rase d'une civilisation dont on ne peut plus parler qu'au passé. En liquidant ce qui restait des modes de production précapitalistes par la séparation définitive d'avec la terre, en brassant les populations indépendamment de leurs liens d'identification ethniques ou claniques, en les coupant enfin de leurs modestes moyens de survivance, on ne pouvait mieux créer les conditions de l'urbanisation massive.³

Plusieurs études monographiques ont montré que le mouvement de population à l'intérieur des villes à obéir à des règles singulières. On peut parler à cet égard de migration par paliers ou encore d'urbanisation « à tiroir » pour évoquer ce déplacement graduel des différentes strates vers les logements laissés successivement vacants. C'est ainsi qu'à Alger on a pu distinguer quatre types de déplacements migratoires. Une première vague de vieux citadins quitte la Casbah et prend possession des quartiers centraux en tentant un regroupement familial. Une deuxième vague en provenance des grandes cites périphériques et des bidonvilles lui succède dans « les quartiers arabes » et Bab el Oued, ce dernier périmètre, entaché des crimes de l'O. A. S., ayant été évitée par la première vague. Les ruraux des bourgs voisins s'empressent de remplacer la vague précédente, créant des problèmes délicats de cohabitation dans les H.L.M. Enfin, une dernière vague, cette fois plus lente et plus diffuse,

¹ - Rousset Paul, *Op. Cit.*, p.59.

² - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.57.

³ - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.62.

venant des campagnes limitrophes, s'établit à proximité des domaines coloniaux de la wilaya, dans les communes de la grande ceinture, dans les interstices du tissu urbain (sur les hauteurs, dans les vallons, au bord de l'oued) ou enfin en surdensité dans les quartiers pauvres ou sont reconstituées des réseaux de solidarité régionale et familiale.¹

Très rapidement, l'appropriation de l'espace urbain colonial dessine les contours de la différenciation de classes. L'opposition est alors manifeste entre la petite bourgeoisie à l'aise dans les volumes et les modes d'existence perpétués par l'inertie des formes spatiales de la ville et ceux que Mostepha Lacheraf a appelé les « rurbains »², les paysans déracinés qui tentent d'imposer leur mode d'existence à des formes contradictoires. Et l'historien algérien de constater avec emphase : « La discipline d'antan, face à l'occupant, était capable de combler les lacunes par une cohésion et un esprit civique à l'intérieur de la communauté algérienne s'identifiant au patriotisme et au maintien des valeurs menacées, toutes choses devenues sans effet après le curieux sauve-qui-peut psychosocial de la libération. La famille, la nature du pouvoir, les mutations déviées ne sont pas étrangères avec d'autres éléments plus anciens à la caractérisation de ces faits mitigés, de ces débris vainement restaurés d'un naufrage qui dure toujours.

4.1.2. L'appropriation des biens coloniaux

L'exode rural est accéléré par l'accroissement du nombre des emplois non agricoles ouverts aux Algériens : il passe de 460 000 au début de 1962 à 905 000 à la fin de cette même année. Outre le grossissement des effectifs civils et militaires déjà évoqué, cette croissance s'explique par la reprise des fonds de commerce européens qui permet l'établissement de nouveaux artisans et petits détaillants (de 130 000, ils passent à près de 180 000) et des employés de commerce (ils passent de 60 000 à 100 000).³

Si l'on exclut toujours la situation de l'agriculture coloniale, partiellement prise en charge par les travailleurs des domaines dans le cadre des comités de gestion, et si l'on recoupe plusieurs informations de l'époque, on peut estimer que 2 000 entreprises industrielles

¹ - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.70.

² - Lachref Mustapha, *Op. Cit.*, p.35.

³ - Lachref Mustapha, *Op. Cit.*, p.42.

et commerciales, 200 000 à 250 000 logements, 20 000 m² de bureaux et plusieurs milliers de magasins ont changé de propriétaires entre 1961 et 1963¹.

Les systèmes juridiques les plus hétéroclites ont été improvisés d'abord par l'exécutif provisoire (mars-septembre 1962), puis par le gouvernement d'A. Ben Bella pour soustraire ces biens à la convoitise individuelle de la grande bourgeoisie la plus fortement compromise. Près de 400 entreprises sont même soumises au régime de l'autogestion à partir de mars 1963² ; nous verrons cependant plus loin que les mesures conservatoires adoptées empêchèrent le contrôle ouvrier de s'exprimer pleinement.

Les lois et décrets relatifs aux biens vacants ont surtout permis ('intrusion en force de clientèles du nouveau pouvoir d'Etat, charriant des appétits démesurés et des revanches sordides. L'arme juridique était absolue, elle pouvait être dirigée alternativement contre les « agents de la colonisation » ou contre les personnes troublant l'ordre public, contre les « profiteurs » aussi bien que contre ceux qui entravaient l'indépendance nationale. Elle a permis la destitution d'anciens possédants, écartés du jeu complexe des alliances de clans tissées pendant la guerre, et la transmission des biens confisqués à de nouvelles catégories, parfois aussi suspects, qui posaient leur candidature à la succession. On ne connaît cependant pas les résultats précis obtenus par l'application de ces textes ; les confiscations ne firent en effet que très rarement l'objet d'une publication au Journal officiel.

Au total, on peut considérer que l'indépendance a rendu possible la consolidation et l'élargissement des couches urbaines petites-bourgeoises tant au niveau de leur statut social qu'au niveau de leurs prérogatives politiques. Ce processus revêt une importance d'autant plus décisive qu'il n'est pas contrecarré par l'affirmation en tant que classe active et militante du prolétariat urbain. Au plan quantitatif, ce dernier n'est guère affecté par le mouvement de substitution de l'indépendance. Les ouvriers européens ont été remplacés nombre pour nombre (soit près de 90 000 postes), mais la baisse de l'activité industrielle, surtout dans les branches

¹ - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.53.

² - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.55.

fortes utilisatrices de force de travail comme le bâtiment et les travaux publics, a envoyé au chômage 50 000 à 60 000 manœuvres.¹

L'effectif de la classe ouvrière algérienne n'a donc que peu augmenté.

Le changement le plus significatif touchant le prolétariat des villes se situe sur un autre plan ; on observe en effet que la classe ouvrière s'est renouvelée presque totalement par le double jeu de l'ascension sociale de certains de ses anciens membres vers des emplois administratifs et de l'apport de forces de travail paysannes fraîchement libérées à la suite des regroupements et de la guerre. Les masses rurales ont alors pris conscience des disparités flagrantes qui opposaient les conditions de vie des campagnes et celles artificiellement améliorées à la faveur de l'indépendance dans les villes. Mais, en retour, le « rajeunissement » brutal du prolétariat aura des conséquences négatives au regard de la conscience ouvrière et des pratiques de lutte syndicale. Il engendrera pour longtemps la régression de son aptitude déjà faible à l'action collective et organisée face aux prétentions irrésistibles de la petite bourgeoisie et à la démagogie de ses représentants.

5. La percée politique de la petite bourgeoisie

« Si l'indépendance a matériellement peu amélioré le niveau de vie des masses [...] la fin de la domination coloniale a permis à certains individus d'occuper des fonctions agrémentées de nombreux avantages : villas, autos, salaires, influence. Ceux-ci ne vivent plus au rythme du peuple, ils se sont séparés de lui. Bien souvent, ils ont pris la place des pieds noirs. Ils n'aspirent qu'à conserver leur place envers et contre tout. » On est frappé par la clairvoyance des jugements portés par l'organe du F. L. N., *Révolution africaine*, alors dominé par quelques intellectuels progressistes (M. Harbi, A. Zerdani, H. Zahouane).² Le contraste est manifeste avec l'analyse bipolaire et caricaturale d'A. Ben Bella qui, dans ses déclarations, s'évertue à renvoyer dos à dos les forces de la réaction alliées de l'impérialisme — il faut entendre les féodaux et la bourgeoisie compradore — et les forces populaires. Entre ces deux forces, la petite et moyenne bourgeoisie, revigorée par l'indépendance, libère enfin ses potentialités.

¹ - Liabes D., *Op. Cit.*, p.137.

² - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.59.

5.1. La marge de manœuvre de la petite bourgeoisie

Nous avons vu que les classes aisées algériennes, liées aux formes traditionnelles de la vie politique et économique ou encore associées à des formes subsidiaires du commerce colonial, restaient trop faibles et discréditées pour prétendre jouer un rôle historique. Avec justesse, avec justesse M. Olivier remarque : « A l'extrémisme de l'exploitation coloniale, qui avait relégué féodaux et bourgeois algériens dans une situation marginale très précaire, répondait l'extrémisme de la situation postcoloniale dont les problèmes dépassaient largement les possibilités d'action de ces embryons de classes privilégiées. »

Bien différente est la position de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine qui trouve, grâce à la nouvelle répartition des emplois et des biens, les conditions de la réalisation de ses virtualités capitalistes.

Sa marge de manœuvre est cependant étroite ; elle ne peut prétendre accéder sans partage aux leviers de commande du secteur colonial sur lequel la pression populaire demeure puissante ; tactiquement, elle doit laisser se développer certaines initiatives des masses, telle la mise en place des comités de gestion dans l'agriculture et l'industrie, voire répondre à certaines de leurs requêtes, tel le contrôle sur l'appropriation des biens vacants. Elle est également prête à avaliser n'importe quel programme, progressiste, comme le programme de Tripoli de 1962 ou la Charte d'Alger de 1964, pourvu qu'il n'ait aucune chance d'application. Il s'agit donc d'une collusion de circonstance, liée aux conditions particulières de l'indépendance.

Avec méthode, la petite bourgeoisie va toutefois désamorcer des initiatives populaires en les insérant dans des circuits légaux : l'institutionnalisation de l'autogestion en mars et octobre 1963 est un exemple caractéristique de normalisation administrative d'une situation qui en elle-même aurait pu être révolutionnaire.

A plus long terme, elle établit les bases de son hégémonie. Déjà la confusion extrême qui a caractérisé l'appropriation des biens vacants a permis à la petite et moyenne bourgeoisie de se démarquer en garantissant son statut social ; la seconde étape sera plus lente, puisqu'il s'agira d'installer un secteur public puissant.

En effet, étant dans l'impossibilité de réaliser une appropriation privative à grande échelle des moyens de production tant agricoles qu'industriels, son affirmation en tant que nouvelle classe dirigeante ne peut passer que par la construction d'une économie étatisée.

Outre la pression des masses paysannes et ouvrières, le haut degré de concentration et la taille du secteur colonial rendaient nécessaire une telle formule. La nationalisation est donc l'arme appropriée pour s'assurer la conquête des bases économiques. Arme dirigée contre ce qui restait des intérêts directement coloniaux dans l'industrie et les banques, arme dirigée également contre le prolétariat qui avait tenté l'organisation active de certains lieux de production.¹

5.2. La prise en main de l'appareil d'Etat

A ses débuts, l'appareil d'Etat algérien fut traversé par deux courants minoritaires. Le premier, partisan du développement du capital privé et de la démocratie libérale, sera éliminé après les élections législatives de septembre 1963 et l'éviction de son représentant le plus notable, Ferhat Abbas. Le second, d'inspiration socialiste, regroupait une poignée d'intellectuels marxistes et des syndicalistes de l'U. G. T. A. (Union générale des travailleurs algériens). Faute d'une organisation militante capable de répondre aux aspirations de la paysannerie pauvre et des masses urbaines, ce dernier courant n'eut qu'une influence formelle et limitée face aux prétentions des véritables bénéficiaires de l'héritage colonial. L'unanimité des votes du congrès du F. L. N., lors de l'adoption en avril 1964 de la Charte d'Alger élaborée par les intellectuels socialistes, ne saurait cacher leur très grande faiblesse au niveau des appareils du parti, de l'armée et de l'administration. La brève tentative de radicalisation révolutionnaire du nouveau régime ne pouvait être qu'illusoire, compte tenu d'une part de la nature réelle du mouvement national et, d'autre part, des conditions particulières de l'indépendance.²

Nous avons déjà noté que l'appareil administratif colonial est resté en l'état. L'ensemble des organes spécialisés dans l'encadrement et la répression des masses - administration centrale et régionale, police, armée, canaux de propagande - n'ont pas été détruits et remplacés, mais simplement reconduits, autorisant ainsi la pénétration des éléments petits-bourgeois dans un système déjà hautement centralisé et hiérarchisé.³

¹ - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.62.

² - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.64.

³ - Larbi Hachemi, *Op. Cit.*, p.24-25.

Le maintien de l'appareil d'Etat était d'ailleurs inscrit dans les accords d'Evian qui prévoyaient la pérennité de la présence française grâce aux cadres et aux fonctionnaires que l'ex métropole devait continuer de mettre à la disposition du pays. Un recensement officieux d'avril 1963 donne la répartition suivante des cadres de la fonction publique¹ ;

1. Fonctionnaires français :	13 729
2. Fonctionnaires algériens promus des écoles de l'administration coloniale :	22 182
3. Cadres issus du F. L. N. :	34 097
	70 008

Les cadres appartenant aux deux premières catégories sont omniprésents dans les postes les plus élevés. En effet, leur taux de présence dans la hiérarchie est la suivante :

- A. Cadres d'élaboration et de décision: 43 % (dont 39 % de Français)
- B. Cadres de gestion : 77 % (dont 43 % de Français)
- C. et D. Cadres subalternes : 12 et 3 %

Le nombre des cadres issus de l'organisation partisane et du P. R. A. ne suffit pas à modifier réellement la nature de l'appareil administratif. Cette carence relative s'explique historiquement : pendant la guerre, le F. L. N. tenta de créer dans les maquis une structure d'encadrement civil à la guérilla armée, mais l'Organisation politique administrative (O. P. A.) fut écrasée par l'armée française et le F. L. N. perdit de nombreux cadres de l'intérieur. Elle s'explique aussi par la nature même du parti à l'indépendance.

Section 2 : Période entre 1965-1969 : l'État demiurge

Le « redressement révolutionnaire » du 19 juin 1965, selon l'expression consacrée n'est pas un évènement mineur dans l'histoire contemporaine de l'Algérie.²

Les années charnières 1965-1969 vont permettre au nouveau pouvoir conduit par H. Boumediene et ses alliés de normaliser la place dominante acquise par la fraction la plus active de la petite bourgeoisie. L'expansion de cette classe ascendante passe par la stabilisation politique du pays. Le renforcement de l'appareil d'Etat va

¹ - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.72.

² - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.74.

alors être obtenu avec une détermination qui était exclue dans le précédent régime, impuissant à exprimer toutes les aspirations hégémoniques de la petite bourgeoisie.¹

La situation économique demeure en 1965 encore très précaire ; l'expérimentation après l'indépendance de nouvelles modalités d'organisation et de gestion des activités productives (comité de gestion, coopératives, entreprises d'Etat...) posait un problème de choix entre des formules qui, toutes, ne pouvaient satisfaire la classe dominante en formation. Le pouvoir de H. Boumediene en préconisant des normes de gestion très rigoureuses (rentabilité du secteur autogéré, austérité dans les dépenses publiques, encadrement du secteur privé) va infléchir méthodiquement la base économique vers l'étatisation.

Sous ces deux aspects, restructuration de l'Etat et restructuration de l'économie nationale, le nouveau pouvoir va très largement contribuer à l'instauration des structures actuelles du capitalisme d'Etat algérien.²

1. Le renforcement de l'appareil d'État

La coalition de clans portés au pouvoir par le coup d'Etat exprime à ses débuts des intérêts divergents ; les 26 membres du Conseil de la révolution, organe suprême qui se substitue à la fois au bureau politique du parti et à l'Assemblée nationale moribonde, n'ont en commun que leur désir de participer activement au pouvoir et leur hostilité à l'égard du président renversé. Il n'y a guère plus de consensus au sein de la nouvelle instance de l'exécutif qu'il n'y en eut dans le passé au sein des diverses équipes qui se succédèrent dans les trois cabinets d'A. Ben Bella. Très rapidement, H. Boumediene sera confronté, tout comme le fut son prédécesseur, avec les difficultés résultant d'un pouvoir construit sur des alliances occasionnelles.³

¹ - Devillers Gauthier, *Op. Cit.*, p.57-58.

² - Devillers Gauthier, *Op. Cit.*, p.59.

³ - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.78.

2. Les reformes administratives

La construction d'un Etat puissant est à cette époque impérative. Elle doit sanctionner institutionnellement les places acquises par les éléments de la petite bourgeoisie qui se sont emparés de l'appareil d'Etat hérité de la colonisation.

La première réforme d'envergure concerne les collectivités territoriales. La réforme communale instituée en 1966 et 1967 est présentée par ses promoteurs comme étant destinée à remodeler l'administration coloniale et à établir une « décentralisation révolutionnaire ». Une « assemblée populaire communale » (A. P. C.), élue pour quatre ans, est chargée de gérer les affaires de la commune et d'étudier les problèmes relatifs à l'administration, aux finances, à l'équipement, aux activités socio-culturelles qui entrent dans le champ de la localité.¹

Des mesures vinrent renforcer la stabilité institutionnelle du régime, en particulier la publication quatre codes nouveaux venant s'ajouter au code des nationalités de 1963 : le Code de la fonction publique, le Code de procédure civile, le Code de procédure pénale et le Code des investissements. L'algérianisation de l'appareil d'Etat commença à porter ses fruits, puisqu'à la fin de 1967 on ne comptait plus que 2 670 agents étrangers dans la fonction publique, dont seulement 57 dans la catégorie A et 38 dans la catégorie B.²

Au terme de cette période transitoire, si la construction de l'État demeure inachevée, elle est une exigence de la classe dominante en formation conduite avec détermination. La déconcentration administrative permet l'organisation par le pouvoir central des unités territoriales, les impôts sont enfin recouvrés régulièrement, la stabilité des fonctionnaires est acquise et la corruption circonscrite

Le nouveau pouvoir issu du coup d'Etat du 19 juin 1965, dans sa volonté opiniâtre de protéger la pureté d'une légitimité rationnel dont il s'estime le seul garant, n'a donc laissé, ni en son sein ni à l'extérieur, aucune place à une opposition et à l'exercice spontané de la critique. Si certains projets sont soumis à la discussion, il s'agit d'un droit de critique « organisée », destiné conforter des décisions déjà prises, et non d'une critique ayant

¹ - Devillers Gauthier, *Op. Cit.*, p.62.

² - Fardeheb Abderrahmane, « Essais sur l'économie algérienne », édition Ministère de la Culture, Alger, 2009, p.45.

politiquement liberté de s'exprimer. Ce renforcement d'un pouvoir d'Etat monolithique devait s'accompagner d'une restructuration de l'économie nationale.¹

3. Le rôle dévolu au capital privé

Le gouvernement d'A. Ben Bella s'était doté d'un arsenal de textes juridiques lui permettant d'atteindre tous les gros possédants algériens, qu'ils fussent juges coupables d'irrégularités dans les transactions immobilières qui précédèrent et suivirent l'indépendance (décret du 9 mai 1963 et loi du 26 juillet 1963), ou qu'ils fussent accusés de menacer la réalisation des objectifs de la révolution socialiste (ordonnance du 27 août 1964). Il suffit de citer la déclaration de H. Boumediene du 22 mai 1966 : « Je ne vous cacherai pas que le gouvernement est en possession de 6 000 dossiers de réclamations. L'Etat a le droit de confisquer, de prendre au riche et de donner au pauvre, car la justice sociale et l'orientation socialiste l'exigent. Mais l'Etat n'a pas le droit de voler. [...] Il faut rétablir la confiance, car le citoyen algérien considère que l'État le vole. »²

En fait, pour les auteurs du redressement, il apparaissait impossible de mener simultanément une lutte contre les intérêts étrangers prédominants dans de nombreux secteurs stratégiques et une lutte contre la bourgeoisie traditionnelle susceptible de remettre en cause la fragile et artificielle alliance politique scellée en 1965. En d'autres termes, il était provisoirement nécessaire de rétablir la confiance du capital privé et de répondre aux vœux des chambres de commerce qui, depuis la chute d'A. Ben Bella, stigmatisaient « les initiatives malheureuses d'un temps révolu » et demandaient le réexamen des décisions de nationalisation des biens algériens. Le nouveau pouvoir d'Etat abonda dans ce sens puisqu'il procéda des 1966 à de nombreuses restitutions de propriétés agricoles, de petites usines, d'hôtels, de lignes d'autocars, de cafés et de restaurants étatisés trois ans auparavant. A l'exception des transports routiers de voyageurs (nationalisés finalement en 1971), il n'existait plus d'autogestion dans le secteur tertiaire des 1967-1968. Les activités de type hôtel, restaurant, café... sont remises aux communes qui en attribuent la gestion aux particuliers sur procédure d'adjudication. Les salles de cinéma sont confiées en gérance. La procédure sera la même pour le commerce de détail : en 1969, 90 % du commerce intérieur

¹ - Nyssen Hubert, « L'Algérie des années 70 – telle que je l'ai vue », édition Arthaud, Paris, 1970, p.36.

² - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.86.

est entre les mains de commerçants privés (la S.N.N.G.A. contrôlant le reste avec 39 magasins).¹

Des unités artisanales et industrielles soumises au régime de l'autogestion furent aussi dans certains cas rendues à leurs anciens propriétaires, mais pour l'essentiel - nous le verrons-elles seront absorbées par les nouvelles entreprises publiques.

Cette « restitution » ou cette « dénationalisation » s'effectue sous une forte opposition du syndicat qui, en dépit de l'emprisonnement ou de l'exil de certains de ses membres influents, restait très vigilant et très hostile à tout empiètement du principe de l'autogestion. Ainsi, en février 1966, des délégués locaux découvrirent que vingt entreprises importantes confisquées en 1964 à des collaborateurs notoires avaient été remises à leurs propriétaires initiaux. C'était notamment le cas d'A. Bouthiba qui se voyait accorder 2 000 hectares de plantations dans la région d'El Asnam². A la suite d'une énergique protestation de l'U.G.T.A. - son organe, *Révolution et Travail*, n'hésita pas à évoquer le « danger mortel » qui menaçait la révolution algérienne —, H. Boumediene fut contraint, afin d'éviter le scandale, de rétablir certains travailleurs dans leur droit légitime.³

Le capital privé fut davantage sollicité pendant les premières années du nouveau régime qu'il ne le fut antérieurement ; la doctrine officielle était que les investisseurs nationaux devaient s'orienter vers les branches où l'Etat ne pouvait intervenir. La répartition des tâches fut ainsi fixée par le chef de l'Etat le 1^{er} novembre 1965 : « Si les grands moyens de production et les grands circuits relèvent nécessairement du domaine de l'investissement public, il est de l'intérêt national, dans le cadre de nos options, de ne pas exclure et surtout de ne pas décourager l'investissement national privé. »⁴

La coexistence des deux secteurs supposé cependant le respect des orientations générales : « Tout ce que nous lui demandons [au capital privé] c'est d'être, dans la mesure du possible, en harmonie avec la politique du pays et de ne pas gêner la réalisation des projets de l'Etat » (discours de H. Boumediene du 31 octobre 1969). La

¹ - Boussoumah Mohamed, *Op. Cit.*, p.52.

² - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.87.

³ - De Villier Guathier, *Op. Cit.*, p.45.

⁴ - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.89.

modération du ton employé par un fervent du capitalisme d'Etat obéit à une exigence de circonstance, à la nécessité de canaliser toutes les sources d'accumulation susceptibles de contribuer au redressement de l'économie nationale. Cinq ans plus tard, lorsque le secteur public aura établi son assise, le principe de la coexistence et de la complémentarité, laissera la place au principe de l'affrontement.¹

La promulgation, le 15 septembre 1966, du nouveau Code des Investissements est sans conteste un des événements les plus importants de cette période transitoire qui précède la nouvelle vague des nationalisations. Ce Code fut à cette époque présenté comme l'instrument de la relance économique. Toujours en vigueur, il accorde aux investisseurs privés tant nationaux qu'étrangers une série d'avantages fiscaux et de garanties plus étendue que le précédent Code élaboré le 26 juillet 1963.²

Le Code de 1963 se limitait aux seuls investissements étrangers. La plus importante des garanties prévues était celle contre l'expropriation. Elle ne pouvait intervenir que lorsque le montant cumulé des bénéfices nets excédait le montant du capital investi ; elle se faisait alors contre indemnisation. En outre, il instituait une procédure d'agrément pour les nouvelles entreprises. En 1966, deux entreprises seulement avaient suivi cette procédure.

Le principe fondamental qui présida à la mise au point du nouveau texte était que l'Etat-entrepreneur se réservait l'initiative des projets d'équipement dans les « branches vitales » de l'économie nationale, avec cependant la possibilité d'associer le capital privé, national ou étranger à leurs réalisations. Ce dernier disposait en revanche d'une autonomie lorsqu'il s'orientait vers les autres branches avec une garantie de non-nationalisation pendant les dix premières années, sauf si les exigences du développement la rendaient impérative. Dans ce dernier cas, une procédure d'indemnisation et de transfert est prévue par le Code.³

Les avantages fiscaux ouverts au capital local sont l'exonération totale ou partielle des droits de mutation pour les acquisitions immobilières, de l'impôt foncier pendant dix ans et de l'impôt sur les bénéfices pendant cinq ans. L'obtention de ces avantages

¹ - De Villier Guathier, *Op. Cit.*, p.55.

² - Boussoumah Mohamed, *Op. Cit.*, p.55.

³ - Boussoumah Mohamed, *Op. Cit.*, p.59.

importants est assujettie à l'agrément du Conseil national des investissements (représentant les divers ministères techniques et les organismes bancaires) pour les projets d'un montant supérieur à 500 000 dinars, ou à celui d'une commission régionale pour les projets plus modestes, mais alors le financement se fait sur fonds propres.¹

Ce dispositif répondait à l'origine au triple souci de voir le capital privé contribuer à l'accroissement de la production de biens alors importés, d'engager une décentralisation vers les villes moyennes de l'intérieur et du Sud et enfin d'accroître le volume de l'emploi.²

Tableau 4-1 : Répartition des projets privés agréés par les commissions d'investissements

Année	Nombre de projets	Montant des investissements (en millier de DA)	Emplois prévus
1967	65	35 902	1 828
1968	220	136 299	7 221
1969	279	251 652	9 484
1970	123	145 934	4 419
1971	41	41 164	1 873
Total ³	728	610 952	24 826

Source : Raffinot, op. cit. , p. 89

A l'examen, il s'avère que le capital privé national s'est engagé très modestement dans des opérations de faible envergure : en moyenne sur les cinq années, la mise de fonds par projet est inférieure à 900 000 dinars et l'emploi correspondant porte sur 35 salariés seulement. Les branches les plus recherchées sont faible coefficient de capital et utilisent une main-d'œuvre peu qualifiée comme le textile (filature, tissage, confection, bonneterie) qui enregistre 282 projets de 1967 à 1971, la petite construction métallique et électrique (102 projets) et l'industrie alimentaire (70 projets).⁴

¹ - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.92.

² - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.92-93.

³ - Sur la période 1972-1974, le nombre des projets agréés a été inférieur à 100, représentant 200 millions de dinars et 1 500 emplois nouveaux.

⁴ - Liabes D., *Op. Cit.*, p.371.

Cette orientation vers le secteur des biens de consommation a été imposée par l'exigence pour le capital local de recouvrer rapidement les fonds engagés dans une période d'insécurité politique. Elle a également été favorisée par les restrictions et le monopole étatique sur les importations, contraignant nombre de commerçants et de négociants à se reconverter vers la petite et moyenne entreprise. Pourtant, ce léger renforcement du secteur privé s'est fait au détriment du secteur autogéré. Les responsables syndicaux n'ont cessé de se plaindre de ce que les autorités de tutelle favorisaient systématiquement les firmes privées. S. Koulytchizky montre que, dans certaines activités (savonneries, achats publics, aliments de bétail), à prix égaux et à qualité égale l'agrément donné au secteur privé allait à l'encontre du développement du secteur autogéré.¹

Enfin, le mouvement de décentralisation souhaité par les promoteurs du Code des investissements a été extrêmement limité puisque le capital privé a préféré les zones déjà équipées du littoral, en particulier la région d'Oran (321 projets) et la région algéroise (259 projets).²

Au total, la contribution du secteur privé au développement industriel n'a pas parfaitement répondu à l'attente du nouveau pouvoir d'Etat qui souhaitait lui voir jouer un rôle dans le redressement économique préalablement à l'extension rapide du secteur public. La bourgeoisie locale historiquement limitée³ dans son aire de développement a hésité à quitter les activités spéculatives et improductives pourtant hypertrophiées, mais où, étant donné la désorganisation des circuits de distribution, elle pouvait réaliser des gains faciles. L'exhortation au rapatriement des fonds placés à l'étranger par près de 20 000 commerçants algériens - on évalue les capitaux algériens situés en France et en Suisse à 20 millions de francs - n'a pas non plus été couronnée de succès. Cette réticence s'est trouvée confirmée après 1969 lorsque le gouvernement manifesta sa volonté

¹ - Koulytchizky Serge, « L'autogestion, l'homme et l'état : l'expérience algérienne », éd. Du Seuil, Paris, 1970, p.119.

² - Kessous Naamnae, Margurisson Christine, Stafford Andy, Dugas Guy, « Algérie, vers le cinquantième de l'indépendance – Regards critiques », ed. L'Harmattan, Paris 2009, p.55.

³ - Bourdieu Pierre, « travail et travail et travailleurs en Algérie », ed. La Haye, Paris (1963), p.63.

d'engager l'économie nationale vers un processus intense d'accumulation du capital ouvert à de grosses unités industrielles sous contrôle public.¹

L'investissement étranger n'a quant à lui guère été stimulé pendant cette période, bien qu'une garantie de transfert des bénéfices nets (jusqu'à 15 % des fonds propres investis), des produits de cession d'entreprises et des redevances sur brevets soit prévue dans le Code de 1966. La raison en est simple : près de la moitié du secteur industriel privé sous contrôle étranger sera l'objet d'une nationalisation entre 1966 et 1968.²

4. La recherche d'un programme économique

Le régime issu du Coup d'Etat de 1965 entend accorder une place non négligeable au développement du petit capital urbain. Ce changement de l'attitude du pouvoir algérien à l'égard de la petite bourgeoisie est manifeste dans l'arrêt de toutes les nationalisations visant les entreprises et propriétés appartenant aux nationaux et dans le Code des investissements qui étend les avantages et garanties, accordés à l'origine aux seuls capitaux étrangers, aux capitaux algériens.

Cette politique libérale est temporaire ; elle précède la mise en œuvre à partir de 1968 d'un nouveau programme économique qui visera à réduire les positions dominantes occupées par les entreprises étrangères et à construire une industrie lourde organisée autour des hydrocarbures, de la sidérurgie et de la mécanique. Le lancement de ce programme nationaliste suppose qu'auparavant soit réorganisée l'économie nationale sur une base de gestion plus rigoureuse.³

Outre le Code des investissements, la mise en place des moyens d'action économique de l'Etat se poursuit après 1965. Les décisions les plus importantes concernent la création de nouveaux monopoles publics à l'importation et à l'exportation confiés à des entreprises ou offices spécialisés, ainsi que la nationalisation totale du secteur bancaire. En 1966 et 1967, les banques et compagnies d'assurances étrangères sont toutes nationalisées ou absorbées. Le budget de l'État s'équilibre, alors que la

¹ - Mahsas Ahmed, « L'autogestion en Algérie – Données politiques de ses premières étapes et de son application », édition el Maarifa, 2005, p.55.

² - Larbi Hachemi, *Op. Cit.*, p.31.

³ - De Villier Guathier, *Op. Cit.*, p.62.

contribution française est à son niveau le plus bas. Cet équilibre est rendu possible par, un une amélioration des modalités de recouvrement de l'impôt sur le revenu par une administration de plus en plus efficace, un triplement (entre 1965 et 1969) des recettes pétrolières qui constituent un quart des ressources totales, enfin apparition en 1966 d'un nouveau poste correspondant aux versements obligatoires auprès du Trésor d'une partie de l'autofinancement des entreprises d'Etat.

Cette stabilité relative des charges de personnel de l'administration civile et militaire témoigne de la fin du processus qui a permis après l'indépendance la montée massive de la petite bourgeoisie dans l'appareil d'État.¹

5. L'industrie au début des années 1970

Tous les organes et instances de l'État sont susceptibles de créer des unités industrielles. Ministères, armées, administrations, collectivités publiques sont appelés à se transformer en promoteurs industriels. Le problème de la création industrielle déborde donc le cadre du ministère de l'industrie. Ainsi, dans le contexte d'une politique d'industrialisation poussée, les entreprises publiques sont nombreuses et de statuts variés. Dans l'annuaire industriel 1969², publié par le ministère de l'industrie et de l'Energie, la légende explicative des signes juridiques indiquant le statut des entreprises publiques comprend dix mentions pour le « secteur socialiste », contre cinq pour le secteur privé, à savoir entreprise en autogestion, entreprise sous le contrôle de l'État, société nationale, entreprise nationalisée, entreprise rattachée à un ministère, rattachée à une commune, rattachée à une wilaya, coopérative autogérée ou nationale, coopérative privée. Pour les collectivités publiques, « le code communal leur fait obligation de réserver à leurs investissements au moins 15 % de leurs ressources³. Après quelques années de fonctionnement la moyenne nationales enregistrée se situe entre 20 et 25 %, certains communes allant jusqu'à investir près de 40 % de leurs ressources courantes (allocution du ministère des finances : « le développement exigé que nous comptons avant tous sur nous-même » in E.M du 11 octobre 1971).⁴

¹ - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.99.

² - De Villier Guathier, *Op. Cit.*, p.67.

³ - Larbi Hachemi, *Op. Cit.*, p.33.

⁴ - Peneff Jean, *Op. Cit.* p.22.

Les codes des wilayas et des communes prévoient explicitement la vocation industrielle de ces instances administratives. Les entreprises locales sont en dernier ressort sous l'autorité du ministère de l'intérieur qui en établit les statut-types et rend exécutoire par arrêté leur constitution. La charte communale prévoit en outre que l'APC peut pour le compte de la commune, participer au capital de toute entreprise ou établissement industriel d'intérêt public, implanté sur le territoire de la commune » (Art. 142 et 146). L'association des capitaux privés locaux et des capitaux publics est donc souhaitée¹

A côté des entreprises de commune ou de wilaya qui peuvent se trouver en concurrence (ou associées) avec des entreprises privées un autre secteur industriel public autonome est celui de l'armée ; il regroupe 10.000 salariés. Secteur BTP emploie 5000 personnes en 1971 et réalise de très nombreuses constructions civiles (logements, usines, équipements collectifs). L'armée produit aussi dans ses usines de la menuiserie industrielles, de l'ameublement des chaussures, de la confection pour ses propres besoins et ceux des collectivités locales, le surplus étant écoulé sur le marché. Ces usines fonctionnent avec du personnel ouvrier civil.

Cependant il existe en Algérie un important marché que l'industrie d'État des biens de consommation ne dispute pas au secteur privé : c'est celui des biens de consommation de luxe ou de deuxième nécessité. Ces produits représentaient plus de 15 % de la valeur totale des importations algériennes en 1968 (soit 600 millions de dinars)².

Le secteur privé, nous le verrons, tend à substituer ses propres productions à ces importations. Il n'y a donc pas de raison de penser, dans l'immédiat, que la complémentarité officiellement affirmée entre secteurs publics et privé prenne fin.

Cette prise de possession par les réseaux de commercialisation et l'appropriation des profits liés à la fonction de distribution, de la production de la valeur, d'importation, sont donc à l'origine de l'essor considérable du capital commercial de gros. Durant cette période

¹ - N. Sedraoui, dans « Les entreprises locales et la gestion socialiste », Mémoire de DES de Droit public, Université d'Alger 1977), constate que « les conseils de surveillance et de contrôle des entreprises locales n'ont existé dans certains cas qu'en théorie... En réalité, ils se réunissent rarement alors que les statuts prévoient une réunion par trimestre ... Les pouvoirs sont, dans telles situations exercés par le Wali ou le président l'APC qui, de ce fait, concentre dans leurs mains les pouvoirs de direction et de tutelle » (p.87) – cité par Peneff, *Op. Cit.* p.23.

² - Peneff Jean, *Op. Cit.*, p.23.

laquelle l'investissement privé dans l'industrie se réduira aux rachats de quelques unités laissées vacantes, pendant l'été 1962, au renouvellement des équipements productifs de celle qui sont déjà propriété des industriels algériens, à la reprise de participation dans quelques unités, grosses filières de firmes françaises (Colgate, Palmolive, Polysol, UIA, FNA, ...) ¹ les dernières à être nationalisées en Novembre 1974 ; d'autres entreprises rachetées progressivement, en totalité, subsistant encore à l'heure actuelle. C'est dire l'importance des conditions idéologico-politique sur l'incitation à investir. Parce que l'autogestion était présenté comme une volonté des couches laborieuses du pays d'émerger sur la scènes politico-économique, et de se constituer en force dirigeante, et parce que se développe un discours anti-bourgeois et anti-libéral, la transformation du capital commercial en capital industriel ne se fera presque pas ; à l'inverse, le capital commercial parasitera littéralement les autres activité économiques comme en témoigne l'excédent net d'exploitation dégagé par le commerce, comparativement aux autres secteurs (hors hydrocarbure). ²

Si la résistance au colonialisme a toujours trouve son appui le plus ferme dans les maquis paysans de l'intérieur, les effets positifs de l'indépendance se sont exclusivement manifestés dans les villes et les plaines du littoral. Cette disparité dans la répartition de l'héritage colonial est à l'origine d'une inégalité qui ira en s'accroissant dans la répartition des Caches politiques entre chacune des fractions sociales associées pendant la guerre de libération. ³

Tempères ou obscurcis par les conditions particulières de la lutte nationale avec l'indépendance, les antagonismes de classes internes à la société algérienne vont s'inscrire dans un cadre aux contours plus précis. Les évènements qui précipitent le départ massif des colons au printemps 1962, et l'installation d'un pouvoir d'Etat forme autour d'un compromis de clans conduisent en effet à la promotion rapide de la petite et moyenne bourgeoisie aux postes de commande de l'appareil d'Etat ⁴. Les structures administratives de la colonisation, préservées pour l'essentiel, servent de tremplin à l'ascension politique d'une classe dont les aspirations profondes peuvent enfin s'exprimer avec d'autant plus de force qu'elles furent

¹ - Liabès Djillali, *Op. Cit.* p. 389

² - Raffinot M. et al, *Op. Cit.*, p.102.

³ - De Villier Guathier, *Op. Cit.*, p.62.

⁴ - Raffinot M., Jacquemot P., *Op. Cit.*, p.48.

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

longtemps bridées par la présence de la minorité européenne. L'appropriation des biens meubles et immeubles de la colonisation confirme au

Tableau 4.2 : Concentration du commerce de gros privé en Algérie (1969)

(Unité : en dinars algériens courants)

	CHIFFRE D'AFFAIRE				
	de 500.000 DA	500.000 - 1.000.000 DA	1.000.000 - 5.000.000 DA	5.000.000 et plus	Moyenne et total
Nombre d'établissements	1.212	483	723	118	2.536
% du total	47,8 %	19 %	28,5 %	4,7 %	100 %
C.A. global	251.870.000	344.012.000	1.496.036.000	1.606.711.000	3.698.633.000
% CA total	6,8 %	9,3 %	40,4 %	43,4 %	100 %
CA moyenne par entreprise	208.000	712.000	2.069.000	13.619.000	1.458.000

Source : Donnée sur le commerce de gros privé (1969), SEP, D.S, dec. 1970

– Citée par : Djillali Liabès, p. 241

Tableau 4.3 : Concentration sectorielle du commerce de gros en 1969

(Unité : milliers de DA)

	- 100	100- 500	500- 1.000	1.000- 2.000	2.000 - 5.000	5.000 - 10.000	10.000 et +	Total
Produits agricole	14	13	3	5	3	-	-	38
Alimentation	210	266	169	150	108	25	15	943
Equipement de la personne	48	232	163	100	56	7	1	607
Equipement industriel	98	218	88	82	56	22	12	576
Commerce de machines et véhicules	5	35	22	35	31	8	8	144
Equipement du foyer	12	39	32	38	34	12	2	169
Commerce de luxe	2	20	6	16	9	2	4	59
Total	389	823	483	426	297	76	42	2.536

Source : Donnée sur le commerce de gros privé (1969), SEP, D.S, dec. 1970

– Citée par : Djillali Liabès, p. 241

Tableau 4.4 – Répartition par wilaya, selon les chiffres d'affaires globaux, moyens, par entreprise en 1969 des commerces de gros

Unité : Dinar Algérien (DA)

Nombre d'entreprises				Chiffres d'affaires		
Wilaya	Nbre	%	Dont réalisation + 10 millions DA	Global en 1000 DA	%	Moyen par 1000 DA entreprise
Alger	1173	44,6	31	2.194.723	59,3	1957
Annaba	172	6,6	-	143.792	3,9	850
Aurès	49	1,9	-	21.110	0,6	479
Constantine	208	7,9	-	182.382	4,9	898
El-Asnam (Chlef)	71	2,6	-	55.056	1,5	775
Médéa	67	2,5	-	47.883	1,3	748
Mostaganem	65	2,4	1	85.087	2,3	1372
Oasis	76	2,8	1	39.731	1,1	584
Oran	345	13,2	8	576.816	15,6	1716
Saïda	34	1,3	-	14.743	0,4	446
Saoura	26	1	-	11.020	0,3	423
Sétif	165	6,3	-	133.456	3,6	813
Tiaret	17	0,7	-	11.346	0,3	709
Tizi-Ouzou	93	3,6	-	85.394	2,3	948
Tlemcen	70	2,6	1	96.092	2,6	1392

Source : Donnée sur le commerce de gros privé (1969), SEP, D.S, dec. 1970

– Citée par : Djillali Liabès, p. 242

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

Tableau 4.5 –Chiffre d'affaire par en entreprise selon les secteurs d'activité et les wilayas d'implantation

(Commerce de gros privé) année 1969

(Unité : en milliers de DA)

Wilayas	Production agricole	Consommation de l'alimentation	Equipement de la personne	Equipement industriel	Commerce de machine et véhicule	Equipement de foyer	Agrément luxe soins	Moyenne par Wilaya
Alger	1.005	1.847	911	2.592	3.762	2.490	3.118	1.957
Annaba	655	838	855	730	1.962	635	443	850
Aurès	-	430	-	336	395	3.811	-	479
Constantine	288	1.096	627	273	1.383	1.063	-	898
El-Asnam	164	903	207	625	787	-	-	775
Médéa	-	892	-	435	331	-	-	748
Mostaganem	30	1.808	555	374	398	122	-	1.372
Oasis	15	613	337	352	1.479	51	-	584
Oran	113	2.706	1.000	975	3.181	1.801	499	1.716
Saïda	-	366	-	743	-	-	-	446
Saoura	-	405	40	317	-	1.598	-	423
Sétif	191	865	1.157	688	811	557	-	813
Tiaret	-	809	100	584	-	-	-	709
Tizi-Ouzou	1286	1.163	30	773	2.304	417	-	948
Tlemcen	-	834	1.128	2.007	214	2.853	-	1.392
Total	700	1.378	890	1.495	3.109	2.082	2.895	1.458

Source : Comptes économiques 1967-1977., cité par : Liabès Djilali, Capital privée et patrons d'industrie en Algérie - p.243

**Tableau 4.6 – Répartition des entreprises de commerce de gros privés en 1969
selon le statut juridique et les secteurs d'activité économique**

Wilayas	Production agricole		Alimentation		Equipement de la personne		Equipement industriel		Commerce de machine et véhicule		Equipement de foyer		Commerce Agrément luxe soins		Total	
Entreprises individuelles	27	65,8	776	79,6	435	67,3	390	66,9	59	39,6	72	40,6	28	46,7	1787	67,9
Sociétés de personne	13	31,7	176	18	206	32	153	26,3	55	37	89	50,2	23	38,3	715	27,2
Société de capitaux	1	2,5	23	2,4	5	0,7	40	6,8	35	23,4	16	9,2	9	15	129	4,9
Total	41	100	975	100	646	100	583	100	149	100	177	100	60	100	2631	100

Source : Comptes économiques 1967-1977., *cité par* : Liabès Djilali, Capital privée et patrons d'industrie en Algérie - p.244

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

Tableau 4.7 – Répartition des entreprises de commerce de gros privés en 1969
selon le lien et les secteurs d'activité économique

Wilayas	Production agricole		Alimentation		Equipement de la personne		Equipement industriel		Commerce de machine et véhicule		Equipement de foyer		Commerce Agrément luxe soins		Total	
Entreprises confondu avec l'entreprise	39	95,1	919	94,2	616	95,9	543	89,8	106	72,7	157	89,2	41	89,1	2.421	92,0
Etablissement siège social	1	2,5	51	5,2	25	3,8	52	8,6	34	23,3	15	8,5	3	6,5	181	6,8
Etablissement principal en Algérie d'une entrep. étrangère	1	2,4	1	0,2	-	-	5	0,8	3	2,1	-	-	-	-	10	0,4
Etablissement unique en Algérie d'une entrep. étrangère	-	-	4	0,4	1	0,3	5	0,8	3	2,0	4	2,3	2	4,4	19	0,8
Total	41	100	975	100	642	100	605	100	146	100	46	100	46	100	2.631	100

Source : Comptes économiques 1967-1977., *cité par* : Liabès Djilali, Capital privée et patrons d'industrie en Algérie - p.244

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

Tableau 4.8 – Commerce de machine agricole et machines diverses (1969)
(commerce de machines, véhicules et accessoires)

Wilaya	Nbr entreprises	%	C.A en DA	C.A en %	C.A moyen par entreprise en DA
Alger	14	60,9	134.068.000	77,8	9.576.000
Annaba – Constantine	2	8,7	6.9640.000	4,0	3.470.000
Oran	5	21,7	30.556.000	17,7	6.111.000
Oasis- Tlemcen	2	8,7	796.000	0,5	398.000
Total	23	100	172.360.000	100	19.555.000

Par tranche de Chiffre d'affaire

Wilaya	Nbr entreprises	%	C.A en DA	C.A en %	C.A moyen par entreprise en DA
0 – 500.000 DA	6	26,1	1.282.000	0,7	214.000
500.000 – 1.000.000 DA	4	17,4	2.761.000	1,6	690.000
1.000.000 – 2.000.000 DA	3	13,5	4.565.000	2,7	1.522.000
2.000.000 DA et plus	10	43,5	163.752.000	95,0	16.375.000
Total	23	100	172.360.000	100	18.801.000

Source : Donnée sur le commerce de gros privé (1969), SEP, D.S, dec. 1970

– Cité par : Djillali Liabès, p. 245

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

**Tableau 4.9 : Structure des revenus (redressés) par ménage
selon les grands groupes sociaux (Professions non agricoles)**

(Unité : en dinar algérien)

Grands groupes sociaux (classés selon la CSP)	Janvier 1968 (DA/ménage)
Salariés manuels	6.730,00
Salariés intellectuels	14.024,00
Indépendants	11.538,00
Employeurs, Patrons	36.943,00
Inactifs	3.829,00
Total	9.073,00

Source : Donnée sur le commerce de gros privé (1969), SEP, D.S, dec. 1970

– Cité par : Djillali Liabès, p. 246

**Tableau 4-10 : Concentration des revenus selon les grands groupes sociaux
(Professions non agricoles) en milieu urbain**

Groupes sociaux	% Population	% Revenus	% R / %P
Travailleurs manuels	49,1	34,5	0,70
Travailleurs intellectuels	20,4	33,3	0,63
Indépendants, artisans	15,8	20,6	1,30
Employeurs, Patrons	1,1	3,9	3,55
Exploitants agricoles	2,8	1,6	0,57
Inactifs occupés	10,8	6,1	0,56
Total	100	100	1,00

Source : Boukhobza M'hamed, op. cit. , – Cité par : Djillali Liabès, p. 246

6. Transformation du capital commercial au capital industriel

De l'étude sur l'industrie privée, Liabès¹ avait tiré un certain nombre d'enseignement sur les termes du passage du commerce à l'industrie et sur les conditions de transformation du capital commercial en capital industriel et les mécanismes de leur consolidation.

Les questions posées sur l'origine du capital investi et sur les catégories socio-professionnelles antérieures à la création de l'entreprise. Ont eu des réponses qui ont amplement conforté les hypothèses sur la précession de la concentration du capital commercial. La prédominance du commerce de gros dans l'investissement industriel, le passage à de nouvelles formes de de concentration – repérable à travers le choix de la forme juridique et des types d'association – le poids encore considérable de l'association traditionnelle de type familiale notamment, la collusion des intérêts du gros capital industriel et du capital commercial dans le quadrillage et la domination du marché, et les pratiques concrètes de cette domination, à l'égard de la petite production et du commerce de détail.

Sur la précession de la concentration du capital commercial, Liabès² ajoute : « .. nous ne pouvons que répéter Marx qui constatait – qu'historiquement, nous voyons apparaître la concentration plus tôt dans l'entreprises commerciale que dans l'atelier artisanal – Les caractéristiques de l'accumulation du capital pendant la période coloniale, l'importance prise par la sphère de réalisation, les particularités du marché et segmentation ont certainement ajouté à cette concentration. »

Dès lors, à l'indépendance, en cette période de crise de la production et de la maintenance de l'appareil productif, de distribution massive de salaire, de quasi-salaire (pensions, transfert de l'État) et de subventions sans contrepartie dans la production matérielle, allait accélérer la concentration du capital commercial.

Aussi, par la connaissance des branches d'activités économiques (B.A.E) et des C.S.P. antérieures, il est possible de préciser les termes du passage du capital commercial – qui s'est développé à un rythme soutenu dans la décennie et voit s'ouvrir, après 1966, de nouvelles

¹ - Liabès D., *Op. Cit.*, p.364.

² - Liabès D., *Op. Cit.*, p.247.

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

perspectives d'accumulation - au capital industriel. Nous présenterons dans une série de tableaux les données relatives aux modalités concrètes de ce passage.¹

Tableau 4.11 – Répartition des entreprises privées selon la date de création

	Avant 1900	1905 – 1954	1955 – 1962	1963 – 1965	1966 – 1967	1968	1969	1970 – 1971	Total
Nbr entreprises	9	281	141	258	262	245	181	119	1.497
%	6	18,7	9,4	17,2	17,5	16,4	12,1	8,1	100

Source : Etude sur l'industrie privée, AARDES, Tome 2, 1975 – cite par Liabès, p. 249

**Tableau 4.12 – Evaluation du nombre de projets agréés
en C.N.I² et C.R.I³(1967-1973)**

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	Total
C.N.I	21	52	104	59	12	13	2	263
C.R.I	44	168	175	78	29	16	23	533
Total	65	220	269	137	41	29	25	796

Source : BAD, Bilan 1967-1973 – cité par Liabès, p. 249

¹ - Liabès Djilali, *Op. Cit.*, p. 248-249.

² - C.N.I : Commission Nationale d'Investissement (pour les investissements supérieurs à 500.000 DA.)

³ - C.R.I : Commissions Régionales d'Investissement (Alger, Oran, Constantine, Sud)

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

Tableau 4.13 – Evaluation de l'investissement unitaire moyen (1967-1972)

(Unité : en milliers de DA)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	Moyenne
C.N.I. et C.R.I.	552	619	902	1.065	1.023	1.223	839
C.N.I.	1.593	1.492	1.489	1.665	-	-	1.562

Source : BAD, op. cit. , et Etudes AARDES, Vol. I et IV – cité par Liabès, op. cit. , p. 249

Tableau 4.14 – Evaluation du cout de création d'un emploi (entreprises agréées)

(1967-1970)

(Unité : en DA)

Branches	1967	1970	1970/1971
Textiles	16 000	43 000	+ 170 %
Plastiques	14 500	62 500	+ 320 %
Papier-carton	18 000	64 000	+ 250 %
Bois	18 000	64 000	+ 250 %
Chimie	14 500	62 500	+ 320 %
Divers	18 000	64 000	+ 250 %
IMME	34 000	27 000	- 25 %
Alimentation	20 000	8 000	- 60 %
Total / moyenne	19 000	48 000	+ 150 %

Source : BAD, op. cit. , et Etudes AARDES, Vol. I et IV – cité par Liabès, op. cit. , p. 250

Tableau 4.15 – Investissements unitaires moyens

(seulement projet agréés)

(Unité : en DA)

1967	1970	Ecart	Nbr moyen 67	Nbr moyen 70
519 000 DA	1 087 000 DA	+ 109 %	29,0	22,2 – 33 %

Source : BAD, op. cit. , et Etudes AARDES, Vol. I et IV – cité par Liabès, op. cit. , p. 250

A considéré cet ensemble de données l'on pourra dresser une véritable typologie des entrepreneurs en fonction notamment de leurs pratiques d'accumulation et de valorisation du capital. Tout à bord, signalons la prépondérance du capital commercial dans le procès de

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

formation du capital industriel ; et à l'intérieur de la branche « commerce », le poids du commerce de gros et demi-gros (tableau 3.12). La concentration des chiffres d'affaires commerciaux s'est accompagnée d'une concentration/appropriation, sous forme de profit commercial, d'une partie du surplus social. D'autant plus que, situé à l'intersection d'une industrie locale encore balbutiante, d'importations de biens industriels de consommation et de biens intermédiaires et d'un réseau de petits commerces de détail, « c'est le capital commercial, qui le premier, détermine les prix des marchandises plus ou moins par leur valeur ; c'est dans la sphère de circulation assurant le procès de reproduction, que se constitue d'abord un taux général de profit ».

En plus, la concentration du capital commercial sert de fondement à une concentration du capital industriel. En effet, la majorité des commerces grossistes environ 54 %, s'installent d'emblée dans une entreprise employant plus de 20 salariés, ce qui est une performance relative ; d'un autre côté, les 3/4 des entrepreneurs, anciens commerçants grossistes, s'associent avec d'autres investisseurs pour constituer l'entreprise alors que, les entreprises du commerce de gros étaient aux 2/3 des entreprises non individuel.

Non seulement la part du commerce est prépondérante et massive quelle que soit la période considérée, surtout après 1966, période du code des investissements. Mais la rationalité capitaliste de l'exercice de la fonction commerciale de gros suppose et amplifié avec la complexité des circuits de reliefs, dans la mesure où le choix de la BAE actuelle est fondée sur un meilleur calcul de rentabilité, en ce sens que le marché de gros est un excellent apprentissage et remplacerait une étude de marché.

Toutes les données convergent sur un point : le niveau de l'intensité capitalistique et donc non seulement le rapport capital/travail, mais également le profil technologique sont en hausse, à la fois dans le secteur d'État (période du pré-plan 1967-1969) par la dominance nouvelle d'une technologie plus lourde, lancement de projet d'envergure, complexe d'El Hadjar, GNL Arzew, complexe SONACOME de Constantine) par opposition aux technologie héritée de la période coloniale et utilisée dans des entreprises nationalisées. Le secteur privé :

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

l'augmentation de l'investissement unitaire moyen (tableau 8c, 8d) et du coût de création d'un poste de travail industriel en sont la meilleure preuve.¹

Tableau 4.16 – Evaluation de la structure de la valeur ajoutée (1967-1969)

(Unité : en DA)

	1967	%	1968	%	1969	%
Société Nationales	1.487	33	2.037	46	2.811	46
Secteur privé	3.609	67	3.670	54	3.314	54
Total	5.096	100	5 707	100	6.125	100

Source : BAD, op. cit. , et Etudes AARDES, Vol. I et IV – cité par Liabès, op. cit. , p. 250

Section 3- Opinion et stratégie relationnel des industriels algériens envers les agents de l'Etat

L'étude abordée par Peneff², concerne un échantillon d'entrepreneur et d'industriels algérois entre 1962 et 1971 codifiées dans les nomenclatures de l'I.N.S.E.E. et cela dans différents secteurs³. Dans les branches économiques retenues dans l'enquête un seuil minimum de la taille des entreprises de huit (08) salariés. Le chef d'entreprise interviewé fut défini comme la personne effective de l'entreprise et la responsabilité de la gestion quotidienne et du fonctionnement des installations.⁴

Le questionnaire était suivi par un entretien biographique relatant l'origine, la trajectoire sociale et du processus de création industrielle. La demande de ces informations par l'auteur était souvent perçue comme indiscreète par l'enquête méfiance et réticence pouvant aller couper court.

¹ - Liabès Djilali, *Op. Cit.*, p. 254.

² - Peneff Jean, *Op. Cit.*, p.33.

³ - L'auteur exclu le secteur du BTP et les entreprises privées ou le capital algérien n'étaient pas majoritaire, ainsi que les entreprises étrangères. Comme il explique, l'exclusion est dû pour deux raisons : le manque de moyen logistique pour enquêter sur plus de 300 entreprises de la région et la deuxième est la difficulté à prendre attache avec les responsables du secteur sans véritable siège social, sans installation fixe, se déplaçant au gré de leurs chantiers. Pour l'artisanat constitué d'une multitude de petits artisans (cordonniers, ébénistes, tailleurs, ..), l'exclusion de champ d'enquête est volontaire pour centrer ainsi, l'analyse sur une population différente par son activité.

⁴ - Le cumul des rôles de propriétaires, de promoteur, et de dirigeant principal, l'individualisation de la direction, contraint l'auteur à faire passer qu'un seul questionnaire par entreprise, ainsi représenté par son promoteur-principal dirigeant.

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

L'origine géographique des enquêtes montrent la forte proportion des non-algérois au sein de la population étudiée. Le Sud du pays représente plus du quart des origines, la Kabylie un tiers. La majorité des entrepreneurs sont issus des régions rurales, loin des zones urbaines coloniales. Parmi les professions paternelles, on remarque l'importance du commerce et le faible poids relatif de l'artisanat. Près de 40 % des industriels ont dépassé le niveau primaire. Un sur deux est titulaire d'un C.E.P (Examen d'Etude Primaire). Les entreprises ont en moyenne 30 salariés environ. Les capitaux investis en matériels sont peu importants : autour de 300.000 à 400.000 DA.

A partir de certaines caractéristiques de la trajectoire sociale, Peneff a divisé la population enquêtée, qui compte 217 industriels, en trois grands groupes.

1. Catégories et groupes industriels

Les grossistes, négociants, importateurs, fabricant d'avant l'indépendance, forment un groupe de 60 individus exerçant une activité dès l'époque coloniale témoignant d'une ancienneté dans l'activité et d'une situation de notabilité acquise dans une période où les non-musulmans monopolisaient quasiment les activités « rentables » du gros négoce.

Les anciens ouvriers, constitués de 63 individus exerçant un métier manuel salarié dans un milieu d'ex-commerçants et négociants profondément attachés à l'exercice d'une profession indépendante et au statut d'employeur.

La population intermédiaire, constitue un autre groupe. Elle comprend les anciens commerçants devenus quelquefois grossistes, négociants importateurs, mais après 1962, et aussi d'anciens salariés (jamais ouvriers) de l'époque coloniale ou de l'indépendance : au total de 94 individus et employés, cette population intermédiaire, comprenant en plus exactement

D'autres indicateurs ont été soulignés par l'auteur. Ainsi, 13 entrepreneurs sont passés directement de leurs études ou bien de l'armée pendant la guerre de libération à la tête de l'entreprise. D'une part, neuf de ces entrepreneurs sont fils d'artisans, reprenant l'atelier paternel. Quatre jeunes industriels dirigeaient des entreprises dont ils étaient avec leurs pères les créateurs. Et enfin, l'étude avait inclue le cas de deux entrepreneurs ex-officiers de l'A.L.N, passés directement de l'armée à la tête d'une entreprise et qui avaient participé aux activités professionnelles de leur père, fabricant ou propriétaire foncier, avant de s'engager.

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

Il y'a une relation manifeste entre la trajectoire professionnelle de l'industriel et son origine sociale. Les anciens ouvriers sont la plus part du temps fils d'agriculteurs, fils d'artisans ou commerçants, mais jamais fils d'autres salariés ou de négociants. Les anciens commerçants et employés sont surtout fils d'artisans ou de commerçants. Les anciens négociants sont en majorité fils de négociants ou de propriétaires foncières, et jamais fils de salariés.

Tableau 4.17 – Métier du père et trajectoire sociale de l'industriel

	Fellah/ petit agriculteur	Commerçant/ artisan	Négociant/ Fabriquiant/ Propriétaire foncier	Fonctionnaire / Cadre Employé	Ouvrier, Contremaitre	Total
Ancien négociant N=60 ind.	0	38	55	7	0	100
Ancien commerc. N= 94 ind.	11	68	0	11	10	100
Ancien ouvrier N= 63 ind.	32	35	0	0	33	100
Total N = 127 in	14	50	16	6	14	100

Source : Peneff, Jean, op. cit. , p 39

Il existe une relation étroite entre la scolarisation et l'origine sociale de l'entrepreneur, comme illustré dans le tableau suivant :

Tableau 4.18 – Scolarisation des industriels selon l'origine sociale

Métier du père de l'entrepreneur	Nb de cas dans l'échantillon	Non scolarisé	Enseig. Primaire sans CEP	Enseig. Primaire avec CEP	Enseig. technique prim. Secun. Sup.	Enseig. Sup.	Total
Fellah Petit propriétaire	30	43	30	13	13	0	100
Commerçant	88	22	33	16	28	1	100
Artisan	21	19	19	5	48	10	100
Ouvrier	31	26	26	3	45	0	100
Fonctionnaire Cadre employé	14	8	8	16	46	23	100
Négociant Fabricant Propriétaire fonc.	33	8	34	6	45	9	100

Source : Peneff, Jean, op. cit. , p 41

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

Tableau 4.19 – Nombre de salariés selon l'origine du promoteur

	8/18 salariés	16/50 salariés	51/100 salariés	Plus de salariés	NR	Total
Ancien négociant	8	50	25	13	3	100
Ancien commerc.	35	52	2	2	9	100
Ancien ouvrier	46	43	5	2	5	100

Source : Peneff, Jean, op. cit. , p 41

Tableau 4.20 – Trajectoire sociale et Investissement

Unité : DA

	Moins de 100.000	100 à 200.000	201 à 500.000	501.000 à Un million	Plus de 1 million DA	Total
Anciens négociants	2	13	35	17	18	100
Anciens commerçants	29	22	26	7	0	100
Anciens ouvriers	25	35	22	2	0	100

Source : Peneff, Jean, op. cit. , p 44

2. L'opinion des entrepreneurs sur la politique gouvernementale

Les industriels interrogés sur la politique gouvernementale vis-à-vis du secteur privé, sur leurs rapports avec l'administration et ses agents, se sont exprimés tantôt avec hésitation et réticence, tantôt avec une grande liberté de ton.

Tableau 4.21 – L'action de l'État et le développement du secteur privé en Algérie

Unité : DA

	Opinion exprimant la satisfaction	Opinion exprimant mécontentement et critique	NR	Total
Groupe 1	12	63	25	100
Groupe 2	17	64	19	100
Groupe 3	27	54	20	100

Source : Peneff, Jean, op. cit. , p 137

3. Les stratégies dans les relations avec l'administration

Questionnés sur leurs rapports avec le secteur public et l'administration, les industriels réagissent différemment selon la force de leur entreprise sur le marché : les plus puissants n'hésitent pas à critiquer l'administration et les sociétés nationales en qui ils voient naturellement de sérieux concurrents) ; les petits producteurs marginaux ont des opinions plus nuancées, mélange de satisfaction et de revendication.

Les gros entrepreneurs très prolixes sur le thème du freinage du secteur privé, n'en rendent pas responsable le gouvernement ou les hautes instances du pouvoir ; ils accusent une bureaucratie « lourde, pesante, aux décisions étouffantes ». Ils peignent volontiers une administration anarchique, désordonnée et parfois indépendante de l'autorité supérieure¹, s'opposant parfois entre elles. Les entrepreneurs qui critiquent ainsi l'administration et le secteur public ne voient pas tous, partout, les mêmes adversaires et le même degré d'hostilité ; chacun d'entre eux peut percevoir une conjonction particulière d'oppositions. Quand ils sont moins évasifs dans la dénonciation de « certaines propagandes, certains obstacles », ils citent parfois le « Ministère » (de l'Industrie et de l'Energie), les banques ou telle ou telle société nationale². Mais le « désordre » de l'administration et le manque de coordination de certains de ses services n'apparaissent pas toujours comme ayant des effets négatifs pour le secteur privé.

Ce sont les sociétés nationales, concurrentes des industriels, qui font l'objet des critiques les plus véhémentes. La société nationale, leitmotiv des récriminations, eut comme une hydre qui renaît lorsque l'industriel croyait y avoir échappé en produisant dans un domaine délaissé par les plans étatiques, et qui réapparaît par le biais des monopoles d'importation lorsque l'industriel croyait s'être libéré de leur dépendance quant à ses fournitures. D'ailleurs, les entrepreneurs redoutent plus l'appareil administratif et commercial des sociétés nationales que

¹ - « La déclaration du Président en 1966 a engendré une flambée de confiance chez les investisseurs mais il y a eu ralentissement quand les gens se sont rendu compte du fossé entre les mots et les actes. Les textes sont clairement positifs, mais il y a une fausse interprétation de la part des exécutants ; ainsi les banques ne font rien pour matérialiser les décisions de l'Etat ». La bureaucratie, selon certains, serait faite de « féodalités arbitraires et irrégulières »

² - « Le Ministère n'a pas de compréhension pour nous, l'U.G.T.A. non plus d'ailleurs » (n° 59-1), « La S.N.E.D., c'est tous des anciens ouvriers de chez Hachette là-dedans qui dirigent » (n° 35-I)

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

leurs unités industrielles. Ils affirment être submergés par les décrets, règlements, textes changeants, les « tracasseries » de l'administration, « lente », « tatillonne », « pas sérieuse » : Incompétence, mauvaise volonté dans la livraison, qualité médiocre des produits fournis par le secteur d'Etat, sont les griefs les plus souvent énoncés.

Les petits industriels, quant à eux, citent souvent parmi leurs problèmes « la saturation du marché » (c'est-à-dire l'emprise du marché par les grosses entreprises privées, du fait de leurs puissants moyens) et critiquent moins les sociétés nationales. Ils ne se montrent pas franchement hostiles à une politique économique d'extension du secteur public. Ils ne prétendent pas s'opposer ou rivaliser avec l'industrie nationalisée, pensant que cette dernière se désintéressera des secteurs marginaux dans lesquels ils se cantonnent.¹

Ceci explique la timidité ou le caractère strictement défensif de leurs revendications professionnelles ; ils ne conçoivent pas d'organisation globale du secteur privé en tant que tel (comme le font certains anciens négociants). Ils espèrent simplement des améliorations sur des points particuliers, par exemple le raccourcissement des délais de paiement par l'administration quand elle leur passe des commandes, ou bien encore la réduction des sommes immobilisées et versées au titre d'acomptes aux organismes publics d'importation, pratiques dont souffre la trésorerie de leur entreprise. Par contre, les refus de crédit bancaire, d'aide à la trésorerie, de découvert de caisse, sont fréquemment dénoncés. Ils n'auraient, selon eux, aucune aide financière.²

Pour expliquer la diversité des opinions, il faut tenir compte du fait que le milieu professionnel des petits industriels est divisé par les inégalités de traitement dont il est l'objet de la part du secteur d'Etat. En effet, selon leur branche de production, les entrepreneurs ont des rapports de fréquence et de forme variables avec l'administration ou le secteur public (le climat de ces relations peut dépendre aussi du style de relation avec les usagers, propre à tel service ou à telle société nationale). Selon les types de marchandises qu'ils produisent, les industriels s'adressent à un ou plusieurs monopoles d'importation dont les règlements ne sont pas harmonisés (durée variable de la commande, montant divers des acomptes), dont les

¹ - Peneff, Jean, *Op. Cit.*, p.57.

² - Peneff, Jean, *Op. Cit.*, p.58.

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

fournisseurs étrangers sont différents, et qui exercent sur leur branche une surveillance, de manière tatillonne ou libérale. D'autre part, les prêts bancaires, l'octroi de tel ou tel avantage (par exemple, le niveau du loyer d'un bien d'Etat) sont estimés selon des critères internes à l'administration, que les industriels ne croient pas homogènes car, selon eux, il n'y aurait pas des règles strictes pour déterminer ces attributions, comme il n'y aurait pas de réel recours en cas de refus d'une demande. Cependant, malgré la diversité des explications singulières combinant griefs et satisfactions, il faut interpréter les hésitations de leur opinion par le fait que, secteur minoritaire et menacé par les perspectives à long terme de l'élargissement du secteur public, ils doivent pourtant leur essor à celui-ci. Dans sa phase de démarrage, ce dernier a été protégé de la concurrence étrangère et les industriels privés ont bénéficié de la fermeture des frontières. Ils se sentent étroitement dépendants de cette politique parce que ce sont les orientations nationalistes et protectionnistes qui ont élevé ces barrières douanières à l'abri desquelles ils ont pu naître et se développer ; mais ces barrières peuvent devenir à leur tour une limite à leur développement.¹

Profitant dans un sens des décisions étatiques, ils rejettent, dans un autre sens, la tutelle de l'Etat, quand elle s'exerce particulièrement dans leur domaine ou dans tel aspect de leur activité où ils préféreraient avoir plus d'autonomie. Chacun peut souhaiter ainsi, à la fois plus et moins de contingentement, à la fois plus et moins d'intervention de l'Etat dans la vie des entreprises. La contradiction dans laquelle ils se trouvent explique en partie ces opinions mitigées et ambiguës.

La représentation qu'ont les industriels des agents de l'administration, les divise à peu près selon le clivage de leur position économique. Les industriels anciens négociants manifestent, pour le fonctionnaire, le mépris que l'on adresse habituellement à cette catégorie, au sein des professions indépendantes.² Les entrepreneurs recherchent et utilisent les relations

¹ - Peneff, Jean, *Op. Cit.*, p.60.

² - Ce mépris se formule par le biais des stéréotypes ordinaires : « Quand il rentre chez lui le soir, il pense à ses enfants, moi je pense à mes ouvriers » ; « Le fonctionnaire, n'est responsable que de son travail, alors que le chef d'entreprise est responsable de toute une société » ; « Le fonctionnaire n'est pas assez conscient de ses responsabilités sur le chômage, il devrait chercher par tous les moyens à le réduire ». Cependant, ces industriels font une distinction entre fonctionnaires et employés et réservent souvent leurs sarcasmes à ces derniers : « Le fonctionnaires sont bien en général, mais les petits sont insolents » ; « Avec l'âge, c'est important l'âge, et un

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

personnelles avec des agents de l'administration ; cela paraissait si légitime aux enquêtés qu'ils en témoignaient spontanément. Il y a là, pour eux, comme une méthode ordinaire de contact administratif. Certains petits industriels issus de classes moyennes (fils d'employés ou de commerçants urbains ayant de nombreux frères ou fils dans l'administration ou le secteur nationalisé), distinguent eux aussi dans leurs discours, le haut responsable pour lequel ils ont respect et déférence, de l'employé auquel ils font de violents reproches.¹

Un des schèmes de cette représentation décrit le haut fonctionnaire comme puissant mais difficilement accessible. Il peut être exceptionnellement saisi d'un problème particulier s'il sort éventuellement de son bureau, et il règle alors en peu de mots le problème compliqué en faveur de l'industriel, alors que le petit employé sera tenu pour responsable de la lenteur et de l'aspect tatillon de l'administration

Cependant, cette perception n'est pas partagée par tous. Des entrepreneurs âgés, d'origine modeste, se montrent compréhensifs vis-à-vis des agents subalternes. Ils tentent de se concilier leur bonnes grâces et parlent d'eux sur un ton paternel, volontiers sermonneur. Ces récriminations s'expliquent par le sentiment qu'ont les petits entrepreneurs de perdre un temps précieux dans de longs piétinements, alors que l'entreprise exige leur présence. La logique de l'intérêt privé les imprègne si fortement qu'ils ne voient à ces comportements qu'une seule explication possible : le manque d'intéressement matériel des employés. Ces entrepreneurs autodidactes ne conçoivent d'autres mobiles à l'action individuelle que l'intérêt personnel immédiat. C'est pourquoi ils imputent de plein droit, l'attachement au service public, non pas au fonctionnaire mais au promoteur privé, ce dernier étant seul proclamé soucieux de l'économie nationale et du sort du peuple, par les emplois qu'il crée.

Finalement, la majorité des entrepreneurs opposent leur métier à celui du fonctionnaire. Ils jugent cette dernière profession, « monotone », « routinière », parce que soumise à des horaires fixes, respectueuse d'une réglementation et d'une organisation. Ils conviennent

poste élevé, c'est mieux comme accueil ». Quelques industriels d'origine aristocratique prennent un ton condescendant en parlant du petit employé de basse extraction : « Tout dépend de son milieu, c'est une question de bonne éducation » ; « On ne peut pas leur en vouloir »

¹ - Peneff, Jean, *Op. Cit.*, p.62.

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

qu'eux-mêmes, individualistes et autodidactes, auraient du mal à s'y plier. On reconnaîtra là, l'antinomie décrite par P. Bourdieu¹ dans « L'entrepreneur et le bureaucrate », entre deux attitudes et visions du monde, entre le goût du pari et du risque et l'attachement à la sécurité et la protection contre l'avenir.

Il n'est pas étonnant de retrouver ces représentations dans les discours d'industriels ayant toujours pratiqué une profession indépendante. Il est plus surprenant de constater que ce sont les anciens cadres ou employés très scolarisés qui ironisent fortement sur les agents de l'administration. Certains sont d'anciens cadres de l'armée ou du F.L.N. qui ont connu pendant la guerre une vie aventureuse, une grande indépendance d'action. Ils expliquent qu'ils ont trouvé dans la création industrielle, une intéressante solution de rechange à leur difficile adaptation à la vie de fonctionnaire, expérience qu'ils ont tentée mais qu'ils ont préféré abandonner au profit de l'existence mouvementée de l'entrepreneur².

En bref, les opinions et les stratégies des chefs d'entreprise montrent qu'ils sont divisés en ce qui concerne leur attitude face à l'Etat. Cela explique le peu de succès des tentatives d'organisation patronale, l'absence de cartels d'entreprises. Ce milieu professionnel ne présente pas un front uni face au secteur public. Les industriels d'origine populaire se distinguent des nantis par leur attitude plutôt favorable à la politique gouvernementale. Ils perçoivent que la protection douanière, la mise en liberté surveillée du secteur privé, leur laisse des chances d'existence qu'ils n'auraient pas dans d'autres circonstances. En effet, le contrôle étatique, qui s'exerce de manière assez rigoureuse sur le développement du secteur privé, avantage relativement les petits industriels, par rapport aux gros dont les potentialités sont freinées. Le monopole exercé par le secteur public sur l'importation ou la transformation de nombreuses matières premières, la nationalisation bancaire permettant de surveiller la comptabilité des entreprises, l'existence de secteurs nationalisés tels que les transports, le commerce extérieur, limitent considérablement l'expansion des entreprises privées les plus puissantes ou les plus aptes à occuper ces positions.

¹ - Bourdieu Pierre, *Op. Cit.*, p.61.

² - Peneff, Jean, *Op. Cit.*, p.54.

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

Les petits industriels, même défavorisés dans l'application de nombreuses mesures (exclusion des prêts bancaires et des avantages liés au Code des investissements, pratique des livraisons de matières premières de la part des sociétés nationales, en priorité à leurs plus gros clients industriels privés), s'accommodent tant bien que mal de cette inégalité de traitement car fin y a pas, pour eux, de solution de rechange. La perspective en laquelle espère une partie de la grande bourgeoisie industrielle, c'est-à-dire un revirement de la politique économique : dénationalisation, large association avec le capital étranger décuplant les profits sans les tracasseries des problèmes de la production (alors confiés à des cadres et techniciens étrangers), est redoutée par les petits industriels qui y voient l'occasion de leur élimination. Tout laisse croire en effet, qu'une large ouverture du secteur privé au capitalisme européen - à l'exemple marocain ou tunisien - créerait une industrie dépendante dont la fraction des industriels la mieux nantie tirerait profit, mais qui condamnerait la plupart des petites entreprises.¹

Cependant, la base de la confiance des chefs d'entreprise d'origine populaire envers la politique de l'Etat risque de se réduire. Ces derniers se disent de plus en plus choqués par les gaspillages au sein du secteur public, par l'incompétence de certains de ses cadres, par la faible productivité de l'industrie nationalisée. Conscients du fait que leur pays est démunie de nombreux biens de première nécessité, et que de larges parties des masses populaires n'accèdent pas, ou difficilement, à des consommations élémentaires (logement, alimentation), ils pensent que la priorité réside dans l'augmentation de la production par tous les moyens, en vue de satisfaire ces besoins fondamentaux. A leur niveau, ils espèrent profiter de l'essor industriel général grâce à des commandes ponctuelles, au développement de la consommation populaire. En dehors d'ententes directes entre fonctionnaires et gros industriels - faits qu'ils relèvent rarement - ils dénoncent le piston, les passe-droits. Même s'ils perçoivent les privilèges et les excès du grand patronat, les industriels d'origine populaire peuvent constituer une masse de manœuvre, si celui-ci réussit à les amalgamer dans une même coalition d'intérêts. Ainsi, le risque existe que les petits entrepreneurs soient conduits à se faire les défenseurs obligés des plus puissants dont pourtant l'essor peut les menacer à terme.²

¹ - Peneff, Jean, *Op. Cit.*, p.57.

² - Peneff, Jean, *Op. Cit.*, p.62.

Conclusion

L'économie algérienne en 1962 peut être décrite comme une économie désarticulée, dépendante, extravertie et déséquilibrée, résultat de la politique économique coloniale de la France durant 130 ans. Les événements qui précipitent le départ massif des colons en 1962, et l'installation d'un pouvoir d'Etat formé autour d'un compromis de clans, conduisent en effet à la promotion rapide de la petite et moyenne bourgeoisie aux postes de commande de l'appareil de l'Etat. Les structures administratives de la colonisation préservées servent de tremplin à l'ascension politique de cette classe longtemps bridées par la présence de la minorité européenne. L'appropriation des biens confirme au plan social cette rapide promotion. En parallèle, le pouvoir en place s'est doté d'un arsenal de textes juridiques lui permettant d'atteindre tous les gros possédants algériens, qu'ils fussent jugés coupables d'irrégularités dans les transactions immobilières qui précédèrent et suivirent l'indépendance.

Les incertitudes qui ont marqué les premières années de l'indépendance. Les atermoiements, les décisions hâtives prises alors, ont lourdement pesé sur les esprits d'initiative des entrepreneurs existants ou potentiels et ont créé un climat de méfiance peu propice à l'émergence d'idées et de projets. De plus le code d'investissements de 1963, qui s'adressait exclusivement aux étrangers, semblait frapper d'ostracisme l'épargne nationale.

Ce n'est que lendemain du « Redressement du 19 juin 1965 » que l'investissement est promu. Une première étape fut la décision du Conseil de la Révolution d'établir un cadre juridique permettant au capital national de pouvoir enfin adopter un comportement dynamique. Le code d'investissement de 1966, préconise la nécessité d'étendre l'investissement au capital national et de définir une véritable statut de l'investissement privé qui devait fixer le rôle, la place, les modalités et les légitimes garanties du capital privé dans le cadre du développement économique, et de créer les conditions d'une saine prévision des risques et gains possibles.

La promulgation, du nouveau Code des Investissements (1966) est sans conteste un des événements les plus importants de cette période transitoire qui précède la nouvelle vague des nationalisations. Ce Code fut à cette époque présenté comme l'instrument de la relance économique. Toujours en vigueur, il accorde aux investisseurs privés tant nationaux qu'étrangers une série d'avantages fiscaux et de garanties plus étendue que le précédent Code de 1963. Ce dispositif répondait à l'origine au triple souci de voir le capital privé

CHAPITRE IV : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

contribuer à l'accroissement de la production de biens alors importés, d'engager une décentralisation vers les villes moyennes de l'intérieur et du Sud et enfin d'accroître le volume de l'emploi.

Cette reconnaissance, par les organes les plus autorisés, du rôle des capitaux privés incita ces derniers à sortir de leur réserve et à créer de nombreuses entreprises. Ainsi était tracée, tant sur le plan politique qu'économique, la voie ou allait s'engager les détenteurs algériens et même étrangers, de capitaux inutilisés. Dès lors qu'elle était invitée à investir dans des projets économiquement et socialement rentables, l'épargne privée répondit en masse à cet appel. Cependant cette dynamique a été freinée, d'une part par l'indétermination la politique industrielle que l'Etat entendait mener. La création de nombreuses sociétés nationales, le soutien politique et financier donnée à leurs projets, provoquaient chez les entrepreneurs privés un doute sur la volonté de l'Etat de leur laisser beaucoup de champs libre. Et d'autre part, la contribution du secteur privé au développement industriel n'a pas parfaitement répondu à l'attente du nouveau pouvoir d'Etat qui souhaitait lui voir jouer un rôle dans le redressement économique préalablement à l'extension rapide du secteur public. La bourgeoisie locale historiquement limitée dans son aire de développement a hésité à quitter les activités spéculatives et improductives pourtant hypertrophiées, mais où, étant donné la désorganisation des circuits de distribution. Cette réticence s'est trouvée confirmée après 1969 lorsque le gouvernement manifesta sa volonté d'engager l'économie nationale vers un processus intense d'accumulation du capital ouvert à de grosses unités industrielles sous contrôle public.

CONCLUSION
GENERALE

Conclusion générale

Le régime politique en Algérie à l'époque de la présence ottomane était une sorte de république militaire ou le pouvoir réel a toujours été entre les mains de la caste des Janissaires, le dey n'ayant jamais été que leur représentant ou leur instrument. Le pays était divisé administrativement en Dar al Soltane, c'est-à-dire Alger et sa région, soumise directement à l'autorité du Dey et trois provinces ou beylicats, en l'occurrence, Titterie, Constantine et Oran, mais de vastes régions éloignées du Centre ou difficiles d'accès, comme les régions de Kabylie et les Aurès, échappaient à son contrôle.

Dans les faits, l'État Turc s'intéressait que rarement au sort de la population. Pour l'essentiel, cet État était vu comme « une machinerie d'oppression fiscale ». Il ne se manifestait guère auprès des administrés que lors de la campagne annuelle de prélèvement des impôts. Ce qui l'intéressait fondamentalement donc c'était la levée de l'impôt et le maintien de l'ordre public. Le résultat de cet état de fait, un mécontentement généralisé et des insurrections en chaînes.

La colonisation française pousse à l'accaparement des meilleures terres. Poussant les algériens à s'installer sur des terres moins fertiles et formant une classe de population déshéritée. Les colons, venus massivement en Algérie avec d'autres immigrants européens, cultivent les terres sans avoir réellement la mentalité capitaliste, cherchant à en tirer le rendement maximum et le profit le plus haut. C'est vers les années 1890 que la mentalité changea. Les denrées produites s'exportaient. Le marché colonial se constitua, reliant producteurs coloniaux et consommateurs de la métropole. Les échanges portent sur des qualités croissantes, ce qui pousse à l'acquisition ou la mise en cultures de terres de plus en plus grande de superficie et la propriété se concentre en un plus petit nombre de mains.

C'est ainsi que le développement du capitalisme industriel introduit les algériens, par le biais du circuit économique. A la colonisation, exportation des hommes, s'est ajouté le capitalisme, exploitation d'autres hommes. Ainsi, les travailleurs agricoles indigènes sont devenus un des éléments irremplaçable du mode d'exploitation coloniale.

CONCLUSION GENERALE

Jusqu'à la première guerre mondiale, date d'une remise en cause cette relation entre colonisateur et colonisé et qui marque le début d'une série de difficultés économique modifiant les conditions de la production et des échanges. Cette période favorise l'expropriation des paysans algériens et accentue la différenciation sociale dans les campagnes. Avec le processus d'expropriation on assiste à une transformation des paysans parcellaires en khammès dont le nombre s'accroît durant cette période de guerre. Cette situation pousse les petits et moyens propriétaires algériens à activer dans le secteur agricole notamment dans les plantations de la vigne.

Le processus de francisation des terres a eu comme conséquence l'élargissement des bases de l'usure. Elle multiplie les possibilités d'aliéner la terre au profit d'autres algériens ; Les usuriers, les commerçants, enrichis, vont pouvoir accéder à la terre en expropriant d'autres algériens. Par ce biais, la bourgeoisie agraire algérienne se développe. Son renforcement est entièrement lié au développement du capitalisme colonial. Tirant le maximum de profit de l'introduction des rapports marchands dans les campagnes algériennes, favorisée par la politique administrative de la France en Algérie, elle constitue une base économique propre en liaison avec le développement de l'accumulation du capital.

Le programme Tripoli (1962) trace les lignes de force d'une politique économique qu'il inscrit dans une perspective socialiste et préconise une industrialisation axée sur l'initiative publique et planifiée. Il insiste sur l'importance des industries de base en soulignant leur rôle dans la modernisation de l'agriculture. La charte d'Alger (1964), réconforte le rejet de la voie capitaliste de développement et préconise la voie socialiste qui se définit par la nationalisation des moyens de production et surtout l'autogestion, solution véritable à la double contradiction de la propriété privée et la séparation maîtrise-exécution.

Les incertitudes qui ont marqué les premières années de l'indépendance de l'Algérie, les attermoissements, les décisions hâtives prises alors, ont lourdement pesé sur les esprits d'initiative des entrepreneurs existants ou potentiels et ont créé un climat de méfiance peu propice à l'émergence d'idées et de projets. Les événements qui précipitent le départ massif des colons en 1962, et l'installation d'un pouvoir d'Etat formé autour d'un compromis de clans, conduisent en effet à la promotion rapide de la petite et moyenne bourgeoisie aux postes de commande de l'appareil de l'Etat. Les structures administratives de la colonisation préservées servent de tremplin à l'ascension politique de cette classe longtemps bridées par la

CONCLUSION GENERALE

présence de la minorité européenne. L'appropriation des biens confirme au plan social cette rapide promotion. En parallèle, le pouvoir en place s'est doté d'un arsenal de textes juridiques lui permettant d'atteindre tous les gros possédants algériens, qu'ils fussent jugés coupables d'irrégularités dans les transactions immobilières qui précédèrent et suivirent l'indépendance.

Le code d'investissement de 1966, préconise la nécessité d'étendre l'investissement au capital national et de définir un véritable statut de l'investissement privé qui devait fixer le rôle, la place, les modalités et les légitimes garanties du capital privé dans le cadre du développement économique, et de créer les conditions d'une saine prévision des risques et gains possibles.

Après le « Redressement du 19 juin 1965 », le capital privé fut davantage sollicité pendant les premières années du nouveau régime qu'il ne le fut antérieurement ; la doctrine officielle était que les investisseurs nationaux devaient s'orienter vers les branches où l'Etat ne pouvait intervenir. La promulgation, le 15 septembre 1966, du nouveau Code des Investissements est sans conteste un des événements les plus importants de cette période transitoire qui précède la nouvelle vague des nationalisations. Ce Code fut à cette époque présenté comme l'instrument de la relance économique. Toujours en vigueur, il accorde aux investisseurs privés tant nationaux qu'étrangers une série d'avantages fiscaux et de garanties plus étendue que le précédent Code élaboré en 1963.

Les discours des responsables du redressement de 1965 et la modération du ton employé obéit à une exigence de circonstance, à la nécessité de canaliser toutes les sources d'accumulation susceptibles de contribuer au redressement de l'économie nationale. Cinq ans plus tard, lorsque le secteur public aura établi son assise, le principe de la coexistence et de la complémentarité, laissera la place au principe de l'affrontement.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE REFERENCE

AGERON Charles-Robert, « Histoire de l'Algérie contemporaine », éditions Dahlab, Alger, 2010.

AGERON Robert, « Les algériens musulmans et la France – 1871-1919 » ed. Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines, série « Recherche », tome 45-46, PUF, Paris, 1966.

AMIN Samir, « L'économie du Maghreb – Les perspectives d'avenir », Les éditions de Minuit, Paris, 1966.

AMIN Samir, « L'accumulation à l'échelle mondiale », éditions Anthropos, Paris, 1971.

AMIN Samir, « Le développement inégal, essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique », les éditions de minuit, Paris, 1973.

ARIB Mokhtar, « L'État algérien – élément historiques constitutifs et forces sociales motrices », édition OPU, Alger, 2006.

BEAUREPAIRE, Pierre Yves, « L'Europe des lumières », ed. PUF, Paris, 2004.

BELIN DE LAUNAY, Jules, « La féodalité : son organisation, ses droits, son origine », ed. De Lenoel-Herourt, Amiens, 1855, - source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

BENACHENHOU Abdellatif, « Formation du sous développement en Algérie – Essai sur les limites du développement du capitalisme 1830-1962 », OPU éditions, Alger, 6^e édition, 2009.

BENACHENHOU Abdellatif, Benachenhou A, « L'État Algérien en 1830 – Ses institutions sous l'Emir Abdelkader », éditions ENAG, Alger, 2009.

BENAMRANE Djillali, « Agriculture et développement en Algérie », ed. SNED, Alger, 1980.

BENISSAD Mohamed Elhocine, « Economie du développement de l'Algérie – sous développement et socialisme », OPU, 1981.

BENHAFSI Youcef, Algérie – « Un développement pas comme les autres – essai à caractère historique et économique », Editions Dar Houma Alger, 2008.

BENNOUNE Mahfoud, « De la colonisation au développement post-indépendance – Une histoire économique et sociale de l'Algérie (1830-1990) » publié chez Cambridge University Press 1988 sous le titre original de « The making of contemporary Algeria 1830-1987 », édition I.A.I.G, 2009

BERQUE Augustin, « Écrit sur l'Algérie », ed. Edisud, Paris, 1986.

BERQUE, Jacques, **CHARNAY**, Jean-Paul, « Normes et valeurs dans l'Islam contemporain », éd. SNED, Alger, 1978.

BLOCH Marc, « La société féodale », Editions Albin Michel, Paris, 1982.

BOTEMS, Claude, « Manuel des institutions algériennes de la domination turque à l'indépendance : La domination turques et le régime militaire (1518-1830), Tome 1 », ed. Cujas, Paris, 1976.

- BOUKHOBZA M'hammed**, « Connaitre et comprendre sa société », Casbah éditions, Alger, 2009.
- BOURDIEU Pierre**, « travail et travail et travailleurs en Algérie », ed. La Haye, Paris (1963).
- BOUSSOUMAH Mohamed**, « L'entreprise socialiste en Algérie », édition OPU, Alger, 1982.
- BRAHIMI Abdelhamid**, « L'économie algérienne », édition Dahlab, Alger, 1991.
- DIRECTION DU PLAN ET DES ETDUDES ECONOMIQUES**, « Plan de Constantine 1959-1963 - Rapport général », édition Imprimerie officielle d'Alger, juin 1961.
- DEPRET MARC-HUBET & Co.**, Gouvernement d'entreprise, Enjeux managériaux, comptables et financiers, ed. De Boeck, Bruxelles, 2005.
- DEVILLERS Gauthier**, L'état démiurge, le cas algérien - Histoire et perspectives méditerranéennes, édition L'Harmattan, 1987.
- DJEBARI Youcef**, « La France en Algérie – Bilans et Controverses – Volume II : Le développement d'un capitalisme d'État colonial », édition OPU, Alger, 1995.
- DOBB Maurice, SWEEZY Paul-Marlor**, Du féodalisme au Capitalisme : Problèmes de la transition (Tome1), édition François Maspero, Paris, 1977.
- BRAUDEL, Fernand**, « la Dynamique du capitalisme », ed. Flammarion, 1985.
- ESQUER Gabriel**, « Histoire de l'Algérie – 1830-1960 », édition PUF, Que sais-je ?, Paris, 1960.
- FERDEHEB Abderrahmane**, « Essais sur l'économie algérienne », édition Ministère de la Culture, Alger, 2009
- GAFURI Abdul hadi**, « Islam et économie – réflexion sur les principes fondamentaux de l'économie islamique », édition Dar Al Bouraq, Beyrouth, 2000.
- GARCIN, Jean Claude et Cie**, « Etats, sociétés et cultures du monde musulman médiéval, Xe-XVe siècle - Tome Sociétés et cultures », édition Presses Universitaires Françaises, l'histoire et ses problèmes, Paris, 2015.
- GARDET Louis**, « Les hommes de l'Islam », édition Complexe, Paris, 1984
- GUERID Djamel**, L'exception algérienne – la mondialisation à l'épreuve de la société, Casbah éditions, Alger, 2007.
- GONSHOF François-Louis**, Qu'est-ce que la féodalité ?, ed. Tallandier, Paris, 1982
- HAYEK Frederik**, « Droit, législation et liberté », éd. PUF, Paris, 1979, P.78
- JESSUA Claude**, « Le capitalisme », édition Que sais-je ?, Paris, 2012.
- KESSOUS Naamnae, MARGURISSON Christine, STAFFORD Andy, DUGAS Guy**, Algérie, vers le cinquantenaire de l'indépendance – Regards critiques, ed. L'Harmattan, Paris 2009.
- KOULYTCHIZKY Serge**, « L'autogestion, l'homme et l'état : l'expérience algérienne », éd. Du Seuil, Paris, 1970.
- LACHERAF Mostefa**, « L'Algérie nation et société », Casbah éditions, Alger, 2006
- LAFARGUE, Paul**, La religion du capital, Edition Climats, Paris 1995.

LARBI Hachemi, « Opinions sur l'économie algérienne suivies de notes de voyages », édition SNED Alger, 1973

LEPAGE Henri, « Demain le capitalisme », Edition. Pluriel (Livre de Poche), Paris, 1978

LIABES, Djillali, « Capital Privé et patrons d'industrie en Algérie 1962-1982 », Edition CREA - Alger, 1984.

MAHSAS Ahmed, « L'autogestion en Algérie – Données politiques de ses premières étapes et de son application », édition el Maarifa, 2005.

MUMFORD, Lewis, « Techniques et civilisations », édition Le Seuil, 1950.

NÉRÉ, Jean, « Le développement du capitalisme », Revue Historique, T. 203, Fasc. 1, Presses Universitaires de France, 1950.

NYSSSEN Hubert, « L'Algérie des années 70 – telle que je l'ai vue », édition Arthaud, Paris, 1970.

PALLOIX Christian, « L'économie mondiale capitaliste et les firmes multinationales (Tome1), ed. Maspero – Presse Universitaire de Grenoble, 1975.

PALLOIX Christian, « Procès de production et crise du capitalisme », ed. Maspero – Presse Universitaire de Grenoble, 1977.

PERROUX, François, « Le capitalisme », Presses Universitaires de France, édition, Que sais-je ?, Paris, 1962.

QUANDT, W.B., « Société et pouvoir en Algérie : La décennie des ruptures », Casbah Editions, Alger, 1999

REZIG Abdelouahab, « L'accumulation coloniale en Algérie durant l'entre deux guerres » ; édition OPU, Alger, 2007.

RAFFINOT Jacques, **JACQUEMOT** Pierre, « Le capitalisme d'État Algérien », édition Maspero, Paris, 1977.

RODINSON Maxime, « Islam : Politique et Croyance », édition du Seuil, Paris, 1966.

RODINSON Maxime, « Islam et Capitalisme », édition Fayard, Paris, 1993.

ROGAN Eugene, « Histoire des arabes, de 1500 à nos jours », édition Tempus, Paris, 2013.

ROUSSET Paul, « Émigration – Paupérisation et Développement du capitalisme d'État en Algérie », Editions Contradictions, Bruxelles, 1973.

ROTHBARD N. Murray, « L'Homme l'Economie et l'État », ed. Charles Coquelin, Paris 2007.

SAFI Nadir, « Essais d'analyse sociologique – tome II : emploi, industrialisation et développement », édition OPU ENAL, Alger, 1985.

SMATI Mahfoud, « Formation de la nation algérienne », édition Sarl Zaïache imprimerie, Alger, année de publication [S.D]

SOMBART Werner, « Le bourgeois, Contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne », Éditions Payot, 1928.

VATIN Jean-Claude, « L'Algérie – Politique, histoire et société », El Maarifa éditions, Alger, 2010.

WEBER, Max, l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, édition Agora, Paris, 1905

ARTICLES

BOURNAZEL Éric, et **POLY** Jean-Pierre, « Comptes rendus. Noblesse », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2002/5 57e année, p. 1209-1248. URL : <http://www.cairn.info/revue-Annales-2002-5-page-1209.htm>

CARPENTIER Elisabeth. Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (Xe-XIIIe s.). In: *Cahiers de civilisation médiévale*. 26e année (n°102), Avril-juin 1983. pp. 141-146. URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ccmed_0007-9731_1983_num_26_102_2222

CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Aux origines de la Révolution : noblesse et bourgeoisie*. In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 30e année, N. 2-3, 1975. p. 265-278

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1975_num_30_2_293605.

DANNEQUIN Fabrice, « Braudel et Schumpeter, deux manières pour voir le capitalisme », Lab. RIII, (Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation), Université du Littoral côte d'opale document de travail n° 85-2004.

DELORME, Pierre, « Les rapports entreprise-État : éléments d'une problématique », édition, Presse de l'Université du Québec, 1990.

URL : <http://halsh.archives-ouvertes.fr/halshs-00204088/documents> - consulté le samedi 03/01/2015.

DUFOUR, Frederick-Guillaume, *Les débats sur la transition au capitalisme : une défense de l'approche qualitative*, *Cahiers de recherche sociologique*, n° 45, 2008, p. 73-91.

URI : <http://id.erudit.org/iderudit/1002500ar>

ENGELS Frederich, « La décadence de la féodalité et l'essor de la bourgeoisie » 1884, URL : <https://www.marxists.org/francais/engels/works/1884/00/fe18840000z.htm>

GUERRAU Alain, Fief, Féodalité, Féodalisme, Enjeux sociaux et réflexion Historienne, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 45e Année, No. 1 (Jan. - Feb., 1990), pp. 137-166
Published by: EHESS Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/27582756> .

HADJSEYD Mahrez, « Quelques aspects de l'évolution du secteur privé industriel », In : *La revue du C.E.N.E.A.P « l'industrie privée en Algérie »* n° 2, juin 1985, p.49-50.

HALPHEN Louis, « L'essor de l'Europe (XIe – XIIIe siècles) », PUF, Paris 1948, source : http://classiques.uqac.ca/classiques/halphen_louis/essor_europe_xi_xiii/essor_europe_xi_xiii_e.html.

HARBI Mohamed, *Culture et démocratie en Algérie : Retour sur une histoire*, ed. La découverte, le mouvement social 2007/02- n° 219-220, URL : <http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2007-2-page-25.htm>

ISNARD Hildebert. IV. Vigne et colonisation en Algérie (1880-1947). In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 2e année, N. 3, 1947. pp. 288-300, - doi : 10.3406/ahess.1947.3303

URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1947_num_2_3_3303

LEQUY Roger, l'Agriculture algérienne, In: Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N°8, 1970.

URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0035-1474_1970_num_8_1_1081

LEUILLIOT Paul. Bourgeois et bourgeoisies. In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 11e année, N. 1, 1956. pp. 87-101.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-649_1956_num_11_1_2521

LIABES Djillali, « Entreprises, entrepreneurs et bourgeoisies d'industrie en Algérie. Quelques éléments pour une sociologie de "l'entreprendre" », Cahiers du CREAD n° 1, premier trimestre, p. 97-113, 1984

NOUSCHI, André, Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises, de la conquête jusqu'en 1919. Essai d'histoire économique et sociale. Émerit Marcel - Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, Année 1962, Volume 17, Numéro 6, p. 1214 - 1219

MARSEILLE, Jacques, Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce - Bairoch Paul, Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, Année 1988, Volume 43, Numéro 1, p. (144-147).

URL : http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1988_num_43_1_283477_t1_0144_0000_003

NERE, Jean, « Le développement du capitalisme », Revue Historique, T. 203, Fasc. 1 (1950), pp. 64-69 - Presses Universitaires de France URL: <http://www.jstor.org/stable/40947842> .consulté le: 07/01/2015 17:08

MAÏSSEU André. De la féodalité à la médiocratie. In: Histoire, économie et société, 1992, 11^e année, n°4. pp. 645-673.

URL : http://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1992_num_11_4_1654

RAPHAEL, Freddy, « Werner Sombart et Max Weber », Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques [En ligne], 5bis | 1990, mis en ligne le 13 avril 2009, URL : <http://ccrh.revues.org/2981> ; DOI : 10.4000/ccrh.2981. Consulté le 10 octobre 2014.

TOUSSAINT, Éric, « La mondialisation capitaliste dans une perspective historique (du 15^e au 21^e s.), Le blocage du développement du Tiers Monde : éléments d'explication et pistes de solution » - In: Histoire, économie et société, 2012, 31^e année, n°24. P. 73. URL : http://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1992_num_11_4_1654 - Consulté : 14-11-2013.

REVUE

CE.N.E.A.P (Centre National d'Études et d'Analyses pour la planification), « L'industrie privée en Algérie », n°2 juin 1985.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau.1.1 Divers états historique du capitalisme.....	55
Tableau 3-1. Volume des transactions en 1845	119
Tableau 3-2. Volume des transactions du blé tendre et dur entre 1872 et 1880	121
Tableau 3.3. Effectifs des ouvriers dans les diverses industries algériennes au 31-12-1890.....	123
Tableau 3.4. Surface des propriétés viticoles (1880-1914).....	126
Tableau 3.5. Volume des exportations des vins (1905-1914).....	126
Tableau 3.6. Evolution de la superficie du domaine céréalière européen.....	126
Tableau 3.7 - Superficie et quantité de produite de vignoble	129
Tableau 3.8 - Structure de la production viticole (1933)	129
Tableau 3.9 - La croissance du nombre de coopérative agricole (1933)	132
Tableau 3.10 - Structure des recettes de la bourgeoisie coloniale (1907-1914-1921)	133
Tableau 3.11 - Impôt direct en Algérie et en métropole entre 1907 et 1925	133
Tableau 3.12 - La part des algériens dans les impôts directs (1907-1913-1921).....	134
Tableau 3.13 - Superficie des propriétés francisées au 31 décembre 1927.	138
Tableau 3.14 - Structure des transactions immobilières intercommunautaires entre 1877-1898...	139
Tableau 3.15 - Structure des transactions immobilières intercommunautaires entre 1899-1908...	140
Tableau 3.16 : Structure des transactions immobilières intercommunautaires entre 1908-1914...	141
Tableau 3.17 - Structure des transactions immobilières intercommunautaires entre 1915-1919...	142
Tableau 3.18 - Structure des transactions immobilières intercommunautaires entre 1920-1934...	142
Tableau 3.19 - Structure des transactions immobilières intercommunautaires 1877-1934	144
Tableau 3.20 - Répartition de la population agricole algérienne	144
Tableau 3.21 - Effet de la crise mondiale de 1930 sur l'économie algérienne	151

Tableau 3.22 - Effondrement de l'activité économique pour la période 1943-1945	152
Tableau 3.23 - Répartition des superficies agricoles européennes	152
Tableau 3.24 - Mouvement de transaction des terres européennes envers les exploitants algériennes (1941-1961).....	153
Tableau 3.25 - Évolution de la répartition des terres parmi les algériens	153
Tableau 3.26 - Transactions entre algériens et européens entre 1928 et 1937.....	154
Tableau 3.27 - Évolution des crédits d'équipement de 1947 à 1952	155
Tableau 3.28 - Structure d'investissement suivant les deux plans.....	155
Tableau 3.29 - Évolution des nombres de fellahs entre 1949 et 1954	156
Tableau 3.30 - Répartitions des revenus de la population urbaines musulmanes.....	157
Tableau 4.1 - Répartition des projets privés agréés par les commissions d'investiss.	198
Tableau 4.2 - Concentration du commerce de gros privé en Algérie en 1969.....	204
Tableau 4.3 - Concentration sectorielle du commerce de gros en 1969	204
Tableau 4.4 - Répartition par wilaya, selon les chiffres d'affaires globaux, moyens, par entreprise en 1969 des commerces de gros	205
Tableau 4.5 - Chiffre d'affaire par entreprise selon les secteurs d'activité et les wilayas d'implantation	206
Tableau 4.6 – Répartition des entreprises de commerce de gros privés en 1969 selon le statut juridique et les secteurs d'activité économique.....	207
Tableau 4.7 – Répartition des entreprises de commerce de gros privés en 1969 selon le lien et les secteurs d'activité économique.....	208
Tableau 4.8 – Commerce de machine agricole et machines diverses (1969) (commerce de machines, véhicules et accessoires)	209
Tableau 4.9 - Structure des revenus (redressés) par ménage selon les grands groupes sociaux (Professions non agricoles)	210
Tableau 4.10 - Concentration des revenus selon les grands groupes sociaux (Professions non-agricoles) en milieu urbain.....	210

Tableau 4.11 – Répartition des entreprises privées selon la date de création	212
Tableau 4.12 – Évaluation du nombre de projets agréés en C.N.I et C.R.I (1967-1973)	212
Tableau 4.13 – Évaluation de l’investissement unitaire moyen (1967-1972).....	213
Tableau 4.14 – Évaluation du cout de création d’un emploi (1967-1970).....	213
Tableau 4.15 – Investissements unitaires moyens (seulement projet agréés).....	213
Tableau 4.16 – Évaluation de la structure de la valeur ajoutée (1967-1969).....	215
Tableau 4.17 – Métier du père et trajectoire sociale de l’industriel.....	217
Tableau 4.18 – Scolarisation des industriels selon l’origine sociale.....	217
Tableau 4.19 – Nombre de salariés selon l’origine du promoteur	218
Tableau 4.20 – Trajectoire sociale et Investissement	218
Tableau 4.21 – L’action de l’État et le développement du secteur privé en Algérie	218

TABLE DES MATIERES

INTROCDUCTION GENERALE.....	1
-----------------------------	---

CHAPITRE 1 : FORMATION DU CAPITALISME

Introduction	11
---------------------------	----

Section 1. La Féodalité	13
1. Les origines du système féodal.....	13
2. Développement des liens féodo-vassalique	14
2.1 Naissance de la vassalité.....	14
2.2 Système de dépendance	15
2.3 Le Bénéfice	15
2.4 Le fief.....	17
3. Suzerains et vassaux dans leur rapport féodo-vassalique	17
4. Église et féodalité.....	18
4.1 La collaboration de l'Église.....	18
4.2 L'action des réformateurs	19
5. Monarchie et féodalité	20
6. Déclin de la féodalité	21

Section 2. L'apparition du capital marchand	22
1. La naissance des villes : bourgeoises marchandes, guildes et corporations	22
1.1 Le mercantilisme.....	23
1.2 Les forces de production : inventions et découvertes (XVe- XVIe siècle)	23
1.3 La naissance de la société bourgeoise.....	25
1.4 Les aspirations de la bourgeoisie	26
2. L'expansion monétaire et bancaire	27
2.1 Le rôle croissant des banques.....	29
2.2 Plus-value et profit.....	30
3. La révolution industrielle.....	31
3.1 Les modalités de la révolution industrielle	32
3.2 L'organisation générale de la production.....	33
3.3 Innovation et monopole	34
3.4 Le rôle des marchés financiers.....	37
3.5 L'inégalité des nations	39
3.6 Les causes du décollage industriel.....	41
4. Le capitalisme et le pouvoir.....	42
4.1 Les fonctions régaliennes.....	43
4.2 L'État de droit	44
4.3 Naissance des démocraties.....	46
4.4 Capitalisme et démocratie.....	47
4.5 La gouvernance d'entreprise.....	48

Section 3 : Le Capitalisme	52
1. Naissance du capitalisme	52
1.1 La production pour l'échange	53
1.2 Capital usurier et capital marchand	53
1.3 De l'origine à la prégnance du capitalisme	54
1.4 L'esprit du capitalisme.....	56
2. Renaissance et Réforme	56
2.1 L'éthique protestante	56
2.2 Les origines et les étapes du capitalisme selon Max Weber.....	58
2.3 Sources et développement du capitalisme selon Werner Sombart	60
2.4 Braudel et le capitalisme : L'économie-monde	61
Conclusion	64

CHAPITRE 2 : L'ACCUMULATION PRIMITIVE DU CAPITAL EN ALGERIE

Introduction	66
Section 1. Principe de la propriété dans l'Islam	68
1. Les différentes formes de la propriété	69
2. Le propriétaire et le droit de jouissance	72
3. L'Islam et l'État	73
3.1 Les ressources	74
3.1.1 Les services des impôts (Kharaj) et des biens publics (Fay'a)	74
3.1.2 Les services des donations	75
3.2 Les dépenses	75
3.3 Le service des finances publiques « Bait Al-Mal »	76
4. L'Islam et le féodalisme « Iqta'a »	76
Section 2. L'Algérie pendant la domination turque : Les institutions	78
1. Les régimes politiques avant les Deys (1518-1671)	79
1.1. Les beylerbeys	79
1.2. Les pachas triennaux	80
1.2.1. Odjak.....	80
1.2.2. Taifa des rais	80
1.2.3. Coloughlis	80
1.3. Les aghas	81
2. Les institutions sous les deys (1671-1830)	82
2.1. Les institutions centrales	83
2.1.1. Le Divan	83
2.1.2. Les puissances	86
2.1.3. Les agents de l'administration	90
2.2. Les institutions régionales	91
2.2.1. Les agents de l'administration régionale	92
A. Le Bey	92
B. Le Caïd	92
C. Les Hakems	92

D. Les Cheikhs	92
2.2.2. Les institutions locales	93
A. Les tribus intégrés	93
B. Les tribus indépendantes	93
3. Les régimes des libertés publiques	95
3.1. La pratiques religieuses	95
3.2. La liberté du travail	95
3.3. La diffusion de l'enseignement	96
Section 3 : L'accumulation primitive du capital en Algérie	97
1. Mode d'exploitation des terres	98
1.1. Mode d'exploitation dans les terres Beylicales	98
1.1.1. Touiza	99
1.1.2. Zouidja	99
1.1.3. Azel	99
1.2. Le mode d'exploitation dans les terres Habous	100
1.3. Le mode d'exploitation dans les terres Arch	101
1.4. Le mode d'exploitation dans les terres Melk.....	104
1.5. Le mode d'exploitation dans les terres Maghzen	107
2. Les ressources fiscales de la Régence	109
2.1. Les impôts coraniques	109
2.1.1. Achour	109
2.1.2. Zakat	109
2.2. Les impôts non-coraniques	110
2.2.1. Les impôts financiers	110
A- Les Kharadj	110
B- Le hockor	110
2.2.2. Les taxes mobilières	110
2.3 Les modes de perceptions des impôts	110
2.3.1. Le système hiérarchique	111
2.3.2. Les systèmes autoritaires : Les méhallé	111
3. Le système économique dominant dans la formation sociale algérienne	111
3.1. L'administration, la fiscalité et la société algérienne	112
3.2. Lutte économique et systèmes sociaux	113
3.3. Mode économique coopératif	113
3.4. La domination de la classe politique Ottomane sur le système économique Corporatif	114
3.5. La formation sociale en Algérie comme lieu de réalisation du Capital	115
Conclusion.....	116

CHAPITRE 3 : CAPITALISME COLONIAL ET PETITE BOURGEOISIE ALGERIENNE

Introduction	117
Section 1. L'accumulation du capital en Algérie	118
1. Développement de l'activité marchande et usurière.....	118
2. La politique agraire du pouvoir politique colonial	120
2.1 Les obstacles à la formation de l'accumulation du capital	120
2.2 Développement de la bourgeoisie et le monopole de production	121
2.3 Le développement du capitalisme rural.....	122
2.4 La faiblesse de l'accumulation du capital dans l'industrie	123
3. Formes de l'accumulation du capital entre 1880-1930	124
3.1 Les éléments favorables à l'accumulation du capital.....	124
3.1.1. Le développement des débouchés	124
3.1.2. Le système de financement	124
3.1.3. Le coût de la main d'œuvre	125
3.2 La prédominance du capital agraire	125
Section 2 : Accumulation du capital et hégémonie de bourgeoisie coloniale	127
1. La concentration du capital au sein des grandes propriétés	127
1.1. Stratification et différenciation de la société algérienne	127
1.2. L'accumulation du capital entre 1919 et 1930	128
1.2.1. Développement du secteur viticole	129
1.2.2. Les différents secteurs	130
1.2.3. Soutien financier de l'État et hégémonie politique de la bourgeoisie coloniale	131
2. La ségrégation économique	132
2.1. Le développement des processus d'accumulation primitive	136
2.2. Le processus de libération de la force de travail	144
2.3. L'emprise du capital commercial sur la paysannerie	147
Section 3. Aux origines du capital : colonisation et développement dépendant.....	148
1. Emergence de la petite bourgeoisie algérienne.....	148
2. Mécanismes de l'émergence des propriétaires fonciers algériens	151
3. La politique économique de soutien de l'accumulation du capital.....	155
4. L'échec de la politique agraire de modernisation du secteur traditionnel .	156
5. L'échec de la politique économique	156
6. Orientation à long terme du développement économique : Le plan de Constantine	158
1.1. Les Plans de Développement 1949-1956 :	158
1.1.1 Le Plan de Constantine : 1959-1963 :	159
1.2. La période 1961-1963 ; récession, chaos, reprise	164
1.2.1 La récession (1961)	164
1.2.2. Le chaos et la reprise (1962-1963)	166
Conclusion	169

CHAPITRE 4 : CAPITALISME D'ÉTAT ET SECTEUR PRIVE EN ALGERIE

Introduction	170
Section 1. Le passage de l'économie coloniale à une économie nationale (1962-1966).....	171
1. Les caractéristiques de l'économie algérienne en 1962.....	171
1.1.Dépendance financière.....	172
1.2.Dépendance technique	172
1.3.Dépendance commerciale	173
2. Secteur privé et Discours politique dominant.....	173
2.1. Le Programme de Tripoli	173
2.2. La place du secteur privé dans le programme	174
2.3. La charte d'Alger (1964)	175
3. Evolution de la place et du rôle de la propriété privée dans le discours doctrinal..	176
3.1.La loi 63-277 du 27 juillet 1963 portant code des investissements.....	176
3.2.Le code d'investissement de 1966.....	178
4. Situation sociale et affirmation de la petite bourgeoisie (1962-1965)	183
4.1. Le processus de substitution sociale	185
4.1.1. L'appropriation de l'espace colonial	185
4.1.2. L'appropriation des biens coloniaux	187
5. La percée politique de la petite bourgeoisie	189
5.1. La marge de manœuvre de la petite bourgeoisie	190
5.2. La prise en main de l'appareil d'Etat	191
Section 2- Période entre 1965-1969 : l'État demiurge	192
1. Le renforcement de l'appareil d'État	193
2. Les réformes administratives	194
3. Le rôle dévolu au capital privé	195
4. La recherche d'un programme économique	200
5. L'industrie au début des années 1970.....	201
6. Transformation du capital commercial au capital industriel	211
Section 3- Opinion et stratégie relationnelle des industriels algériens envers les agents de l'État.....	215
1. Catégories et groupes industriels	216
2. L'opinion des entrepreneurs sur la politique gouvernementale.....	218
3. Les stratégies dans les relations avec l'administration	219
Conclusion	225
CONCLUSION GENERALE	227

Résumé

La question primordiale de la nature des rapports de propriétés en tant que supports des rapports sociaux de production dans une formation économique et sociale en transition, telle que l'Algérie, est au cœur de toute réflexion sur la nature et le mode d'évolution du projet social qui est mis en œuvre. Cette question a toujours occupé une place particulière dans la doctrine nationale, notamment autour de la participation du secteur privé dans l'effort de développement dans la mesure où l'effort de l'État ne peut à lui seul assurer cet objectif.

La situation historique propre à chaque période vécue par l'Algérie peut être explicative de l'évolution des rapports de forces à l'intérieur du pouvoir, quel que soit sa nature et vis-à-vis du secteur privé national.

Mots clés : Capitalisme – Propriété – Bourgeoisie - Entreprises Privées - Relation État/Entreprises.

ملخص

إن مسألة طبيعة علاقة الملكية في تكوين المجتمع والاقتصاد في الدول التي تمر بمرحلة انتقالية مثل الجزائر ينعكس بشكل مباشر على سبل تطور المشروع الاجتماعي. هذه المسألة لها مكانة خاصة في العقيدة القومية خاصة حول مشاركة القطاع الخاص مع القطاع العام في جهود التنمية. الظروف التاريخية الخاصة التي مرت بها الجزائر على مدار القرون الماضية قد يكون التفسير الأساسي تطور مراكز القوة داخل السلطة وطبيعة علاقتها مع ما يسمى بالطبقة البرجوازية والقطاع الاقتصادي الخاص على العموم.

كلمات مفتاحية: الرأسمالية – الملكية – الطبقة البرجوازية -المؤسسات الخاصة – العلاقة بين الدولة والمؤسسة.

Abstract

The crucial question of the nature of the properties relationship as carriers of production social relations in an economic and social formation in transition, such as Algeria, is the heart of any reflection on the nature and mode of evolution of the social project. This question has always held a special place in the national doctrine, especially around the private sector participation in the development effort as the effort of the State alone cannot ensure this goal.

The historical situation particular to each period experienced by Algeria may be explanatory of the changing forces relationship within the power, whatever its nature, and versus the national private sector.

Keywords : Capitalism – Property – Middle Class - Private Corporate – State/Corporates Relationship